



**SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL
DE LA NOUVELLE-AQUITAINE DES 13 ET 14 DECEMBRE 2021**

PROCÈS-VERBAL

In extenso

ADOpte EN SEANCE PLENIERE LE 7 FEVRIER 2022



CONSEIL REGIONAL
de NOUVELLE-AQUITAINE

SEANCE PLENIERE DU 7 FEVRIER 2022

**PROCES VERBAL
de la Séance Plénière du 13 DECEMBRE 2021**

**Conformément à l'article L4132-12 du Code général des Collectivités
Territoriales : le procès-verbal de chaque séance [est] signé par le
président et le secrétaire**

Le Secrétaire de séance désigné Le Président du Conseil Régional

Florent LACARRERE

Alain ROUSSET

SOMMAIRE

Séance Plénière des 13 et 14 décembre 2021

Sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET

Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

Secrétaire de séance : Florent LACARRERE

- Discours d'introduction du Président	P. 9
- Propos liminaires des présidents de groupes	P. 17
- Approbation du procès-verbal de la Séance précédente	P. 229 Vote P. 229
- N° 1 - Rapport Néo Terra sur la situation en matière de Développement Durable de la Région Nouvelle-Aquitaine, année 2020.	P. 37
- N° 2 - Orientations budgétaires 2022	P. 55
- N° 3 - Approbation du Plan de financement du Grand Projet du Sud-Ouest (GPSO) - la 2 ^{ème} ligne ferroviaire du Sud-Ouest	P. 81 Vote P. 127
- N° 4 - Communication FERROCAMPUS - Point de situation et perspectives	P. 128 Vote P. 134
- N° 5 - FERROCAMPUS - Modification du montant de la subvention pluriannuelle à verser à l'association FERROCAMPUS	P. 128 Vote P. 134
- N° 6 - Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 : bilan à mi-parcours et adaptation	P. 135
- N° 7 - Règlement régional d'intervention des modalités d'accès et de financement des formations sanitaires et sociales	P. 143 Vote P. 150
- N° 8 - Convention triennale ETAT/REGION dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté et le décrochage scolaire - Modifications fiches actions	P. 151

Vote P. 155

- N° 9 - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Région et Cap métiers Nouvelle-Aquitaine, agence régionale pour l'orientation, la formation et l'emploi
P. 156

Vote P. 158

- N° 10 - Fonctionnement des lycées - établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat - Protocole d'accord entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Comité Régional de l'Enseignement Catholique Nouvelle-Aquitaine
P. 159

Amendement P.163

Vote P. 167

- N° 11 - Réaliser l'égalité 2018-2021 - Communication du bilan de la troisième année de déploiement du plan d'action - 2020
P. 168

- N° 12 - Communication relative aux programmes européens régionaux Nouvelle-Aquitaine 2021-2027
P. 178

- N° 13 - Reconstitution de la participation régionale aux programmes de développement et de valorisation des itinéraires cyclables européens EuroVelo 1 La-Vélocyssée et EuroVelo 3 - Scandibérique
P. 191

Vote P. 194

- N° 14 - Revitalisation centres-bourgs : conventions cadres des communes de Fumel (47), Jonzac (17), Morcenx (40), Uzerche (19), Argentat-sur-Dordogne (19), Sainte-Foy-la-Grande (33) et Montpon Ménéstérol (24)
P. 195

Vote P. 197

- N° 15 - Contrat de filières Musiques Actuelles et Variétés 2020-2023 : Avenant à la convention triennale entre la Région Nouvelle-Aquitaine, le Centre National de la Musique - CNM, l'Etat - Ministère de la Culture et de la Communication - DRAC Nouvelle-Aquitaine et le Réseau des Indépendants de la Musique (RIM)
P. 198

Vote P. 201

- N° 16 - Conventions Pluriannuelles d'Objectifs dans le domaine de la Culture et du Patrimoine - Modification des statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Sud-Aquitaine
P. 202

Vote P. 205

- N° 17 - Convention de prolongation portant sur l'évolution de l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine en application de la convention cadre Etat-Région pour la reconquête de la biodiversité P. 206
Vote P. 212
- N° 18 - Convention triennale de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Comité Français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature P. 213
Vote P. 214
- N° 19 - Prolongation d'un an des contrats avec les parcs naturels régionaux P. 215
Vote P. 218
- N° 20 - Transfert du réseau Piézométrique de la Région au BRGM P. 219
Vote P. 222
- N° 21 - Avenant à la convention de partenariat sur l'eau entre l'Etat, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région Nouvelle-Aquitaine P. 223
Vote P. 223
- N° 22 - Fonctionnement du Conseil Régional : règlement intérieur du Conseil Régional P. 242
Amendement P.257
Amendements P.260
Amendement P.263
Vote P.264
- N° 23 - Mise en place d'un règlement intérieur pour la consultation des archives nationales P. 224
Vote P. 228
- N° 24 - Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) - Ajustements techniques P. 231
Vote P. 233
- N° 25 - Détermination des taux de promotion des agents de la collectivité pour l'année 2022 P. 234
Vote P. 236

- N° 26 - Vacances : Conditions générales de recours à des agents vacataires P. 237
Vote P. 238
- N° 27 - Tableau des emplois P. 239
Vote P. 239
- N° 28 - Représentation aux instances et organisation matérielle et technique des élections professionnelles 2022 P. 240
Vote P. 239
- N°40 – Adhésion au groupe Agence France Locale et engagement de garantie première demande P. 265
Vote P. 268
- N° 29 - Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires : bilan de mise en œuvre et engagement de la procédure de modification P. 292
Vote P. 310
- N° 30 Création de l'association Way4Space, Centre d'inspiration et d'innovation pour inventer et développer le savoir, les technologies et les usages spatiaux de demain P. 240
Vote P. 241
- N° 32 International-Délibération modificative - Prolongation convention-cadre de partenariat Région Nouvelle-Aquitaine/Team France Export Nouvelle-Aquitaine P. 277
Vote P. 279
- N° 34 - Mise en place pour la période 2022-2027 d'un Comité consultatif pour la Recherche, le Développement et l'Innovation durables en Nouvelle-Aquitaine (CoRDINA) et d'un Comité de Coordination des Expertises Scientifiques P. 224
Vote P. 228
- N° 35 - Avenant à la convention cadre avec la SAFER Nouvelle-Aquitaine relative à la mise en œuvre d'outils fonciers destinés à faciliter l'installation en agriculture et aquaculture P. 280
Vote P. 284
- N° 36 - Contrats opérationnels de mobilité : cartographie des bassins de mobilité et feuille de route P. 285
Vote P. 287

- N° 37 - Création d'un Comité des partenaires régional pour les questions de mobilités et de transport P. 288
Vote P. 288
- N° 38 - Avenant à la convention de transfert avec le Syndicat des mobilités du Pays-Basque Adour (SMPBA) suite à l'intégration au SMPBA des communes des Ondres et Saint-Martin-de-Seignanx P. 289
Vote P. 289
- N° 39 - Convention de réalisation du programme pluriannuel des opérations Mi Vie (OPMV) des 62 rames TER AGC bimode de Nouvelle-Aquitaine P. 290
Vote P. 291
- Motions - Vœux P. 311
- Vœu : Redonner des capacités d'agir à la Nouvelle-Aquitaine et aux régions françaises par un nouvel acte de décentralisation P. 311
- Motion : 2022, année européenne de la jeunesse en Nouvelle-Aquitaine P. 319
- Motion portée : Retirer la HVE des ambitions NéoTerra pour une réelle sortie des pesticides en 2030 P. 324
- Vœu : Pour que la Nouvelle-Aquitaine soit encore une terre d'agriculteurs en 2030 P.329

Annexes

- Amendements, vœux, motions P. 333
- Liste des Conseillers Régionaux P. 351

Étaient présents :

Andréa BROUILLE (PS), Jean-Louis NEMBRINI (PS), Karine DESROSES (PS, ayant donné pouvoir le 14/12/2021 à Mme BROUILLE, PS), Guillaume RIOU (PS), Françoise JEANSON (PS), Philippe NAUCHE (PS), Sandrine DERVILLE (PS), Renaud LAGRAVE (PS), Laurence ROUÈDE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 14/12/2021 à Mme PINVILLE, PS), Gérard BLANCHARD (PS, ayant donné pouvoir le 14/12/2021 à M. NEMBRINI, PS), Catherine LA DUNE (CEC), Jean-Pierre RAYNAUD (PS), Maud CARUHEL (PS), Philippe LAFRIQUE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 14/12/2021 à M.LAGRAVE, PS), Charline CLAVEAU(PS).

Émilie ALONSO (PS), Stéphanie ANFRAY (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 13/12/2021 à Mme CUVELIER,PS), Jean-Luc ARMAND (PRG, ayant donné pouvoir en cours de séance le 13/12/2021 à Mme SIMONNET, PRG), Nathalie ARNAUD (PS), Maïder AROSTEGUY (LR), Dominique ASTIER (PS, ayant donné pouvoir le 14/12/2021 à M.HAZOUARD, PS), Alain BACHÉ (CEC), Françoise BALLEET-BLU (LREM, ayant donné pouvoir le 14/12/2021 à M.DARTIGOLLES, CI), Geneviève BARAT (PS), Vital BAUDE (ECOLO), Julien BAZUS (PS), Anne-Laure BEDU (ECOLO), Jean-Marie BERGERET-TERCQ (PS), Thibault BERGERON (PS), Maryline BEYRIS (PS), Jean-François BLANCO (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance le 13/12/2021 à M. TRIFILETTI, ECOLO), Gilles BOEUF (PS, ayant donné pouvoir le 14/12/2021 à Mme ROUÈDE, PS), Xavier BONNEFONT (CI), Florent BOUDIÉ (LREM, ayant donné pouvoir en cours de séance le 13/12/2021 à Véronique HAMMERER, LREM ; ayant donné pouvoir le 14/12/2021 à Mme MAGNE, LREM), Isabelle BOUDINEAU (PS), Muriel BOULMIER (LR, Excusée le 14/12/2021, LR), Yasmina BOULTAM (PS), Katia BOURDIN (ECOLO), Pascale BOUSQUET-PITT (PS), Patrice BOUTENÈGRE (PS), Sophie BUSSIERE (ECOLO Armelle CASSIN (LR), Fanny CASTAGNEDE (CEC), Christophe CATHUS (PS), Pascal CAVITTE (PS, ayant donné pouvoir le 14/12/2021 à M.NAUCHE, PS), Sandrine CHADOURNE (RN), Philippe Jean-Pierre CHAGNIAT (RN), Frédérique CHARPENEL (PS), Emmanuel CHARRÉ (PS, ayant donné pouvoir le 14/12/2021 à M.TIRANT, PS), Christelle CHASSAGNE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 13/12/2021 à Mme PINVILLE ; ayant donné pouvoir le 14/12/2021 à Mme PINVILLE, PS), Marie-Line CHEMINADE (UDI), Pierre CHÉRET (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 13/12/2021 à M. UTHURRY, PS), Thomas CHEVALERIAS (LR), Nathalie COLLARD (RN), Caroline COLOMBIER (RN), Jacques COLOMBIER (RN), Maryse COMBRES (ECOLO), Pascal COSTE (LR), Marie COSTES (LR), Annick COUSIN (RN), Françoise COUTANT (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance le 14/12/2021 à Mme BOURDIN, ECOLO), Marie-Laure CUVELIER (PS), Didier DAMESTOY (ECOLO), Alain DARBON (PS), Geneviève DARRIEUSSECQ (CI, ayant donné pouvoir le 14/12/2021 à M.BONNEFONT, CI), Daniel DARTIGOLLES (CI), Sébastien DELBOSQ (RN), Sandra DELIBIT (LR), Christian DEVEZE (CI), Brigitte-Amandine DEWAELE (ECOLO), Karfa DIALLO (ECOLO), Edwige DIAZ (RN), Jean DIONIS DU SÉJOUR (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance le 14/12/2021 à M. DEVEZE, CI), Michel DUFAY (RN), Pascal DUFORESTEL (PS), Christophe DUPRAT (LR), Michel DURRIEU (PS), Émilie DUTOYA (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 14/12/2021 à M.CHERET, PS), Valéry ELOPHE (RN), Jackie EMON (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 13/12/2021 à Christophe CATHUS, PS), Frédérique ESPAGNAC (PS), Hélène ESTRADE (LR), Bixente ETCHEÇA HARRETA (PS), Delphine EYCHENNE (PS), Laurence FARRENG (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance le 13/12/2021 à Mme DARRIEUSSECQ, CI ; ayant donné pouvoir en cours de séance le 14/12/2021 à M.DEVEZE, CI), Nicolas FLORIAN (LR), Marilyne FORGENEUF (ECOLO), Yves FOULON (LR), Sylvie FRANCESCHINI (RN), Albin FREYCHET (RN), Edwige GAGNEUR (CEC), Nicolas GAMACHE (ECOLO), Pauline GARRAUD (RN), Christine GRAVAL (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance le 14/12/2021 à Mme MOTOMAN, ECOLO), Guillaume GUERIN (LR), Richard GUERIT (RN), Olivier GUIBERT (RN), Jérôme

GUILLEM (PS), Patrick GUILLEMOTEAU (PS), Véronique HAMMERER (LREM, ayant donné pouvoir en cours de séance le 13/12/2021 à M. BOUDIÉ, LREM ; ayant donné pouvoir le 14/12/2021 à M.BONNEFONT, CI), Mathieu HAZOUARD (PS), Lydia HÉRAUD (PS), Sandrine HERNANDEZ (PS, ayant donné pouvoir le 14/12/2021 à Mme LEBRAUD, PS), Claire JACQUINET (PS, ayant donné pouvoir le 14/12/2021 à M.GUILLEMOTEAU, PS), Brahim JLALJI (CEC), Frédérique JOINT (RN, ayant donné pouvoir le 14/12/2021 à M.ELOPHE, RN ; ayant donné pouvoir le 14/12/2021 à M.ELOPHE, RN), Florence JOUBERT (RN), Virginie JOUVE (PS), Rémi JUSTINIEN (PS), David LABICHE (LR), Mathieu LABROUSSE (PS), Florent LACARRERE (PS), Marie-Laure LAFARGUE (PS), Sandrine LAFFORE (PS), Laurent LAMARA (RN), Colette LANGLADE (PS), Nathalie LANZI (PS, ayant donné pouvoir le 14/12/2021 à Mme LAFFORE, PS), Christelle LAPOUGE (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance le 14/12/2021 à M. ROBERT, CI), Véronique LAPRÉE (LR), Isabelle LARROUY (CEC), Marion LATUS (RN), Élise LAURENT-GUEGAN (PRG), Guillaume LAUSSU (UDI), Virginie LEBRAUD (PS), Étienne LEJEUNE (PS), Nathalie LE YONDRE (PS), Marie-Ange MAGNE (LREM), Bastien MARCHIVE (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance le 14/12/2021 à M. DARTIGOLLES, CI), Joëlle MARIE-REINE SCIARD (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 13/12/2021 à M.JUSTINIEN, PS), Pascal MARKOWSKY (RN), Baptiste MAURIN (PS), Frédéric MELLIER (CEC), Françoise MESNARD (PS, ayant donné pouvoir le 14/12/2021 à M.JUSTINIEN, PS), Marie-Hélène MICHON (PS), Guillaume MOLIERAC (PS), Laurence MOTOMAN (ECOLO), Nathalie MOTSCH (UDI), Ronan NÉDÉLEC (LR), Damien OBRADOR (RN), Marc OXIBAR (LR), Jean-Louis PAGÈS (ECOLO), Bruno PALUTEAU (RN), Thierry PERREAU (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance le 13/12/2021 à Mme GRAVAL, ECOLO), Jerome PEYRAT (LREM, ayant donné pouvoir en cours de séance le 13/12/2021 à M. BOUDIÉ, LREM ; ayant donné pouvoir le 14/12/2021 à Mme MAGNE, LREM), Martine PINVILLE (PS), Nicolas PLATON (PS), Mélanie PLAZANET (PS), Jonathan PRIOLEAUD (LR), Julie RECHAGNEUX (RN), Pascale REQUENNA (CI, ayant donné pouvoir le 14/12/2021 en cours de séance à M.ROBERT, CI), Anabelle REYDY (CEC), Fabien ROBERT (CI), Henri SABAROT (PS), Andde SAINTE-MARIE (PS, ayant donné pouvoir le 14/12/2021 à Mme DUTOYA,PS), Éric SARGIACOMO (PS), Christine SEGUINAU (ECOLO), Françoise SERRE (PS), Jacqueline SIMONNET (PRG, ayant donné pouvoir en cours de séance le 13/12/2021 ; ayant donné pouvoir le 14/12/2021 à Elise LAURENT-GUEGAN, PRG), Margarita SOLA (PS), Serge SORE (PS), Eric SOULAT (RN), Béatrice TARIOL (CEC), Isabelle TARIS (CEC), Arnaud TAUZIN (LR), Nicolas THIERRY (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance le 13/12/2021 à Mme COMBRES, ECOLO ; ayant donné pouvoir en cours de séance le 14/12/2021 à Mme COMBRES, ECOLO), Benoît TIRANT (PS), Stephane TRIFILETTI (ECOLO), Thierry TRIJOLET (PS), Yves TROUSSELLE (PS), Bernard UTHURRY (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 14/12/2021 à M. ROUSSET, PS), Laurence VALLOIS-ROUET (PS), Francois VERRIERE (RN), François VINCENT (PS), Reine-Marie WASZAK (PS), Sophie WEBER (PS), Séverine WERBROUCK (RN), Francis WILSIUS (PRG).

Étaient représentés :

Mathieu BERGÉ (PS, ayant donné pouvoir le 13/12/2021 et le 14/12/2021 à Mme DERVILLE, PS) ; Benjamin DELRIEUX (PS, ayant donné pouvoir le 13/12/2021 à M. RAYNAUD, PS) ; Delphine LABAILS (PS, ayant donné pouvoir le 13/12/2021 et le 14/12/2021 à Mme ARNAUD, PS) ; Yann RIVIÈRE (LR, ayant donné pouvoir à M.LABICHE, LR) ; Jean-Philippe PLEZ (PRG, ayant donné pouvoir à M. ARMAND, PRG).

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR ALAIN ROUSSET, PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, je vous propose de prendre place, que nous puissions ouvrir cette séance plénière.

Séance plénière qui est organisée, à la fois en présentiel, à la fois à Limoges, Poitiers et ici-même, et organisée en distanciel. Il y a plus d'une cinquantaine de nos collègues, 50 exactement, qui sont à l'écran, que je vois, là. Le quorum est atteint, d'autant plus facilement que la loi du 10 novembre 2021, portant diverses propositions de vigilance sanitaire, fixe le quorum à un tiers des membres en exercice, que chaque conseiller régional peut avoir deux procurations.

Quelques informations pratiques de fin de messe, si j'ose dire : je vous propose que nous actions la fin de cette matinée à 13h30 jusqu'à 15h. Nous aurons, en début de séance de l'après-midi, une commission permanente, je pense assez rapide, et nous nous sommes organisés pour que nous puissions déjeuner en toute sécurité sanitaire, ce qui fait que ce ne sera pas des grands regroupements (je crois que ce sont des tables de quatre).

En tout cas, bienvenue pour cette dernière séance de la fin de l'année avec un ordre du jour copieux. J'espère qu'il sera le plus constructif possible.

La séance est donc ouverte. Je voudrais d'abord entamer cette plénière en pensant, en votre nom, à celles et ceux qui aujourd'hui affrontent, ou ont affronté, les inondations à Laruns, à Peyrehorade ou encore à Hastings. Pour l'heure, nous n'avons pas de perte humaine à déplorer grâce à la réactivité des pouvoirs publics, mais notamment des communes, mais aussi de l'entraide et de la solidarité entre voisins. Nous serons bien sûr attentifs, pour le Conseil Régional, à apporter notre solidarité, liée aux dégâts de ces communes. Pour autant, l'état de catastrophe naturelle est évoqué, mais nous avons aussi, que ce soit à Madagascar ou aux États-Unis, des conséquences assez gigantesques, tellement évidentes, du réchauffement climatique, que nous devons être de plus en plus conscients que la planète « brûlant », comme aurait dit Jacques Chirac, nous devons y apporter, à notre niveau, toute notre intelligence et toute notre volonté.

Je voudrais saluer aussi, en saluant, si j'ose me répéter, Marc MOULIN qui en a été le premier directeur, le dixième anniversaire de l'Eurorégion qui nous unit à la fois au Pays Basque espagnol et à la Navarre, et qui a porté depuis de longues années cette petite révolution ferroviaire qui consiste à poser un troisième rail pour permettre la création d'un RER basque entre Bayonne et Saint-Sébastien.

Exercice, à la fois en cette fin d'année de bilan, mais en même temps de projets, que ce soit sur Néo Terra pour lequel nous avons engagé la phase deux, qui est une phase visant à cranter tous les progrès qui sont de nos compétences en matière climatique, en matière aussi d'adaptation et puis qui visent, j'y reviendrai, à intégrer le social dans l'écologie.

Nous ne pouvons pas analyser les résultats que nous voyons sur les inégalités qui explosent à travers le monde et chez nous aussi, sans que nous ne nous préoccupions de cet enjeu social que nous devons tenir dans le cadre de nos responsabilités.

Et puis, il y a la pandémie qui, manifestement, redémarre et qui motive les mesures que nous soutenons. Je crois que nous avons, nous autres élus, un rôle particulier de conviction, de persuasion, d'appui à la stratégie de vaccination qui seule protège, même si nous attendons, avec beaucoup d'impatience, des médicaments plus efficaces pour lutter contre les crises graves. Je vous rappelle que l'ultime message d'Angela MERKEL après 15 années au pouvoir tient finalement en deux mots : « Vaccinons-nous. »

On est aussi à l'aube d'une élection présidentielle. Moi, si j'ai un vœu particulier, sans entrer dans l'arène, c'est que le thème de la démocratie et le thème de la décentralisation reviennent. Nous voyons bien que la centralisation excessive met en cause la responsabilité des uns et des autres et une action de précision. Nous ne devons pas oublier ce qu'il s'est passé pendant la crise des Gilets Jaunes.

La crise des Gilets Jaunes, en-dehors de la taxe sur l'essence, c'était bien entendu la réponse aux difficultés du quotidien de nos concitoyens. Et que, tant qu'il n'y aura pas une répartition claire des compétences et des moyens de l'ensemble des pouvoirs publics de la République, nous ne pourrons pas répondre à ces questions.

Il est vrai qu'aujourd'hui, tout nous inciterait au gris et au morose, vers un pessimisme qui nous conduirait au déclin dans un clair-obscur démocratique, d'où, ainsi que nous enseigne l'histoire, jaillissent souvent les plus viles et les plus dangereuses créatures.

Mais il faut relever le gant, d'abord parce que les résultats économiques, et donc de l'emploi de notre région, nous placent en tête des régions de France. Je l'ai évoqué lors d'une conférence de presse, je l'évoque régulièrement, sur le plan de la lutte contre le chômage, sur le plan de la création d'entreprises, sur le plan du sens aussi du développement économique. Ce sont les 250 emplois à La Souterraine sur le cuir et le luxe. C'est le label de Campus du Patrimoine Notre-Dame à Felletin. C'est l'arrivée, dans quelques mois, d'une entreprise assez exceptionnelle sur le bassin de Lacq portant sur la récupération de terres rares en économie circulaire qui va sûrement pouvoir se développer. Ce sont les progrès liés au cluster de

biosécurité et donc d'alternative aux pesticides de fossiles pour la transition agro-écologique que nous soutenons largement.

Globalement, tout cela s'appelle Néo Terra, dont le volet social sera réaffirmé. Je souhaite que nous puissions, que vous puissiez tous, participer à cette réflexion, mettre en proposition un certain nombre d'idées neuves, voire, sur le plan de nos politiques que nous avons un peu trop sédimentées jusqu'ici, nous lancer dans d'autres aventures. En tout cas, cela se traduit, pour nous, par des projets comme VitiREV ou Néo Coop visant à accélérer la sortie des pesticides.

Néo Terra, c'est aussi, mon cher Gilles, le cœur de notre démarche One Health que nous allons structurer dans la première moitié de l'année prochaine, en rapprochant à la fois la santé humaine, la santé vétérinaire et la santé environnementale et végétale, tant cette crise nous rappelle que tout est lié.

À l'évidence, Néo Terra ne sera pas imposé d'en haut et il ne l'est pas. La signature que j'ai pu avoir avec toute la coopération agricole représentant 73 % des agriculteurs de cette région, est un point important. Nous réussissons par la confiance, en convaincant, en démontrant. Il nous faut des laboratoires à ciel ouvert de la transition agro-écologique et puis, comme j'ai pu le rappeler, en les remerciant la semaine dernière lors d'un amphi ici-même avec les scientifiques de Néo Terra, leur appui, leurs démonstrations, leurs idées qui vont nous accompagner tout au long de cette mandature et l'année prochaine.

C'est l'aménagement du territoire aussi. Je souhaiterais, bien entendu, que l'aménagement du territoire soit sanctuarisé dans les compétences de la Région, tant la dispersion aujourd'hui, notamment sur la réhabilitation des centres-bourgs, sur d'autres problèmes, fait partie de notre ADN. Un aménagement du territoire que nous allons compléter, autour de Laurence ROUÈDE, avec des contrats, à la fois sur leurs projets de développement, avec Renaud LAGRAVE sur les contrats de mobilité, tant il est vrai que, quel que soit l'importance du dossier GPSO, notre souci premier va au TER de nos territoires et nous ne désarmerons jamais dans ce domaine-là.

GPSO, pour moi, c'est un dossier magnifique, c'est un dossier essentiel et c'est un dossier social et écologique. C'est un dossier écologique, Guillaume RIOU le dira tout à l'heure, sur la masse des tonnes, équivalent en carbone économisée. C'est un dossier écologique aussi parce qu'après avoir fait examiné, réexaminé, tant les critiques étaient abondantes, le réaménagement sur place, nous avons observé d'abord que ce réaménagement sur place aurait un coût social au niveau des habitants, absolument infernal et intolérable. Imaginons revoir la courbe SNCF de la ligne actuelle sur Langon, cela signifie qu'on détruit une partie du

vignoble de Sainte-Croix-du-Mont, cela signifie des dégâts autour d'Agen colossaux si nous voulons réaménager les courbes et si nous voulons arriver, comme c'est souhaité parfois, à la vitesse de 220 km/h. C'est des gains de temps, donc une amélioration, pour la Nouvelle-Aquitaine, de la relation entre toutes les villes moyennes. Et je pense qu'il faut que nous tenions compte de cela et que nous ne nous enfermions pas dans un certain nombre de certitudes, mais que nous soyons audacieux, responsables et aussi que nous anticipions.

Aujourd'hui, il y a 10 000 camions qui remontent d'Espagne. Il n'y a quasiment pas de frais ferroviaires pour une raison très simple, alors que dans toutes les autres parties de l'Europe et même entre la France et l'Allemagne et la France et l'Italie, il y a 10 % de FAT marchandises en plus sur les lignes. On oublie toujours qu'il y a une différence d'écartement entre la France et l'Espagne au niveau des voies ferroviaires et que si nous restons sur une ligne, comme un train ne peut pas en doubler un autre, eh bien nous sommes bloqués.

Donc, est-ce que nous acceptons ces 10 000 camions avec 4,5 % de plus par an ? Ce qui fait doubler le trafic de camions en 12 ou 15 ans. Est-ce que c'est soutenable pour la grande région ? Soutenable pour la ville de Bordeaux ou l'agglomération bordelaise ? Soutenable pour celles et ceux qui doivent venir en voiture de Langon, du bassin, du Médoc ou du Blayais ? Bien sûr que non.

Et ceux qui prônent le « non » à la LGV devront savoir que demain, ils seront les responsables d'un grand contournement autoroutier à travers toute la Gironde.

Donc, un beau dossier et je me réjouis que le Premier Ministre, et je l'en remercie, ait ressorti ce dossier des limbes puisque, je le rappelle, il y a cinq ans, il n'était plus question de s'occuper de grandes lignes ou de deuxième ligne ferroviaire. Je n'ignore ni le coût, ni le temps, mais « Gouverner, c'est choisir », comme disait Pierre MENDÈS FRANCE.

Et GPSO, c'est aussi contribuer à faire, de la Nouvelle-Aquitaine, la première région éco-responsable de France, d'initier, nous l'avons déjà fait, les reconquêtes technologiques sur les principes actifs des médicaments ou de l'électronique avant d'engager une réindustrialisation vertueuse de nos territoires.

Et puis, nous aurons les orientations budgétaires. Après deux années où l'on a vu les régions françaises être à l'œuvre, partenaires de l'État, pour aider l'emploi à nos entreprises et nos associations, il est évident que nous ne pouvons pas, sauf à mettre en risque notre budget et nos capacités d'intervention par l'explosion de l'endettement, continuer sur cette ligne-là. D'ailleurs, je ne pense pas qu'il le soit nécessaire, même si je m'inquiète de la sortie DPGE pour nos entreprises. Sandrine DERVILLE déclinera ce projet des orientations budgétaires dans quelques instants.

Un dernier mot, juste pour vous signaler trois expositions. Une à Limoges consacrée aux femmes agricultrices, qui avait été souhaitée par notre regretté Joël AUBERT, magnifique, qui a été exposée ici et sur Bordeaux. À Poitiers, une exposition consacrée à Jean LACOUTURE, que vous avez peut-être découverte ici ou ailleurs et qui va tourner dans les trois sièges du Conseil Régional. Jean LACOUTURE, témoin d'un siècle tragique, mais dont la générosité et le talent d'une plume et d'humanité a fait qu'il nous laisse une œuvre écrite assez extraordinaire, et à l'heure où deux journalistes reçoivent ces jours-ci le Prix Nobel de la Paix, le Russe Dimitri MURATOV et la Philippine Maria RESSA, cet hommage prend tout son sens. Enfin, dans le hall de la Région, je vous invite à voir une exposition photographique de Corinne ROZOTTE, qui avait été inaugurée à l'Hôtel de la Région de Limoges, sur l'histoire douloureuse des enfants, dits « de la Creuse », à l'heure où aujourd'hui reviennent les problèmes de ces adoptions forcées, de cette recherche de leur propre histoire familiale, leur visage aussi est celui de la Nouvelle-Aquitaine. En juin dernier, nous en avons rencontrés certaines et certains lors de l'inauguration de Limoges avec une émotion immense. En dépit de leur parcours complexe et chahuté, leur détermination et leur dignité sont des plus inspirantes.

Voilà, mes chers collègues, ce que je souhaitais vous dire en vous souhaitant une bonne séance plénière, à toutes et à tous.

M. BACHÉ. - On ne va pas faillir à la tradition quand même, Monsieur le Président. Quelques mots en vous disant, de suite, de ne pas vous étonner des propos que je tiens. C'est peut-être de la science-fiction mais c'est, me semble-t-il, la feuille de route qui doit être la nôtre.

Nous sommes en 2036, plus précisément le 14 juillet. C'est l'histoire d'un papy, « pépé », appelé par ses petits-enfants. Ils sont assis sur un banc, dans la forêt, tout près d'un petit ruisseau, pas très loin d'une voie ferrée. On y entend même l'activité du centre de triage de wagons et le passage des TER. Le papy a demandé à toute sa petite troupe le silence pour écouter le gazouillis des oiseaux et observer les petits poissons dans le ruisseau. Et puis, le plus petit décide de rompre le silence et demande à pépé : « Dis, comment c'était la vie avant ? ».

Aussi, tout à coup, le regard du vieil homme s'illumina. Il se mit à raconter, dans un silence décuplé, un pan de son histoire. Il leur raconta et ce, sans vouloir comparer, ce qu'il avait vécu dans les années 2020. Une vie particulière du fait des confinements, des gestes barrières, du vaccin où il avait pu même douter de voir la vie se poursuivre. La faute à ce maudit virus planétaire que l'être humain avait chassé par le vaccin mais qu'il avait fallu se bagarrer pour qu'il soit administré à tous les peuples, sur tous les continents, en l'arrachant aux griffes des

propriétaires des laboratoires qui n'avaient eu qu'un seul souci à l'époque : faire du profit sur la santé des populations. Le salut dans la durée n'avait pu venir que de ce fait : un vaccin public pour l'humanité.

Le papy dit aussi quels avaient été ses doutes et interrogations après ce qui avait été qualifié d'échec de la COP21 de Glasgow après, bien évidemment, celle de Paris. Il dit à sa petite troupe : « Échec pour le climat, oui, mais pas pour les grands de ce monde qui n'avaient eu que soif de voir perdurer les logiques de profit au détriment du devenir de la planète et des hommes. » Il raconta face à ce mépris comment, grâce à la mobilisation, grâce aux volontés des territoires et décisions prises, grâce à l'action des élus, la catastrophe pu s'éviter.

Alors qu'une grande majorité des concitoyens s'accordaient à dire que cela ne pouvait durer, il avait fallu se bagarrer pour rendre le transport plus collectif, plus massif, plus propre, comme il avait fallu relocaliser certaines productions, produire pour consommer au plus près des populations, produire propre et sain, comment il avait fallu faire accepter le nécessaire partage de l'eau pour vivre.

Ce jour-là, le papy ne raconta qu'une toute partie de son histoire. Il expliqua à ses arrière-petits-enfants comment décision avait été prise de créer, dans le Sud-Ouest, des lignes de chemins de fer pour faire déplacer les femmes et les hommes et rouvrir des circulations pour les marchandises, alors que des milliers de camions circulaient sur les routes générant accidents, stress, pollution. Tout cela pour décarboner et sécuriser les déplacements. Il fit d'ailleurs remarquer à sa petite troupe, vivant dans le nord, ou l'est, ou le sud-est, qu'ils avaient pu venir avec le TGV et le TER pour passer les vacances. Sans cela, le papy n'aurait pas pu voir sa petite famille qui avait fait le déplacement en toute sécurité sans connaître les bouchons.

Il leur raconta, quand il devait aller à la capitale régionale, les heures et les heures qu'il passait dans les bouchons, l'anxiété et les colères que cela lui engendrait. Tous les jours, c'étaient des dizaines de kilomètres de bouchons, des accidents, c'étaient des milliers de camions qui défilaient du nord au sud et du sud au nord. Il leur dit qu'à l'époque, contrairement aux idées reçues, il avait fallu expliquer que ces circulations n'étaient pas sans coûter à la société, que les routes, il fallait les construire et les entretenir et que c'étaient les collectivités, donc les impôts, qui les finançaient. Et si les murs de camions avaient été supprimés, c'est parce qu'aujourd'hui les marchandises circulaient sur les rails.

Il ne put s'empêcher de leur raconter deux autres évènements. Alors que le conflit commençait à naître sur les questions de l'utilisation de l'eau, comment son voisin, qui se mettait quelques peignées avec quelques activistes écologistes car il utilisait de l'eau pour

faire pousser ses productions, un jour, son voisin et l'écolo s'étaient mis à se parler et avaient, ensemble, trouvé une solution pour répondre à tous les besoins. Eh oui, ils étaient d'accord en partant d'un simple constat : l'être humain appartient à la terre, sans lumière et sans eau, il n'y a pas de vie, il n'y aurait pas eu de vie. Ils avaient ensemble trouvé des solutions pour stocker l'eau, produire autrement et garder une eau pure pour alimenter les besoins des populations.

Et c'est d'un œil malicieux, car c'était un joyeux drille à l'époque ce papy, qu'il poursuivait l'histoire, qui avait vu la réconciliation du paysan, de l'écologiste et qui avait été fêtée autour d'une bonne table, avec un repas copieux et un arrosage digne de ce nom, avec quelques camarades qui avaient amené de bons breuvages.

Il avait encore une anecdote en mémoire avec ses copains, Renaud et Simone qui, en débouchant la bouteille de cognac, leur dit (Renaud, il travaillait chez Verallia) : « Vous vous rendez compte, dans notre région où nous fabriquons le cognac, chez Verallia, nous ne fabriquons aujourd'hui que 35 % des besoins en bouteilles, alors qu'il y avait de formidables débouchés, surtout si on y rajoute les besoins pour le vin, bordelais notamment, et les autres produits. » On fait venir des bouteilles d'ailleurs, en 2020, on nous parle de circuit court, de pollution liée aux déplacements et on n'est pas foutu de prendre des décisions adéquates. Et si déjà les salariés de cette entreprise avaient entrepris le combat, il y avait des propositions pour produire local, ils s'engagèrent, devant le verre, à mener la lutte.

Dès le lendemain, ils se retrouvèrent en interpellant les décideurs, les pouvoirs publics, les élus, les populations et leur combat ne fut pas vain car, aujourd'hui, la plupart des besoins en verre sont produits dans la région Nouvelle-Aquitaine et sur le site de Cognac.

Ils auraient pu en raconter bien d'autres mais le plus petit de ses arrière-petits-enfants venait le rappeler au réel, sans doute tenaillé par la faim et aussi par la gourmandise. Il dit à son papy : « On va manger. » Le papy, d'ailleurs, avait demandé à la mémé de mettre un poulet fermier au four qui avait été acheté dans un magasin de proximité et ce poulet sera accompagné de bonnes frites issues de pommes de terre achetées chez la maraîchère du coin, Mélanie.

M. LE PRESIDENT. - Alain, tu peux accélérer, s'il-te-plaît ?

M. BACHÉ. - Oui. C'est une histoire, vous allez voir la chute. Il dit tout doucement à l'oreille de son papy : « Dis, tu vas nous ouvrir aussi une petite boîte de foie gras ? » Je nous rappelle qu'aujourd'hui, il y a quelques illuminés qui souhaiteraient que ce bon mets ne soit plus dans nos assiettes.

Monsieur le Président, chers collègues, cette histoire, vous l'aurez compris, nous voulons, avec notre groupe, contribuer à l'écrire. Nous voulons humblement et modestement l'écrire avec d'autres. C'est d'ailleurs ces propositions que nous avons portées lors de la campagne, c'est le sens des décisions que nous allons prendre aujourd'hui, c'est le sens de ce qui est contenu dans les orientations budgétaires.

Monsieur le Président, et chers collègues, des attentes existent et si, aujourd'hui, il y a beaucoup de doutes, beaucoup d'interrogations, nous devons, à notre niveau, à votre niveau, écouter, aider, répondre à ceux qui s'expriment.

Quelques exemples qui concernent l'emploi sur notre région. Le groupe ArianeGroup, cette entreprise aujourd'hui compte 16 500 salariés. La direction veut supprimer un tiers des postes. Je nous rappelle que 2 500 emplois existent en Gironde. Face à cette situation, les salariés ont sollicité, et sollicitent, députés et sénateurs sur le devenir de cette filière parce qu'ils considèrent que la France en doit être un acteur de sa propre stratégie aérospatiale. Donc, pour eux, pas question de tourisme spatial pour polluer mais bien l'application scientifique, sanitaire et environnementale. L'enjeu est de ne pas être sur la domination ni de l'Amérique, ni de la Chine.

Je termine, Monsieur le Président. Deuxième exemple, j'en ai parlé il y a quelques instants, c'est Verallia. Là aussi, l'inquiétude est vive. Après le plan social qui a gravement désorganisé la production avec une dégradation importante des conditions de travail, les salariés avec les organisations syndicales, particulièrement la CGT, sont mobilisés pour la sauvegarde du deuxième four, il sera en fin de vie en 2023. Sachant également qu'il existe un besoin de fabrication de bouteilles, j'ai dit 35% simplement de bouteilles sont fabriquées aujourd'hui en France, une relocalisation de la production répond aux nécessités économiques, environnementales et sociales.

Autre exemple, la société CFA, à Chiché dans les Deux-Sèvres, qui prévoit de supprimer 26 postes pour délocaliser une production au Maroc. C'est exactement le même problème qu'il y a à l'usine Poulst d'Aire-sur-l'Adour qui prévoit de délocaliser sa production en Occitanie. Et je n'oublierai pas les salariés qui sont en lutte au plus près de chez nous, notamment à La Monnaie de Paris à Pessac, ceux qui sont en lutte chez Lu dans l'agroalimentaire et chez Dassault à Anglet.

Alors, mes chers collègues et Monsieur le Président, qu'ils soient salariés de Verallia, d'ArianeGroup, des Fonderies du Poitou, salariés dans l'agroalimentaire, paysans, infirmières, bref salariés du public et du privé, ils et elles attendent d'être respectés, d'être entendus. Sachons, au niveau qui est le nôtre, les aider et, quand c'est possible, répondre à leurs

problèmes. Elles et ils font des propositions, ont des idées. Écoutons-les, construisons des réponses à leurs sollicitations et demandes. Certes, tout ne dépend pas de nous. Sachons simplement, quand il le faut, être d'une aide et prendre des décisions.

Voilà l'interpellation que je souhaitais vous faire aujourd'hui, mes chers collègues et Monsieur le Président, c'est parce qu'il s'agit des questions d'emplois et des questions de créations de richesses qui sont faites par celles et ceux qui se lèvent de bonne heure le matin et qui ne sont sûrement pas payés comme beaucoup peuvent l'être aujourd'hui, notamment quand on regarde les profils qui ont été ceux des grands groupes, en 2020 notamment, ceux qui sont dans la santé.

PROPOS LIMINAIRES DES PRESIDENTS DE GROUPES

M. LE PRESIDENT. - Bien. Essayons de ne pas faire de grands discours comme ça, c'est trop long, quatre minutes, d'abord parce qu'on ne les écoute pas jusqu'à la fin.

Alors, qui souhaite intervenir ? Edwige DIAZ.

Pendant qu'Edwige DIAZ commence, ceux qui veulent intervenir lèvent la main, s'il-vous-plait ?

Mme DIAZ. - Oui, Monsieur le Président, je sais que vous êtes très à cheval sur le temps de parole mais je vais juste vous rappeler que, dans notre règlement intérieur, l'article 9 alinéa 7 précise bien que c'est dix minutes par président de groupe. Donc, je vais utiliser mes dix minutes.

En voyant l'air entre cet hémicycle clairsemé et une grande partie de nos collègues en visio, j'ai la désagréable impression d'un bond de presque deux ans en arrière, en plein cœur de la crise sanitaire. Encore une fois, nous devons nous plier à l'agenda sanitaire de Messieurs VÉRAN et CASTEX. Encore une fois, face à ses échecs, le gouvernement revient sur ses promesses.

Hier, il nous promettait qu'il n'y aurait jamais de pass sanitaire. Aujourd'hui, il est la condition de notre vie sociale. Hier, le gouvernement nous promettait que deux doses de vaccin suffiraient. Aujourd'hui, il nous en impose une troisième. Hier, pas de vaccination de nos enfants, aujourd'hui, il étudie son extension aux 5 - 11 ans. Encore une fois, plutôt que d'assumer ses échecs, le gouvernement culpabilise les Français et joue sur les peurs. « Il

faut sauver Noël », nous dit-on. Peut-être nous dira-t-on demain qu'il faut sauver Pâques et après-demain, qu'il faut sauver l'été.

Encore une fois, le gouvernement sacrifie les entreprises. Aujourd'hui, ce sont les boîtes de nuit et demain, qui sait, peut-être dans quelques semaines, les bars et les restaurants. Combien de temps va-t-on encore tolérer cela ? Combien de temps va-t-on accepter ces privations de liberté en réponse à cette gestion catastrophique ?

Il est vrai que, pendant que tous les yeux sont rivés par la crise sanitaire, la gestion du gouvernement et son impact sur le quotidien des Français, beaucoup d'autres sujets, sont mis de côté.

Pourtant, l'actualité est riche. L'actualité démocratique, d'abord. Je parlerai même de ce scandale démocratique. C'est le scandale lié à la collecte des parrainages qui fait qu'aujourd'hui, des candidats crédibles, déjà en campagne et représentant plusieurs millions d'électeurs, ne sont pas assurés de pouvoir être candidat à l'élection présidentielle.

Je rappelle les règles : un collège de 42 000 élus, composé de conseillers départementaux, régionaux, de parlementaires et de maires, est habilité sur la base du volontariat à parrainer un seul candidat. Chaque candidat à la présidentielle doit recueillir 500 parrainages. Or, à cause de ce système inique, qui fait que le nom des parrains est publié, les maires nous expliquent qu'ils subissent des pressions de la part de ceux que je qualifierais d'adversaires de la démocratie parce qu'ils font, il faut le dire, du chantage à la subvention.

Aujourd'hui, Marine LE PEN, mais aussi Jean-Luc MÉLENCHON, Yannick JADOT et d'autres, pour ces candidats je tire la sonnette d'alarme et vous demande, à vous élus, chers collègues et plus particulièrement à vous qui avait beaucoup de poids, évidemment vous, Monsieur le Président, mais aussi Guillaume GUÉRIN qui vient d'être élu vice-président de l'AMF, et qu'à ce titre je félicite, je vous demande, par souci démocratique, de vous engager à ne pas exercer de pression politique à l'encontre des maires potentiellement parrains, mais aussi d'aller plus loin et de les encourager à jouer le jeu de la démocratie, en parrainant un candidat à la présidentielle. Je vous adresse, au nom de Marine LE PEN, nos remerciements républicains.

Je reprends mon fil sur la richesse de l'actualité et, plus particulièrement, votre actualité, Monsieur le Président. Cela fait déjà près de cinq mois que notre assemblée a été renouvelée, cinq mois au terme desquels nous pouvons déjà établir un premier bilan de votre présidence.

Sur la question du pouvoir d'achat, tout d'abord. J'ai déjà eu l'occasion de dénoncer la reconduction en pleine crise des tarifs à la pompe de la part régionale de la taxe sur les carburants en vous invitant à rendre aux Néo-Aquitains leur région et leur argent. Visiblement,

vous ne m'avez pas écoutée puisqu'entre-temps, vous avez de nouveau décidé de taper aux portefeuilles des Néo-Aquitains : hausse des tarifs de la restauration scolaire, des internats, du billet de TER, du ticket de bus, autant de mesures qui vont directement frapper le budget des familles de notre région.

Je note que, pendant la campagne des régionales, vous aviez promis de nombreuses choses mais que, curieusement, vous aviez oublié de préciser que vous seriez un président anti-pouvoir d'achat. Cette politique, d'ailleurs, vous allez l'amplifier avec le dossier GPSO qui va nous occuper une grande partie de cette plénière puisqu'une large part des financements de cette nouvelle ligne TGV se fera pas le biais de nouvelles taxes sur le dos des propriétaires et des entreprises locales.

Sur ce dossier justement, ce qui était présenté comme une victoire est en train de se transformer en échec. Il révèle toutes les dissensions qui animent vos partenaires institutionnels, y compris de votre famille politique. Entre ceux qui sont d'accord avec le projet mais qui refusent d'accorder le moindre centime au financement de ce projet et ceux qui sont tout simplement opposés à la future ligne TGV, on se dit qu'avec des amis pareils, vous n'avez décidément pas besoin d'ennemis. Tout ceci présage d'un mandat bien compliqué pour vous.

Autre sujet de ces dernières semaines parce que l'actualité est très dense sur la question de l'énergie, j'ai écouté, avec une grande attention, l'allocution présidentielle d'Emmanuel MACRON du 9 novembre dernier, qui ressemblait à une déclaration d'amour au nucléaire. On pourrait se féliciter de cette conversion tardive de celui qui a quand même, rappelons-le, fermé 14 réacteurs au cours de son mandat, que nul n'oserait imaginer lié aux prochaines échéances électorales. Cependant, comme d'habitude, dans les faits, nous constatons en réalité une accélération des projets, dits renouvelables, en Nouvelle-Aquitaine.

Le gigantesque projet de parc éolien offshore au large d'Oléron et photovoltaïque à Saucats sont l'arbre qui cache la forêt du renouvelable. On ne compte plus les nouveaux projets en Dordogne, ou encore en Vienne, où plus une semaine ne passe sans l'annonce d'un nouveau parc éolien. À ce sujet, vous avez probablement dû entendre parler de la dernière émission qui s'appelle « Dossier Tabou » de Bernard de la VILLARDIÈRE, diffusée le 5 décembre dernier, qui a fait grand bruit. Cette émission s'intitulait : « La face noire des énergies vertes ». Et pour cause, ce reportage lève le voile sur tout ce que le Rassemblement National dénonce seul depuis des années et que vous refusez de voir, que ce soit le désastre, environnemental et humain, qu'engendre la construction et le démantèlement de ces machines à l'autre bout du monde, en plus de la défiguration de nos paysages locaux. Que ce soit aussi le coût faramineux pour nos finances publiques et pour le consommateur avec 121

milliards d'euros de subventions publiques d'ici 2046 pour les seuls engagements pris avant 2017 et une hausse de plus de 650 % depuis 2003 de la CSPE, taxe dédiée en grande partie au financement de ces énergies renouvelables. Que ce soit enfin les méthodes de voyous des promoteurs des énergies renouvelables. Bien souvent, ce sont des sociétés écrans de multinationales étrangères qui n'hésitent pas à acheter l'accord de nombreuses communes rurales, asphyxiées financièrement depuis des années en leur vendant des retombées économiques chimériques.

Comment pouvez-vous cautionner tout cela ? Comment pouvez-vous défendre, au nom d'un prétendu développement durable, ce juteux business ? Comment pouvez-vous vous faire les petits télégraphistes des grandes multinationales qui s'enrichissent sur le dos des contribuables ? Au Rassemblement National, nous sommes fiers de combattre cette arnaque.

Enfin, je terminerai sur ce point puisque nous sommes déjà mi-décembre. Alors, comment ne pas dire un mot sur les fêtes de Noël ? Cette période de l'année si réconfortante et si particulière pour nos compatriotes, cette pause dans une année souvent bien agitée. Noël et ses retrouvailles amicales ou familiales, Noël et ses cadeaux et repas chaleureux, Noël et ses traditions, les décorations, le sapin, les guirlandes, la crèche, le couronnement de l'avent, le Père Noël, tous ces petits détails qui font qu'elle est de loin la fête préférée des Français. Pourtant, aujourd'hui, elle est attaquée. Attaquée par certains dans notre région qui veulent supprimer ses plus grands symboles au nom d'une lunaire déclaration des droits de l'arbre. Attaquée par d'autres à la tête de l'Union Européenne qui veulent aller jusqu'à proscrire l'utilisation du mot Noël pour, je cite, des « fêtes de fin d'année plus inclusives ». Bref, attaquée par des adversaires politiques de nos racines, de nos traditions et, au final, de notre civilisation. Plus que jamais, fêter Noël n'est pas une réunion familiale comme une autre, c'est aussi un acte de résistance et de défense de notre mode de vie.

C'est pourquoi, je tiens, au nom du groupe Rassemblement National, à souhaiter à tous les Néo-Aquitains un heureux et joyeux Noël.

M. LE PRESIDENT. - Merci, Edwige DIAZ. Si vous pensez que Bolsonaro, que vous soutenez, soigne sa population, si vous pensez que le président de Hongrie la soigne, si vous pensez que Poutine soigne sa population, alors je vous laisse à vos illusions.

M. BACHÉ. - On parle de la France.

M. LE PRESIDENT. - Jean-Luc ARMAND.

M. ARMAND. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues, Jean-Luc ARMAND, nouvel élu du Lot-et-Garonne, délégué aux langues et aux cultures régionales. Je tiens tout d'abord à excuser notre président de groupe, Jean-Philippe PLEZ, qui n'est pas au mieux de sa forme et devait se faire tester aujourd'hui même, ce qui explique son absence de dernière minute à cette séance plénière. Nous lui souhaitons bien sûr un prompt rétablissement.

Je me permets d'ouvrir une parenthèse pour remercier le jury du Prix François Mauriac 2020, lequel récompense l'essai « Génération offensée » de Caroline FOUREST, avec qui le PRG partage un nombre de valeurs communes. Nous rejoignons ses analyses sur la lutte contre le politiquement correct, l'attachement à la laïcité ou à la liberté d'expression, ainsi que son avis sur la tenaille identitaire, les dérives woke et la compétition victimaire. Je referme cette parenthèse pour préciser les positions de notre groupe sur les grands sujets de cette séance.

Tout d'abord, sur le projet GPSO qui représente un investissement fort tant en matière d'aménagement du territoire, en reliant les régions françaises entre elles et aux états du sud de l'Europe, qu'au niveau environnemental où le développement possible du fret représentera une solution écoenvironnementale à privilégier face à l'avion ou à la voiture.

Soulignons également la vision d'élus régionaux que nous nous devons de porter et la nécessaire solidarité territoriale avec la région Occitanie face aux égoïsmes locaux, nécessaire poursuite des engagements dans la continuité d'un projet Tours-Bordeaux qui fit, en son temps, l'objet d'un accord de financement par des collectivités situées très en aval de ce tronçon sur le principe d'un raccordement futur. Compte-tenu des divergences politiques, le PRG se veut un trait d'union, pour ne pas dire un « train d'union », entre nos départements et nos deux régions, avec une pensée pour nos amis radicaux d'Occitanie qui soutiennent ce projet.

Toutefois, lorsque l'on observe les orientations budgétaires, nous constatons qu'il ne s'agit pas du seul investissement d'ampleur. GPSO ne doit pas être l'arbre qui masque la forêt, d'une collectivité tournée vers ses concitoyens, ses entreprises et ses transitions, qu'il s'agisse de Néo Terra ou de One Health.

En effet, le PPI dans les lycées, le développement économique, les petites lignes, les RER métropolitains et basques ou encore le verdissement de la flotte des bus régionaux sont également des engagements forts et assumés par notre région. Si GPSO constitue un grand investissement dans l'avenir, l'avenir se construit aussi dans le quotidien porté par les actions de la Nouvelle-Aquitaine au service de tous ses habitants.

Tout ceci nous amène à déplorer le manque de dynamisme fiscal dont pâtissent aujourd'hui les régions françaises. C'est l'objet du vœu déposé par le groupe PRG de Centre Gauche, lequel a retenu l'attention de notre président. La Nouvelle-Aquitaine et les régions françaises ont perdu tout dynamisme fiscal et, de ce fait, le lien entre volontarisme, dynamisme économique et fiscalité est aujourd'hui rompu. Sachons donc porter la voix des régions de France dans le sens du collectif et de l'intérêt général. Tout l'enjeu de ce vœu est de porter cette réflexion et cette vision décentralisatrices.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Merci, Jean-Luc. Geneviève DARRIEUSSECQ.

Mme DARRIEUSSECQ. - Merci, Monsieur le Président.

Je n'avais pas prévu de faire une intervention liminaire bien longue et j'en aurai sûrement pour moins de dix minutes mais je vais essayer de porter quelques points.

D'abord, je voudrais parler de la pandémie. La pandémie, cinquième vague et je voudrais surtout avoir une pensée pour nos soignants qui sont, une fois de plus, au four et au moulin, si je puis dire, avec une vague qui va être importante dans les hôpitaux, particulièrement dans cette période de Noël, dans cette période de fêtes où ils vont être très sollicités, où ils sont fatigués, pour certains même épuisés. Pour tout cela et cette pandémie qui a été, et qui est, particulièrement violente, doit nous permettre collectivement, alors c'est le cas au niveau de l'État mais cela doit être le cas aussi au niveau des régions je crois, de travailler activement à aider à remettre notre système de soins dans les bons rails. Et je crois que nous en sommes tous conscients et que nous allons travailler dans ce sens. En fait, je veux vraiment avoir une pensée pour eux.

Bien sûr, vous l'avez dit, Monsieur le Président, la vaccination pour tous est le seul moyen de nous sortir de cette affaire et simplement dire à Madame DIAZ que, franchement, ses propos sur la pandémie sont absolument grossiers. J'ai presque pratiquement entendu que c'était le gouvernement qui était responsable du virus et de sa circulation. Nous en sommes pratiquement là. Nous en sommes pratiquement là dans les propos complotistes. Je crois qu'il faut arrêter. Et aujourd'hui, Mesdames, Messieurs, je suis absolument scandalisée qu'il y ait...

M. LE PRESIDENT. - La parole est à Geneviève DARRIEUSSECQ, s'il-vous-plait.

Mme DARRIEUSSECQ. - Je suis absolument scandalisée qu'il y ait eu des graffitis dans la nuit, anti-pass sanitaires, au Mont Valérien, sur le monument de la France combattante, ce qui est absolument scandaleux et ignoble. Je suis révoltée.

Alors, plutôt que de porter de tels propos, vous feriez mieux de vous indigner de la dégradation de ce monument national qui est une représentation...

Mme DIAZ. - Attendez, vos accusations sont super graves. Qu'est-ce que vous insinuez, Madame la Ministre ?

M. LE PRESIDENT. - Madame DIAZ, il ne faut pas vous étonner, s'il-vous-plaît, après les mots que vous avez prononcés, que Geneviève DARRIEUSSECQ vous réponde.

Vous n'avez pas la parole, Edwige DIAZ. La parole est à Geneviève DARRIEUSSECQ. Vous n'arrêtez pas de faire des références à la démocratie. La parole est à Geneviève DARRIEUSSECQ.

M. COLOMBIER.- Tu es bien mal placé pour parler de démocratie, ici, dans cette...

Mme DARRIEUSSECQ. - Et ce n'est qu'en portant des propos aussi clivants, permanents que l'on en arrive à attiser ces haines et que l'on en arrive à ces conséquences, qui sont des conséquences très fâcheuses.

Mme DIAZ. - Monsieur le Président, je vous demande une suspension de séance.

C'est une honte, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Non, ce n'est pas une honte. Ce que vous avez dit est une honte.

Mme DIAZ. - Non, ce que Madame la Ministre dit.

Mme DARRIEUSSECQ. - Je suis désolée.

Mme DIAZ. - Monsieur le Président, j'ai le droit...

M. LE PRESIDENT. - Ce sentiment est partagé par des millions de Français. Alors, un peu de démocratie.

Mme DIAZ. - Donc, combien de temps la suspension de séance ?

M. LE PRESIDENT. - Continuez, Geneviève DARRIEUSSECQ.

Mme DIAZ. - Monsieur le Président...

Mme DARRIEUSSECQ. - Je vous remercie Monsieur le Président, j'en ai fini avec cet aparté sur la pandémie.

Mme DIAZ. - Monsieur le Président, combien de temps notre suspension de séance ?

M. LE PRESIDENT. - Geneviève DARRIEUSSECQ.

La suspension de séance, demandée par un groupe, est de droit.

M. COLOMBIER. - Ah quand même !

M. LE PRESIDENT. - On fait une suspension de séance de trois minutes.

M. COLOMBIER. - Merci, très bien.

M. LE PRESIDENT. - Mes chers collègues, la séance est reprise. Est-ce que le Rassemblement National a un mot à dire ?

Mme DIAZ. - Oui, on en aurait beaucoup. Je ne peux pas laisser ces insinuations sans repolémiquer.

Les propos de Madame la Secrétaire d'État nous ont profondément choqués. Je veux dire, venir pleurer sur les soignants quand on ferme 5 700 lits pendant la pandémie, quand on les stigmatise parce qu'ils refusent de se faire vacciner et après, nous accuser, nous, qui sommes un grand parti responsable, de faire du complotisme et de nous accuser d'être à l'origine de ces graffitis, je trouve cela profondément indigne.

Madame la Secrétaire d'État, nous allons regarder l'enregistrement et ne vous étonnez pas, si vos propos sont condamnables, que nous irons en justice parce que nous ne laisserons jamais passer de telles diffamations.

M. LE PRESIDENT. - Je ne sais pas si vous mesurez, Madame DIAZ, la violence des propos que vous avez tenus tout à l'heure...

Mme DIAZ. - Nous avons juste dénoncé les mensonges.

M. LE PRESIDENT. - Pour partie, d'ailleurs, complètement hors du sujet de cette Assemblée. Je ne peux qu'approuver Geneviève DARRIEUSSECQ, à qui je redonne la parole.

Mme DIAZ. - C'est votre droit et tout le monde se souvient bien que vous aviez voté contre Emmanuel MACRON en 2017.

M. LE PRESIDENT. - La parole est à Geneviève DARRIEUSSECQ, et elle seule. On vous a écoutée avec beaucoup de souffrance et beaucoup de dignité.

M. COLOMBIER. - Arrête tes leçons de morale. Si tu soutiens, nous avons notre avis.

M. LE PRESIDENT. - On vous a écoutés, on vous a écoutés. Tu n'as pas la parole. La démocratie, c'est respecter les autres. Et on vous a écoutés.

Mme DARRIEUSSECQ. - Merci Monsieur le Président, et merci de votre soutien.

Je vais compléter mon propos liminaire sur, très simplement, le sujet qui me paraît essentiel dans cette séance, qui est longue et avec beaucoup de thèmes sur la table, mais c'est bien sûr GPSO. Je crois que nous sommes dans un moment historique.

Historique pour notre région. Je voudrais que chacun mesure combien notre région est en retard sur le plan ferroviaire. Dans les grandes infrastructures, nous venons juste de terminer une mise à deux fois trois voies d'une autoroute, et encore elle n'est pas à deux fois trois voies entre Bordeaux et Belin-Béliet, avec une circulation de poids-lourds intense et le retard que nous avons sur le plan ferroviaire. Donc, vraiment, nous sommes dans un moment historique où nous avons tous une responsabilité forte. La responsabilité, c'est de porter cet aménagement pour les générations à venir, pour les 100 ans à venir.

Très simplement, je ne reprendrai pas tous vos arguments, Monsieur le Président, puisque je les partage, les arguments environnementaux, les arguments du transport du quotidien, l'argument très simple d'apporter des solutions à nos concitoyens, très simplement, au cœur de chaque territoire. Je crois que c'est cela notre mission et de travailler à l'aménagement du territoire qui est quelque chose qui m'est particulièrement cher, vous le savez. Donc, cette ligne à grande vitesse, j'en appelle à chacun à prendre ses responsabilités. Prendre ses responsabilités pour l'avenir d'une croissance différente et certainement pas de rentrer dans un système de décroissance.

Si cette infrastructure n'est pas réalisée, je peux vous assurer que nous aurons des fractures territoriales très importantes, marquées dans notre grande région, entre le nord, le sud et d'ailleurs entre l'est et l'ouest, qui ne feraient qu'empirer et qui ne feraient que donner à nos concitoyens le sentiment qu'ils vivent des choses différentes de ceux des autres, et ceci n'est pas du tout favorable pour une société apaisée et une société qui peut prétendre à des services de qualité partout.

Je voulais simplement faire une incise sur ce sujet-là et vous dire que cette délibération est, pour moi, la délibération la plus importante de notre séance et que j'en appelle à la responsabilité de chaque élu qui doit, bien sûr, dire cela en son âme et conscience. Mais, en tout cas, nous préparons l'avenir de notre territoire et nous devons le préparer dans d'excellentes conditions.

Je m'arrête là, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci, Madame DARRIEUSSECQ. Jérôme PERRIN.

M. PERRIN. - Merci, Monsieur le Président.

En l'absence de Florent BOUDIÉ, à sa demande, je voudrais, moi aussi, m'exprimer d'abord sur GPSO pour souligner, vous l'avez fait, mais je pense qu'il est important de le redire, combien ce gouvernement a repris ce dossier, l'a redynamisé, dès la loi LOM de décembre 2019, et puis naturellement avec la déclaration du Premier Ministre.

Vous avez-vous-même reconnu qu'il s'agissait d'une bataille importante à mener et elle n'est pas finie parce que, comme vient aussi de le dire Geneviève, un certain nombre de collectivités doivent prendre leurs responsabilités.

Au nom du groupe, nous venons leur demander, vous l'avez fait aussi, effectivement de prendre ses responsabilités par rapport à un projet de développement, un projet social, un projet écologique, un projet de décarbonisation, pardon du mot, mais cela y contribue et fortement. Et je crois qu'il faut, là aussi, se garder des fausses idées ou des idées faciles par rapport à ce projet qui n'est pas un projet facile, qui demande de l'adaptation. Et les collectivités, je pense à Agen, demandent des adaptations, c'est normal, mais ensuite elles prennent leurs responsabilités.

Un mot, à partir de là puisque vous l'avez évoqué, vous avez enfourché un cheval qui vous est cher, celui d'une réelle décentralisation et d'une réelle répartition des compétences. Mais cela commence là et ce gouvernement, que vous pouvez critiquer sur certains aspects de sa politique de décentralisation, travaille justement pour que les collectivités puissent prendre leurs responsabilités.

Je ne vous refais pas toute la litanie du bilan en matière de collectivités territoriales, mais de « Action Cœur de Ville » en passant par « Petite Ville de demain », la loi Engagement et Proximité et demain, dans quelques jours, la loi 3DS qui ouvrira des possibilités d'expérimentation en matière de routes, en matière d'administrations, de services publics de l'emploi, pas autant bien sûr que vous voudriez certainement mais c'est un progrès. On avance, Cher Président.

Je voulais signaler tout cela, en vous remerciant de m'avoir donné la parole.

M. LE PRESIDENT. - Merci Jérôme. Qui souhaite intervenir ? Nicolas THIERRY ?

M. THIERRY. - Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues, mes premiers mots et pensées vont aux habitants du sud de notre région, des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, mais au-delà de nos frontières géographiques régionales, également au Gers et aux Hautes-Pyrénées qui subissent des inondations d'une violence extrême. Le Groupe écologiste, solidaire et citoyen adresse aux habitantes et aux habitants, touchés par cette catastrophe naturelle, toute notre solidarité et notre soutien.

Cet évènement, même si on ne peut pas le relier encore directement, de manière certaine, avec le dérèglement climatique, illustre parfaitement les conséquences attendues de notre inaction face à l'emballement climatique.

La COP26, et cela a été évoqué, s'est justement déroulée voici quelques semaines à Glasgow. On peut noter quelques avancées, notamment symboliques : le rappel de ne pas dépasser les un degré et demi de réchauffement et, pour cela, miser en priorité, sur la préservation des écosystèmes naturels. Ce sont deux avancées, encore une fois symboliques, mais qui sont importantes et, on y reviendra, qui doivent servir de boussole à nos politiques régionales. Néanmoins, cette nouvelle conférence sur le climat s'est achevée malgré tout sur un bilan en demi-teinte, très loin du volontarisme dont nous avons besoin pour enrayer l'emballement climatique.

La principale déception vient notamment de l'incapacité des états à tomber d'accord sur une stratégie immédiate de sortie des énergies fossiles et, par ailleurs, tout cela se double avec un manque de solidarité puisque les pays les plus riches, les plus gros pollueurs, n'ont pas pris d'engagements clairs en faveur d'un fonds vert destiné à aider les pays les plus pauvres qui sont, par ailleurs, les plus touchés par le dérèglement climatique.

Et à la suite de ce rendez-vous international autour du climat, les organisations de jeunesse mobilisées ont dénoncé, je cite, « des mots qui sonnent bien mais qui n'ont mené à aucune action. Nos espoirs et nos rêves sont noyés dans leurs promesses creuses. Trente années de blablas ont noyé nos espoirs et nos rêves dans leurs promesses creuses », concluent-ils. Qui les a entendus ? En effet, nous vivons cette drôle d'époque où l'inaction se drape dans une « novlangue », dans des ruses de langage.

Là également nous y reviendrons, mais la communication sur le rapport Néo Terra et la situation en matière de développement durable sur la région est à ce titre un chef-d'œuvre du genre, un modèle à montrer dans toutes les écoles de marketing. Mais, encore une fois, on en reparlera dans quelques minutes quand cette délibération sera à l'ordre du jour et, par ailleurs, Nicolas GAMACHE abordera là aussi, le moment venu, les orientations budgétaires qui sont dans la même veine et démontrent une forme de déconnexion, un aveuglement face à la situation que nous vivons.

Localement, ces dernières semaines ont été marquées par des débats sur la GPSO, évidemment, mais aussi sur les bassines, autre échelle territoriale, une responsabilité mais aussi même mécanique, même logique. Cette année 2021 se termine et je souhaite m'attarder quelques instants sur le sentiment qui prédomine après ces quelques mois de mandat et la fin de cette nouvelle année. Je le disais, à l'échelle régionale, comme à l'échelle d'une COP, nous avons pu constater la force des éléments de langage, des raccourcis, des fake news, terme qui vous est cher, Monsieur le Président. Sur la LGV, par exemple, c'est un festival, petit florilège. Être contre la LGV reviendrait à être pour les camions, comme si entre les deux, rien

n'existait, comme si la multitude de paramètres à prendre en compte n'existait pas ou plus. À ce niveau, on ne peut même plus parler de raccourci.

Autre ritournelle fréquemment entendue : ne pas privilégier une voie nouvelle, c'est être contre le progrès, rien de moins. Ne pensez-vous pas que, dans la période que nous vivons, se pencher sur la notion de progrès mérite un peu mieux que cela ?

Autre punchline : dégainer sans retenue. Refuser la LGV, cela a d'ailleurs été évoqué à l'instant, c'est refuser la décroissance. Là également, franchement, utiliser un mot-valise ou épouvantail pour tenter de clore le débat ne fait pas de bien à la politique. En effet, la décroissance, dont vous parlez, est déjà la situation de déclassement social subie par une majorité des Français qui ont de plus en plus de mal, par exemple, à faire un plein ou boucler les fins de mois. Le vrai débat, il est sur l'impact qu'aura cette potentielle LGV sur les finances dédiées au transport du quotidien et donc au service des habitants du territoire qui vivent déjà une forme de relégation. Et le premier objectif de ces caricatures, de cette volonté d'agiter les peurs, c'est d'anesthésier le débat public sur les sujets régionaux. La première victime de ces outrances, c'est le droit à la nuance et donc la qualité du débat politique.

J'ai pris pour exemple la LGV mais j'aurais très bien pu faire de même avec les bassines. Je me rappelle, là aussi, cette phrase répétée à plusieurs reprises, je la cite : « Je ne sais pas si vous avez fait votre jardin, moi j'ai des tomates, je les arrose, ou pas d'agriculture sans eau. » Disant cela, Monsieur le Président, puisque c'est vous qui l'avez citée, vous êtes totalement en phase avec la vision extractive de l'eau du ministre de l'Agriculture, Julien DENORMANDIE, et son simulacre de concertations qui est le barème de l'eau. C'est le même registre, la même volonté de raisonner par la caricature pour étouffer les questions qui mériteraient un débat politique de fond, une controverse au sens noble du terme.

Là également, exit le débat sur les vrais sujets. La réflexion a mené sur la remise en cause de la monoculture intensive dans le contexte d'emballage climatique et l'effondrement du vivant. Dire « être contre les bassines », c'est penser que l'agriculture peut exister sans eau, c'est un argument pratique, facile, terriblement efficace pour anéantir les conditions d'un débat serein. Dans un tel contexte, l'apaisement, quelles que soient les parties en présence, est impossible. Et attention parce que la caricature de vos arguments mène aussi à la radicalisation de mes positions. Et personne n'est dupe. Vos propos relèvent d'une stratégie délibérée, une stratégie du clash. Je clive, je polarise le débat, je fédère mes partisans et je m'étonne ensuite que la situation soit sous tension et j'en appelle au pragmatisme. Et, cerise sur le gâteau, on peut même parachever tout cela en dénonçant une écologie de la brutalité.

Sachez, Monsieur le Président, encore une fois, que personne n'est dupe et nous avons parfaitement conscience que votre mécanique sémantique, bien rôdée, est toujours la même, quels que soient les sujets : l'A65 il y a une dizaine d'années, l'aéronautique, les questions énergétiques ou les pesticides aujourd'hui. Cette stratégie d'assèchement du débat public se retrouve, par ailleurs, dans le nouveau règlement intérieur que vous nous proposez à l'occasion de cette séance plénière. Là encore, nous y reviendrons en détail, le moment venu, par la voie de Katia BOURDIN.

Et cet épisode fait également suite à votre refus de mettre en place une convention citoyenne régionale, que notre groupe avait proposée voici quelques mois, avec d'ailleurs le soutien d'autres groupes politiques dans cette assemblée. L'argument utilisé pour repousser cette proposition fut d'évoquer le respect du travail des scientifiques. Là aussi, vous aviez été jusqu'à dire que mettre en place une convention citoyenne serait une insulte envers les scientifiques. Là aussi, au passage, même logique, même méthode. On efface toute nuance, toute pondération, on joue sur l'émotion pour cristalliser les positions et ainsi, ne donner aucune chance au débat de se déployer. Et sur le fond, connaissez-vous réellement un scientifique qui vous dirait qu'un processus démocratique, qui associe en direct les citoyens, n'est pas compatible avec son travail ? C'est évidemment précisément le contraire. Les scientifiques, travaillant aujourd'hui sur les questions de transition, qu'elles soient environnementales, sociales ou économiques, ne cessent de dire qu'ils doivent pouvoir sortir des réunions d'experts pour confronter leur analyse scientifique avec la société.

Au regard du contexte, il nous semble urgent d'ouvrir des espaces de dialogue, de changer nos habitudes, de sortir des réunions de concertation classiques qui mobilisent toujours les mêmes et, finalement, ne touchent personne. C'était bien le sens de notre proposition autour d'une convention régionale.

Nous vous demandons, Monsieur le Président, de reconsidérer votre position et de mettre en place un groupe de travail transpartisan en y associant des scientifiques d'Écobiose, d'AcclimaTerra et de tous les réseaux régionaux de recherche, lancés par la Région pour qu'ils soient au cœur de l'initiative. Ce groupe de travail aura pour objectif de définir les règles de fonctionnement de cette future convention régionale. C'est le moment de faire confiance à l'intelligence collective. Et nous avons, toutes et tous, à y gagner, aussi bien votre majorité car associer les citoyens ne peut que faire passer un cap qualitatif aux politiques publiques. Les scientifiques, de leur côté, auront un espace de dialogue et aussi une belle occasion d'apporter des éclairages, comme ils l'ont fait au niveau national. Et nous, groupe d'opposition, quelle que soit notre sensibilité, nous aspirons à être utiles et à contribuer à restaurer le dialogue avec les citoyennes et les citoyens.

Par ailleurs, n'oublions pas non plus les conditions de notre élection. Plus de deux tiers des électeurs ne se sont pas déplacés en juin dernier. Nous sommes élus, certes, mais, que cela plaise ou pas, nous sommes tous des élus mal élus. Votre majorité, par exemple, mais c'est vrai pour tous les groupes politiques, est élue avec 13 % des électeurs. Il me semble qu'envoyer un signal fort aux Néo-Aquitains, en les associant de manière inédite, serait une initiative utile et bienvenue.

Enfin, nous faisons face, par ailleurs, à une cinquième vague, à cette crise sanitaire qui encapsule toutes les autres : crise écologique, crise économique, crise sociale ou crise démocratique. Tout cela converge et crée un climat de défiance envers l'État et les pouvoirs publics. Chaque semaine, on assiste à des évènements ou à des propos extrémistes qui, hier encore, n'auraient pas été envisageables.

Vraiment, Monsieur le Président, s'inscrire dans la continuité ne suffit plus. Il faut ouvrir notre institution, aérer nos manières de construire des politiques publiques et sortir des joutes oratoires qui substituent de plus en plus au débat d'idées.

Enfin, au-delà de l'importance de remettre de l'horizontalité dans nos politiques publiques, on doit aussi être capables de réajuster certains objectifs au regard des nouvelles données ou expertises. Je fais notamment référence au label HVE (Haute Valeur Environnementale). Ce label a servi de balise en termes d'objectifs lors du vote de Néo Terra en 2019. Le choix avait été fait, malgré les alertes des écologistes à l'époque, de mettre au même niveau le label HVE et l'agriculture bio. Depuis, les craintes se sont confirmées. Par la voie de la Cour des Comptes, l'Office Français de la Biodiversité, l'autorité environnementale ont pointé du doigt le problème posé par cette labellisation HVE qui n'interdit pas l'usage des pesticides, y compris ceux à base des molécules CMR, c'est-à-dire Cancérigènes, Mutagènes et Reprotoxiques. Et donc, d'en conclure, ce sont ces institutions qui le disent, qu'il ne s'agit donc en rien d'un outil de transition agro-écologique. Si vous le souhaitez, je tiens à votre disposition un article du Monde très bien fait sur le sujet.

Malgré tout, l'objectif de sortie des pesticides est toujours indexé à ce label dans le Néo Terra. Il nous semble très important de rectifier la feuille de route Néo Terra, au regard des informations dont nous disposons aujourd'hui. C'est le sens de la motion que nous avons déposée et que Vital BAUDE présentera au moment venu.

En conclusion, Monsieur le Président, nous souhaitons que des signaux forts soient envoyés par notre région, à un moment où nous traversons une période trouble, où chacun sent que nous sommes face à un point de bascule. Prendre soin du débat public, redonner du sens aux mots que nous prononçons, agir collectivement pour sortir de la société du clash et

asseoir nos politiques publiques sur les objectifs qui ne souffrent d'aucun soupçon, nous semblent aujourd'hui de première importance et relever de notre responsabilité et, plus que jamais, de la vôtre en tant que président de la région.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Vous ne m'avez jamais entendu parler de progrès. J'ai toujours dit, à l'égard du progrès, qu'il fallait le redéfinir et je ne l'ai pas évoqué ce matin d'ailleurs. Cela montre que le discours qu'on prononce doit s'adapter aussi à ce qui est dit.

Sur l'apaisement impossible, mais qui porte l'apaisement impossible, sinon les violences qui ont été tenues dans les Deux-Sèvres ? Qui porte l'apaisement impossible ? Alors que nous allons, effectivement, vers cette vérification de baisse des 50 % d'ici 2025 des pesticides, qui était la condition posée par des scientifiques que je soutiens, que ce soit Vincent BRETAGNOLLE ou Alain DUPUY. Mais garder cette position, qui est une position incroyable, en disant « On peut faire une agriculture sans eau », c'est stupide. Je ne sais pas qui n'a pas de nuances.

M. THIERRY. - La question du progrès, Monsieur le Président, je parlais des dernières années, pas d'aujourd'hui. Les violences sur les bassines, on les a condamnées, qu'on soit très clair là-dessus.

M. LE PRESIDENT. - Pas dernièrement.

M. THIERRY. - Avec beaucoup de clarté, je vous le redis, on condamne les violences autour des bassines, quels que soient les partis.

M. LE PRESIDENT. - Je voudrais dire aussi par rapport à la LGV. Vous avez judicieusement présenté un dossier qui date de 2011. Ce dossier a été totalement démenti par une demande du gouvernement français de l'époque, à l'école polytechnique de Lausanne.

Je vous tiens par ailleurs, à votre disposition, le réaménagement sur place, les travaux qu'il faudrait faire pour couper les courbes qui existent aujourd'hui. Je voudrais qu'il y ait une photographie aérienne des milliers de maisons, des hectares de vignes qui vont être bousculés ou bien alors on reste sur la ligne existante. Il n'y a aucun progrès. Un train ne pouvant pas en doubler un autre, on aura les voitures en embouteillages, venant d'Agen, venant du sud, comme cela l'est aujourd'hui.

Je ne sais pas quel est le sens de la responsabilité que vous portez dans ce sens-là. Nous, nous l'avons.

Qui souhaite intervenir ?

M. THIERRY. - Faire une nouvelle voie, Monsieur le Président...

M. LE PRESIDENT. - Ne faites pas comme Madame DIAZ, s'il-vous-plait. Qui souhaite intervenir ? Nicolas FLORIAN.

M. FLORIAN. - Monsieur le Président, je n'avais pas prévu d'intervenir, je m'y résous au-delà de l'ambiance de ce début de séance. D'abord, pour féliciter Guillaume GUÉRIN qui, nouveau vice-président de l'Association des Maires de France...

Au-delà la coquetterie amicale qui me pousse à le faire, dire qu'aujourd'hui on compte aussi, nous en tant qu'élus locaux, sur des organisations, des instances comme l'Association des Maires de France pour le moment venu. On va, dans les semaines qui viennent, avoir un grand débat national, pouvoir poser sur ce qui pourrait être, et on est un certain nombre à appeler de nos vœux une révision de la décentralisation, de la place des communes, de la place des territoires. Je sais qu'on aura un porte-parole, avec Guillaume, là-dessus.

Monsieur le Président, chers collègues, je serais tenté de vous dire que c'est révélateur, l'ambiance qui est la nôtre ce matin. Moi, je voudrais qu'on s'applique collectivement, d'où un trouble objectif pour nos deux jours et peut-être pour les semaines qui viennent. D'abord, de l'humilité face à la crise sanitaire et les conséquences qu'elle produit, que cela soit dans le quotidien de nos concitoyens mais dans l'expression politique des uns et des autres. On le voit tout à l'heure, je passe sur le côté un peu puéril des uns qui quittent la salle, des excès de voix mais il y a quand même l'image que l'on donne. Ce que je retiens, c'est que l'impact de cette situation dramatique pour notre pays, pour notre population ne doit pas se traduire par une surenchère verbale et des postures un petit peu puériles des uns et des autres. Et c'est en ce sens que je souhaite, moi, là-dessus, aborder les choses avec une forme d'humilité. Quand je dis humilité, c'est aussi quelles sont les conséquences immédiates, ou à plus long terme, de ce que nous vivons.

On parle de cinquième vague, doit-on s'attendre à une sixième vague ? On ne sait pas et là-dessus, il faut qu'on soit très précautionneux, qu'on soit aussi en capacité de pouvoir ou anticiper, ou accompagner des mesures nouvelles qui pourraient être déclinées dans les semaines qui viennent. C'est une première humilité.

Deuxième humilité que nous devons avoir à l'esprit, c'est par rapport aux intempéries que nous avons vécues, cela a été dit par un certain nombre d'entre vous et je m'associe à ce qui a été exprimé sur la solidarité qui doit être la nôtre, une solidarité matérielle et patrimoniale quand on voit les dégâts qui ont été provoqués dans certains de nos départements, mais aussi une solidarité affective, et dire simplement aux gens concernés qu'on pense à eux. Ce n'est

pas simplement de la compassion, mais c'est une véritable solidarité affective par rapport à nos concitoyens frappés par ces intempéries.

Une dernière humilité, et on va rentrer dans une séquence électorale importante pour notre pays, ce sont les élections présidentielles et moi, je m'efforcerai à rester à ma place. On participera tous au débat, on voit bien que cela attise certaines tensions. Je serais tenté de dire à certains ou certaines que ce qui avait été annoncé ne se traduira pas effectivement par la réalité du scrutin et que chacun, là aussi, doit apprendre l'humilité et que le match annoncé ne sera peut-être pas nécessairement celui qui était imaginé il y a quelques semaines.

Quand on parle d'ambition, c'est l'ambition pour notre territoire et, en tout cas, celles et ceux qui y habitent. Nous aurons au moins deux dossiers majeurs, structurants, qui sont, le premier dossier autour de la GPSO et d'ailleurs, moi, à dessein, je préfère parler de Grands Projets du Sud-Ouest que de LGV, Monsieur le Président. On n'est pas simplement sur une question de grande vitesse ou de ligne à grande vitesse, on est sur un projet d'aménagement de territoire, de lutte contre la fracture territoriale et aussi, d'un minimum de solidarité territoriale. Quand on parle de Bordeaux-Toulouse, je pense aussi à Toulouse-Bordeaux et aussi Toulouse-Paris. On devra avoir à l'esprit dans nos discussions, dans nos réflexions et quand bien même, et c'est Christophe DUPRAT qui interviendra sur ce dossier, il doit aussi pouvoir faire appel à une forme de lucidité sur des points qui, aujourd'hui, ne sont pas traités et qui mériteront dans les mois, les semaines, les années qui viennent, d'apporter ou des amendements, ou des compléments pour éviter de ne se focaliser que ce que serait une ligne entre deux points (d'ailleurs, on en rajoute un troisième, ce serait Dax) et penser aussi à ce qui se passe autour.

Deuxième dossier majeur qui doit nous appeler à l'ambition collective, c'est celui du SRADDET. Demain, Pascal COSTE interviendra là-dessus car pareil, au-delà de la contingence réglementaire de révision ou de modification, c'est un outil majeur sur l'avenir de notre territoire, de notre région. Quelle est la complémentarité des politiques publiques à l'échelle d'une ville, d'une intercommunalité, d'un département ? Quelles sont aussi les convergences, les capillarités que l'on doit développer avec des territoires voisins, en allant au-delà des frontières administratives de nos collectivités ?

Et pour finir, redire, et ce n'est pas une solidarité homonymique, que Nicolas THIERRY a raison quand il nous dit qu'il ne faut pas caricaturer car la caricature, derrière, pousse effectivement à un durcissement, à des postures assez inaliénables, et ce n'est pas le but du débat politique. On peut très bien s'opposer, être en contradiction mais évitons, et je prends

ma part de responsabilité là-dessus parce qu'on est tous soumis à la tentation, de caricaturer la posture, l'opinion et les positions de nos adversaires ou de nos concurrents.

Voilà, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Je félicite Nicolas FLORIAN. « Tout le monde, il est beau, tout le monde, il est gentil », je pense que cela se passait comme cela au conseil municipal de Bordeaux aussi.

M. FLORIAN. - Ça, c'était l'époque de François HOLLANDE, Oui-Oui. Non, moi je ne suis pas dans cette...

M. LE PRÉSIDENT. - Cher Nicolas.

Est-ce qu'il y a une autre intervention ? Sinon je passe la parole à Martine PINVILLE.

Mme PINVILLE. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues, c'est la dernière séance de l'année 2021 dans un contexte encore marqué, malheureusement, par la crise sanitaire, mais aussi par les très fortes inondations dans les Pyrénées-Atlantiques et dans les Landes. Je veux les assurer de toute notre solidarité.

Ces dernières semaines ont aussi été marquées par les débuts de la campagne présidentielle qui va animer, pendant quelques mois, la vie démocratique de notre région et de notre pays. En écoutant les premières déclarations des candidats, certaines ont de quoi nous faire froid dans le dos, un jour contre les femmes ou bien contre les fonctionnaires, ou bien contre les personnes d'origine étrangère. Cela nous rappelle à quel point le progrès et la conquête de nouveaux droits sociaux sont un combat permanent et que rien n'est jamais acquis. À notre niveau d'élu local et régional, nous avons la capacité d'agir et d'améliorer la vie de nos concitoyens. Ce sont souvent les raisons de notre engagement : aider les habitants de notre région à étudier, se former, se déplacer, travailler, accéder à la culture ou au sport. C'est le sens de notre action pour que demain soit mieux qu'aujourd'hui car nous ne croyons pas au discours du « c'était mieux avant ».

Malgré les progrès scientifiques et la mobilisation remarquable de nos soignants et de toutes celles et tous ceux qui combattent l'épidémie au quotidien, le virus est encore là malheureusement. Nous appelons chaque jour, et plus que jamais, à la prudence car jusque-là, nous avons bel et bien fait front, en particulier, ici, à la Région où tous ensemble, élus, services, nous avons su apporter les réponses qui s'imposent face à l'urgence. La Région a bien été au rendez-vous. J'en prends pour exemple les aides octroyées aux entreprises, aux associations, dans le cadre du plan d'urgence où 46 millions d'euros ont été attribués à près

de 2 400 bénéficiaires. Sans cette aide essentielle, beaucoup de petites entreprises, restaurants, commerces ou associations n'auraient sans doute pas résisté.

Nous pouvons être fiers, chers collègues, du travail que nous avons mené. Mais nous n'aurions pas pu faire cet effort budgétaire sans précédents, sans une gestion sérieuse en amont de nos finances qui nous a permis d'absorber ce choc. C'est pourquoi, si nous voulons être en capacité de faire face aux crises futures et aux défis qui nous attendent, il est important de maîtriser nos dépenses de fonctionnement dans le cadre des prochains exercices budgétaires.

Les orientations qui vous seront proposées tout à l'heure vont d'ailleurs dans ce sens. Nous avons dû effectuer ce travail de préparation budgétaire dans un contexte, une nouvelle fois, contraint et ce pour plusieurs raisons. La pandémie a d'abord provoqué une secousse budgétaire en engendrant des dépenses supplémentaires. Mais les régions doivent aussi faire face à une baisse de leurs recettes fiscales, liée au dynamisme du territoire, due aux décisions de l'État et du gouvernement. Nous le voyons bien. Les régions sont sans cesse amenées à financer de nouveaux projets aux côtés de l'État et se sont vu transférer de nombreuses compétences ces dernières années, sans que cela s'accompagne de véritables ressources qui leur offriraient plus de visibilité pour programmer leurs investissements et initier des projets structurants pour les territoires.

Avec nos collègues du groupe PRG, nous avons ainsi déposé un vœu qui sera examiné en fin de séance, pour demander au Premier Ministre de repenser le système financier des régions en cohérence avec leurs compétences ainsi qu'un nouvel acte de décentralisation pour que le rôle stratégique des régions soit affirmé et renforcé.

Les orientations budgétaires sont également la traduction de notre volonté politique et je crois que, dans le cadre de cette première préparation de la mandature, nous avons dû faire preuve d'ambition. D'ambition concernant la jeunesse qui doit rester notre priorité bien évidemment, que ce soit dans le cadre des investissements dans nos lycées, de l'accès aux formations ou à l'enseignement supérieur. D'ambition pour l'accès à la culture et au sport qui sont de puissants vecteurs d'intégration et de cohésion sociales, et pour lesquels nous devons, plus que jamais, avoir de l'ambition afin de faire face au discours d'appel à la haine de repli de soi. D'ambition pour l'emploi et le développement de nos entreprises car sans création de richesses dans nos territoires, nulle possibilité d'offrir des perspectives aux habitants de notre région. D'ambition pour la mobilité de tous, que ce soit à travers les petites lignes qui assurent un maillage fin du territoire, mais également à travers le développement du réseau à grande vitesse qui offre une proximité accrue entre nos territoires et un aménagement plus juste.

Cela me permet de faire le lien avec un autre dossier majeur de notre ordre du jour, l'approbation du plan de financement du Grand Projet du Sud-Ouest, pour l'aménagement de deux nouvelles lignes à grande vitesse pour connecter le Sud-Ouest vers Dax et Toulouse. Pour nous, ce projet est avant tout un projet de territoire qui permet de désenclaver les zones plus rurales du Sud-Ouest, pour répondre au sentiment d'abandon des zones éloignées des grandes métropoles. Il s'agit d'un projet de train du quotidien, complémentaire de l'effort que nous faisons pour les petites lignes et du futur RER métropolitain. C'est également un projet pour l'attractivité et le développement économique du territoire. Élu(e) d'Angoulême, je peux témoigner de l'effet TGV et de l'atout que représente une telle infrastructure pour l'implantation d'entreprises et le dynamisme d'un département comme la Charente. Non, ce n'est pas qu'un mythe.

Mais il s'agit aussi d'une vision de l'avenir et du monde que nous allons laisser à nos enfants et à nos petits-enfants. Voulons-nous leur laisser des axes routiers engorgés et pollués, avec des millions de camions traversant notre région chaque année du nord au sud ? Ou préférons-nous prendre nos responsabilités en construisant des infrastructures qui nous permettront, demain, un plus grand report modal en libérant des sillons plus nombreux pour le ferroutage ? Préférons-nous l'incantation, la contestation ou celle des solutions et des ambitions ? En construisant les infrastructures de demain pour anticiper les changements, c'est la question à laquelle nous devons répondre aujourd'hui.

Mais ces deux dossiers essentiels ne doivent pas nous faire oublier les autres délibérations à l'ordre du jour de notre séance. Je pense notamment à Néo Terra, au dossier FerroCampus ou aux modifications du SRADDET. Tous ces sujets nous montrent à quel point nous pouvons agir de façon concrète pour la qualité de vie de nos concitoyens.

Voilà, Monsieur le Président, chers collègues, les messages que je souhaitais vous faire passer en introduction, au nom du groupe PS, Place Publique et Apparentés. Bonne séance à tous.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Martine.

**N°01 - RAPPORT NÉO TERRA SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE
DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE. ANNÉE 2020**

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous propose maintenant de passer à notre ordre du jour et cet ordre du jour appelle mon cher Guillaume RIOU, le rapport annuel, pour l'année 2020, de développement durable.

M. RIOU. - Merci Président.

Chers collègues, Mesdames, Messieurs, en effet je vais vous faire lecture ou exposer le rapport Néo Terra, dit également rapport du développement durable. C'est la cinquième lecture obligatoire du rapport développement durable mais la deuxième lecture qui sera faite sous l'angle Néo Terra, sous un angle politisé.

Alors, c'est une lecture qui est obligatoire pour toute collectivité de plus de 50 000 habitants. C'est une lecture de l'activité 2020. C'est un petit peu particulier pour moi de faire cette présentation aujourd'hui puisque, finalement, c'était l'activité de la représentation de la mandature précédente. Vous avez un certain nombre de slides qui vous sont présentés. Je tenais tout d'abord à vous dire que ce rapport développement durable, dit Développement Durable, est un rapport obligé, réglementaire, sous une forme onusienne avec les trois piliers du développement durable que vous connaissez, issus du rapport Brundtland de 1987, qui est composé, à travers ces trois piliers économiques, sociaux, environnementaux par 17 obligations, 17 objectifs de développement durable.

On va essayer de faire lecture de ces 17 objectifs par le filtre Néo Terra. Vous connaissez les 11 ambitions Néo Terra qui seront, j'y reviendrai, complétées dès cette année par une douzième ambition autour des questions de santé. Le président nous l'a signifié tout à l'heure. Et, en ce sens, ce rapport Néo Terra, ce rapport développement durable, offre la possibilité à la région Nouvelle-Aquitaine, par son activité politique, de contribuer aux objectifs internationaux que vous connaissez des conclusions de Paris, de la stratégie bas carbone, des objectifs de neutralité 2050.

Vous avez donc les 11 ambitions qui vous sont présentées mais vous les avez dans vos documents préalables, préparatoires. Je pense qu'on peut balayer ce que vous connaissez déjà et peut-être, plutôt, faire lecture à travers les finalités de ce rapport Néo Terra, de cette ambition Néo Terra adoptée en juillet 2019.

Première finalité : lutter contre le changement climatique. C'est ni plus ni moins, et nous en reparlerons tout au long de la journée, je l'imagine, à travers les différentes délibérations,

la question du développement des énergies renouvelables en est une signification. La préservation des ressources et des milieux fait évidemment appel, là aussi, à Néo Terra et ce que nous avons engagé dans les ambitions n° 9 autour de l'eau, n° 10 autour de la préservation et de la gestion du foncier et de l'investissement que nous pouvons faire auprès des conservatoires des espaces naturels, par exemple.

La question de l'éco-responsabilité, là on est bien sous la forme de la convergence entre le développement économique et la protection des écosystèmes. Comment développer notre économie ? Comment développer notre société, notre civilisation, au regard de la préservation des écosystèmes ? Je pense aussi que nous allons en reparler dans les heures qui viennent.

La question de la cohésion sociale entre les territoires et les générations, troisième finalité. Et là, après les questions d'atténuation climatique proposées dans la première finalité, nous parlons en fait de quoi ? Des questions d'adaptation des populations, des besoins qui vont se faire jour dans les décennies qui vont venir. Comment protéger les populations au regard des questions de réchauffement climatique ? Là, on est vraiment sur des questions de santé publique, n'est-ce pas, chère Françoise ?

Cinquième finalité, cinquième objectif général : l'épanouissement humain. Là, dans cette assemblée, nous avons certainement aussi ce devoir de narration, ce devoir du récit nouveau qui permettra d'envisager une évolution des humanités, comme nous avons pu le vivre durant les dernières décennies avec d'autres caractères évidemment. Comment opérer ces ambitions, ces objectifs généraux, transition, innovation, formation ? Ce sont les quatre caractères qui vont nous obliger.

Participation des acteurs, vous l'avez dans la deuxième colonne, c'est le fameux : embarquez tout le monde, toujours, embarquez tous les acteurs socio-économiques, de manière très transversale. C'est très Néo Terra, ça.

L'organisation du pilotage. Nous avons des comités de pilotage, des comités techniques qui se sont réunis d'ailleurs la semaine dernière, les services se sont réunis, il y a des pilotes. Nous aurons aussi besoin, je pense, de relancer des pilotes politiques, c'est absolument nécessaire. D'ailleurs, nous serons amenés à vous proposer des formations Néo Terra pour que chacun, chacune puisse s'approprier ces grands sujets et, notamment, les questions, vous le savez, des énergies renouvelables, n'est-ce pas, Gérard ? Nous avons ensemble beaucoup de travail à mener et beaucoup de compétences à mettre en œuvre, de manière très transversale, auprès des populations, auprès des élus, auprès des entreprises, à travers la RSE, le SRADDET bien sûr.

L'évaluation, c'est toujours les mêmes questions que l'on vous propose depuis des mois, des années maintenant, autour de l'objectivation par les scientifiques, sans ces indicateurs qui doivent être réévalués de manière permanente parce que les choses évoluent et puis, parce que nous devons orienter notre budget, 900 millions d'euros d'investissements. Ces allocations, comment les attribuer en fonction du regard Néo Terra, en fonction des objectifs du développement durable ?

Voilà, Mesdames, Messieurs, chers collègues, ce qui vous est présenté et qui vous est soumis à approbation : Néo Terra demain, le président l'a dit en ouverture, Néo Terra 2.

Emmanuelle FOURNEYRON, Présidente du CESER Nouvelle-Aquitaine, nous met face à nos responsabilités en nous invitant à penser aussi à travers Néo Sociétas ce qui pourrait être proposé en matière sociale, en matière éducative, en matière de protection des populations, j'en ai déjà parlé. D'ailleurs, le CESER a, unanimement, adopté le présent rapport développement durable.

Mesdames, Messieurs, voilà où nous en sommes à cet instant et j'attends avec impatience de pouvoir évaluer l'année prochaine à vos côtés, avec vous, le rapport de l'activité 2021.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci Guillaume. Y-a-t-il des remarques ? Oui, Madame. Comme vous êtes loin, merci de vous présenter.

Mme FARRENG. - Laurence FARRENG, pour le groupe Centre et Indépendants.

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, chers collègues, nous aurions aimé être enthousiastes parce que les objectifs, développement durable avec la transition écologique, la responsabilité sociale des entreprises, l'égalité femmes-hommes, la préservation des ressources en eau, la biodiversité, la santé aujourd'hui plus que jamais, sont au cœur des combats de notre famille politique.

Nous aurions aimé être enthousiastes parce que vous nous avez vendu Néo Terra comme le pilier d'un nouveau modèle de développement pour notre région, adapté aux enjeux du XXI^{ème} siècle. Un modèle qui ferait de notre région une référence en la matière. À la lecture de ces 280 pages, on se dit que vous nous l'avez survendu. Alors pourquoi ? Je ne veux pas faire de la critique pour faire de la critique mais parce que, de notre point de vue, il y a de véritables lacunes dans la politique régionale pour le développement durable, que ce bilan révèle.

Sur la forme d'abord. Néo Terra est un très gros catalogue d'actions très hétérogènes, parfois anecdotiques, qui ne donne pas lieu à une évaluation très claire. Vous avez parlé d'évaluation, mais les schémas en camembert, un peu forme Trivial Pursuit, qui mesurent, je

cite, « les degrés d'intensité développement durable sont vagues alors que nous avons, en la matière, besoin de mesurer des progrès tangibles et répondants à des politiques globales. » Vous l'avez citée, la trajectoire fixée notamment par le nouveau pacte vert européen qui fixe une réduction des gaz à effet de sphère de 55 % en 2030 pour atteindre la neutralité en 2050, entre autres.

L'objectif d'en faire un véritable outil d'évaluation des politiques publiques n'est donc pas atteint. Il s'agit plus d'un document de communication que d'un véritable outil d'analyses. Sur ces points, l'avis du CESER, et vous avez cité le CESER, est parlant et fait le même constat. Ce n'est pas un rapport d'évaluation.

Sur le fonds ensuite, je commencerai par le financement, vous en avez parlé. On peut regretter qu'il n'y ait pas un financement dédié à Néo Terra mais plutôt une addition de crédits et de politiques sectorielles. Au budget 2020, 69 millions d'euros étaient prévus pour le déploiement de la feuille de route, mais le déploiement ne suffit pas. Or, il avait été évoqué de recourir à des obligations vertes au débat d'orientations budgétaires 2021. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Sur la question des nouveaux mix énergétiques, il est inscrit que la priorité est donnée à la méthanisation et au photovoltaïque. Quid des autres ressources d'énergie ? Il y a des projets hydrogènes dans cette région, que la Région a soutenus d'ailleurs, mais le développement de la filière semble complètement laissé de côté alors que l'Occitanie a pris les positions fortes.

Autre sujet, autre vecteur d'énergie renouvelable, les batteries électriques. Le mot n'est jamais cité dans le rapport alors que des grands plans européens et nationaux sont annoncés, qui seront à la fois une opportunité sans précédent pour notre industrie et pour l'emploi.

Autre grand absent du rapport également, l'océan, alors que nous avons 720 kilomètres de côte atlantique. L'un des seuls chapitres qui lui est consacré, est consacré au tourisme durable, qui est important bien sûr, mais il y a tellement à faire en matière de nouvelles énergies, d'innovation et de préservation pour la lutte contre le changement climatique. En février prochain, aura lieu le « One Ocean Summit » à Brest pour parler, à l'échelle internationale, de ces enjeux de ces océans. Comment prendrons-nous part à cette réflexion ?

Autre sujet, on l'a évoqué tout à l'heure, la question de la gestion des ressources en eau. Vous savez que c'est un sujet qui nous tient à cœur. On aurait pu attendre plus dans ce rapport sur cette question, il y a quatre projets qui sont évoqués sur le territoire régional en 2020. Comment allez-vous évoluer en la matière avec cette nouvelle majorité ? On a parlé tout à l'heure des événements très graves qui s'étaient produits dans les Deux-Sèvres, dans les bassines notamment.

Je pourrais continuer sur l'implication citoyenne notamment, sur l'importance de développer des mécanismes incitatifs comme celui de l'État qui met en place des plans d'épargne avec des fonds destinés au financement de la croissance verte.

Je pourrais continuer mais on voit, il y a beaucoup à dire. Aussi, Monsieur le Président et Monsieur le Vice-Président, je souhaite que nous puissions reconsidérer cette stratégie. Vous parlez de formations mais je pense qu'avant, il faut que ce nouvel exécutif s'empare de cette feuille de route, vous fasse ses remarques, que nous puissions y travailler en commission et que nous puissions apporter tout le sérieux qui s'impose en la matière sur les critères de suivi, de pilotage et sur la traçabilité budgétaire.

Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Madame FARRENG. Juste quelques observations et puis, Guillaume...

Néo Terra réexamine toutes nos politiques. Ce n'est pas simplement du saupoudrage ou prendre une opération ici et là. C'est pour cela aussi que nous mettons aussi les camemberts pour montrer, dans toutes nos politiques, comment nous basculons dans la lutte contre le réchauffement climatique, accompagnés, je le disais, par 400 scientifiques, en ayant soin de regarder au fond les problèmes parce que, prenez le cas des bus à hydrogène aujourd'hui. Si on produit de l'hydrogène, à partir d'énergies fossiles, on peut toujours dire qu'on a fait de l'hydrogène, qu'on fait rouler des bus à l'hydrogène. Mais si l'hydrogène est produit d'une façon mauvaise, cela ne marche pas. Ce que nous faisons par rapport à nos milliers de bus et à nos TER, c'est un passage soit au bioGNV, soit à la batterie et demain, parce que ce n'est pas encore opérationnel, à l'hydrogène. Ne croyez pas que la Nouvelle-Aquitaine, et merci d'avoir évoqué cela parce que cela me permet de vous répondre, ne s'intéresse pas à l'hydrogène. On a un groupe de travail de 150 ingénieurs et scientifiques qui sont en train de travailler sur le fond, sur ce dossier, d'une certaine manière, si je voulais rebondir sur ce que Nicolas THIERRY disait tout à l'heure, comme un comité citoyen. Simplement, en avançant sur cette affaire-là.

Vous parlez de la batterie électrique. Ignorez-vous, chère Madame, que la première région aujourd'hui qui industrialise et conçoit la batterie électrique, c'est la Nouvelle-Aquitaine ? L'ignorez-vous ? Le premier centre de recherche est à Bruges, à côté de Bordeaux. La première usine sera à côté d'Angoulême, à Nersac. Et nous avons mis un consortium depuis 12 ans, en partant notamment du bassin de Lacq.

« One Ocean Summit », ok, mais je pense que Gérard BLANCHARD pourrait, sur l'océan, mieux s'exprimer que moi. Nous y travaillons depuis des années, pas simplement en faisant partie d'un congrès. Nous ne sommes pas en communication, nous ne sommes pas dans un groupe de communication, qu'il s'appelle, je ne sais pas, Publicis ou Euro RSCG. Nous sommes dans l'action, ici, chers collègues.

Sur les ressources en eau, on a signé une entente avec Occitanie, l'ignorez-vous ? Pour essayer de travailler sur les problèmes quantitatifs et qualitatifs sur l'eau. Nous avons un laboratoire, notamment à Limoges, qui travaille, dédié à tout ça.

Donc, je suis un peu surpris. Alors, par contre, et Guillaume RIOU l'évoquait tout à l'heure, je suis sensible à l'argumentation du CESER mais nous sommes, et il faudra qu'on s'y adapte et moi j'écouterai toutes celles et ceux qui, dans les commissions qui vont bien, y travailleront. Nous sommes soumis à des obligations réglementaires et il est vrai que nos services les appliquent, ces obligations réglementaires. Par contre, il faut qu'on raconte l'histoire dans laquelle s'est engagée la Nouvelle-Aquitaine par rapport au réchauffement climatique et à la transition écologique. Et là, je partage ce que vous dites.

Qui souhaite intervenir ? Allez-y.

Mme HAMMERER. - Madame HAMMERER, La République en Marche.

Monsieur le Président, mes chers collègues. Dans sa feuille de route, Néo Terra se donne pour objectif à l'horizon 2050 l'autonomie énergétique régionale décarbonée et un mix énergétique basé sur les énergies renouvelables, notamment qu'on retrouve dans l'ambition 6, qui est de « construire un mix énergétique ». Il n'est mentionné, dans ce mix énergétique, nulle part la part de l'énergie nucléaire.

Comme vous le savez, l'énergie nucléaire est un atout non négligeable contre le réchauffement climatique car décarboné et sa production peut être pilotée en fonction de besoin. J'ai conscience des points de vigilance sur l'énergie nucléaire, notamment son acceptabilité, la gestion de ses déchets radioactifs. Néanmoins, prévoir un abandon du nucléaire nous exposerait à une crise énergétique qui pourrait, comme en Allemagne, nous conduire vers les combustibles fossiles.

Dans son allocution du 9 novembre 2021, le Président de la République déclare : « Si nous voulons payer notre énergie à des tarifs raisonnables et ne pas dépendre de pays étrangers, il nous faut tout à la fois continuer d'économiser l'énergie et investir dans la production d'énergies décarbonées sur notre sol. C'est pourquoi, pour garantir l'indépendance énergétique de la France et atteindre nos objectifs, en particulier la neutralité carbone en 2050, nous allons, pour la première fois depuis des décennies, relancer la construction de réacteurs

nucléaires dans notre pays et continuer de développer bien entendu les énergies renouvelables. »

Nous pouvons affirmer que la centrale, qui est située sur la Communauté de Communes de l'Estuaire, dont je salue ici la présence de la présidente, Madame Lydia HÉRAUD, joue un rôle majeur dans l'aménagement de territoire de la Nouvelle-Aquitaine, notamment par ses répercussions en termes d'emploi, de contributions fiscales aux collectivités locales, mais aussi d'innovation, comme en témoigne aussi l'existence d'un Centre d'Études Nucléaires de Bordeaux Gradignan, du Cluster Maintenance Nucléaire à Saint-Aubin-de-Blaye, mais aussi de formation. Je pense ici aux métiers du nucléaire dispensés au lycée professionnel de l'Estuaire de Blaye, au CFM de Reignac ou encore au Campus des Métiers de Blaye.

La centrale nucléaire qui est située au Blayais couvre les besoins en électricité de 66 % des habitants de la région Nouvelle-Aquitaine. Elle dispose d'un foncier disponible, elle achève des travaux d'aménagement de la digue de protection rehaussée à neuf mètres de haut afin de prévenir les inondations et elle se situe à côté d'une réserve d'eau intarissable, alimentée par l'estuaire de la Gironde, qui permet donc un refroidissement nécessaire des réacteurs.

Sur ce sujet, une motion est portée par plusieurs élus de la CCB, la Communauté de Communes du Blayais, circule sur l'ensemble de la Haute-Gironde et certainement, prochainement, au-delà du département, afin de demander l'implantation, voire de deux EPR sur ce site. Il me semble opportun de se poser tous ici la question de l'opportunité pour notre région et bien au-delà pour l'avenir de notre territoire et l'avenir de notre industrie, l'efficience d'un EPR en Nouvelle-Aquitaine.

Je sais, Monsieur le Président, à quel point vous êtes porteur du développement économique en matière d'industries, à quel point vous êtes attaché au ruissellement d'une telle économie pour aménager les territoires et promouvoir la formation et l'emploi. Par conséquent, par cette volonté politique nationale, cet impératif vital de lutter contre le réchauffement climatique et cette nécessité de se structurer pour un positionnement éclairé et choisi, les élus de notre groupe vous proposent de constituer un comité stratégique réunissant élus, experts mais aussi citoyens pour définir de l'opportunité et de l'efficience d'un EPR sur le site de la centrale nucléaire situé sur la Communauté de Communes de l'Estuaire. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Madame HAMMERER. Simplement, vous avez parlé du Cluster, c'est votre serviteur qui l'a initié. Le Campus avec Jean-Louis NEMBRINI, nous y travaillons. Nous nous y sommes engagés dans le domaine de nos compétences.

Premièrement, compétence de développement économique. Comment fait-on pour améliorer la formation de travail en zone sensible, voire sa robotisation ? Et je crois que le

centre de Reignac est particulièrement efficace avec des retombées efficaces, de même que le Campus des Métiers. Aujourd'hui, cette centrale est en grand carénage et on avait anticipé, ce qui est notre rôle, justement de pouvoir offrir à vos jeunes du territoire, d'y trouver une compétence et un emploi. Nous le faisons, nous l'avons fait et je crois que...

Pouvons-nous aller plus loin ? Je comprends qu'en tant que parlementaire, vous ayez votre mot à dire, je peux avoir moi-même aussi, dans ce domaine-là, mon mot à dire. Est-ce que cela dépend de l'Assemblée Régionale, aujourd'hui telle qu'elle est ? Je ne le crois pas trop.

D'abord, sur les incertitudes de la politique nucléaire du gouvernement parce que, d'un côté, il y a les déboires des EPR, dérive financière colossale, dérive aussi technologique. Deuxièmement, l'absence de réflexion qui a été arrêtée, je crois, par le Président de la République, si ma mémoire est bonne, sur les centrales de troisième ou quatrième génération qui visaient à utiliser les déchets pour produire de l'énergie, puisqu'on a arrêté le CEA dans ces recherches dans ce domaine-là. Est-ce que ce seront des petites centrales, comme le Président de la République l'a évoqué, ou des EPR ? Je ne sais pas si, aujourd'hui, la base d'appui pour avoir un message, même en termes d'aménagement du territoire, est suffisamment solide. Je suis désolé, mais cela me semble être bien audacieux de pouvoir rentrer dans un débat où nous n'avons absolument aucune clé. Et je pense que les parlementaires, l'Assemblée Nationale ou le Sénat, pourraient, dans le cadre de leurs compétences, se saisir de ce dossier.

Qui souhaite intervenir sur ce rapport ? Nicolas THIERRY.

M. THIERRY. - Merci.

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, chers collègues. Tout d'abord, je souhaite remercier les services pour la rédaction de ce document. En le lisant, on mesure le volume de travail effectué et l'énergie que ces derniers ont dû mobiliser. Ce rapport est très instructif à lire, on redécouvre une multitude d'initiatives impulsées par des acteurs du territoire, qu'ils soient économiques, associatifs ou encore culturels. Les politiques de la Région sont très longuement mises en avant et valorisées. Une grille de lecture est par ailleurs proposée au travers de cet indicateur d'intensité de développement durable, forcément subjectif mais qui a au moins le mérite de questionner, en interne, chaque direction sur les politiques publiques menées, même si on le sait au final, depuis le vote Néo Terra, très peu de politiques régionales préexistantes ont été transformées en profondeur. C'est un document, certes obligatoire et réglementaire, la présentation orientée - et pour reprendre les termes du vice-président, Guillaume RIOU -, la présentation politisée cherche avant tout à valoriser la politique

régionale et, pour le dire sans détour, il s'agit d'un exercice de marketing politique. D'ailleurs, on ne peut pas vous en tenir rigueur, on peut comprendre que la collectivité régionale, comme d'autres, fasse de la communication politique et institutionnelle, même si l'on aurait préféré un peu plus d'objectivité mais finalement, le problème n'est pas là.

En effet, le problème se situe ailleurs parce que, lors de la présentation de la feuille de route Néo Terra le 9 juillet 2019, l'Assemblée a voté les objectifs précis. C'est pourquoi, d'ailleurs, les écologistes avaient, à l'époque, soutenu la démarche. À titre d'exemple ou d'illustration, on peut en citer trois, rédigés de la manière suivante dans la feuille de route Néo Terra : par exemple, sortie des pesticides de synthèse d'ici 2030 et stopper l'utilisation des pesticides cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques d'ici 2025 (pour ceux qui veulent suivre, page 48 de la feuille de route Néo Terra). Autres exemples d'objectifs : viser la neutralité carbone de la région d'ici 2050, page 109, ou encore 100 % du plastique utilisé recyclé par l'industrie à l'horizon 2025, page 93.

Au sujet de la gouvernance, la feuille de route Néo Terra prévoyait aussi - l'Assemblée Régionale l'avait votée - la création d'un comité transpartisan des élus régionaux (page 117). Ce comité, je cite, « devait veiller à l'avancement de la feuille de route, la pertinence et l'efficacité des stratégies déployées dans le temps et pourrait également apporter une analyse croisée et un arbitrage sur des projets complexes. » Ce sont quelques exemples qui illustrent la précision des engagements pris en 2019 et nous sommes aujourd'hui en droit d'attendre une évaluation aussi précise de l'avancement vis-à-vis de ces engagements.

Dans ce bilan Néo Terra, que vous nous présentez, il y a une longue liste d'actions ponctuelles - je partage ce qui a été dit tout à l'heure - mais pas d'évaluation, il n'y a pas de bilan de réalisation des objectifs précis, votés par l'Assemblée Régionale. Ce qui nous intéresse, c'est de savoir très concrètement si nous sommes sur la bonne voie pour atteindre les objectifs de la feuille de route Néo Terra.

Pour reprendre les exemples d'objectifs que j'ai évoqués, depuis le vote Néo Terra par exemple en 2019, est-ce que l'achat des pesticides, au niveau régional, a stagné, baissé, augmenté ? La feuille de route Néo Terra avait même prévu ce suivi et cela avait été voté par l'Assemblée Régionale, encore une fois, en s'engageant à produire une synthèse régionale sur les pesticides et leur dispersion dans les différents compartiments de l'environnement, page 117. Où est cette synthèse ? Où peut-on la trouver ?

Autre exemple : depuis deux ans et demi, les rejets de gaz à effet de sphère de la région ont-ils augmenté, baissé, stagné ? Si oui, dans quelles proportions ? Est-on sur la bonne trajectoire ? Ce n'est nulle part dans le rapport.

Concernant le plastique, pour continuer sur les exemples, utilisé, recyclé par l'industrie. Où en est-on ? Au regard de l'objectif voté par l'Assemblée, il ne reste en effet que quatre petites années pour atteindre les 100 % de plastiques utilisés et recyclés par l'industrie. Est-ce qu'on est sur la bonne dynamique ? Est-ce qu'on est dans les temps ? Où en est-on ?

Dernier exemple : un des objectifs voté était de baisser de 30 % la consommation d'eau de la région. Est-ce qu'on est sur la bonne voie ? Est-ce qu'on est sur la voie de la sobriété, oui, non ? Nulle part dans le rapport.

C'est absolument essentiel de disposer collectivement de ces informations. Sinon, comment voulez-vous que nous débattions efficacement ? Si nous ne disposons pas de ces informations, comment savoir si on doit réajuster, ou pas, les politiques publiques ? Et lors du vote de la feuille de route Néo Terra, vous vous êtes engagés à obtenir ces résultats sur dix ans. Deux ans et demi se sont déjà écoulés. A-t-on commencé à dévier le cours des choses ou pas ? Telle est la vraie question à évaluer.

Nous formulons donc la demande que l'Assemblée Régionale puisse disposer d'un tableau de bord, en continu, qui évalue l'état d'avancement de chaque objectif de la feuille de route Néo Terra. C'est le minimum et les outils numériques aujourd'hui permettent la mise à disposition d'une évaluation transparente et au fil de l'eau. Voilà tout ce que nous demandons.

Enfin, je termine par cela, en plus des autres questions : pourquoi ce comité transpartisan qui a été voté par l'Assemblée Régionale, que j'évoquais tout à l'heure, qui était destiné à veiller à l'avancement de la feuille de route, n'est-il pas opérationnel ? Encore une fois, ce dernier a été voté et on voudrait savoir pourquoi il n'est pas opérationnel.

Vous l'avez compris, on a besoin de comprendre et de connaître la situation dans laquelle nous nous trouvons et nous souhaitons, si possible, des réponses précises à nos questions.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Deux choses. Sur l'évaluation, dégagement de gaz à effet de sphère par les pesticides, etc., il existe aujourd'hui des parutions avec les organismes d'État. Nous, nous n'avons pas les moyens, c'est l'ADEME qui les a, je crois, peut-être de le faire. On peut très bien les mettre à disposition, je n'ai pas de souci. Je partage ce que dit Nicolas THIERRY mais il aurait peut-être fallu que, lorsqu'il était vice-président, il nous suggère ces moyens de les mettre en place.

Deuxièmement, sur la commission transpartisane, je rappelle que là-dessus, sur l'évaluation qui est globale, peut concerner les emplois, le social, l'amélioration de nos lignes ferroviaires, etc., j'avais proposé à un collègue de son groupe, donc totalement aujourd'hui transpartisan, d'en assurer de nouveau la présidence. Le groupe ELV a refusé de prendre une responsabilité dans cette évaluation. On ne peut pas à la fois nous reprocher de ne pas l'avoir suffisamment précise et, en même temps, ne pas assumer de mettre les mains dans le cambouis à un moment donné.

Troisième observation, peut-être, pardonnez-moi, une taquinerie. Par rapport au dégagement de gaz à effet de sphère, si on laisse les 10 000 camions, plus 4,5 % par an sur la Nationale 10, on ne risque pas de gagner.

Qui souhaite intervenir ?

M. THIERRY. - Monsieur le Président, pardon, mais vous ne pouvez pas dire ça. On a des objectifs précis. On demande simplement de savoir où en est, est-ce qu'on est en passe de les atteindre ou pas.

M. LE PRESIDENT. - Et moi, je vous dis qu'avec 10 000 camions qui sont laissés sur la Nationale 10, on ne les atteindra pas.

M. THIERRY. - Ce n'est pas une réponse.

M. LE PRESIDENT. - Et vous aurez une part de responsabilité.

M. THIERRY. - On a voté en 2019 un document exhaustif, extrêmement précis. On vous demande de savoir où l'on en est et vous êtes en train de nous dire que vous ne pouvez pas les avoir, donc vous ne pouvez pas évaluer vos propres politiques publiques ? Alors, pourquoi on a voté ? Cela sert à quoi ? On vous croit sur parole ?

M. LE PRESIDENT. - Bien sûr que si. Vous évoquez le détail. Je veux dire, rien n'est jamais suffisant. Alors, on peut, plutôt que d'agir, passer son temps à évaluer, à regarder, à mesure, il faut sûrement le faire. Je n'ai aucun obstacle à l'égard d'une commission transpartisane, Guillaume RIOU non plus.

Deuxièmement, il y a un certain nombre d'éléments qui se jouent. Certains veulent regarder le verre à moitié plein ou à moitié vide, moi j'essaye de le remplir parfois en soutien du développement durable de cette région.

Je passe la parole à la demande d'intervention suivante. Qui souhaite intervenir ? Alain BACHÉ.

M. BACHÉ. - Très rapidement, Monsieur le Président. Plutôt que d'entendre, à chacune des interventions, Monsieur « théorie », nous préférons voir, nous, dans le Néo Terra, un guide pour mettre en place nos politiques, très simplement, pour dire que c'est un choix majeur qui démontre une ambition de prendre soin de notre planète, prendre soin de la vie humaine, animale et végétale, prendre soin de l'environnement.

On nous parle de décarboner nos productions d'énergie. Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit tout à l'heure par rapport au nucléaire mais, effectivement, si nous voulons faire en sorte de répondre aux besoins énergétiques, il va nous falloir penser le redéveloppement du nucléaire au niveau national.

Un aspect, si vous le permettez, parce que ce sont des choses qui nous inquiètent. Il a été tout à l'heure question du photovoltaïque. Nous sommes de celles et ceux qui pensons qu'il est parfaitement suicidaire de vouloir faire du photovoltaïque sur des terres dédiées à l'agriculture et de faire du photovoltaïque sur des terres dédiées à la forêt. Je pense que ce sont des options qui ne sont pas bonnes. Il y a d'autres pratiques pour développer le photovoltaïque, notamment les bâtiments publics et les parkings des supermarchés.

Voilà ce que nous souhaitons vous dire, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci, Alain BACHÉ. D'autres interventions ?

M. ELOPHE. - Valéry ELOPHE, pour le Groupe Rassemblement National.

M. LE PRESIDENT. - Allez-y.

M. ELOPHE. - Monsieur le Président, chers collègues, à marche forcée, votre majorité a mis en place, depuis 2019, la feuille de route Néo Terra. Quelle en est la finalité ?

Nous avons été estomaqués, mais pas surpris, d'apprendre qu'en commission de la part de Madame DERVILLE, que l'objectif à moyen terme de la région est de mettre en œuvre partout et dans tous les domaines de compétence, la transition écologique.

Permettez-nous de vous contredire concernant votre vision. La transition écologique, oui, mais pas la vôtre. Et ce n'est certainement pas ce rapport d'auto-évaluation, et donc d'autosatisfaction, à moindre coût pour la majorité socialiste, qui va nous convaincre.

En ce qui concerne votre ambition 6 de construire un nouveau mix énergétique, votre volonté d'implanter des usines photovoltaïques est complètement aberrante et va à l'encontre de vos valeurs écologistes et humanistes. En effet, l'exploitation du silice en Chine pose des problèmes de par son extraction, de la pollution engendrée, sans compter son transport en cargos. De plus, les méthodes commerciales utilisées par des promoteurs sont abjectes et la production d'énergie intermittente, importante en été, sans réel besoin et quasi nulle en hiver

quand les besoins sont importants. Quant au recyclage, aucune solution satisfaisante n'a encore été trouvée.

L'idée d'implanter des usines éoliennes est encore plus aberrante, tant cette production est intermittente, un jour de production sur cinq en moyenne en pleine charge. De plus, l'éolien, qu'il soit terrestre ou maritime, contribue à des nuisances, perturbe la vie des riverains et celle de la biodiversité. Et quid du démantèlement ? Là, c'est le grand flou. Quel avenir pour les pales qui ne se recyclent pas ?

Aujourd'hui, la filière des énergies renouvelables survit surtout grâce à vos subventions et par les taxes de plus en plus chères payées par les consommateurs sur leurs factures. En effet, la loi exige que l'énergie des éoliennes et photovoltaïque soit achetée plus cher que les prix des autres énergies. À noter que l'hydraulique, qui est pourtant non-intermittent et pilotable, n'a pas ce privilège. D'ailleurs, nous en profitons pour réclamer et promouvoir le développement des projets de stations de transfert d'énergie par pompage (STEP), comme par exemple à Redenat en Corrèze. Mais, rassurez-vous, à partir d'avril, vous pourrez compter sur Marine LE PEN pour mettre fin à cette situation aberrante et maintenir ainsi le nucléaire, énergie non carbonée, permanente et pilotable.

Autre point noir : votre volonté d'imposer à notre agriculture une complexité administrative et normative qui entraîne aujourd'hui son déclin. En effet, autrefois, première puissance agricole exportatrice mondiale, notre pays a totalement dévissé à la sixième place, derrière l'Allemagne, toujours l'Allemagne de toute façon, et les Pays-Bas.

Libérez nos agriculteurs de votre bureaucratie, de vos empilements de normes sur normes et des dossiers trop complexes à constituer, qui obligent nos agriculteurs à passer plus de temps sur leur ordinateur que sur leur tracteur. Aujourd'hui, la part du budget consacrée à l'agriculture est trop faible par rapport aux tracasseries qui leur sont imposées. Vous leur rendriez réellement service si vous pouviez convaincre vos élus socialistes du Parlement de Strasbourg d'arrêter leur double langage car ils votent systématiquement en faveur des traités de rechange, qui sont la cause principale du déclin de notre agriculture.

Nous dénonçons aussi vos contradictions en matière de transport car elles sont les plus visibles aux portefeuilles des Néo-Aquitains. Deux exemples à l'appui. Je vous cite : « La Région, autorité organisatrice des transports ferroviaires et routiers interurbains, s'engage pour proposer des offres et des tarifs attractifs. » Résultat : plus 15 % du ticket de bus et du TER dans les transports régionaux. Je vous cite à nouveau : « Le secteur du transport est aussi l'une des principales causes de pollution de l'air malgré l'amélioration technologique des motorisations. » Si vous nous imposez vos choix de motorisation alternative, encore faut-il que

les Néo-Aquitains aient les moyens financiers de se les offrir et que la durée d'autonomie soit suffisante, ce qui est loin d'être le cas pour l'instant.

Pour conclure, et de façon solennelle, nous vous demandons, une fois encore, de supprimer la TICPE Grenelle, que vous avez portée à son maximum. Pensez au pouvoir d'achat des Néo-Aquitains, surtout en cette période où les prix à la pompe sont en train de flamber. Ceci vous permettrait d'être en phase avec la proposition de Marine LE PEN, d'abaisser la fiscalité sur les énergies, que votre future, et peut-être ex, Anne HIDALGO a reprise à son compte lors de son déplacement en Limousin le mois dernier. Je rappelle également que les régions gérées par LR ont également refusé cette mesure de bon sens et de justice fiscale. Idem pour la PACA, dirigée par La République en Marche, forcément.

Enfin, nous sommes très inquiets de votre volonté d'afficher publiquement d'aller vers un Néo Terra 2, alors que les Néo-Aquitains subissent déjà les conséquences néfastes de la première version. Accélérer dans ce sens relève de l'aveuglement et de l'irresponsabilité. Il serait temps que le bon sens fasse son retour dans votre majorité. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Je ne sais pas si je dois vous remercier parce qu'avec des mots comme ça... Mais je vais être zen aujourd'hui.

Sur le recyclage, vous avez à la fois raison et tort. Vous avez raison sur le fait que nous importons la quasi-totalité des cellules photovoltaïques, qui ont très peu de rendement d'ailleurs. C'est pour cela que nous mettons l'accent sur la reconquête technologique et les sauts technologiques pour avoir des cellules qui passeraient de 17 ou 15 % de rendement à des cellules qui passeraient à plus de 30 %, ce qui réglerait le problème de l'utilisation du sol et qui permettrait, ce que nous avons déjà largement fait, de couvrir les parkings, mais ils ne suffisent pas, ni les toits ne suffisent pas non plus, si on veut vraiment un remix énergétique. Sur le recyclage, il y a une entreprise qui appartient à l'ESS (Économie Sociale et Solidaire), mais vous adorez l'ESS, je sais, qui a mis en place une usine, je crois que c'est à Saint-Loubès, de recyclage des cellules photovoltaïques avec un matériel totalement nouveau.

Qui souhaite réintervenir sur ce sujet-là ?

Alors, je vais demander à Guillaume RIOU, peut-être, de conclure.

M. RIOU. - Chers collègues, je suis ravi pour cette première présentation parce que je vois que chaque groupe a un avis sur les questions environnementales et ça, c'est assez satisfaisant finalement. En tout cas, un avis par le verbe, maintenant il faut qu'on aille vers l'avis éclairé, par l'équation, par la matière, le verbe et l'équation. Nous ne pourrions pas faire cette impasse.

Je vais vous répondre, Madame la députée européenne, Madame FARRENG, concernant les obligations vertes. Sachez que leurs émissions vont démarrer au mois de janvier. C'est une réponse très concrète et d'ailleurs, puisque nous travaillons en équipe au sein et autour du président, ma collègue, Sandrine DERVILLE, me fait savoir que la chose est inscrite au rapport budgétaire futur. Donc, vous avez l'information dans vos documents.

Par ailleurs, là, il s'agit d'innovations financières. Nous avons émis auprès des entreprises la possibilité d'agir, et nous les soutenons en ce sens, autour des Power Purchase Agreement, les PPA, qui sont une vraie modalité de financement des énergies renouvelables et qui peuvent permettre aux entreprises d'y trouver intérêt.

Concernant l'eau, laquelle, aurais-je envie de dire ? Parce que l'eau, elle est multiple. C'est l'eau potable et nous poursuivons, auprès des collectivités locales, notre programme, dit programme ressource, nous essayons de le démultiplier sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine et nous soutenons financièrement cette action au quotidien. C'est la question évidemment de la gestion quantitative de l'eau, le président s'est déjà exprimé sur la chose, je ne vais pas y revenir. Un certain nombre de préalables sont nécessaires pour imaginer les choses demain.

La question des milieux aquatiques, je me tourne vers Mathieu LABROUSSE. Evidemment que la chose est essentielle et je me félicite de notre probable futur, et déjà existant, partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité, issu de l'Onema, la police de l'eau. Les choses sont essentielles sur le sujet. Les milieux aquatiques, je pourrais disserter longtemps et je n'en aurais le temps sur les questions littorales, je m'en remets à Henri SABAROT sur cette question-là. L'eau, c'est aussi jusqu'au littoral. On pourrait en parler des heures.

Concernant l'appropriation citoyenne et la possibilité d'accéder à cette belle idée des énergies renouvelables, là aussi nous soutenons, et vous le savez pour certains d'entre vous, le tissu associatif, je pense notamment à SIRENA qui permet à nos concitoyens d'envisager, de monter au capital des infrastructures des énergies renouvelables sur leur territoire. C'est bien sûr aussi le soutien auprès de SOLTENA, ce groupement d'entreprises qui réfléchit comment mettre en œuvre demain les énergies renouvelables, l'économie des déchets, l'économie de l'énergie au sein de leur entreprise. La RSE est déjà très active sur le sujet.

Concernant la question de l'évaluation et là, on me souffle une réponse très précise. Vous m'excuserez à ce stade, je n'ai pas connaissance de tout et tout à l'heure, on se disait qu'il fallait faire preuve de modestie, que nous sommes passés sur les dossiers issus du pôle du

développement économique et environnemental, que préside Andréa BROUILLE, de 20 % de dossiers à 40 % de dossiers Néo Terra, « néo Terra-risés », oserais-je dire.

Concernant l'hydrogène, il y a une feuille de route qui a été votée. Le bioGNV, vous l'avez évoqué aussi, il y a là également une feuille de route. Il faut que nous arrivions, pour tenir nos objectifs d'émission de gaz à effet de sphère, pour défossiliser, pour décarboner nos utilisations, à 280 méthaniseurs par an pour l'injection réseau mais aussi pour la disponibilité d'un ensemble de stations bioGNV et nous participons activement à leur déploiement. Et comme nous travaillons en équipe, le vice-président aux mobilités me souffle qu'à Limoges, le premier train à batterie va voir le jour, c'est une première européenne. Donc, vous voyez que nous sommes, là aussi, présents et actifs.

Cher Nicolas THIERRY, on a peut-être, et tout est imparfait, du mal à trouver ce que vous souhaitez dans ce rapport développement durable. Vous savez, par ailleurs, que l'AREC, l'Agence Régionale de l'étude, du chiffrage, de l'observatoire, de l'énergie et du climat peut offrir ces chiffres. Ils sont tout à fait transparents, publics et nous soutenons activement, là aussi, l'AREC dans ces dispositions pour son cadre d'observatoire.

Alain BACHÉ, nous en parlions il y a quelques jours ensemble, la question du PV, et je m'adresse également au groupe du Rassemblement National, est plus complexe qu'on ne peut l'imaginer. Aujourd'hui, nous avons moins d'un gigawatt-crête installé et notre feuille de route Néo Terra et le SRADETT, n'est-ce pas Laurence, prévoit, parce que ce sont les nécessités d'électrification, donc de décarbonation, de prévoir à 8,5 - 10 gigawatt-crête installés à l'horizon 2030. C'est une nécessité absolue parce que, Madame la députée, évidemment, la question nucléaire interroge et c'est légitime. Mais à ce stade, nous sommes absolument incapables de défossiliser sans le nucléaire et sans l'accompagnement de toutes les technologies, qu'elles soient PV, éolienne, bioGNV, géothermie, le système marin par la houle demain. Nous aurons besoin de toutes les énergies, ce mix est absolument indispensable.

Je pense que j'ai fait le tour d'un point de vue, peut-être un peu plus technique que politique, de vos questions dans mes réponses. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Guillaume, et puis montons cette commission transpartisane qu'a ré-évoquée Nicolas THIERRY. Simplement, on avait remarqué, dans la mandature précédente, que chaque fois qu'on la réunissait, il n'y avait personne.

Je vous propose de passer maintenant à l'assemblée d'un acte.

M. THIERRY. - Monsieur le Président, je peux juste poser une question ?

M. LE PRESIDENT. - Non, on ne parle pas après le rapporteur, c'est un problème de politesse.

M. THIERRY. - Non, c'est une question, c'est un échange. Je n'ai pas eu de réponse à ma question, je suis désolé, ce n'est pas de l'impolitesse.

M. LE PRESIDENT. - Laquelle ?

M. THIERRY. - Je veux juste savoir si on peut disposer d'un tableau de bord. Est-ce que l'Assemblée peut disposer d'un tableau de bord, de l'état d'avancement des objectifs de Néo Terra ? C'est aussi simple, c'est oui ou c'est non.

M. LE PRESIDENT. - On le fait régulièrement.

M. RIOU. - Oui, on le fait et je vous le disais tout à l'heure, un certain nombre de pilotes travaillent au quotidien, ils se sont encore réunis la semaine dernière au sein des services pour faire l'évaluation permanente. Par ailleurs, Didier ROUX et son équipe de scientifiques travaillent aussi à l'évaluation, à l'objectivation technique et scientifique de toutes ces données. Mais, ce chemin est un chemin au long cours, Nicolas, vous le savez. Tout ne peut pas se construire en deux ans et il faut bien évidemment accélérer les choses. Oui, nous devons pouvoir mettre à disposition, et c'est déjà le cas dans le rapport, sans doute plus clairement, mais travaillons, progressons sur cette question-là.

M. LE PRESIDENT. - D'autant, Guillaume, qu'aujourd'hui, on sait, en-dehors d'un certain nombre de crédits, comment mettre le coût des ressources humaines de la région, comment mettre la formation permanente avec un tampon Néo Terra. C'est plus du tiers du budget aujourd'hui, en l'espace de deux ans, qui peut être clairement affiché sur la transition climatique et écologique.

Plus du tiers du budget. Alors, je ne sais pas ce qu'il faut faire de plus, cela ne va jamais. Finalement, vous êtes mieux dans l'opposition que dans la majorité.

M. THIERRY. - Monsieur le Président, ne me demandez pas de me taire et de surenchérir à chaque fois, s'il-vous-plait. Et je vous confirme, on est bien mieux dans l'opposition.

M. LE PRESIDENT. - Mais j'ai bien compris !

M. THIERRY. - Notre place est effectivement là.

M. LE PRESIDENT. - Cela évite à avoir à s'occuper concrètement du problème des déchets que nous devons reprendre à zéro.

M. THIERRY. - Je n'ai toujours pas ma réponse. Comme d'habitude, vous bottez en touche.

M. LE PRESIDENT. - C'est parce que vous ne voulez pas la comprendre.

N° 01

sur « Rapport Néo Terra sur la situation en matière de Développement Durable
de la Région Nouvelle-Aquitaine. Année 2020 »

L'Assemblée DONNE ACTE

M. LE PRESIDENT. - Mes chers collègues, après que l'Assemblée ait donné acte, même d'une manière insuffisante, de ce rapport, je vous propose de donner la parole maintenant à Sandrine DERVILLE pour son heure et demie de gloire.

Mme DERVILLE. - Je ne prendrai pas une heure et demie, Président, je vous rassure.

Cher Président, chers collègues, je suis ravie de vous présenter aujourd'hui ce premier débat d'orientations budgétaires de la mandature. Orientations budgétaires 2022 qui ne se contentent pas de préparer le budget primitif 2022 mais qui fixe également le cap dans lequel doit s'inscrire notre action régionale sur le mandat à venir. C'est bien toute l'ambition et tout l'enjeu de ces orientations budgétaires qui sont établies, et vous le savez chers collègues, dans un contexte marqué par une crise sanitaire sans précédent que nous avons vécue et que nous vivons encore, qui nous a conduits et nous conduit encore aujourd'hui à devoir faire preuve de souplesse et d'anticipation.

Pour ce budget 2022 et pour les budgets à venir, nous aurons assurément à relever deux défis : celui de la responsabilité et celui de l'ambition. Responsabilité parce que, dès 2022, nous avons collectivement la responsabilité de rétablir la trajectoire budgétaire de la collectivité, et l'ambition parce que, bien sûr, ce que nous souhaitons, c'est que ces orientations budgétaires soient le cadre d'une action régionale forte pour être au rendez-vous des attentes de sortie de crise et réussir les transitions, qu'elles soient écologiques, économiques ou sociales, qui sont indispensables dans les dix prochaines années. Pour y parvenir, nous devons nous assurer, bien sûr, de pouvoir porter dans le temps cet effort et donc de nous inscrire dans une trajectoire budgétaire qui nous donne les moyens d'agir dès 2022, sans préempter pour autant les années à venir.

Avant de vous présenter les principales orientations budgétaires, quelques rappels utiles peut-être sur notre situation financière et sur notre action depuis le début de cette crise, qui vous permettront, je l'espère, de mieux comprendre les choix opérés.

Depuis le début de la crise, chers collègues, nous avons eu l'occasion d'en parler à de nombreuses reprises dans cette Assemblée, la Région est aux côtés des entreprises, des associations, tout comme des Néo-Aquitains, en particulier les plus défavorisés, les jeunes, les demandeurs d'emploi, pour les aider à faire face à cette crise. Et la mise en œuvre des différents plans d'urgence et de relance aux côtés de l'État, notamment, a conduit la Région à des niveaux d'investissement record, 842 millions en 2020 et nous dépasserons probablement les 900 millions en 2021. C'est-à-dire une augmentation de près de 20 % par rapport à ce que nous connaissions avant la crise.

Nous avons su être au rendez-vous de cette crise en appui et en soutien des entreprises et en solidarité avec les territoires, et avec les Néo-Aquitains, alors même, je tiens à le préciser, chers collègues, que le choc économique de 2020 et de 2021 impactait directement nos recettes régionales. Donc, dans la difficulté de ces recettes, notre niveau d'intervention, dès le début de la crise, est précisément notre niveau d'investissement. Comme vous pouvez vous en douter, il n'a pu être possible que grâce à l'emprunt. Ainsi, la Région a triplé son endettement annuel, en 2020 et 2021, en empruntant respectivement 456 millions d'euros en 2020 et près de 410 millions d'euros en 2021, alors que notre niveau moyen d'endettement n'était que de 150 millions d'euros avant la crise. Vous voyez d'ailleurs, sur le diaporama qui s'affiche actuellement, le poids de cet emprunt 2020-2021 sur notre encours global de dettes.

Cette capacité à emprunter et à être à la hauteur de la gestion de la crise n'a été possible que grâce à la bonne tenue de nos comptes depuis plusieurs années. Fin 2019, nous partions d'une situation avant la crise, dans laquelle notre collectivité était en bonne santé financière. Cette santé avait été renforcée structurellement. Pour preuve, notre taux épargne était de l'ordre de 20 % et notre capacité de désendettement inférieure à quatre années et demie.

Aussi, le défi que nous vous proposons pour les prochaines années, il est clair, c'est nous redonner les moyens d'action pour les priorités régionales. Pour ce faire, la méthode est assez simple : rétablir graduellement la situation financière par un endettement maîtrisé pour reconstituer nos marges d'intervention. Donc, comment rétablir cette trajectoire budgétaire ? Cette exigence, elle porte essentiellement sur trois objectifs. Le premier d'entre eux, évidemment, c'est la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement parce que, nous le savons, nous l'avons toujours fait, dégager des marges d'intervention, cela passe en premier lieu par la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.

Dans la continuité de l'action que nous avons menée depuis 2016, cette maîtrise des dépenses de fonctionnement doit nous permettre d'affecter prioritairement l'évolution de nos recettes au renforcement de notre épargne et donc, de l'investissement. Très concrètement, ces orientations budgétaires doivent nous permettre une stabilité des dépenses, c'est-à-dire une évolution bien sûr à 0 % durant la mandature sur ces dépenses de fonctionnement.

Cet objectif demande bien sûr une gestion exigeante mais nous nous y sommes toujours employés, tout en permettant, bien évidemment, une action régionale ambitieuse au service de nos territoires. Plus précisément depuis 2016, nous avons conduit une politique forte de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour renforcer structurellement l'autofinancement nécessaire à la mise en œuvre de nos investissements pour les territoires, pour les Néo-

Aquitains. Ainsi, un chiffre peut-être, depuis 2016, les dépenses de fonctionnement ont pu être stables ou en léger repli de 0,5 points chaque année.

La Région a notamment respecté le contrat de Cahors en 2018 et en 2019. Nous l'aurions fait en 2020 s'il n'avait pas été suspendu en raison de la crise sanitaire. De plus, concernant le fonctionnement, à noter que cette maîtrise des dépenses de fonctionnement, cette trajectoire, nous permet également d'apurer nos stocks en autorisation d'engagement. Un chiffre peut-être, notre stock d'autorisation d'engagement, en fonctionnement, s'élève à environ deux milliards d'euros. Il résulte très essentiellement des autorisations d'engagement ouvertes et non mandatées sur les trois derniers exercices en matière de transport, qu'il s'agisse notamment de la convention TER ou des marchés pluriannuels de transport routier, mais aussi en matière de formation professionnelle, ces deux piliers à eux seuls représentant 81 % du stock d'autorisation d'engagement.

Ainsi, chers collègues, notre stratégie de stabilité des dépenses de fonctionnement doit nous conduire, d'ici à 2027, à une progression de notre taux d'épargne. C'est l'objectif, nous souhaitons le voir passer de 15,6 % en 2022 à 23 % en 2027. C'est par cette maîtrise des dépenses de fonctionnement que nous pourrions limiter notre recours à l'endettement et, plus généralement, assurer la résilience de nos finances face au choc hexogène que nous pouvons connaître.

Deuxième objectif : conserver un niveau élevé d'investissement. Nous avons également pour ambition de le maintenir, bien évidemment, à un niveau élevé. Les incertitudes que nous connaissons, la crise mais aussi le besoin d'accompagnement des différentes transitions sur cette mandature, nous y obligent. En moyenne, ce que nous vous proposons dans ces orientations budgétaires, c'est de partir sur la base d'un niveau moyen d'investissement de 761 millions d'euros par an. Ce montant demeure donc très ambitieux et il correspond au niveau moyen d'investissement que nous connaissions entre 2016 et 2019.

Il convient de souligner que cet effort d'investissement, c'est-à-dire le rapport entre les dépenses d'investissement et les dépenses totales de la collectivité, oscillait autour de 28 % avant la crise, il est monté à près de 32 % en 2021. Au total, ce niveau d'investissement, que vous voyez s'afficher à l'écran, nous permettra d'investir 4,6 milliards d'euros sur l'ensemble de la mandature. Il nous permettra notamment de faire face à nos nouveaux engagements bien sûr, mais aussi de faire face aux engagements déjà pris qui sont matérialisés par le stock d'autorisations de programme affecté, et non mandaté. Pour être complète sur le sujet, le stock de ces autorisations de programme s'élève à environ 2,3 milliards d'euros. Il représente trois

années de crédits de paiement en investissement, ce qui reste très mesuré pour une collectivité comme la nôtre.

Pour faire un peu le parallèle, comme nous l'avons fait en fonctionnement, les principaux secteurs sur ce stock d'investissement, c'est le secteur de l'enseignement avec notamment la PPI de lycée qui atteint aujourd'hui son pic, le secteur également des transports avec notamment les investissements prévus dans le cadre du Contrat de Plan État-Région pour les infrastructures ferroviaires et la nouvelle convention TER et le secteur de l'action économique, qui représentent, à eux trois, près de 73 % du stock.

Enfin, troisième objectif pour rétablir cette trajectoire budgétaire, c'est notre dernier objectif qui découle au demeurant des deux premiers. Nous allons en effet, par conséquent, pouvoir réduire graduellement le besoin d'emprunt pour stabiliser l'encours de dette et revenir à cinq années de capacité de désendettement en 2027. Cet objectif ambitieux nous mobilisera durant le mandat. Par cette stratégie budgétaire, nous pourrons porter les efforts de demain et, si la crise devait s'étendre, évoluer ou entraîner de nouvelles perturbations, nous adapter également à cela.

La mobilisation prévisionnelle de l'emprunt restera supérieure à 300 millions d'euros sur les deux prochaines années, en 2022-2023, avant de connaître une dégression continue en raison de la hausse de l'autofinancement et de la baisse modérée des investissements.

Au demeurant, c'est en considérant ces objectifs crédibles et adaptés, que l'agence de notation qui nous accompagne vient de confirmer notre note, soulignant ainsi la solidité structurelle des finances de notre collectivité qui nous permettront d'engager nos grands projets d'investissements. La crise que nous vivons, que nous avons vécue et que nous vivons toujours, nous oblige à cette flexibilité, c'est ce qui a permis notamment à notre collectivité d'être résiliente sur ce point. Si jamais nous devons intervenir à nouveau, comme au cours des deux dernières années, seul le respect de cette trajectoire budgétaire nous permettra de le faire sans nous heurter au mur de l'endettement.

Créons aujourd'hui nos capacités d'intervention de demain, mettons toutes les conditions de notre côté pour y arriver et laissons-nous des marges de manœuvre pour pouvoir faire face à des aléas que nous pourrions rencontrer durant ce mandat et que nous ne maîtrisons pas, comme nous l'avons vu sur ces 18 derniers mois.

Quelques mots peut-être, chers collègues, sur nos recettes. La structure de nos recettes nous laisse relativement peu de marges de manœuvre. Très concrètement, nous porterons nos ambitions et nos exigences financières dans un contexte où nous subissons des transformations fiscales qui sont peu favorables. Je crois qu'on y reviendra lors de nos débats

sur ces deux jours. Peut-être vous donner la répartition de ces recettes de fiscalité. Vous le savez, la part régionale de CVAE a été supprimée en 2021, ce qui renforce notre dépendance au choix pris par l'État chaque année en loi de finances par exemple et qui nous éloigne du résultat de nos politiques de développement économique sur nos territoires. La CVAE nous donnait ce lien avec nos territoires et avec le résultat de nos politiques de développement économique. Là, sa suppression nous prive de la dernière recette fiscale qui nous reliait aux entreprises implantées sur notre territoire. La Région ne dispose donc plus de ce retour fiscal sur son investissement alors même que ce sont ces actions en matière de relocalisation, d'accompagnement aux mutations et de soutien aux technologies innovantes qui participent à l'essor du territoire et contribuent au rebond économique national et à l'emploi.

Cette part de CVAE a été remplacée par une nouvelle fraction de TVA. Sur le plan de l'analyse fiscale, les recettes de CVAE peuvent se montrer volatiles, du fait notamment des modalités de calcul de la CVAE par les entreprises et par ces modalités de reversement aux collectivités locales. Néanmoins, et c'est mis en avant dans le rapport d'orientations budgétaires, en analysant l'évolution des recettes de CVAE et de TVA sur une période longue de dix ans, on constate que le dynamisme de la CVAE demeurait supérieur à celui de la TVA.

Aujourd'hui, les seuls leviers fiscaux de la Région, ce sont désormais deux taxes qui sont relatives au déplacement, la TICPE et la taxe sur les cartes grises. Toutefois, dans les années à venir, ces deux ressources risquent d'être fortement impactées par le verdissement du parc automobile, verdissement dont nous ne pouvons que tous et toutes nous satisfaire bien évidemment, et nous serons sans doute amenés à porter une réflexion locale et nationale sur les exonérations actuellement applicables sur ces taxes.

Enfin, derniers piliers de nos recettes fiscales, les dotations de l'État. Ainsi, vous vous en doutez, le modèle de financement des régions devient petit à petit insuffisant et devra être repensé. Mais, pour l'heure, c'est dans le cadre de cette stratégie budgétaire que le budget 2022 est en cours de préparation, tout en visant une capacité de désendettement à cinq ans et en conservant une certaine forme de souplesse pour relever les défis de demain. La Région portera haut son action humaniste, juste, ambitieuse, durable et solidaire pour être au rendez-vous des attentes de sortie de crise, réussir les différentes transitions.

Nous allons devoir bien évidemment concentrer nos efforts. Il n'y a plus de place, chers collègues, pour le saupoudrage mais nous allons le faire de façon responsable, durable, aller à la reconquête des territoires et chercher à bâtir un nouveau modèle pour toutes les générations avec trois grandes priorités sur cette mandature. La première d'entre elles, c'est bien sûr dès 2022 et dans les années qui viennent, d'amplifier cet élan donné par Néo Terra

et de déployer comme matrice d'action à l'ensemble de nos actions le projet One Health, une seule santé. Très concrètement, cela se matérialisera par l'accompagnement des entreprises dans leur transformation, mais aussi de la compétitivité et de l'emploi, par l'accompagnement aux mutations agricoles et alimentaires, la sortie des énergies fossiles, en donnant notamment l'exemple, en premier lieu, en verdissant nos flottes TER et nos flottes de cars scolaires et interurbains. C'est également la préservation des espaces naturels qui sera un enjeu fort des évolutions à venir du SRADDET, la réduction des déchets, l'efficacité énergétique, l'accompagnement à la production d'énergies renouvelables mais aussi, bien sûr et j'aurais peut-être pu commencer par-là, une politique ambitieuse de décarbonation des mobilités pour les transports du quotidien, comme pour les projets structurants avec, notamment comme grande priorité sur cette mandature, le protocole petites lignes qui nous permettra, d'ici à 2030, de régénérer l'ensemble de notre réseau de petites lignes et pour lequel nous consacrerons 1,6 milliards sur les années à venir et le développement des réseaux de RER métropolitains et basques.

Deuxième grande priorité : la reconquête de nos territoires, la préparation de l'avenir des entreprises et de l'emploi. En 2019, nous avons créé en Nouvelle-Aquitaine, chers collègues, 36 % de l'emploi industriel net de France. Je suis convaincue que c'est sans doute par cette capacité à développer, à créer les activités de demain tout en protégeant nos emplois, que notre territoire a pu être probablement plus résilient que d'autres pendant la crise, sans en être épargné bien sûr mais un peu plus résilient que d'autres. C'est pourquoi en 2022, notre objectif, il est clair, c'est de poursuivre notre accompagnement, notre soutien à l'innovation technologique, sociale, écologique, mais aussi protéger les activités essentielles et retrouver une souveraineté économique. Notre soutien, il bénéficiera bien sûr, tant aux entreprises qu'aux filières, aux demandeurs d'emploi, aux salariés et aux jeunes en formation. Avec, bien sûr, en 2022, une attention particulière sur les secteurs qui ont particulièrement souffert de la crise, les entreprises en retournement, et nous ferons notamment attention au remboursement à venir des premiers PGE pour l'année 2022, mais aussi une vigilance particulière pour les secteurs de la culture et du tourisme qui ont particulièrement souffert sur les 18 mois de crise.

Soutenir et préparer les transitions, c'est bien évidemment former aux métiers de demain, protéger les emplois et c'est dans ce contexte, que nous connaissons actuellement, de forte tension sur le marché de l'emploi, contexte un peu inattendu au demeurant, en tout cas pas annoncé par les prévisionnistes que la Région entend bien sûr renforcer son action en faveur de l'emploi, de l'accompagnement au recrutement des entreprises.

Enfin, troisième grande priorité sur cette mandature et sur ces orientations budgétaires : bâtir un nouveau modèle pour toutes les générations. Ce retournement durable et responsable de nos territoires témoigne de notre volonté de garantir la cohésion des territoires. Ce volontarisme, pour corriger les déséquilibres territoriaux, se matérialise notamment par la politique contractuelle active que nous avons avec, aujourd'hui, 51 territoires et huit territoires en mutation économique, les fameux CADET, avec également en complément l'accord régional de relance et le Contrat de Plan État-Région qui est en cours de finalisation. Bien sûr, il n'y a pas de reconquête territoriale sans ambition affirmée et nouvelle pour les lycées, qui doivent devenir, c'est une de nos ambitions, les universités de proximité pour répartir l'enseignement supérieur sur tous nos territoires. Donc, bien sûr, la Région s'engagera à nouveau fortement en faveur de l'équipement des établissements.

Enfin, et j'en termine sur ce dernier pilier et cette dernière priorité, nous n'oublions pas, bien sûr, la correction des équilibres nationaux et territoriaux qui a été particulièrement mise en exergue par la crise du Covid-19 en matière de formation aux métiers de la santé et du soin. La Région a été à la manœuvre, dès 2020, pour développer massivement le nombre de places en formation, en augmentant le quota infirmier de 5 %. Le développement de l'offre de formation va se poursuivre en 2022, s'intensifier même, chers collègues, avec une attention particulière également à l'amélioration des conditions d'enseignement pour les apprenants dans ces filières parce que c'est aussi comme cela qu'on renforcera l'attractivité de ces filières.

Voilà, Monsieur le Président, chers collègues, rapidement les premières orientations que je souhaitais partager avec vous. Vous l'aurez compris, nous cherchons toujours à nous tourner vers l'avenir, vers une nouvelle façon de penser le territoire, plus durable, plus responsable mais en fixant ce cap et en respectant une trajectoire budgétaire fixée afin de conserver nos capacités de résilience face aux différents enjeux des années à venir.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Sandrine DERVILLE. Je vais maintenant faire un tour de débat. Qui souhaite intervenir ? Nicolas GAMACHE, à vous la parole.

M. GAMACHE. - Monsieur le Président, chers collègues. En préambule à mon intervention, je souhaitais relever un point qui est dérangeant dans le fonctionnement de nos instances. Lors de la commission finances qui, comme toutes les autres, est censée être un lieu de débat, le DGS nous a parlé d'un dossier sans nous le montrer, la délibération 40 dont nous avons eu le texte plus de 24 heures après la commission. Ainsi, des documents essentiels, je pense aux documents sur le dossier GPSO, sont retenus, pour ne pas dire cachés, aux élus jusqu'au dernier moment. Je tenais à le souligner car c'est problématique

dans le fonctionnement démocratique et pour poser des débats sereins, de faire état des manquements ou en tout cas des difficultés.

Mon propos reprendra cinq éléments principaux de ce DOB. Premièrement, des ressources trop incertaines, deuxièmement, des leviers « paradoxaux », troisièmement, une mauvaise approche du risque, quatrièmement, des questions et des oublis et enfin, une politique de la dette, que je dirais à l'aveugle.

Concernant le premier point, nous nous situons dans la fin d'un long processus sur le financement des régions avec un véritable recul de la décentralisation et une déconnexion des ressources de la Région avec les compétences de celle-ci, comme l'a souligné Sandrine tout à l'heure. Nous déplorons cette reculade dont est victime la région puisqu'en retirant ces leviers, c'est aussi notre capacité d'agir et surtout notre visibilité sur l'avenir qui sont plus que jamais incertaines. Cependant, ce niveau d'incertitude doit être intégré, anticipé dans nos perspectives budgétaires et ne pas laisser place à des paris trop optimistes. C'était d'ailleurs un point que nous avons relevé dans les précédents débats d'orientations budgétaires et votes du budget face au Covid. En face des ressources incertaines, se pose la question des dépenses, elles, certaines. Comment projeter une maîtrise des équilibres budgétaires, une baisse de l'endettement avec, en même temps, des dépenses de fonctionnement qui vont mécaniquement croître, je pense notamment au glissement vieillesse technicité, et dans quoi allez-vous couper ? De plus, pourquoi continuer à entretenir cette doxa qui voudrait que les dépenses de fonctionnement soient des mauvaises dépenses alors qu'on sait qu'elles financent beaucoup d'actions essentielles de nos politiques, bien au-delà du seul fonctionnement interne du Conseil Régional, dont l'administration fait beaucoup avec relativement peu de moyens ?

Le deuxième point concerne aussi quelque part l'incertitude qui plane sur nos recettes à travers les ressources que sont la TICPE et les cartes grises. C'est un levier pernicieux. Comment, dans un contexte d'après COP26, en étant encore à une fiscalité en totale contradiction avec les impératifs climatiques et environnementaux qui sont devant nous, une fiscalité qui repose sur la consommation de carburant et le règne de l'automobile. Il nous faut sortir de ce paradoxe et être inventif pour repositionner les questions de mobilité et la participation fiscale dans le déploiement d'innovations.

Évoqué dans mon premier point, le Covid nous inspire à nouveau, point que nous avons relevé dans le précédent budget, de vive inquiétude au regard d'une approche du risque en toute légèreté. La crainte d'une sous-estimation des contrecoups du Covid, dont nous ne

sommes pas sortis, et le mirage de la croissance à venir nous laissent craindre à de mauvaises désillusions.

Nous relevons, comme le souligne également le CESER, deux sujets qui ne trouvent pas réponse dans ce DOB. La première, formulée par le CESER qu'on ne peut soupçonner de malice dans les questionnements, est posée page 7 de son rapport. Au détriment de quelles politiques se fera l'investissement dans le Grand Projet Sud-Ouest ? Élément qui doit trouver sa place dans les futurs documents budgétaires. Par ailleurs et autre sujet d'importance au regard de vos ambitions affichées, aucune mention du terme biodiversité n'est relevée dans ce DOB, ce qui interpelle au regard d'une politique s'appuyant sur Écobiose et Néo Terra. De même, et pour rappel, un point que nous appelons de nos vœux, budget après budget, quid des critères d'éco-sociaux-conditionnalités, outils de cohérence des politiques régionales, comme le souligne aussi le CESER ?

Dernier point, celui de la politique de la dette avec l'objectif de ramener la capacité de désendettement de 7 à 50 d'ici 2027. Cela relève, là encore, d'un optimisme sur lequel nous privilégierons la prudence. Si l'on doit saluer cette volonté de maîtrise de la dette, comme nous l'avons fait dans les années précédentes, nos inquiétudes embrassent un questionnement qui s'élargit. Plus que les prospectives optimistes, c'est la route empruntée qui nous interroge. Ne serait-il pas plus pertinent d'afficher l'objectif politique budgétaire à moyen long terme et adapter la politique de désendettement plutôt que l'inverse ? Les collègues reviendront sur ce point notamment. Si la Région réduit sa dette pour anticiper de l'emprunt pour un projet GPSO, alors c'est peine perdue, voire du gâchis.

Je conclurai par ces inquiétudes qui nous animent et nous poussent à une très forte vigilance. Je paraphraserai presque ce qu'écrit aussi le CESER dans son rapport et je vais l'illustrer : un conducteur, normalement, prépare son itinéraire, regarde la route et adapte sa vitesse au regard des conditions environnantes. Les orientations présentées ici font l'inverse. Vous calez une vitesse sans dresser la carte d'itinéraire et sans regarder la route afin d'adapter les conditions de la conduite. En résumé, l'œil est fixé sur le compteur mais on ne s'occupe pas de la route.

J'en ai fini, je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Je trouve votre intervention bien réductrice et inutilement blessante ou méchante. Rien a changé dans la gestion de la Région d'à l'époque où vous étiez dans cette majorité.

Sur l'optimisme par rapport à la dette, Sandrine DERVILLE vient de dire le contraire, exactement le contraire. Sur un budget de 700 à 750 millions d'euros d'investissements au

moment du début des travaux, 17 millions, je crois que c'est un pourcentage qui doit s'approcher de, un, deux ? Donc, compte-tenu souvent des délais de réalisation, ce n'est pas bien sûr insurmontable.

Un conducteur adapte sa route, mais c'est ce que nous faisons, mon cher, vous le savez, depuis longtemps d'ailleurs. Si la Nouvelle-Aquitaine est la région qui réindustrialise le plus et dans un sens éco-compatible, c'est aussi dans ce sens. Je suis, heureusement, séduit par l'attitude des entreprises qui anticipent souvent, dans le cadre de notre politique économique, les conditionnalités socio et environnementales, et d'ailleurs ces conditionnalités ESG ou RSE sont très présentes, notamment dans les grands dossiers, mais deviendront maintenant une façon globale de gérer. Andréa BROUILLE ou Philippe NAUCHE pourraient le confirmer.

Oui, on a des recettes incertaines. Ces recettes, elles sont doublement incertaines, d'abord parce que l'État nous demande d'intervenir de plus en plus hors de nos compétences légales et est en train de nous curiacer. On le voit sur les infrastructures ferroviaires, je vous demande d'intervenir, voir la convention d'1,6 milliard sur les petites lignes, mais comme ce n'est pas une compétence pleine et entière, le conseil constitutionnel ne nous donne pas les ressources en face.

Sur les dépenses de fonctionnement, jamais je n'ai dit, au contraire, j'ai eu l'occasion de dire l'inverse, qu'elles n'étaient pas utiles. Quand vous formez les demandeurs d'emploi, quand vous faites rouler les trains, quand vous chauffez les lycées, même avec des actions extrêmement précises de diminution de la facture thermique, ce sont des factures de fonctionnement qui sont efficaces. Alors, oui, il y a eu une incertitude sur la TICPE. Je rappelle que nous n'avons pas de compétences règlementaires, encore moins de compétences législatives et que nous ne pouvons pas intervenir sur ce type de fiscalité, mais soyez sûr que l'association des régions de France a bien évoqué cela auprès du gouvernement.

Prise en compte du risque. Si les services de la Région, Sandrine DERVILLE, moi-même, l'ensemble de l'exécutif, ne sommes pas conscients des risques et c'est pourquoi, nous disons : « Attention, il ne faut pas que le coût de la dette devienne, comme j'en ai hérité en 1998, le dossier ou le budget le plus important. », c'est bien parce que nous prenons en compte ces risques. On est sur les orientations budgétaires et Néo est, bien entendu, présent dont la biodiversité.

Madame RECHAGNEUX, s'il-vous-plait, pour le RN.

Mme RECHAGNEUX. - Monsieur le Président, chers collègues. Ce qui nous marque en premier lieu dans ces orientations budgétaires, c'est le niveau d'autosatisfaction qu'on y

trouve. Vous vantez une action humaniste, juste, ambitieuse durable et solidaire et un engagement sans précédent face à la crise.

À vous lire, on pourrait presque croire que cette Région est en bonne situation financière. Illusion très vite dissipée quand nous voyons une trajectoire financière particulièrement inquiétante pour l'avenir. Ainsi, de votre propre aveu, sur les deux seules années 2020 et 2021, notre Région s'est autant endettée qu'auparavant en six ans. Nos ratios financiers se sont donc complètement dégradés en 2020 à l'image de notre taux d'épargne qui s'est contracté de près de cinq points.

Ajoutons à cela des emprunts record de 456 millions en 2020 et de 411 millions cette année, soit le triple de l'emprunt contracté en 2019. Evidemment, vous nous dites que ce mauvais résultat s'explique par le plan de relance de la région. La crise sanitaire sert donc d'excuse idéale. Mais l'explosion de notre dette ne date certainement pas de la crise. Rappelons que, durant le mandat précédent, votre majorité avait déjà fait augmenter notre dette de plus de 550 millions d'euros, entre 2015 et 2019, sans que la crise en soit responsable.

Et même si la croissance économique semble repartir actuellement, notre endettement va continuer à s'aggraver avec, selon les prévisions, 2 786 millions en 2022. Pire encore, cette hausse devrait se poursuivre jusqu'en 2025 pour se rapprocher des trois milliards d'euros. Les socialistes au pouvoir, c'est l'endettement massif et permanent, même en période de croissance. N'oublions jamais que la dette d'aujourd'hui, ce sont les impôts de demain pour nos enfants et nos petits-enfants.

Pourtant, entre l'activité économique qui devrait reproduire son niveau d'avant crise, fin 2021 et la perspective de croissance forte pour 2022, vous bénéficiez d'un contexte favorable et vous n'avez donc plus de raison d'endetter notre région. En effet, pour l'année 2022, on devrait observer une hausse globale des recettes régionales par rapport à 2021 et qui devrait théoriquement se poursuivre jusqu'en 2023.

Également, les projections faites jusqu'en 2027 montrent un réel dynamisme de la fraction de TVA perçue par la Région, dont le montant est prévu à la hausse chaque année. Par ailleurs, vous avez beau jeu de dénoncer une baisse des dotations de l'État et les nouvelles lois budgétaires alors que votre majorité a largement soutenu et fait élire le gouvernement en place. Assumez un peu vos choix politiques, Monsieur le Président.

La hausse des recettes est avant tout le résultat d'une hausse du produit de la fiscalité, liée au transport. Elle se fait donc malheureusement sur le dos des automobilistes qui sont

toujours pris pour des vaches à lait. Nous pensons notamment à la scandaleuse TICPE Grenelle, votée chaque année à son taux maximal par votre majorité régionale.

On note aussi avec attention votre remarque sur la perte fiscale de l'ordre de 13 à 15 millions d'euros en 2021, liée aux exonérations fiscales sur les véhicules, dits propres. Et le poids des véhicules propres devrait continuer à progresser, surtout avec les lois nationales favorisant leur développement, diminuant ainsi de fait une recette fiscale. Vous voilà donc victimes de vos propres délires Néo Terriens contre les automobilistes et de leurs voitures, soi-disant, polluantes.

Afin de ne pas fragiliser les recettes régionales sur les cartes grises, vous envisagez donc de revoir cette exonération fiscale. L'imposture absolue de votre fiscalité primitive et pseudo-écologique apparaît alors au grand jour. La raison principale de nos difficultés financières, ce n'est pas réellement un manque de recettes régionales, c'est également votre incapacité totale à faire des économies et à maîtriser nos dépenses de fonctionnement, et ce depuis des années.

Quand vous vous fixez pour objectif de stabiliser ces dépenses de fonctionnement, comment vous faire confiance alors que celles-ci n'ont cessé d'augmenter chaque année durant le mandat précédent ? Pourquoi feriez-vous demain ce que vous avez été incapable de faire hier ? Et selon ces orientations budgétaires, elles devraient augmenter à nouveau de 100 millions d'euros l'année prochaine, passant ainsi à 2 069 millions en 2022 et cette forte hausse devrait se poursuivre en 2023. Vu que vous reconnaissiez vous-même en commission que les dépenses de personnel et de gestion courante vont continuer à augmenter et que vous n'avez presque aucune marge de manœuvre sur nos recettes, vos promesses de redressement budgétaire n'ont strictement aucune crédibilité et relèvent du vœu pieux. Et le pire, c'est que cette hausse à venir des dépenses de fonctionnement va s'accompagner d'une baisse significative des dépenses d'investissement qui vont retrouver leur niveau d'avant crise. Après des niveaux record d'investissement en 2020 et 2021, l'effort d'investissement qui était monté à 32 % en 2021 devrait malheureusement retomber à environ 27 % dès 2022 et si maintenir pour les années suivantes.

Moins d'investissements, plus de dépenses de fonctionnement, le tout financé à crédit par un emprunt record, dont le montant restera sûrement supérieur à 3 milliards d'euros en 2022 et 2023. Voici le vrai bilan budgétaire de votre politique. Et vous ne proposez aucune piste pour faire des économies budgétaires. Votre programme, c'est toujours plus de dépenses même quand nos finances ne le permettent plus.

Enfin, nous sommes une fois de plus consternés par l'omniprésence de Néo Terra dans ces orientations. Vous voulez encore amplifier cet élan funeste dès 2022 avec pour objectif de faire de la Nouvelle-Aquitaine, la première région éco-responsable de France. Un vrai programme de dictature verte.

On note parmi vos priorités, la sortie des énergies fossiles, la production massive d'énergies renouvelables ou encore la décarbonation des mobilités, en favorisant le rail plutôt que la voiture. Sur ce dernier point, permettez-nous d'adresser notre soutien plein et entier aux automobilistes, stigmatisés et surtaxés par nos élites politiques, à tous ces ruraux qui ont un besoin impératif de leur voiture pour aller travailler, pour emmener leurs enfants à l'école ou pour aller faire leurs courses. N'en déplaise à votre majorité et aux écolos bobos urbains.

De plus, votre volonté affichée d'amplifier cette feuille de route, on peut craindre une explosion des dépenses liée à l'écologie alors que notre situation financière est aujourd'hui délicate. Pour notre part, nous ne céderons rien à votre logorrhée Néo Terrienne, nous ne cautionnerons jamais l'écologie punitive.

Vous l'avez compris, nous ne partageons en rien les orientations budgétaires qui sont les vôtres et qui traduisent une mauvaise gestion financière de la Région. Merci.

M. LE PRESIDENT. - Chère collègue, vous arrivez donc vous n'avez pas la mesure de ce qu'il s'est passé dans le mandat précédent. Je rappelle que dans le mandat précédent...

Mme RECHAGNEUX. - J'ai des collaboratrices de groupe...

M. LE PRESIDENT. - Oui, mais elles n'étaient peut-être pas là. Je rappelle que, dans le mandat précédent, nous avons hérité d'une Région qui avait une dette correspondant à 17 années de remboursement de l'investissement. Vous connaissez ce ratio ? La capacité de désendettement. Nous sommes passés à la fin du mandat, avant la crise, à moins de cinq années avec une capacité d'autofinancement de 20 % et plus. En l'espace de cinq ans, nous avons réussi à régler, je crois que tout le monde nous en félicite, ce problème.

Si on prend, effectivement, l'augmentation de l'emprunt, il est lié à l'accompagnement des entreprises et à l'emploi, à l'accompagnement des associations. Fallait-il, pendant ces deux années de crise, ne rien faire ? Les laisser tomber, laisser choir des milliers d'emplois, continuer à désindustrialiser le pays, ne pas avoir des mesures audacieuses sur la transition écologique. Je sais que vous ne partagez pas ce terme, pourtant c'est l'axe principal de notre action, notamment en remotorisant des bus, notamment en travaillant sur des TER avec le projet de FerroCampus, notamment dans ce que nous faisons sur la biodiversité avec les PNR et le Conseil National de l'Environnement. Peut-être ne faut-il pas le faire, selon vous ? Ce n'est pas du tout notre choix.

La TVA est effectivement un impôt dynamique mais, en Nouvelle-Aquitaine, il est moins dynamique que la CVAE, la fiscalité qui a remplacé la taxe professionnelle et qui faisait que nous avons des perspectives budgétaires en matière de recettes, liées au dynamisme économique de la région, qui sont beaucoup plus importantes que la TVA. En tout cas, on tient la ligne de crête. Compte-tenu de la relation au gouvernement, les budgets sont effectués en burn-out. Je l'ai dit au Premier Ministre lorsque je l'ai rencontré, vouloir mettre cela sur notre dos, ce n'est, non seulement pas très sympa mais en même temps, c'est faux.

Nicolas FLORIAN.

M. FLORIAN. - Monsieur le Président, chers collègues. On a là un exercice assez convenu d'une photographie des finances de notre collectivité. Ce qui est passé est passé, moi je préfère regarder devant. C'est vrai que facialement, et cela a été dit très justement par Sandrine DERVILLE, la Région est plutôt dans une santé financière que certains pourraient nous envier. Je n'irai pas dans la comparaison des ratios parce qu'à un moment ou à un autre, je ne suis pas persuadé que nos concitoyens soient très avertis sur tel ou tel pourcentage de taux des parts ou de capacité de désendettement.

L'endettement, il y a le stock et il y a le flux, mais c'est là où je rejoins l'intervention de la vice-présidente. Ce qu'il faut regarder, c'est le flux à venir, le stock, il a été fléché. Il y a eu une période de conjoncture compliquée où il a fallu avoir un effet de levier et cela a été fait.

Maintenant, moi ce qui m'interroge, ici comme ailleurs, et ce qui devrait nous interroger, il y a trois sujets. D'abord, à qui on prend de l'argent, c'est le débat sur la fiscalité et les recettes attendues. C'est nécessairement un débat qui dépasse le cap de cet hémicycle, on aura sûrement l'occasion, dans les mois qui viennent ou en tout cas dans le prochain mandat, de rediscuter avec l'État, et quel qu'il soit, sur les relations et l'autonomie financière, et donc fiscale, des collectivités. Doit-on s'attendre à un nouveau Big Bang sur la fiscalité locale ? Est-ce que c'est indexé à une nouvelle répartition des compétences ? On est à la fois spectateurs, on doit aussi pouvoir être acteurs là-dessus mais, ce qui doit nous intéresser, c'est à qui on s'adresse en termes de ponction financière et fiscale.

Moi, je suis plutôt parmi ceux qui considèrent que le transfert vers la TVA n'est pas une mauvaise nouvelle. La TVA reste quand même un pôle dynamique, même si elle reste l'aléa des fluctuations de l'activité, il y a quand même une constance et les produits de TVA... Mais ce n'est pas suffisant. Je crois que, là-dessus, il faut qu'on soit en collégialité face à l'État, face à Bercy pour retrouver un minimum d'autonomie fiscale, pour avoir justement l'autonomie financière.

Deuxième point, cela a été abordé aussi, c'est comment je gère cet argent. Avant même de savoir comment je le dépense, comme je le gère de façon comptable. Là, on a un exposé assez exhaustif et très pertinent sur la façon dont est géré l'argent public. Je trouve que les documents, je félicite les services là-dessus et les collaborateurs, quels qu'ils soient, sur la transparence et la pertinence des documents qui sont présentés, personne ne peut dire qu'il y a un manque de fluidité, un manque de transparence et tout le monde est en connaissance de cause, cela c'est plutôt vrai.

Après, il y a une troisième question, c'est à qui on fait profiter cet argent. Ce sont les sujets qui seront abordés dans quelques minutes autour de grands projets structurants. Ici ou là, à travers l'ordre du jour de cette séance, même si ce n'est pas aujourd'hui le plus pertinent, les politiques publiques parce qu'on s'attache tous, et c'est heureux, aux grandes politiques d'investissement, aux politiques d'aménagement et il y a les politiques publiques, dites du quotidien. Certes, on est très ambitieux sur des contenants, je parle des lycées, des infrastructures. Il faut aussi s'occuper des contenus et des politiques publiques.

Cela m'amène d'ailleurs à un premier commentaire, un peu aigre-doux. On se félicite de la non-augmentation des frais de fonctionnement. Il y a d'autres régions en France qui peuvent se louer d'avoir baissé les frais de fonctionnement et pas par une simple orthodoxie budgétaire, mais aussi par une volonté de dégager des marges de manœuvre pour des politiques publiques, qu'elles soient sur le volet investissements ou sur le volet d'actions auprès des tiers. Ça, on ne le retrouve pas et le premier reproche que je pourrais vous adresser, à vous et à votre équipe, c'est de manquer d'ambition sur cette réduction des frais de fonctionnement. Il ne s'agit pas d'installer, là aussi, une volonté un peu doctrinaire de baisse des participations, mais il y a sûrement un toilettage, un dépoussiérage, une modernisation à faire dans nos relations avec les tiers et s'inspirer. Je serais tenté de vous dire : « Regardez ce qu'il se passe en Île-de-France notamment, chez Valérie PÉCRESSE, qui a réussi, dans vos domaines... »

Je savais que cela ferait réagir. Je n'ai même pas besoin d'en parler pour que les gens s'y intéressent et ça, c'est plutôt heureux. D'ailleurs, c'est une de mes satisfactions de la semaine dernière, de voir de suite ce concert de commentaires, d'appréciations sur la future candidature de Madame PÉCRESSE. Je referme la parenthèse.

Donc, il y a ce sujet de la baisse drastique, en tout cas volontariste, des frais de fonctionnement et leur utilisation. Moi, je rajouterais, parce qu'on en a tous fait un lit électoral pendant la campagne, qu'est-ce qu'on fait véritablement, au-delà de la litanie des chiffres, sur la lutte contre le déséquilibre territorial ? Alors, je ne sais pas s'il est réalisable d'imaginer

qu'on prenne une doctrine sur une espèce de parité entre un euro investi vers des zones urbaines qui lient une parité avec un euro investi vers les zones périurbaines ou rurales. Je ne dis pas que c'est une vérité absolue, ce que je vous livre, mais a minima qu'on y réfléchisse et qu'on ait cette volonté d'équilibrer et d'aller vers une parité entre tout euro investi sur une zone urbaine, et c'est l'ancien maire de Bordeaux qui vous le dit, doit être aussi, en parité, fait sur des territoires plus ruraux, plus périurbains sur notre belle région.

Et puis, un dernier élément qui dépasse le cadre de la discussion à proprement parler, j'ai vu qu'il y avait des motions, des vœux tout à l'heure, vous connaissez mon sentiment sur les motions et les vœux. La question des relations avec l'État est fondamentale et elle le sera d'autant plus, l'État a été bien content de retrouver, pendant cette période de crise sanitaire à travers les maires, les élus locaux, ce que moi j'ai l'habitude d'appeler, les soldats de la République. À un moment ou à un autre, il doit y avoir une clause de réciprocité. On doit peser, quel que soit d'ailleurs nos convictions partisans ou militantes, à travers l'AMF, j'en ai parlé tout à l'heure, à travers l'ADF pour les départements et l'ARF pour les régions, sur un nouveau contrat avec l'État. Je serais tenté de vous dire qu'il faut profiter, Monsieur le Président, de cette période pré-électorale. Ce n'est pas une fois que tel ou tel sera en responsabilité qu'il faudra en discuter, c'est maintenant. Et proposer une nouvelle phase 3 de la décentralisation pour reparler de l'autonomie fiscale, des financements croisés, quand il y en a et qu'il faut, à mon avis, abandonner, l'effort de l'assiette fiscale et puis, du partenariat. On a connu, et on connaît encore, les contrats de projets État-Région et il faut sûrement leur donner une nouvelle modernité et en préciser les interventions des uns et des autres.

M. LE PRESIDENT. - Merci, Nicolas. Je suis assez d'accord avec la fin de votre propos. Territoires uniques qui regroupent à la fois départements, communes et régions, ils sont en train d'élaborer un livre blanc. Enfin, la partie régionale est déjà faite. On a un petit problème avec les départements qui veulent changer de niveau de compétences, récupérer la compétence économique. Je pense que nous arriverons à un texte, vous avez raison de dire que cette période est une période d'opportunités.

J'aurais aimé, parce que je regarde cela, en-dehors de ma propre famille politique, que dans le débat LR, on mette en premier plan le point de la décentralisation. J'aurais bien aimé. Il y a deux présidents de région, ou une présidente et un président...

M. FLORIAN. - Rien ne vous empêche d'adhérer, Monsieur le Président, vous serez le bienvenu. Et de mettre sur la table ce genre de sujet...

M. LE PRESIDENT. - C'est vrai que je suis très ouvert.

M. FLORIAN. - Je vous accompagnerais avec beaucoup de bienveillance.

M. LE PRÉSIDENT. - Je suis très ouvert, mon cher Nicolas, mais je ne pense pas que je puisse aller jusque-là.

Je reviens sur ce que je disais. C'est pour moi quelque chose d'essentiel, supprimer les doublons qui existent notamment entre la Région et l'État, faire en sorte que les compétences pleines et entières, les blocs de compétences, permettent aux pouvoirs publics concernés de s'organiser en ingénierie, en compétences des hommes et des femmes qui travaillent avec les élus, m'apparaît essentiel. Et puis, on voit bien qu'une centralisation à outrance ne permet pas de gérer les problèmes qui ont été évoqués, notamment par les Gilets Jaunes sur la lutte contre le déséquilibre territorial.

Je citais ce matin deux exemples où l'on voit que la Région, par-delà son absence de responsabilité sur les bâtiments industriels, est intervenue massivement à La Courtine et va intervenir massivement à La Souterraine et qu'il y a bien, effectivement, des avantages, un déséquilibre au profit des territoires ruraux, au profit des projets. C'est le cas notamment de toute l'ingénierie que nous avons mise en place dans la politique contractuelle et que nous allons poursuivre.

Mais, sur le plan des crédits de fonctionnement, je l'ai dit tout à l'heure, les crédits de fonctionnement, quand vous faites rouler des trains, quand vous formez des demandeurs d'emploi, quand vous accompagnez les associations sportives ou culturelles, cela fait partie des choses efficaces. Bien entendu, notamment en Auvergne-Rhône-Alpes, un peu en Île-de-France, on a diminué drastiquement les crédits aux associations sportives et culturelles, cela permet finalement de faire des économies. En fait, ces régions, d'ailleurs, reviennent parce qu'il y a eu tellement de protestations sur le territoire que cela ne tient pas.

Merci en tout cas pour votre intervention. Geneviève DARRIEUSSECQ.

Mme DARRIEUSSECQ. - Merci Monsieur le Président et chers collègues. Les orientations budgétaires, c'est bien sûr un cap budgétaire, vous l'avez posé comme préalable, c'est l'orthodoxie budgétaire avec un retour au désendettement rapide. Bien sûr, c'est louable et, comme le précise le CESER, il ne faut pas que cela devienne un frein aussi à des possibilités et des besoins à une ambition politique et il faut que nous adaptions les besoins budgétaires à cette ambition politique. C'est également louable de le faire dans ce sens.

Je ne vais pas reprendre tous les débats. La CVAE, vous regrettez son remplacement par une fraction de TVA. Moi, j'entendais des tas de choses au moment aussi de la disparition de la taxe professionnelle, tout le monde regrettait la taxe professionnelle. Je veux bien qu'on regrette la CVAE mais il y en a qui ne vont pas la regretter, ce sont les entreprises quand même. C'est une diminution des impôts de production, ce sont des capacités pour investir, ce

sont des capacités pour augmenter les rémunérations des salariés et peut-être pour moins faire appel à la Région. Je pense aussi que la diminution de la CVAE peut être considérée comme un plus pour le monde de l'entreprise. Et puis, cette CVAE, elle avait quand même quelques inconvénients, Monsieur le Président, et vous le savez. Elle était beaucoup moins dynamique dans les territoires où il y avait de l'activité industrielle, par exemple, par rapport à des territoires où il y avait des activités tertiaires, des bureaux et c'était vraiment un biais de cette CVAE. Je ne sais pas s'il y a une panacée. Ce qui est certain, c'est que la TVA est un impôt dynamique et que, pour moi, la TVA est complètement corrélée à l'activité économique d'un territoire, c'est-à-dire qu'elle est corrélée à l'emploi, au pouvoir d'achat, complètement corrélée au développement économique d'un territoire.

Pour terminer sur ce sujet, il me semble qu'à bien regarder, si la part régionale de CVAE avait été maintenue, en 2022, la dynamique fiscale aurait été moindre, je pense, que la dynamique avec la TVA, compte-tenu du fait, bien entendu, que tout cela est calculé avec une année de retard et que la crise économique avait impacté l'état budgétaire et financier des entreprises. Je ne sais pas s'il y a quelque chose de parfait. Ce qui est certain, c'est que la TVA représente quand même une dynamique à l'heure actuelle, où la consommation, bien sûr, repart.

Pour le reste, le deuxième cap, c'est un cap politique. Pour le mandat, vous avez des grands objectifs et on les connaît, les grands investissements ferroviaires qui sont mobilisés, c'est important pour notre collectivité, que ce soient les petites lignes avec le contrat passé avec l'État pour 1,6 milliards d'euros. C'est aussi la fin du CEPER sur 2022-2023. Ce sont les grandes infrastructures qui arrivent. Donc, vraiment, il y a des objectifs qui seront impactants et il est important que notre collectivité finance parce que c'est sa compétence, les transports et la mobilité.

Deuxièmement, la transition environnementale qui est quelque chose de très transversal. Je ne retrouve pas de lignes très claires sur (alors vous allez me dire : « Il y avait Néo Terra avant ») les énergies renouvelables et, surtout, je ne retrouve pas de lignes du tout sur un sujet que je porte, mais que je ne porte pas pour le porter, mais parce que je pense qu'il est essentiel pour l'avenir de notre région, ce sont les sujets de l'eau. Là, il n'y a aucune ligne sur ce sujet

Pour le reste, je vous avoue que j'ai trouvé que c'était un peu des propos généraux et quelquefois juxtaposés de façon désordonnée puisqu'on parle d'innovation, ensuite on parle d'intention pour les entreprises, ensuite on repart sur le numérique, on parle d'économie sociale et solidaire, sans transition on passe à la culture. Puis, on revient à l'entreprise, puis

on parle du tourisme, on repart sur l'industrie. C'était un petit peu fouillis si vous voulez, à la lecture que j'ai pu en faire.

Ceci n'est en définitive pas très important. Moi, je regrette deux choses. D'abord, on n'a pas de plan de relance régional et je crois qu'il serait bon que nous puissions avoir l'ébauche d'un plan de relance régional, qui viendrait, là aussi, en complément du plan de relance national. Nous n'avons pas tous besoin de faire la même chose mais nous avons besoin de nous articuler pour être très efficaces sur le terrain. Donc, je n'ai pas de lecture d'un plan de relance régional et j'avoue que je le regrette.

Deuxièmement, vous avez parlé d'aménagement du territoire, je crois qu'il faut que, dans cette collectivité, nous arrivions à avoir une véritable vision, une véritable feuille de route à l'aune de l'aménagement du territoire. Et puis, je souhaiterais que l'on arrête de parler d'aménagement du territoire en ne parlant que des zones rurales. L'aménagement du territoire, ce n'est pas du tout ça. L'aménagement du territoire, c'est s'occuper de tous les territoires, articuler les territoires entre eux, que ce soient les métropoles, les villes moyennes, les petites villes, les espaces ruraux. Faire que chacun de ces territoires vivent entre eux et qu'ils soient reliés. Alors relier avec les liaisons ferroviaires, nous avons de gros investissements, relier par des voies routières, là il n'y en a aucun sinon désenclaver Limoges, je le regrette, et nous le regrettons régulièrement. Relier à la planète entière avec le très haut débit. Nous sommes dans des objectifs 2030, je veux rappeler que l'État sur le fonds de relance va réinjecter 930 millions, je crois, d'euros supplémentaires avec un objectif à 2025 pour la France. Est-ce qu'on pourrait accélérer les choses ? Nous sommes la dixième région de France dans le déploiement du numérique, donc nous avons du retard. Est-ce que, collectivement, nous pouvons accélérer les choses ?

Et puis, très simplement, avoir un agenda aussi dans l'aménagement du territoire sur la question que l'on peut se poser autour de comment faciliter l'implantation, par exemple, d'activités économiques dans les territoires, d'activités économiques diversifiées, comment aussi articuler les politiques que nous menons avec celles de l'État. Ce n'est pas un gros mot de s'articuler avec les politiques de l'État. Il y a Action Cœur de Ville, Petite ville de demain, les contrats de ruralité, les conventions dans les quartiers « politique de la ville ». Tout ça, ce sont des choses qui sont portées au niveau de l'État de façon très volontariste et je crois que, pour nos habitants, vraiment nous avons besoin. Actuellement, la Région a des conventionnements qui sont totalement différents sur des territoires qui ne parlent pas, on ne sent pas cette articulation, cette complémentarité des politiques et c'est vrai que je le regrette.

Je voudrais simplement dire, pour terminer, que l'aménagement du territoire, ce n'est pas du saupoudrage, au contraire. Cela doit être une politique très volontariste qui répond à tout ce que nous vivons aujourd'hui, qui répond à la difficulté, à ces différences, ces sentiments de fracture territoriale, qui répond à des malaises sociétaux. Cela répond véritablement à notre société d'aujourd'hui et aux questions de notre société. Nous devons en faire une politique majeure dans cet hémicycle et dans cette région. Voilà ce que je voulais vous dire.

Ensuite, le budget que vous présenterez, Monsieur le Président, bien sûr nous l'examinerons avec attention mais, pour tout vous dire, avec pratiquement, ou plus, cinq milliards d'euros d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagements inscrits, j'ai peur que les deux ou trois prochains budgets soient déjà complètement écrits. Je ne sais pas quelles sont les souplesses que vous pourrez avoir pour inscrire des nouvelles politiques parce que, effectivement, tous ces engagements du mandat précédent ont été posés sur la table, ont été inscrits, ont été votés. Je n'ai pas, dans la mesure où cela a été voté, bien entendu, de critiques particulières à faire mais ce que je vois et ce que je crains, c'est que cela bloque des actions nouvelles ou des développements différents pendant au moins deux mandats, cela c'est sûr, et trois peut-être. Nous regarderons avec attention votre budget quand vous nous le présenterez.

En tout cas, nous prenons note de ces orientations budgétaires et attendons le budget avec impatience et attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, chère Geneviève DARRIEUSSECQ. Je trouve un peu inquiétant ce que vous venez de dire, surtout sur la fin, c'est-à-dire sur les autorisations de programme, comme si l'action publique ne supposait pas la pluri-annualité, comme si on réfléchissait comme Bercy, en voulant serrer les cordons de la bourse aux collectivités territoriales, quelles qu'elles soient, tous les ans, comme si on curiaçait nos collectivités locales. Quand on lance un lycée neuf, quand on veut faire une rénovation lourde comme à Felletin, certains supposent cinq ans. Donc, oui, il y a des engagements. Quand on crée le NeuroCampus à Bordeaux, 80 millions d'euros, quand on lance le FerroCampus à Saintes, quand on lance la rénovation des voies ferroviaires, vous avez la disponibilité d'SNCF Réseau et ce sont des choses sur dix ans.

Ce que ne comprend pas Bercy, et ce n'est pas que ce gouvernement mais là, c'est quand même totalement anachronique, c'est qu'il faut de la pluri-annualité et donc, il faut qu'on analyse cela. Alors, bien entendu, il faut qu'on soit prêts à lancer un certain nombre de choses, c'est ce que nous avons fait sur le FerroCampus. Que nous installions à Saintes le premier

système en France, et peut-être en Europe, sur la remotorisation et l'avenir du ferroviaire, si ce n'est pas un projet neuf, je ne comprends pas.

Sur le THD, nous travaillons en parfaite symbiose avec les départements et certains départements, je pense à la Corrèze, Pascal COSTE pourra le dire, on a terminé. Dans beaucoup de départements, on est quasi terminés. Et la Région fera cette année, vous le verrez dans le budget, un effort pour correspondre aux AP qui ont été inscrites dans ce domaine-là. Quand on relance toutes les activités et l'augmentation des promotions au niveau des écoles d'infirmières ou au niveau des aides-soignantes avec l'énorme besoin que nous avons d'accompagner les personnes âgées à domicile.

Mais, en même temps, et c'est un peu le signe de votre formation politique, vous aimeriez bien qu'on fasse du saupoudrage. Un petit bout de route ici, un petit bout de chemin de fer là, une petite gare ici et pas de plan global et massif. Pardon de le dire, mais il faut que, sur l'affaire des petites lignes ferroviaires ou des lignes de desserte fine, nous mobilisons nos moyens et il y a dans cette région une ville, Limoges, qui est particulièrement enclavée et donc, on a une priorité à faire. Le saupoudrage s'oppose à la priorité et c'est là où vous êtes un peu en contradiction. Par contre, je partage ce que vous dites sur l'absence de visibilité sur nos ressources sauf, quand même, votre intervention sur la CVAE.

La CVAE est plus dynamique, pour ce qui nous concerne, que la TVA. En plus, c'est quand même un peu particulier de ne parler, à propos de la CVAE, ou de n'en parler qu'impôt de production. Ce dossier est un dossier qui a été porté au gouvernement alors que le Président, Emmanuel MACRON, ne voulait pas toucher ni à la décentralisation, ni à la fiscalité territoriale par le MEDEF. Sur une comparaison de six entreprises françaises, six entreprises allemandes et six entreprises hollandaises, il aurait été très facile de dire : « On baisse l'IS à due concurrence. » Parce que, demain, alors ce n'est pas encore le cas au niveau des communes, qui aurait intérêt à créer une usine dans son village s'il y a une opposition des habitants ? S'il n'y a pas de retour sur investissement pour faire une route, une crèche, un bâtiment, etc., qui va le faire ? Si vous avez une opposition des riverains, tout cela est meurtrier, c'est bien entendu évident.

Ce qui est bien, c'est qu'on entend des discours un peu différents selon d'où l'on parle. Sur le désendettement, je n'en ai jamais fait sauf à un certain niveau, un mantra. Mais plus on s'endette, plus on doit rembourser. Après, politiquement, on peut dire : « De toute façon, les dettes, etc. », on sait que cela ne marche pas tout ça.

Donc, si vous trouvez que le post budgétaire-endettement peut exploser, pas moi. Là, je ne suis pas d'accord avec vous.

C'est le résultat de sa réflexion. Quand vous dites, Geneviève DARRIEUSSECQ, qu'il n'y a pas de plan de relance, on l'a fait, on l'a signé avant que vous arriviez dans cette enceinte. Nous l'avons travaillé avec les filières, Andréa BROUILLE ou Philippe NAUCHE pourraient vous le dire, on n'a pas attendu, bien entendu, de le faire. Si nous travaillons sur les fonds propres, c'est bien justement... Et on a signé pour trois milliards avec l'État en décembre 2020, le plan de relance.

Endettement, désendettement, frein à l'ambition politique. Vous nous avez dit tout à l'heure, et je vous en remercie, que vous alliez approuver la LGV, c'est qu'il n'y a pas de frein à l'ambition politique dans cette enceinte.

Alain BACHÉ.

M. BACHÉ. - Comme vous aviez dit qu'on terminait les travaux à 13h30, je vais essayer d'aller à l'essentiel, d'abord, pour remercier la vice-présidente de sa présentation qui était dynamique et très compréhensible. Bien sûr pour vous dire que nous partageons les orientations budgétaires telles qu'elles sont mais nous voudrions mettre l'accent sur une chose, ce dont vous venez de parler, Monsieur le Président, c'est la question de la ressource.

Je ne partage pas, et nous ne partageons pas, les propos de Madame DARRIEUSSECQ concernant la TVA. Oui, Madame DARRIEUSSECQ, c'est l'impôt le plus injuste qui puisse exister et ça, vous ne pouvez pas dire le contraire. Nous aurions aimé, nous aurons de cesse de le dire pendant cette mandature, que, effectivement, ce qu'a dit Monsieur le Président, c'est un bout de discussion que nous avons eue avec lui il y a quelques jours, c'est vrai que la suppression et de la taxe professionnelle, et de la CVAE, n'encourage pas aux actes politiques forts sur les territoires en termes de développement. C'est une réalité et c'est un manque important qu'il pourrait y avoir dans les prochaines années.

Deuxième aspect que je souhaitais soulever, il en était question il y a quelques minutes, par rapport à l'égalité. Bien sûr qu'il faut qu'il y ait un développement égalitaire sur les territoires, cela peut se faire sur les territoires, mais il faut aussi qu'il y ait une égalité aussi autour et au niveau des citoyens et des habitants, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, en termes d'accès à l'emploi, d'accès aux services publics. Je vous donne un seul chiffre par rapport au taux de pauvreté : 2019, c'était 8,2 % de la population qui était pauvre, aujourd'hui on sait que cela a explosé. À titre indicatif, il en a été question tout à l'heure, ce sont 14,8 % des étudiants qui sont pauvres et il faut rajouter que deux millions de personnes vivent en France avec 700 euros par mois.

Tout à l'heure, il a été question d'argent. Le constat que l'on peut faire, c'est que l'argent magique a existé et existe. On nous a bassinés pendant des années et des années qu'on ne

pouvait pas aller au-delà des 3 % du déficit, etc. Comme par hasard, malheureusement il a fallu qu'il y ait ce maudit virus, on a dépensé tranquillement et je pense qu'on pourrait le faire mais à condition de dépenser pour le développement des territoires et l'égalité des citoyens.

Un mot sur ce que vous venez de dire, Monsieur le Président, concernant l'endettement. Moi, je pense qu'il n'y a pas matière à se précipiter. D'abord, on n'a pas un endettement qui est catastrophique, ce n'est pas le cas de toutes les collectivités et j'en connais une dans laquelle je siège et je sais que les choix qui ont été faits l'ont mis en difficulté. Je pense que c'est largement soutenable, dans le sens où il y a des taux qui sont extrêmement faibles aujourd'hui donc on aurait pu, peut-être, regarder cela avec un autre regard.

En même temps, quand on parle du développement économique et d'égalité sur le territoire, il faut que nous ayons l'ambition politique de relocaliser et de réindustrialiser sur le territoire. Oui, les chiffres qui sont cités par le président sont vrais mais, en même temps, cela ne suffit pas. Il y a tout un tas de gens qui sont aujourd'hui en recherche d'emploi et il faut, bien évidemment, si on veut lutter contre le réchauffement climatique, travailler à la relocalisation de certaines productions.

Un mot pour terminer parce que tout le monde parle de diminution du fonctionnement. Dans le fonctionnement, il y a service public et il y a emploi. Si c'est vers cela qu'il faut aller, vers la suppression du service public, de la diminution du service public ou de la suppression d'emplois dans la fonction publique, y compris en région Aquitaine, il faut le dire, il ne faut pas employer de mots détournés. Pour ce qui nous concerne, nous ne sommes pas du tout vers cela. On considère que ce que vivent aujourd'hui les fonctionnaires, je nous rappelle, plus de dix ans de gel de point d'indice, c'est autant de moins de pouvoir d'achat. Aujourd'hui, avec ce qu'il se passe, notamment les réformes qui sont engagées... C'est ce qui a été fait en 1983 quand on parle de décentralisation mais aussi de statut de la fonction publique, je nous rappelle qu'il y a des choses qui ont été faites qui donnaient garantie aux fonctionnaires, on veut le détricoter. Donc, plutôt que d'avoir le mot suppression ou baisse de fonctionnement, ayons plutôt l'ambition d'un développement du service public égalitaire sur l'ensemble des territoires, égalitaire pour les territoires et les citoyens et faisons en sorte que nos fonctionnaires, je l'ai entendu tout à l'heure, on peut les remercier parce qu'ils agissent (je fais allusion à ce qui a été dit par rapport aux infirmières) mais on ferait mieux, très simplement, de leur augmenter le point d'indice et je pense qu'ils et elles en seraient extrêmement contents et extrêmement reconnaissants.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Alain BACHÉ. Juste une précision : il y a un document des économistes qui a été fait récemment à travers le monde. Le taux de personnes en France qui sont sous le seuil de pauvreté est de 9 % et la moitié est des étudiants, notamment des étudiants étrangers, qui souffrent. Sur le taux d'intérêt, soyons attentifs parce que le taux d'intérêt aujourd'hui est proche de zéro, effectivement, voire même négatif. Ceci dit, du jour au lendemain... Regardons ce qu'il se passe aux États-Unis.

Jean-Luc ARMAND.

M. ARMAND. - Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Je tiens tout d'abord à remercier notre vice-présidente, Sandrine DERVILLE, pour la clarté de sa présentation ainsi que les services pour la précision de leur travail.

Je souhaite revenir brièvement et de façon très générale sur quelques points qui ont retenu l'attention de notre groupe. Tout d'abord, celui de ne pas réduire les orientations budgétaires au seul projet GPSO. GPSO est l'un des investissements, certes majeur, d'une collectivité qui vient de traverser une crise sanitaire et économique inédite, crise dont l'issue n'est toujours pas connue, mais collectivité qui poursuit ses efforts dans le sens de la modernité et des défis écologiques et environnementaux qu'elle s'est fixée avec volontarisme et ambition.

Ensuite, il nous faut souligner la politique menée en matière de maîtrise de l'endettement qui constitue une autre ambition forte du président et de l'exécutif de notre région. Le faible endettement de notre collectivité, sa bonne gestion, sont précisément les indicateurs qui ont permis jusqu'ici d'absorber la crise, preuve d'une bonne gestion passée de notre collectivité, et résonnent d'un optimisme à la mesure de nos ambitions pour la mandature qui s'ouvre. À partir de ces deux constats, il nous faut envisager l'avenir au prisme de nos ambitions politiques. En effet, maîtriser les dépenses de fonctionnement, réduire l'endettement, donner des moyens d'actions, maintenir l'investissement, tout cela suppose de faire des choix.

Aussi, il nous faudra choisir et expliquer. Notre groupe propose deux axes pour effectuer ces choix. En premier lieu, s'appuyer sur l'effet levier de nos politiques régionales, lesquelles devront se déployer dans un double souci d'efficacité, toujours optimiser au bénéfice de nos territoires, de leurs actions économiques et des Néo-Aquitains, en priorisant l'objectif de bonne gestion des deniers publics. En second lieu, il s'agira de passer ces politiques publiques au crible de Néo Terra ou One Health, ce double prisme des transitions écoenvironnementales et énergétiques, pour en apprécier leur efficacité et, le cas échéant, être à même de réformer ou de stopper celles qui ne répondraient pas à ces ambitions.

Voilà, Monsieur le Président, ce que notre groupe avait à dire. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci beaucoup. Simplement sur l'effet levier des politiques régionales, chacun doit bien mesurer, on veut bien nous le reconnaître, que les actions en matière d'innovation, de transition environnementale, de formation, de recherche, etc. permettent aussi à la région d'avoir une attractivité exceptionnelle. Prenez le cas de l'institut hospitalo-universitaire, Lyric, la Région a été le premier financeur de cet immense projet qui a gagné le PIA et qui attire des entreprises autour des technologies médicales sur les soins cardio-vasculaires. C'est un projet extraordinaire.

Prenez le cas de l'entreprise TreeFrog qui est venue de Suisse, même si elle avait commencé dans les labos de la faculté de Bordeaux, sur l'industrialisation de la fabrication des cellules souches, qui permettent aujourd'hui, non seulement de soigner les maladies cardiaques, le diabète, le cancer, le Parkinson, mais de les guérir à des prix mille fois inférieurs au prix des médicaments qui nous reviennent des États-Unis.

Je ne suis pas sûr qu'il y ait beaucoup de régions qui ont pu s'engager dans tout cela. Alors, cela prend du temps, cela ne se fait pas, effectivement, en claquant des doigts. Et c'est bien parce que l'on veut que cette politique singulière de la Région puisse continuer qu'il faut qu'on reste rigoureux sur nos actions, me semble-t-il.

Madame PINVILLE, peut-être, un mot sur ces OB ?

Mme PINVILLE. - Je crois que je me suis exprimée tout à l'heure sur la qualité du travail fourni. C'est la volonté de la région de gérer au mieux ce budget et du choix qui a été fait, des choix ambitieux quant à la jeunesse, à l'éducation, au transport, un certain nombre de choix qui ont été travaillés, validés et je crois qu'on ne peut que soutenir ces orientations budgétaires.

M. LE PRESIDENT. - Merci Martine. Sandrine DERVILLE, pour ramasser tout ce débat ?

Mme DERVILLE. - Sans prétendre ramasser le débat et le faire à nouveau, simplement vous remercier, chers collègues, pour la richesse, je trouve, de ce débat. Effectivement, cela a été évoqué, ces orientations budgétaires, et c'est le principe de notre stratégie budgétaire, visent à définir ce cadre, dans lequel l'action politique peut se déployer. C'est le principe d'orientation budgétaire, avec le souci, à la fois de répondre aux besoins d'aujourd'hui, mais aussi de s'assurer que cela soit soutenable dans la durée et n'obère ni notre capacité à agir à court et moyen terme, ni notre capacité à faire preuve de souplesse et de réactivité, de capacité de réaction face au choc hexogène. On a vu, ces 18 derniers mois, à quel point il était important d'avoir cette capacité de réaction.

Donc, effectivement, nous faisons le choix de dépenses de fonctionnement stables et de cette stabilité des dépenses de fonctionnement, nous n'avons jamais dit, vous l'avez redit,

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine - séance plénière des 13 et 14.12.2021 MAPA 2018I001S05511/in extenso
79/332

Président, que les dépenses de fonctionnement étaient des mauvaises dépenses parce que les dépenses de fonctionnement, c'est l'aide aux structures culturelles, sportives, l'aide au financement de la formation professionnelle.

Au demeurant, j'en profite pour répondre à une affirmation qui a été faite dans cette assemblée et qui est fausse. Les dépenses de fonctionnement n'augmenteront pas l'année prochaine. La seule partie de ces dépenses qui augmentera, elle est mathématique, ce sont les dépenses liées au fonds européen et au PACTE. Sur l'enveloppe région des dépenses de fonctionnement, nous visons la stabilité de ces dépenses, je le redis. Simplement, effectivement, c'est leur maîtrise qui nous permet de générer de l'investissement. Pour vous donner un chiffre, c'est le cas dans la plupart des collectivités, on estime que, un euro en fonctionnement, c'est cinq euros en investissement. Donc, voilà l'importance de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et, pour faire le lien avec la délibération à venir, la première de l'après-midi, redire que, non, le projet GPSO ne nous amènera pas à sacrifier quelque autre projet que ce soit, puisque GPSO, c'est environ 20 millions d'euros maximum de financement par an. Je vous invite à comparer avec nos 760 millions d'euros d'investissement annuel. Au demeurant, la part globale d'intervention de la région sur GPSO se limitera à une année de budget d'investissement, on lissera cela sur 40 ans. Je vous invite à comparer, par exemple, aux 250 millions d'euros que nous mettons sur les transports ferroviaires du quotidien ou les 600 millions d'euros par an en fonctionnement mais qui sont, malgré tout, une façon d'investir aussi pour les transports du quotidien que nous mettons pour les transports scolaires, les transports interurbains. Donc, 20 millions d'euros par an pour GPSO, 800 millions d'euros par an pour les transports du quotidien.

Simplement, cher Président, ce que je tenais à rajouter peut-être, pour conclure ce débat avant le long débat que nous aurons cet après-midi.

M. LE PRESIDENT. - On ne sait pas. Si tout le monde est d'accord, cela ira vite.

Je fais une suspension de séance pour aller déjeuner. Merci Sandrine.

N° 02

sur « Orientations Budgétaires 2022 »

L'Assemblée DONNE ACTE

N°3 - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU GRAND PROJET SUD-OUEST (GPSO), LA DEUXIÈME LIGNE FERROVIAIRE DU SUD-OUEST

M. LE PRESIDENT. - Je vous propose, face à cet enjeu historique, que chacun puisse s'exprimer en connaissance de cause, en se disant que ce que nous faisons aujourd'hui participe à l'avenir du ferroviaire, participe au cadre de vie de nos concitoyens.

Nous avons pu observer le succès populaire de SEA, avec, d'ailleurs - je le dis avec gourmandise - les mêmes critiques qu'il y a aujourd'hui contre GPSO, qui existaient hier contre SEA : Sud-Europe Atlantique.

Je vais demander à Renaud LAGRAVE de présenter un petit PowerPoint pour fixer ce qui est notre débat, puisqu'il ne s'agit pas de refaire le match : le Conseil d'État a déclaré l'utilité publique de l'opération. Mais nous avons un enjeu particulier, qui est Bordeaux-Dax. Que nous ne soyons pas le parent pauvre de l'aménagement ferroviaire des Régions françaises, non.

M. LAGRAVE. - Merci, Monsieur le Président. En quelques minutes, le plus rapidement possible, parce que le débat a déjà eu lieu dans cette enceinte il y a quelques semaines.

Je redonne les enjeux : on est en train de parler, effectivement, de deux nouvelles lignes à grande vitesse en ce qui concerne la Nouvelle-Aquitaine. Nous avons, comme cela a été dit à de nombreuses reprises, la chance de pouvoir bénéficier de ces deux nouvelles lignes qui, je le rappelle, sont européennes.

Il y aura pour celles-ci plusieurs étapes : d'une part des étapes qui ne font pas débat, je veux parler des aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux et au nord de Toulouse, qui sont inclus dans le projet de financement tel que je le présenterai dans un instant. Puis la partie qui va relier le sud de Bordeaux vers le nord de Toulouse, et enfin, la partie qui va vers Dax. Sur la carte qui vous est présentée, vous le voyez : un certain nombre de temps de parcours sont indiqués. Nous avons souhaité matérialiser, à travers cette petite fiche, l'objectif qui est celui de GPSO, à travers les DUP telles qu'elles avaient été prises en 2017 suite à des débats publics, des enquêtes publiques et de nombreuses discussions, qui datent maintenant d'une petite vingtaine d'années. Nous arrivons à un moment important qui est celui des principes de financement sur ce GPSO.

Vous le voyez dans cette présentation : ces aménagements permettront non seulement d'avoir une nouvelle ligne ferroviaire à grande vitesse, qui ira jusqu'à Toulouse d'un côté et jusqu'à Dax de l'autre, mais surtout, de libérer un certain nombre de sillons sur les lignes existantes. Cela permettra d'aller sur ce qui est demandé par beaucoup de territoires : un

renforcement de l'offre TER, en plus des demandes qui sont celles de nos concitoyens pour la grande vitesse.

Dans la délibération qui vous est proposée, deux questions sont posées. La première : est-ce que la Région est d'accord pour adhérer à l'établissement public qui sera créé à l'occasion de la création de GPSO ?

Cet établissement public, je vous le rappelle, était prévu dans la LOM en 2019. Son ordonnance doit intervenir avant le mois d'avril 2021, de manière à ce qu'elle puisse être opérationnelle, en vue de pouvoir mettre en place ces financements. Notamment, sur une demande qui était formulée par les deux métropoles et les deux Régions depuis maintenant de nombreuses années : qu'il puisse y avoir une taxe bureaux et une taxe spéciale d'équipement, accompagnées d'un amortissement de cet investissement qui va durer - on l'espère tous - plus de 100 ans, sur beaucoup plus qu'il n'était prévu initialement.

Nous avons, les uns et les autres, obtenu que cet amortissement soit sur 40 ans, à la condition *sine qua non* que cet établissement public soit créé. C'est le premier objet de la délibération. C'est extrêmement important : ce n'est pas « pour ou contre », « faut-il... ? », « il n'y a qu'à... ». Ce débat-là est derrière nous. Aujourd'hui, on est sur la question du financement : pour créer les conditions dans lesquelles il y aura une participation, aujourd'hui estimée à 30 %, de la part des collectivités locales, il faut la création de cet établissement public. C'est en cela que l'on dépose cette délibération.

D'où, aussi, les délais, que beaucoup peuvent regretter. On peut évidemment en débattre des heures et des heures, sauf qu'encore une fois, dans le cadre de la LOM, il est prévu que cette ordonnance soit mise en place avant avril. Ce qui veut dire que le Conseil d'État doit être saisi dans les jours et les heures qui viennent. D'où notre délibération, mais aussi celle de l'ensemble des collectivités appelées à cofinancer.

Sur le tableau suivant, vous allez voir que nous sommes sur un projet de 10 milliards d'euros en 2020, estimés à 14 milliards d'euros courants, répartis à hauteur de 20 % pour la Commission européenne, 40 % pour l'État, 40 % pour les collectivités locales. Encore une fois, la participation des collectivités locales, vous le voyez sur le petit tableau, pourrait être amputée, en tout cas améliorée, par la création de cet établissement public qui permettrait de lever les taxes. J'y reviens dans un instant.

Le montant escompté de la part de l'Europe pourrait être supérieur, à la condition *sine qua non* que, bien évidemment, il y ait la branche vers Dax. C'est ce qui est aujourd'hui demandé, non seulement par l'ensemble des acteurs de GPSO, mais aussi par l'État. Le Conseil d'orientation des infrastructures, que l'on a reçu en Région Nouvelle-Aquitaine il y a

trois semaines, a plutôt accueilli de bonne manière ce que nous lui demandions, à savoir : continuer les travaux immédiatement sur la branche vers Dax. C'est ce qui nous permet aujourd'hui de vous présenter un plan de financement bâti par le préfet GUYOT, coordinateur de cette opération GPSO, avec AFNT (les Aménagements ferroviaires au nord de Toulouse), AFSB (les Aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux), la partie Bordeaux-Sud Gironde, la partie Sud Gironde-Toulouse, et enfin, la partie qui va vers Dax.

Vous le voyez, aujourd'hui, la part des collectivités à hauteur de 40 % doit se diviser entre l'Occitanie et la Région Nouvelle-Aquitaine. La discussion qui s'est faite avec la Région Occitanie a établi le fait que nous sommes, aujourd'hui, sur un rapport de 45 % pour la Région Nouvelle-Aquitaine, 55 % pour la Région Occitanie. Vous voyez, sur ce petit tableau, l'ensemble des montants qui ont été arrêtés en vue du total des deux Régions, à hauteur de quasiment 5 599 000 000 d'euros. Ceci en intégrant l'ensemble des branches : Bordeaux-Toulouse, Bordeaux-Sud Gironde, en allant vers Dax, et la répartition 56 %-44 % entre les deux.

La méthode de financement initiale, proposée par le préfet GUYOT, était d'aller plutôt sur le protocole signé en 2009, concernant notamment la partie Tours-Bordeaux. Ces calculs ont été jugés discutables par beaucoup de collectivités, c'est la raison pour laquelle nous nous sommes mis d'accord avec l'ensemble des acteurs, pour réviser ces montants à l'aune des capacités de financement de chaque collectivité.

D'où la proposition finale, qui nous est faite dans le cadre de la lettre que nous avons reçue de M. le préfet GUYOT. Comme vous le voyez ici, elle tient compte d'une répartition globale, à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine : à la fois pour la Région Nouvelle-Aquitaine à hauteur d'un peu plus d'un milliard d'euros, ce qui, corrigé des estimations faites aujourd'hui sur la quote-part de fiscalité à hauteur de 30 % à peu près, nous mènerait à un engagement de la Région Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 710 millions d'euros, soit 41 % du bloc des collectivités locales, côté Nouvelle-Aquitaine.

À date, un certain nombre de collectivités ont délibéré. D'autres doivent délibérer ce soir, demain, jeudi, vendredi, samedi, en vue de pouvoir déposer le projet d'ordonnance au Conseil d'État, encore une fois, dans les jours qui viennent.

Vous trouverez sur la dernière partie de ce *slide* la même répartition pour la Région Occitanie. Vous voyez la répartition à hauteur, cette fois-ci, de 56 % pour la partie des collectivités locales, qui a été également bouclée. Des collectivités ont déjà délibéré ou sont en cours de délibération.

Je rappelle, pour terminer rapidement cette présentation, qu'il s'agit aujourd'hui d'une délibération qui vous est proposée dans les mêmes termes qu'elle est proposée dans toutes les collectivités concernées, citées il y a un instant. Avec les engagements financiers de la part des collectivités, sur une répartition et un étalement de 40 ans.

Nous ne sommes pas dans une démarche où la Région serait obligée, demain matin - ma voisine de gauche aurait quelques difficultés, je l'imagine - de verser 710 millions d'euros d'un coup. Il s'agit d'étaler cet investissement sur 40 années budgétaires, d'où la création de l'établissement public qui permettra ces investissements, les emprunts, et de recevoir un certain nombre de financements.

Aujourd'hui, ceux-ci ne sont pas encore finalisés. Je veux en évoquer plusieurs : la demande formulée par l'ensemble des collectivités territoriales, y compris l'État, est que les futurs péages prélevés par SNCF Réseaux puissent venir amplifier le financement de GPSO. On est en train de parler d'à peu près un milliard d'euros, qui pourrait venir aider au cofinancement de GPSO.

Le second est qu'avec le Président, mais, au-delà du Président, avec l'ensemble des acteurs et également Carole DELGA, nous serons très attentifs au fait qu'aujourd'hui, nous avons pris le minimum de l'investissement de la Commission européenne. Pour vous donner une simple idée, aujourd'hui, à Lyon-Turin, la Commission européenne s'est engagée à hauteur de 30 à 40 %. Cela veut dire que demain, nous pourrions nourrir l'espoir d'avoir un petit peu plus, côté Europe. Et puis nous nourrissons aussi l'espoir d'avoir plus de l'État. Toujours Lyon-Turin : pratiquement 60 % de l'État. Il est évidemment important de noter cet investissement de 40 % ; on peut peut-être, demain, aller plus loin. En tout cas, la partie n'est pas finie, pour rassurer celles et ceux qui pensaient aujourd'hui à un plan définitif.

Je le répète et je le signale encore : nous sommes aujourd'hui convoqués devant une responsabilité, comme l'a dit le Président, assez importante et quasiment historique, de devoir faire en sorte de donner notre accord pour la création de cet établissement public, qui permettra le financement de GPSO demain. Et d'engager la Région Nouvelle-Aquitaine à la hauteur de ce que j'ai indiqué et qui nous est demandé par le préfet GUYOT.

M. DUPRAT. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Je ne sais pas si le dossier est historique, en tout cas il semble important, au vu du nombre d'orateurs qui a choisi de prendre la parole.

Aujourd'hui, la question est assez simple, finalement : êtes-vous favorables ou défavorables à ce que, sur la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie, on ait un système de

transport efficace qui pourrait constituer l'armature importante des transports - qui ne se limitent pas, sans doute, à cette simple armature ?

Ce sont des dossiers très longs, et on a tendance à en oublier l'Histoire. Je vous propose, en trois dates, d'y revenir.

Tout d'abord, septembre 1990 : le TGV entre en gare de Bordeaux Saint-Jean. Il met Bordeaux à trois heures de Paris, et tout le monde sait très bien, le jour de cette inauguration - je n'y étais pas parce que je ne faisais pas de politique à cette époque-là, mais certains s'en souviennent peut-être - que l'on allait descendre jusqu'à Bordeaux. Et tout le monde l'espérait en 1990. Il aura fallu attendre le mois de juillet 2017 pour que cette ligne descende jusqu'à Bordeaux. Tours-Bordeaux : on était à deux heures.

Tout le monde savait - j'y étais, en juillet 2017 - que l'on continuerait vers l'Espagne, c'est-à-dire vers Dax, et vers Toulouse. On ne le découvre pas aujourd'hui, on ne le découvre pas il y a trois mois. On le savait depuis cette époque, et il faut remercier, d'ailleurs, nos amis toulousains - nos amis de Midi-Pyrénées à l'époque, puisque ce n'était pas encore la nouvelle Occitanie quand le budget avait été bouclé, c'étaient d'autres collectivités - qui nous avaient fait confiance en finançant.

On a l'impression que tout cela est loin, mais pendant ce temps-là, nos amis espagnols n'ont pas perdu de temps. Et ils seront, en 2027, à la frontière avec leur TGV. Et ils ne demanderont qu'une chose : traverser la frontière pour venir jusqu'à nous. Ils ont même fait des efforts considérables au niveau technique, puisque le troisième rail leur permettra d'arriver. Nous devons être au rendez-vous de l'Espagne pour que l'on puisse, effectivement, avoir un vrai réseau européen.

Et puis comment ne pas rêver d'une capitale régionale - nous y sommes, Bordeaux - qui devienne le *hub* ferroviaire - excusez-moi cet anglicisme - de notre Région ? Vers le Sud, vers Toulouse, il manque une branche. Et je suis sûr que l'on trouvera des raisons d'aller vers cette branche, vers l'Est, vers Lyon. Il faudra bien traiter cette direction, vers Lyon, cela me paraît indispensable. À ce moment-là nous aurons un vrai *hub*, ici, à Bordeaux, pour permettre à toute l'Europe d'échanger et d'aller dans tous les sens. Et je pense que nous ne serions pas sérieux si nous passions à côté.

Depuis maintenant deux à trois mois, on entend beaucoup de choses. Je fais de la politique depuis quelques années, et il arrive, quand on fait de la politique, de croire en ses convictions, de les affirmer, de les amplifier, même. Mais le plus grave, c'est de mentir. C'est de ne pas dire la vérité. Et il m'arrive, encore ce matin, sur une radio locale, d'entendre certaines personnes défavorables ne pas dire la vérité. Et cela, je ne peux pas l'accepter. Je

me suis documenté, j'ai beaucoup lu, j'ai beaucoup rencontré, ces derniers mois, et au-delà du fait que j'étais certainement favorable à ce GPSO, j'ai trouvé des arguments supplémentaires. Je vais m'attacher sur deux-trois dossiers, si vous le permettez.

Le premier : pourquoi ne pas rénover la ligne existante ? Pourquoi ? Tout simplement parce que cela ne rendrait pas les mêmes choses. Pourquoi, à ce moment-là, est-ce que l'on a fait du tramway à Bordeaux alors que l'on aurait pu faire du BHLS ? Parce que cela ne rend pas la même chose. Avec un tramway, on transporte beaucoup plus de monde qu'avec un BHLS. Avec un TGV, on va beaucoup plus vite, on transporte beaucoup plus de monde qu'avec un train classique.

On a tendance à l'oublier, notre ligne Bordeaux-Toulouse a 100 ans. Vous imaginez ? La grande vitesse, il y a 100 ans, c'était entre 85 et 100 Km/h. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, ce que l'on considérait la ligne à grande vitesse à l'époque, elle ne l'est plus. Ce n'est même pas du TER. Le soubassement de cette ligne, les 130 courbes de cette ligne n'ont pas été prévus pour de la grande vitesse, même pas du 220 Km/h. Cela veut dire qu'au-delà de réhabiliter la voie, il faudrait créer au moins à trois endroits ce que l'on appelle, dans le langage ferroviaire, des *shunts*, c'est-à-dire créer des lignes nouvelles. Et on les crée où ? Souvent dans des zones urbaines, souvent dans des zones habitées.

Les 125 passages à niveau qu'il faut refaire, dont 50 qui sont en zone urbaine, pour les maires qui sont peut-être là et ont des passages à niveau dans leur commune qu'il a fallu réhabiliter : ce n'est pas si facile que cela. Les gens qui sont habitués au passage à niveau ne veulent pas une trémie, ils ne veulent pas un pont supérieur pour éviter de passer. Ce n'est pas forcément si facile que cela de réhabiliter.

Et on gagne quoi ? Soyons clairs, disons la vérité. La ligne entre Bordeaux et Paris, passer de deux heures à trois heures a changé la vie. Une heure, vous allez me dire, sur 500 kilomètres, cela a changé la vie. Mais entre Bordeaux et Toulouse, 30 minutes de gagnées, cela change la vie, sur une heure. Parce que mettre la ligne nouvelle, c'est une heure. Mettre la ligne réhabilitée, c'est une heure et demie. Et on peut le démontrer facilement : c'est 27 minutes sans arrêt, 22 minutes en s'arrêtant.

Si l'on veut réhabiliter la ligne, c'est bien. Mais aujourd'hui, disons les choses clairement : pour sortir de Bordeaux, avec le bouchon ferroviaire au sud de Bordeaux, on ne sort plus en train, aujourd'hui, entre six heures et 22 heures. On peut en sortir le dimanche à 15 heures sans aucun problème, mais je ne suis pas sûr que pour les gens qui vont travailler tous les jours, il soit profitable d'avoir un train à 15 heures le dimanche après-midi.

Ce que l'on a fait avec le TGV vers Paris, c'est-à-dire faire sauter le bouchon au nord de Bordeaux : il faut faire sauter le bouchon au sud de Bordeaux. C'est d'une simplicité absolue. Sauf que l'on ne peut le faire qu'en ayant le financement de la LGV. Sinon, qui va payer ? Les habitants de la métropole et les habitants de la Région, puisque nous serions les deux financeurs. Là, on a la chance d'avoir l'État et l'Europe. Pas assez, disons-le. L'État aurait pu mettre davantage, l'Europe aurait pu mettre davantage. On veut toujours plus, et je fais partie de ceux qui disent que l'on aurait pu mettre davantage. Mais là, ils sont là.

Les aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux, sans GPSO, il n'y a pas d'État, il n'y a pas d'Europe. Et il n'y a pas d'Europe si on ne va pas vers Dax. L'Europe a envie d'avoir un maillage avec les pays européens, pas forcément avec des liaisons intérieures.

Je disais tout à l'heure que c'était l'armature de notre déplacement. Et nous raterions quelque chose, mes chers collègues ; Monsieur le Président, je m'adresse à vous, en vous disant qu'il faut que le transport du quotidien - je vais employer une expression très à la mode de ce quinquennat - que le ruissellement se fasse vers toutes les lignes qui sont autour. Celles qui sont à rénover, celles qui sont à réhabiliter, celles qui sont augmentées de fréquence. Parce que quand on a plus de fréquence et plus de trains, on a davantage de voyageurs.

Je l'ai dit à de multiples reprises, il existe deux écoles, en France, dans les transports. Celle qui consiste à mettre d'abord de la fréquence, puis on obtient les voyageurs ; et celle qui consiste à attendre les voyageurs pour mettre la fréquence. C'est la première qu'il faut faire, et cela marche pour le train. Parce que les temps de parcours pour le train, même pour les petites lignes, sont imbattables. Il faut, Monsieur le Président, au-delà de nos 1,6 milliards, qui sont indispensables - et reconnaissons pour une fois que l'État a joué son rôle dans ce domaine - que l'on aille plus loin sur les lignes de proximité, parce que cela marche. Ou les cars de proximité. Bordeaux-Créon est un exemple frappant : il n'y a pas de ligne. Il n'y a que de la route. On a mis un car, 800 passagers par jour prennent ce car avec une fréquence à 15 minutes.

Vous voyez, chacun d'entre nous mettra un peu de passion dans ce débat, que l'on soit pour ou que l'on soit contre. Mais j'ai envie de dire qu'au-delà de cette passion, les 183 Élus qui siègent ici, ou qui sont en visio aujourd'hui, portent une responsabilité pour demain. Il ne faut pas passer à côté de ce qui nous est proposé. Parce que, sans faire de mauvais jeu de mots : le train ne passera pas deux fois. Déjà qu'il a eu du mal à passer... Il ne passera pas deux fois, nous n'aurons pas deux fois les mêmes conditions, les mêmes propositions qui nous sont faites.

Et je vais le dire, même si cela ne plaira pas à une partie de l'hémicycle : je fais partie de ces Élus qui considèrent, même aujourd'hui, qu'il faut aller vers la croissance. La décroissance serait une erreur fondamentale. Notre Région en a besoin, des territoires entiers de Nouvelle-Aquitaine disent : « aucune entreprise ne veut venir s'installer chez nous ». Alors que l'on a la possibilité de pouvoir le faire : je pense notamment aux gares qui seront au Sud-Gironde.

Je pense aux habitants de Mont-de-Marsan. Je suis landais, je peux vous en parler. Quand les habitants de Mont-de-Marsan veulent venir à Bordeaux, qu'il fait mauvais, qu'il faut descendre à la gare de Morcenx, et qu'il faut attendre le train suivant, vous croyez que ce sont des conditions dignes ? Alors que là, ils auraient une gare TGV en plein milieu des Landes, ainsi que le Sud-Gironde. On dit qu'aucune entreprise ne veut s'installer au Sud-Gironde : voilà, on aura une gare TGV. Cela permettra aux habitants de le faire, cela s'appelle de la croissance et de la proximité.

Et n'oublions jamais - j'en terminerai là pour ne pas être plus long - que le TGV peut aussi être un transport de proximité. Je pense à Angoulême-Bordeaux. Angoulême-Bordeaux, aujourd'hui, il y a autant de flux dans un sens que dans l'autre. Et les habitants qui se trouvent à moins de 30 minutes grâce au TGV sont très contents de l'avoir. Donc le TGV, pour d'autres communes de notre agglomération et de la Région, sera aussi une vraie alternative à la voiture. Et c'est peut-être cela que l'on aura gagné.

N'oublions pas, mais vous l'avez dit ce matin, Monsieur le Président : notre prochain débat sera le fret. Sur les lignes que l'on aura libérées, il faut que l'on fasse passer des camions sur des trains. Là, on aura réussi la transformation. Peut-être moins rapides que certains le pensent, mais sans doute avec plus d'efficacité.

Mme DARRIEUSSECQ. - Je ne reviendrai pas sur tous les arguments historiques et du présent, portés par notre collègue Christophe DUPRAT, mais je les partage, bien sûr. Nous en avons longuement parlé, et je pense, et je le redis, que nous sommes dans un moment de l'Histoire de notre Région.

Bien entendu, oui pour GPSO, et oui pour GPSO jusqu'à Dax. C'est absolument indispensable pour l'avenir, parce que je pense que GPSO ne s'arrêtera pas à Dax, dans un temps plus long, mais deviendra une évidence pour tout le monde.

Aujourd'hui, nous devons voir ce plan de financement. Nous nous réjouissons tous que l'État ait débloqué cette situation et mis sur la table 40 % de Bordeaux-Toulouse - je précise, aujourd'hui - et 40 % aussi prévus dans un deuxième temps sur le Sud-Gironde, Dax. Et nous avons cette répartition que vous proposez pour les collectivités.

Je dois vous dire que j'ai eu le sentiment - je ne veux pas que cela cristallise les choses, ni paraître négative - que la Région Occitanie était bien préparée à tout cela, et a présenté une copie qui a évolué un petit peu, mais qui était quand même solide depuis longtemps. Et je sais que Mme DELGA travaillait à ce sujet avec M. MOUDENC, le maire de Toulouse, depuis de nombreuses années, puisque je les avais d'ailleurs rencontrés à Paris sur ces sujets.

Quoiqu'il en soit, j'ai le sentiment que dans notre Région, les choses ont été faites un peu « à l'arrache », si vous voulez me passer cette expression. Rapidement, et en ne prenant pas toujours le temps de discuter avec les uns et les autres. Quoiqu'il en soit, certains vont être certainement déçus, peut-être pas totalement satisfaits, peut-être inquiets, peut-être très volontaristes.

Moi, je n'ai qu'une parole : il faut dire aujourd'hui « il faut y aller ». Et ensuite, bien entendu, comme le disait M. le Vice-Président, et comme vous le disiez aussi, Monsieur le Président, les choses vont évoluer, les financements vont se calquer progressivement à la part possible de la SNCF, qui rétrocédera à l'EPL. Je crois véritablement que notre responsabilité aujourd'hui n'est pas de discuter du centime, de la responsabilité de l'un ou de l'autre, celui qui a plus ou moins. Notre responsabilité est d'y aller, c'est une responsabilité collective.

Donc bien que je regrette que ce travail n'ait pas été plus anticipé, puisque l'on sent bien qu'il y a des crispations - d'ailleurs, pas forcément liées, dans certains départements, au fait d'être contre la grande vitesse elle-même, ce sont d'autres contingences qui guident la réflexion des Élus. On ne peut pas mettre en péril l'avenir de notre Région, on ne peut pas mettre en péril le fait d'avoir des territoires équilibrés sur le plan de l'accès à ces infrastructures de transport. Je crois véritablement qu'il faut que nous soyons très volontaristes.

Notre groupe, je n'irai pas plus loin, sera volontariste malgré les imperfections que l'on peut trouver dans ce plan de financement. Il sera volontariste et votera bien sûr cette délibération, parce qu'il faut que ce dossier avance.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Monsieur le Président, chers collègues, vous avez entendu Geneviève DARRIEUSSECQ, notre Présidente de groupe. Elle a porté, présenté la position de notre groupe. Celle-ci est claire : depuis sa naissance, notre groupe reconnaît la pertinence de ce projet. Et on a été plutôt bons élèves, sur ce projet. Donc, en cohérence, notre groupe, vous l'avez entendu, votera cette délibération.

Comme membre de ce groupe, je voterai votre délibération. Et pour en rajouter une couche, comme Président de l'agglomération d'Agen, je proposerai à mes collègues, vendredi 16 décembre, d'approuver la délibération correspondante pour Agen.

Mais notre Assemblée n'est pas là que pour représenter les familles politiques dans le rapport de force apparu suite aux dernières élections régionales. Notre Assemblée est là pour entendre, écouter, dialoguer avec les territoires qui la composent. Merci donc aussi d'ouvrir ce débat avec les territoires directement concernés. Je porterai notamment un territoire que je connais bien : Agen.

Monsieur le Président, il faut prendre en compte les territoires, les conseils départementaux, les conseils d'agglomération. Ils ont leurs projets, leurs planifications. Ce projet de LGV était enterré, il n'était pas dans leur viseur. Il est donc normal que cela bouscule, qu'il ne soit pas évident pour eux de reconstruire des planifications financières.

La Région, dans cette affaire, ne doit pas les mépriser. Je trouve un peu maladroits un certain nombre d'articles de presse où je vous ai entendu parler d'« attitude égoïste », etc. Ils font ce qu'ils peuvent, ces territoires. Avec des collectivités locales qui sont plus contraintes, notamment les agglomérations de services, que la Région, qui est une collectivité de compétences.

Je vais commencer par une remarque préalable : je reprends ce qu'a dit notre collègue des Républicains. Le chantier GPSO se terminera dans les années 2035, si tout se passe bien. Et notre Assemblée en est saisie depuis le débat public sur la ligne Bordeaux-Toulouse en 2005. Et j'ai en mémoire, dans ces années 2005, des débats où vous vouliez nous faire voter notamment l'absolue priorité à donner à Bordeaux-Dax sur Bordeaux-Toulouse, ce que bien sûr, nous, Lot-et-Garonnais, n'avions jamais accepté. Mais la géographie, l'économie sont têtues, et la première phase de GPSO sera Bordeaux-Toulouse.

Donc, n'imaginons surtout pas que la délibération d'aujourd'hui clôturera ce débat, déjà vieux de 16 ans chez nous, et qui durera encore au minimum 15 ans, 20 ans. Ce projet aura sa dynamique, il aura ses accidents, ses événements, ses corrections de trajectoire. Je le dis notamment aux collègues qui sont nouveaux ici : nous aurons encore à délibérer des dizaines de fois sur ce projet.

La séance d'aujourd'hui, oui, est une étape importante. Un Premier Ministre a eu le mérite de s'exposer et de désempourber ce dossier. Mais ce n'est qu'une étape. D'ailleurs, depuis notre séance d'information du 11 octobre, Monsieur le Président, vous avez bougé. Vous avez cheminé, et cela a été dit par votre Vice-Président, Renaud LAGRAVE. Lors de cette séance du 11 octobre, avec d'autres, j'avais souligné que la part du financement régional, alors proposée hors fiscalité, qui était de 583,7 millions d'euros, était notoirement insuffisante, quand on faisait un peu de comparaison, de *benchmarking*, avec l'effort du Conseil Régional d'Occitanie. Bref, notre remarque a dû avoir une certaine pertinence, puisque vous nous

proposez aujourd'hui d'y consacrer non plus 583 millions mais 710,3 millions d'euros. Soit une augmentation d'à peu près 20 %.

Cette correction de trajectoire était indispensable pour retrouver un équilibre entre la Région, c'est-à-dire, tous les habitants de la Région qui participent à ce projet, et la participation légitime, à condition qu'elle soit équilibrée et mesurée, des territoires traversés.

Vous avez donc corrigé votre participation, nous vous en rendons acte sur ce point. Très clairement, cela facilitera certains votes, je pense, dans certaines collectivités locales.

Il reste que votre proposition, que vous nous avez transmise, et Renaud LAGRAVE nous en a parlé en prenant des ratios comme les évolutions de DMTO ou l'évolution de la CAF... On a regardé cela de très près. Ce sont des ratios pertinents, mais le logiciel reste opaque, même pour des gens qui l'ont regardé de très près. Donc merci d'y mettre de la clarté. Nous voulons tout le calcul, et nous ne l'avons pas. Merci de nous le donner.

Votre proposition a le mérite d'exister. Si j'avais un peu d'élégance - j'essaie - elle amène une ristourne non négligeable pour Agen. Ce n'est pas le cas des Landais. Cela reste un peu mystérieux, cette affaire-là. Et Agen, pour la ristourne, en tout cas, vous en remercie.

La délibération d'aujourd'hui, est-ce qu'elle répond à toutes les questions importantes restées sans réponse le 11 octobre ? Non. Je voudrais en pointer quelques-unes. La plus importante porte sur la dynamique du projet. Quelle sera l'attitude du Conseil Régional vis-à-vis des collectivités qui n'ont pas payé leur part Tours-Bordeaux ? Il faut un langage clair. Si vous effacez la facture, Monsieur le Président, dites-le. Avec l'État, mais dites-le. Que cela n'empoisonne pas, encore une fois, les années à venir. Je pense à l'ancienne Région Poitou-Charentes, où, là, vous êtes en situation pour dire « je prends cette facture-là ». Mais que devient la facture du Conseil départemental des Landes ? Que se passera-t-il - cette fois, je passe du passé au futur - si certains partenaires financiers prévus dans le plan que vous soumettez à notre vote ne paient pas ? C'est probable pour le Conseil départemental 47, ce n'est pas non plus inenvisageable pour la communauté d'agglomérations du Pays Basque.

Cette question est centrale. Elle est difficile, je le reconnais, mais elle est centrale. Vous ne pouvez pas contraindre des collectivités qui s'administrent librement de payer, mais vous devez, avec le maître d'ouvrage qu'est l'État, faire un plan de financement prudent et sincère. Merci de nous dire ce qui se passera si ces deux payeurs, qui sont aujourd'hui des payeurs incertains, ne paient pas ce qu'il y a aujourd'hui dans la délibération. C'est-à-dire 52,2 millions d'euros pour le CD47, et 45 millions pour la communauté d'agglomérations du Pays Basque. Et si la réponse était, j'allais dire, par malheur, que l'État ou le Conseil Régional prendrait en charge ces défauts de paiement, alors un précédent redoutable serait créé.

Bref, cette délibération, pour importante qu'elle soit, doit continuer à être travaillée pour être plus équitable, plus juste. Et je vois au moins à mettre en travail, en débat dans cette Assemblée, deux directions : une, Président, que vous avez pointée dans votre délibération, c'est la participation de SNCF Réseaux via le solde net entre, d'un côté, les péages que recevra SNCF Réseaux, et, de l'autre, les charges en exploitation et en maintenance de ces deux lignes.

Vous le citez dans votre délibération, mais cela reste flou. Il faut engager des négociations précises avec SNCF. Le Président FARANDOU a dit qu'il y était prêt. C'est maintenant : il faut que l'on sache un peu mieux ce qu'il va mettre. Vous parlez d'un ou deux milliards : ce n'est pas rien dans l'équation.

Enfin, il faut ouvrir le débat sur le périmètre fiscal des deux impôts prévus pour financer 30 % de la part des collectivités locales. À savoir, d'une part, la taxe spéciale d'équipement, d'autre part, la taxe spéciale bureaux. Vous nous proposez de limiter le périmètre fiscal aux communes situées à moins de soixante minutes d'une gare TGV. C'est, à notre avis, une cote très mal taillée. Pourquoi, encore une fois, pour les territoires traversés, cette double-peine d'une participation financière spécifique ? Vous répondez « ils ont des recettes », pourquoi pas ; mais en plus de cela, une imposition spécifique. Est-ce que l'on a fait le cumul, la consolidation des deux ?

Bref, à notre avis, il faut clairement rééquilibrer le mix de financement que vous nous proposez entre l'État, les impôts, les collectivités locales, en envisageant une extension du périmètre fiscal.

Enfin, dernière faiblesse de la délibération proposée : le calendrier du projet. J'entends bien que c'est compliqué. Mais nous avons reçu un calendrier à Agen nous disant que Bordeaux-Toulouse serait en service au plus tôt en 2032. Et dans la délibération, la vôtre, vous nous dites que Bordeaux-Dax se fera entre 2030 et 2034. Cela ne marche pas. Il faudra quelque part exiger un calendrier qui soit, à notre avis, crédible.

Alors, oui pour cette délibération, cela a été dit. Oui pour prendre le train, oui pour garder l'élan. Mais sans illusions sur le travail qu'il reste à faire, et en ayant vraiment les yeux ouverts sur ce travail, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Jean DIONIS. Je crois que la réponse à votre question particulière, « qui va payer pour ceux qui ne participeraient pas ? » est que l'on réglera les problèmes des péages à l'égard de ceux qui auront une ristourne. Les dotations liées aux péages qui nous seraient versées n'iront pas à ceux qui ont bénéficié d'une ristourne ou qui

n'ont pas payé. C'est aussi simple que cela. C'est totalement juste, et moral, par rapport à ce qu'il se passe.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Monsieur le Président, si le débat vous gêne, il faut le dire. On a le droit de parler.

M. LE PRESIDENT. - J'essaie de vous répondre.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - D'accord, mais cela partait mal, quand même.

M. LE PRESIDENT. - Cela ne me gêne pas. D'autant que vous êtes venu dans mon bureau, ce n'est un secret pour personne, pour me demander de vous compenser la part que vous mettez sur la LGV sur d'autres opérations.

Tout le monde vous connaît ici, Jean. Si vous voulez que l'on en parle, laissez-moi le temps de répondre. Si, si.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Je suis venu parce que vous ne participez pas sur un projet qui s'appelle le Pont et le Barreau de Camélat. En faisant cela, vous faites une humiliation grave à notre territoire. Cela n'a rien à voir avec la LGV. Vous n'avez pas le droit de faire cet amalgame.

M. LE PRESIDENT. - Je vous ai laissé le temps de vous exprimer. Vous êtes le seul Élu à venir ici faire du marchandage de marchand de tapis.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - C'est un amalgame détestable, Monsieur le Président, que vous venez de faire.

M. LE PRESIDENT. - Vous êtes le seul Élu à l'avoir fait.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Le seul à avoir négocié la LGV ? Cela m'étonnerait bien. Dites-le encore.

M. LE PRESIDENT. - Au risque de ne pas avoir de gare à Agen.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Comment ? Mais non.

M. LE PRESIDENT. - Le préfet GUYOT l'a dit. Quant au choix entre Agen et Mont-de-Marsan, je n'ai aucun souvenir. D'ailleurs, Frédéric MELLIER, qui s'en souvient plus que moi, pourra rappeler une délibération que j'ai fait voter à la métropole de Bordeaux, qui a été d'ailleurs votée à l'unanimité, y compris par les Élus verts de l'époque...

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Vous n'avez pas souvenir d'un débat où l'on votait la priorité absolue à Bordeaux-Dax ?

M. LE PRESIDENT. - Je ne parle pas qu'à vous. Une délibération pour faire les deux dispositifs.

Deuxième point, pour informer Geneviève DARRIEUSSECQ et sans aucune polémique. On avait rendez-vous avec Edouard PHILIPPE il y a trois ou quatre ans, avec Martin MALVY, et nous lui avons proposé de faire un établissement public, de lever de la fiscalité pour aider les collectivités locales. Et effectivement, je veux le saluer ici, c'est Jean CASTEX qui a ressorti le dossier qui était totalement - pour parler trivialement - encarafé. Je l'en remercie, dans ce domaine-là.

Par ailleurs, juste un mot que Christophe DUPRAT confirmera, je suppose. Le RER métropolitain de Bordeaux - vous évoquiez l'avancée de Toulouse et de l'Occitanie - est beaucoup plus avancé que le RER métropolitain de Toulouse qui n'est qu'au démarrage.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Il s'agit aujourd'hui de valider plusieurs points essentiels de ce projet. Chacun d'entre eux mériterait un débat propre. Cela serait, du reste, la moindre des choses, concernant un dossier avec une première phase de 10 milliards d'euros.

Tout d'abord, vous nous demandez de confirmer l'engagement de la Région en faveur de GPSO. Je l'ai dit lors de la dernière séance plénière, et les choses sont très claires pour notre groupe : la LGV est selon nous un atout pour la Région et nous souhaitons la voir réaliser dans un futur proche.

Mais de quel engagement parlons-nous ici ? Il s'agit de valider la répartition financière entre l'État et les collectivités, le plan de financement du projet, et la création de l'établissement public, qui lèvera de nouvelles taxes sur les Néo Aquitains. C'est bien là que le bât blesse.

Notre objectif commun est de voir mener à bien ce projet. Mais c'est, avec celui-ci, de limiter les dépenses de la Région : là aussi, c'est une évidence.

Aussi, si nous sommes d'accord sur le principe, vous comprendrez aisément la position que nous défendons.

Concernant la création de l'établissement public, nous savons que son corollaire sera la mise en place de taxes nouvelles sur les particuliers et les professionnels riverains des gares. Cette disposition n'est pas, à notre avis, acceptable. D'autant qu'à la dernière plénière, je crois que c'était le 11 octobre, vous nous annonciez une taxe dite « bureaux » sur les entreprises. Or, nous apprenons quelques semaines après, par la presse, qu'elle concerne à présent une bonne partie des contribuables néo aquitains de ces départements.

D'une part, les professionnels situés à proximité des gares LGV ne tirent, pour nombre d'entre eux, aucun bénéfice de celles-ci, ni du flux de voyageurs engendré. Les entreprises françaises sont déjà les plus taxées au monde. Elles ont lourdement souffert des restrictions sanitaires et souffrent toujours de la concurrence étrangère.

Alors notre position est claire sur le sujet : pour maintenir l'emploi en France et augmenter les salaires, il faut alléger la fiscalité des entreprises. On ne va donc pas valider la création d'un nouvel impôt à leur rencontre.

D'autre part, la création d'une taxe foncière supplémentaire sur les particuliers n'est pas non plus admissible. Une majorité de riverains n'utilisera sans doute pas cette LGV, du moins pour une partie. Et à l'heure où la perte du pouvoir d'achat est une préoccupation majeure des Français, ce n'est pas le moment d'en rajouter. Même si, comme vous le dites, il ne s'agirait « que de quelques euros ». J'ai entendu cela pendant les 30 années dans cet hémicycle. C'est toujours la même rengaine : quelques euros de plus pour GPSO, quelques euros de plus pour le carburant, pour les péages, pour l'électricité, pour le gaz, pour l'alimentation... À chaque fois, ce ne sont que quelques euros de plus, qui tous cumulés, au final, font des centaines d'euros en moins dans le budget des Français.

Non seulement nous refusons de diminuer, une fois de plus, le pouvoir d'achat de nos concitoyens en les fiscalisant encore un peu plus, mais il faut rendre l'argent aux Français, ainsi, du reste, que l'a chiffré et le préconise Marine LE PEN.

Nous ne validerons pas la création de cet établissement public, si sa vocation est de lever de nouvelles taxes sur nos compatriotes.

Autre sujet de fond, qui, en l'état actuel, défie, disons-le, le bon sens. C'est la répartition financière entre l'État, les collectivités, et l'Europe. Là, le compte n'y est pas. L'État et la SNCF se désengagent toujours plus, depuis des années, du financement ferroviaire, et c'est toujours à nous de compenser. À titre de comparaison avec le financement de plusieurs LGV récentes : l'État et la SNCF ont financé conjointement 67 %, mes chers collègues, de la LGV Bretagne. Et 62 % de la LGV Est-européenne. Avec quelques 40 % en tout et pour tout sur le GPSO, c'est une véritable escroquerie que nous subissons.

Je soutiens donc l'idée que l'État devrait remplir son rôle historique de financeur et gestionnaire des LGV, avec l'Europe. Il en va de même pour l'Union Européenne, précisant que la LGV fait partie du schéma européen des lignes transnationales, le RTER, et on ne nous concède que des broutilles pour le GPSO, avec seulement 20 % financés sur la première phase, alors qu'elle a prévu d'apporter 40 % du coût de la LGV Lyon-Turin. Mais ne vous étonnez pas d'une telle différence, puisque l'UE a déjà fait le choix - théorique - d'attribuer plus

de 300 millions d'euros au titre du FEDER, pour la réouverture de la très inutile ligne Pau-Canfranc-Saragosse. Je vous le dis carrément : abandonnez dans ce cas-là Pau-Canfranc et réorienter les fonds européens vers la LGV pour diminuer la part de la Région et arrêtez la dépense d'une ligne qui doublonne, à plus de 500 millions, la LGV. La Pau-Canfranc n'aurait plus lieu d'être pour le franchissement des Pyrénées, tant pour le franchissement des voyageurs que pour le fret.

Quant au plan de financement global du projet, il est un peu prématuré de le soumettre aux voix dès maintenant, vu le nombre d'inconnues qui s'y rattachent, on l'évoquait tout à l'heure. On y trouve par exemple les engagements de certaines collectivités et EPCI ayant d'ores et déjà annoncé qu'ils ne souhaitaient pas participer.

Je ne sais pas comment vous comptez faire pour les forcer à financer contre leur gré, mais on ne peut pas valider un financement déjà incertain et biaisé avant même d'être conclu.

Nous savons bien, Monsieur le Président, que l'intérêt général nous réclame de trouver des solutions concrètes pour financer et mener à bien le GPSO. Mais vous faites ici des propositions qui ne nous semblent pas acceptables. Vous nous répondrez certainement que le rejet de ces propositions ferait porter sur nous la responsabilité de l'échec de ce projet, aussi, permettez-moi de vous soumettre une proposition de financement alternative, qui serait bien plus avantageuse pour la Région, mais aussi pour ses habitants.

La participation de SNCF Réseaux, du reste, est une bonne nouvelle pour amortir les dépenses régionales. Mais je vous propose d'aller plus loin dans ce sens. Plutôt que de créer un établissement public destiné à lever de nouvelles taxes sur les contribuables et les professionnels, pourquoi cet EPL ne deviendrait-il pas le concessionnaire de l'infrastructure, dans le cadre d'un innovant et inédit partenariat public-public ? Il regrouperait donc tous les financeurs de la LGV, ainsi que la SNCF, qui se partageraient les bénéfices des recettes de péage proportionnellement à la participation de chacun.

Cela permettrait aux collectivités et EPCI d'accroître leur participation sans lever de taxes nouvelles, tout en bénéficiant d'un retour sur investissement, et donc de neutraliser leur participation de départ. Ceci fait, la concession reviendrait ensuite en totalité à la SNCF. Ce système de concession existe en partenariat public-privé, avec des concessionnaires privés très gourmands en bénéfices, donc qui coûtent cher à la SNCF et aux usagers. Nous l'avons très bien constaté pour la concession mal négociée avec LISEA que vous avez défendue sur Tours-Bordeaux et qui fait peser un déficit important sur la SNCF, et un coût du billet à l'utilisateur très élevé.

Ici, le but de cet EPL concessionnaire ne serait pas une course au bénéfice, mais simplement le remboursement des investissements de départ des collectivités et EPCI, qui y trouveraient donc leur compte.

Pour conclure, Monsieur le Président, vous constaterez évidemment que nous sommes fidèles à notre devoir de garde-fous, en levant des oppositions que nous sommes nombreux à partager ici-même dans vos rangs. Bien entendu, nous serons tous d'accord pour admettre que l'État et l'Union Européenne devraient payer plus. Cette décision dépend malheureusement d'une politique déterminée par le gouvernement actuel, qui est bien incapable de la mener. Il faudra, je le précise, s'en souvenir, lorsque l'on mettra un bulletin de vote dans l'urne en avril prochain. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne sais pas si vous prenez souvent le train... Oui, je suppose, Paris-Bordeaux. Une de mes collaboratrices vient de me dire que c'était 10 euros, parfois, l'aller-retour. Parfois, 35 euros.

Allez, allez, bon.

M. COLOMBIER. - Quelques billets à des heures extrêmement creuses, peut-être. Non, je l'ai pris hier, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Je pense que l'effort que la SNCF a fait sur ses tarifs doit être souligné. Pour répondre à Jacques COLOMBIER, pourquoi faut-il avancer, maintenant ? Simplement parce que la LOM, qui surplombe le dossier, s'achève en avril 2022. Et que, deuxièmement, il faut que l'ordonnance sur le financement soit validée par le Conseil d'État. Est-ce que l'on peut prendre ce risque ?

Sur la fiscalité, je ne vais pas redire ce qui serait, je crois et d'après ce que l'on me dit, 5 € par établissement pour la taxe foncière, et sur les bureaux et le coût non-industriel/non-agricole qui vont, eux, sur le plan de la propriété foncière, comme cela s'est passé autour de la gare Saint-Jean, bénéficiant d'un enrichissement après l'arrivée d'un service d'intérêt général. Dans tous les pays du monde, que cela soit le Japon, l'Italie, la Suisse, etc. : tous les pays font en sorte que la manne générée par l'arrivée d'un train d'une ligne à grande vitesse soit, pour partie, prélevée pour diminuer la part de l'impôt local ou national. Cela me semble parfaitement justifié, sauf à défendre une fiscalité qui serait totalement injuste pour nos concitoyens.

Sur l'Europe : bien entendu, la comparaison avec Pau-Canfranc ne vaut pas parce que l'on n'est pas sur les mêmes ordres de grandeur. Pau-Canfranc, ce n'est même pas quelques pour cents de la LGV.

L'Europe intervient à 50 %, ou 40 %, sur Lyon-Turin. Mais c'est un acte transfrontalier. C'est donc la politique de l'Europe, validée par les États, la Commission et le Parlement. Donc dire cela, en se déliant de la réalité des différentes politiques et des différents choix de l'État et de l'Europe, c'est une position totalement irréaliste. C'est de la facilité de dire « cela ne suffit pas », de dire « oui, je suis pour, mais je ne veux pas mettre les moyens ».

Je ne sais plus où l'on en est... Si ce n'est que je passe la parole à Maryse COMBRES.

Mme COMBRES. - Je souhaiterais laisser parler ma collègue Christine avant que je n'intervienne, Président, si cela ne vous ennuie pas.

Mme SEGUINAU. - Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues : aujourd'hui, vous nous imposez d'approuver trois délibérations. Deux en séance plénière - une aujourd'hui, une demain - et une passée tout à l'heure en Commission permanente. Dans l'urgence, et au pas de charge. À ce sujet, nous souhaitons dénoncer encore une fois le manque de considération envers les Élus que nous sommes, et, de surcroît, le mépris du cadre législatif et du règlement intérieur du Conseil régional.

Il est en effet invraisemblable que ces trois délibérations nous parviennent très tard, en dehors des délais réglementaires, alors que des délibérations concernent un projet dont le plan de financement se chiffre à 14 milliards d'euros. Ainsi, la délibération sur le plan de financement n'a été disponible que le lundi 6 décembre, jour de la Commission Transports, une heure avant celle-ci. Ce n'est pas très sérieux, ni un gage de démocratie, pour pouvoir lire, comprendre, analyser, poser des questions en Commission.

Et à la fin de la Commission, surprise : le Vice-Président, Renaud LAGRAVE, nous annonce qu'une délibération est ajoutée à l'ordre du jour de la Commission permanente, portant sur la création d'une association de préfiguration de l'établissement public local, mais sans nous communiquer cette délibération, que je lui ai d'ailleurs demandée, mais que je n'ai pas eue.

Et jeudi 9 décembre, en Commission Finances, surprise encore : il est annoncé qu'est ajoutée à l'ordre du jour en plénière la délibération numéro 40 qui sera examinée demain, portant sur l'adhésion de la Région à l'Agence France Locale, une banque des collectivités, afin d'obtenir une garantie d'emprunt pour la GPSO, et sans fournir, encore une fois, la délibération.

Ces deux délibérations, et celle d'aujourd'hui, nous ont été communiquées dans notre espace numérique vendredi soir, très tard. Monsieur le Président, traiter avec une telle désinvolture les Élus de cette Assemblée n'est pas acceptable. Ce n'est pas possible de travailler ainsi. Les Élus de la majorité, ceux de l'opposition : nous avons besoin pour nous

prononcer en toute connaissance de cause d'avoir ces délibérations en amont. L'urgence imposée par le gouvernement pour boucler le plan de financement ne doit pas vous servir de prétexte pour transformer cette Assemblée en une simple chambre d'enregistrement de délibérations dont elle ne peut mesurer ni la portée, ni la pertinence, faute de temps, d'informations et d'explications suffisantes.

Ce genre de pratique contribue à décrédibiliser l'action politique auprès de nos concitoyens. De même, nous avons demandé il y a plus d'une semaine la communication de l'étude d'ingénierie financière et juridique du GPSO dans son état d'avancement actuel, qui a démarré en 2016, et à ce jour, nous n'avons aucun retour. Cela aurait permis aux Élus régionaux que nous sommes d'avoir des éléments supplémentaires pour avoir un avis sur cette délibération.

De même, les études ayant conclu au montant annoncé dans le plan de financement, et celles ayant conclu aux clés de répartition de la part des 40 % incombant aux collectivités locales, n'ont jamais fait l'objet d'une communication aux Élus. Nous vous demandons donc de nous les communiquer dans les meilleurs délais.

Pire encore, en ce qui concerne le CESER : vous n'avez même pas cru bon de lui demander son avis. Privé, lui aussi, de ces délibérations en temps voulu, il n'a pas pu non plus faire une autosaisine pour sa plénière de la semaine dernière. Pour ces deux raisons, le CESER n'a donc pas pu s'exprimer sur le projet GPSO. Il est inadmissible que la seconde Assemblée de la Région se voie ainsi privée de son rôle consultatif auprès du Conseil Régional sur un dossier aussi crucial.

Je vais maintenant vous exposer les carences, insuffisances, approximations de cette délibération sur le plan de financement, qui, malgré ses 48 pages, est peu claire, très ambiguë, voire tendancieuse.

La première carence : le plan de financement. Il nous est proposé de se prononcer sur un plan de financement qui n'est pas bouclé - j'ai bien entendu les arguments qui ont été donnés tout à l'heure. Mais, non seulement il est bancal : en plus, il est spécieux. Alors même que l'État se refuse à s'engager financièrement pour la liaison Bordeaux-Dax, et renvoie l'évaluation du financement aux seules collectivités locales, le plan de financement n'en tient nullement compte. Cette deuxième étape est traitée à l'identique de la première, avec un engagement de 40 % de l'État, comme si l'État apportait clairement ces 40 % sur Bordeaux-Dax.

Monsieur le Président, vous vous livrez ainsi à un tour d'illusionniste, qui serait plaisant s'il ne consistait pas à jouer avec de l'argent public au détriment de l'intérêt général.

D'autre part, et certains Élus en ont fait la remarque : il est très surprenant que les délibérations des collectivités n'apparaissent pas dans cette délibération. Vous allez me répondre, et Renaud LAGRAVE l'a précisé tout à l'heure, que toutes les décisions n'ont pas encore été prises. Certes ; mais par exemple, Bordeaux Métropole a voté, à sa dernière plénière, une somme de 354 millions d'euros. Cette somme, on ne la voit pas du tout apparaître dans ce plan de financement. Par contre, il est bien mentionné que la Région se substitue à la part des 170 millions d'euros que le département de la Gironde a également votée, et qui sera déduite de la contribution de la Région pour les TER.

M. LE PRESIDENT. - Pour le RER.

Mme SEGUINAU. - Ensuite, la création de l'EPL est décrite comme un outil magique pour financer le projet (...) de France mais, cela a été rappelé également, seule la création du nouvel impôt pour une majorité de Néo Aquitains à moins d'une heure d'une gare est intégrée dans la voie de finances.

Vous mettez en évidence que le montant de cet impôt est faible : dans la délibération, on a trois euros, tout à l'heure, vous avez annoncé cinq euros, alors je ne sais pas si cela sera trois euros ou cinq euros pour les ménages. Vous créez ainsi une rupture de l'égalité devant l'impôt, très dommageable pour des personnes qui ne profiteront pas forcément de cette infrastructure, mais qui, dans certains cas, en subiront simplement les nuisances. C'est un comble.

Dans les annexes, il est vanté de pouvoir faire bénéficier aux communes des augmentations de la taxe de vente des logements, par la hausse des prix qui va arriver sur l'immobilier. Alors qu'à ce jour, des milliers de personnes ont du mal à se loger, c'est quand même très choquant. La flambée de l'immobilier dans les métropoles desservies par les LGV, comme Bordeaux, pousse en effet les gens modestes à s'en éloigner, et ainsi contribuer à l'étalement urbain et à la congestion automobile que vous prétendez combattre avec le GPSO. Cherchez l'erreur.

Quant à la taxe sur les bureaux, elle n'est toujours pas actée, alors que sa part est très élevée dans le plan de financement. On a une fourchette entre un et cinq euros du mètre-carré. Cela va risquer de bien crispier les entreprises, et de ne jamais voir le jour à l'approche des échéances présidentielles.

Et le financement de l'Europe, à hauteur de 20 % ? À ce jour, il n'est absolument pas acquis, contrairement à vos affirmations péremptoires et récurrentes.

Ensuite, si je vous donne un petit chiffre : à la page 10, on nous indique que cela fait environ 411 kilomètres de construction de nouvelles voies, avec les AFSB et les AFNT. Donc

14 milliards, ce qui revient à peu près à 29,3 millions d'euros par kilomètre. Et je vous parle en ce que l'on appelle des euros « courant 2020 ». Si l'on compare aux chiffres de 2015, cela représente plus de 35 % par rapport au chiffrage de 2015. Cela démontre le caractère ruineux de ce projet démesuré, inutile et destructeur.

La question se pose de savoir s'il est vraiment raisonnable d'engager ainsi financièrement la Région Nouvelle-Aquitaine, a minima, vous l'avez rappelé, de 710 millions d'euros à ce jour, fiscalité déduite.

D'autre part, vous tentez de justifier l'intérêt de ce projet pour contrer les propositions que nous avons pu faire, ou d'autres partisans écologistes, de l'alternative de la rénovation des lignes existantes. Ainsi, les graves impacts sur la biodiversité, et la consommation de terres agricoles, sont largement minimisés en les relativisant. Pourtant, dans les Orientations Budgétaires que nous avons vues ce matin, une citation de Gilles BŒUF est mise en exergue : « le vivant ne se répare pas », pour justifier que la Région veut devenir la première Région écoresponsable. Monsieur le Président, vous mettez en péril gravement la crédibilité de cet objectif en persistant dans ce projet mortifère pour la nature, et de par les destructions qu'il va engendrer.

Il y a vraiment un manque flagrant de prise en compte, aussi, des nouveaux usages et des nouveaux besoins des habitants. La pandémie est toujours là. Et vous vous entêtez à défendre - vous n'êtes pas le seul, M. DUPRAT nous en a fait la démonstration tout à l'heure - un projet qui date de plus de 40 ans, sans intégrer le besoin et la nécessité de vouloir aller toujours plus vite ; le plus souvent au détriment de la nature, et sans tenir compte, par exemple, de l'accroissement du recours au télétravail et aux visioconférences, on le voit encore aujourd'hui.

Pour terminer, quelques autres *fake news* à dénoncer, encore, dans cette délibération. Non, la création de nouvelles lignes LGV n'est pas liée à la réalisation des AFSB et AFNT que nous avons toujours soutenus, qui ont leur propre intérêt, mais ne sont pas une solution miracle pour le fret.

Non, le projet Dax-Hendaye n'est pas acté à ce jour. Aucune DUP n'existe. Et la traversée du Pays Basque en souterrain est une pure chimère.

Non, il sera impossible de financer à la fois GPSO, et sauver les petites lignes. On a le protocole État-Région pour les petites lignes, mais cela ne permettra a minima que de sauvegarder l'existant. S'il est vrai que la Région investit depuis de longues années dans la régénération des voies pour le TER, elle va continuer, mais je vous rappelle que le diagnostic

réseaux que l'on avait commandé en 2015-2016 montrait qu'il fallait trois milliards d'euros pour pouvoir sauver l'ensemble du réseau de la Nouvelle-Aquitaine.

Aujourd'hui, de nombreux usagers, Élus de nos territoires, et on en a vu aussi ce matin devant la Région, notamment dans le Médoc, Saintes, La Rochelle, Sud-Gironde, Limoges, se plaignent parce que le service TER n'est pas encore assez performant pour leur commune. Aujourd'hui, on a Bordeaux-Paris : 2h05, peut-être un jour Bordeaux-Toulouse à 1h20. Mais si l'on regarde, par exemple, les temps de parcours entre Limoges et Bordeaux, La Rochelle-Bordeaux, Poitiers-Limoges, bien souvent, il est très compliqué de venir en train jusqu'à Bordeaux. Ces lignes, ces trajets du quotidien, seront toujours pénalisés, et pour longtemps, avec le gouffre financier du GPSO.

En conclusion, nous persistons à demander l'abandon de ce projet inutile, ruineux et destructeur. Par contre, il est urgent de réaliser les AFSB pour faire sauter le bouchon ferroviaire au sud de Bordeaux, afin de faciliter le RER métropolitain, ainsi que celui du nord de Toulouse, avec la réalisation des AFNT.

Enfin, nous demandons de prioriser la modernisation des voies existantes pour pouvoir investir encore plus massivement sur les lignes du quotidien. Et, vous en avez parlé aujourd'hui, de faire de la Nouvelle-Aquitaine la première Région française pour son réseau de lignes du quotidien, agissant du même coup massivement sur le développement du report modal.

Au vu des nombreuses carences de cette délibération, et atteintes à la bonne information des Élus régionaux, nous demandons le retrait pur et simple de cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Bien entendu, mais je l'ai dit, et Renaud l'a dit : nous nous prononçons, nous, sur la base d'une répartition proposée par le préfet GUYOT. Même si nous y avons participé et que nous avons beaucoup discuté avec les collectivités locales. Et il y a une urgence qui est fixée par l'État.

Je rappelle que le dossier a réémergé grâce à Jean CASTEX. Nous avons un obstacle, ou plutôt, un butoir, en avril 2022, et il faut que l'on y réponde. Est-ce que notre Assemblée, qui a discuté mille fois, nous avons eu un débat... Le débat précédent, qui était un débat d'orientation, on nous l'avait reproché, en disant « il n'y a pas assez de chiffres en face », « pourquoi on le fait ? », etc. Et aujourd'hui, on nous dit : « on n'en a pas assez débattu ». Tout cela est totalement puéril. Excusez-moi.

Deuxièmement, ce n'est pas nous qui fixons les contraintes. Je l'évoquais tout à l'heure. Vous mélangez l'Agence France Locale, qui est une opportunité - je reconnais que ce n'est

pas bien d'avoir introduit cela comme cela. Mais il y a une opportunité : l'Agence France Locale est liée à l'Agence de financement des collectivités locales, à des taux très intéressants, et ne concerne pas forcément la LGV, dans cette affaire. Simplement, si aujourd'hui, nous ne cotisons pas avec les bénéfices que cela peut avoir, comme beaucoup de collectivités locales, d'ailleurs, cela nous coûterait beaucoup plus cher.

Je me tourne vers Sandrine DERVILLE.

Mme DERVILLE. - Quatre millions de plus

M. LE PRESIDENT. - Tout cela a été dit, je suppose, en Commission. Il faut que l'on avance. L'avantage d'une collectivité territoriale, ce n'est pas de procrastiner, c'est d'avancer.

Sur la fiscalité, je vais redire ce que j'ai dit à Jacques COLOMBIER. Quand vous êtes dans la proximité d'une gare LGV, vous avez une transformation considérable de la valeur du bien. C'est ce que tous les pays, quel que soit leur régime, ont acté. On est, là-dessus, dans quelque chose qui est totalement équitable.

Deuxièmement, vous nous dites depuis longtemps, c'est le mantra... « Il faudrait faire l'aménagement sur la voie existante pour arriver à 220 kilomètre-heure ». J'ai évoqué ce matin qu'il y avait des courbes, ou des passages à niveau, qui n'acceptaient pas cette vitesse. Je vais vous donner le coût de la ligne à grande vitesse entre Bordeaux et Dax, sur site nouveau. Je rappelle qu'il y a eu une deuxième voie ferroviaire qui rejoignait à Captieux, Bazas, Mont-de-Marsan ou Dax, je ne sais plus. Elle n'existe plus aujourd'hui. En tout cas, la ligne nouvelle, c'est 3,7 milliards. Et savez-vous quel est le prix de la ligne refaite, sans pouvoir, bien entendu, faire passer autant de trains ? C'est de 4,4 milliards. Donc le coût gagné à la minute est de 185 millions d'euros dans la ligne nouvelle, et de 293 millions d'euros avec la ligne existante. Plus 58 %. Avec quels dégâts ? Il se trouve que j'ai été maire de Pessac. Que je connais bien la ville de Talence. Que je regarde ce qu'il se passe dans des zones habitées. Et, ce n'est pas rien de le dire, autour de Langon, autour d'Agen. Ce seraient des destructions d'habitat, d'habitations, d'habitants, monumentales.

Si l'on veut, par exemple, *by-passer* pour redresser la courbe autour de Langon, cela suppose de traverser les vignes de Sainte-Croix-du-Mont, et peut-être de toucher à la demeure de François MAURIAC de Malagar. De faire un viaduc supplémentaire. Tout cela : vous avez les éléments. Je ne sais pas pourquoi vous n'arrivez pas à objectiver ce débat.

Est-il possible aujourd'hui de nous dire, avec toutes les *fake news* qui ont eu lieu, par exemple que la hêtraie séculaire allait disparaître le long de la Garonne ou le long du Ciron... C'est faux : la voie passe à plus de cinq kilomètres. « Le Sauternais va perdre le Botrytis parce que les brumes du Ciron ne vont plus monter et tomber... ». Mais le Sauternes est à 25

kilomètres. Et il y a Sainte-Croix-du-Mont et d'autres vins liquoreux qui existent dans cette région... Tout cela n'est pas sérieux.

Et dans quels temps, Christine ? Dans quels temps pourrait-on faire, alors que tout est bloqué pour le RER métropolitain, pour les TER, pour le train de fret ; que dans quatre ans, l'Espagne sera au même écartement et que l'on va voir défiler des trains ? Soit on ferme les deux lignes existantes pendant deux ou trois ans pour faire les travaux le plus rapidement possible ; soit on les fait, comme on dit en patois de Charentes, « a chapeu » petit à petit, et auquel cas vous avez des milliers de bus sur la route.

C'est ce que vous voulez pour lutter contre le réchauffement climatique ? Dégager du CO2 maximum ? Accepter les 10 000 camions inéluctablement ? Arriver à 20 000 dans l'espace de 10 à 15 ans ? C'est irresponsable, et en plus c'est faux, ce qui n'est pas la moindre des choses.

Mme COMBRES. - Monsieur le Président, chers collègues : ma seule ambition est d'apporter un véritable éclairage avec des éléments factuels, pour que chacun ait conscience de ce qu'il vote aujourd'hui.

Je ne voulais pas faire un discours sur l'impact environnemental, mais rappeler quelques éléments semble important. 5 000 hectares de terres naturelles, agricoles, forestières, dont plusieurs crus de vignobles, sont concernés ; huit zones de Natura 2000 ; 236 hectares de zones humides ; plus de 413 espèces animales et végétales seront également impactées. Les besoins de remblai, on n'y pense pas, mais ils sont inscrits dans le dossier GPSO : c'est 52 millions de mètres cubes dont on a besoin, dont 33 millions de mètres cubes seront des apports extérieurs, bien évidemment véhiculés par des centaines de camions qui contribueront ainsi à l'émission de 3,4 millions de tonnes d'équivalent CO2, le temps que ce chantier se fasse. C'est juste la petite parenthèse environnementale, puisque je vois qu'apparemment, cela n'intéresse personne, et cela n'a pas de poids pour envisager ce projet autrement.

Je vais donc poursuivre avec des éléments beaucoup plus factuels, plus réels, et qui sont vérifiables. La réalisation d'une nouvelle voie, c'est cela, la question. Nous allons financer une nouvelle voie. Elle est présentée comme indispensable : pourquoi ? Est évoquée d'abord la saturation des lignes existantes. Pourtant, SNCF Réseaux a elle-même confirmé à ses employés le 20 octobre dernier que les lignes n'étaient pas saturées.

D'autre part, le projet GPSO prévoit donc une augmentation, dans son dossier, des TER, par exemple, sur la ligne Bordeaux-Langon. Il faut savoir qu'il est prévu 27 TER par jour, aller-retour, desservant 414 arrêts. Mais sachez qu'entre décembre 2020 et juillet 2021, il y avait déjà 27 TER par jour qui circulaient quotidiennement, et même avec une meilleure desserte :

431 arrêts. Et puis, plus rien. Alors je m'interroge : cette prétendue saturation n'est-elle pas organisée ?

C'est la réalité, c'est vérifiable.

Deuxième point... Je ne vous ai pas coupé, M. DUPRAT. Pour optimiser les lignes, il suffit d'une meilleure organisation de circulation, et d'aménagements ponctuels, notamment des voies de dégagement, pour justement permettre des dépassements de train. Depuis des années, une multitude d'études - je ne parlerai pas de l'étude Claraco, elle ne sied pas à notre Président, mais il y a eu le cabinet (...), Cobartec

M. LE PRESIDENT. - ...Elle est fausse. Elle a été complètement invalidée.

Mme COMBRES. - Ces spécialistes du transport prouvent que ces lignes ne sont pas saturées. Et que des aménagements réalisables permettraient dès à présent d'augmenter la capacité des trains, évidemment, sur ces lignes existantes, et en plus d'améliorer la sécurisation et la circulation à la fois de ces TGV, et des trains du quotidien.

Là, je vais reprendre et je vais rejoindre un avis donné par le Conseil d'Orientation des Infrastructures, mis en place en 2019 par le Ministère des Transports. C'est exactement ce qui est préconisé dans cet avis du mois de mai 2021, qui a été remis le 15 septembre dernier au Ministre des Transports, sur la stratégie de développement du fret ferroviaire.

Parlons-en, justement. Ce Conseil d'Orientation insiste sur la modernisation du secteur ferroviaire, dans toutes ses dimensions. Le rapport mentionne que la régénération du réseau reste une priorité majeure, et que si l'on souhaite faire développer un fret performant, c'est ce qu'il faut faire.

C'est là que des investissements massifs sont nécessaires, si l'on veut définir, développer un fret ferroviaire, et lutter efficacement ainsi contre le réchauffement climatique. Savez-vous qu'en 15 ans il y a eu 1 700 kilomètres de LGV construits ? Et que sur la même période, le fret a décliné d'un tiers ? Alors je suis désolée, Monsieur le Président, mais les LGV ne contribuent pas du tout à enlever les camions des routes.

Combien de voyageurs supplémentaires ? On parle de fréquence, vous avez parlé de fréquence, M. DUPRAT. Combien de voyageurs supplémentaires pour justifier la création de ces nouvelles lignes ? 5 millions côté Région, 7 millions côté préfet GUYOT... Quelque chose de très approximatif qui frise l'amateurisme, on ne sait pas vraiment où l'on va. Où se trouve l'étude indépendante qui a fait l'évaluation de la fréquentation, y compris actuelle, et de la prospective de ces fréquentations sur les LGV, qui sont censées justifier ce projet GPSO ? Qui, dans cette salle, a eu connaissance de cette étude ? Quel déni de mettre « démocratie ».

Qui peut voter les yeux fermés, et nous engager sur un projet de 40 ans sur des éléments dont on n'a pas eu connaissance ?

D'autant qu'il faut garder en mémoire que l'enquête publique de 2014 avait déjà émis des doutes, justement, sur les prévisions de fréquentation annoncées. Et cette enquête publique, je le rappelle, avait donné un avis défavorable, alors, à ce projet.

Force est de constater aujourd'hui que ces doutes ont été confirmés. Pourquoi ? En effet, la mise en service de la LGV Tours-Bordeaux devait faire doubler la fréquentation de la gare Matabiau de Toulouse, et passer de 10 millions en 2014 à 20 millions en 2025. Or, en 2019, on est en-dessous de 10 millions à Toulouse. Et c'est ce qui était prévu dans le dossier GPSO.

M. LE PRESIDENT. - Arrêtez de l'interrompre.

Mme COMBRES. - Moi, je dis : quel crédit apporter à ces prévisions de fréquentation, aussi extraordinaires ou ubuesques, de 7 ou de 5 millions de voyageurs supplémentaires ? Quel crédit apporter à cela ? Le seul crédit à apporter est à la stratégie plus que fumeuse du projet GPSO, qui gonfle ces chiffres pour justifier la création de nouvelles lignes, et qui n'hésite pas à parfois tripler les fréquentations envisagées, notamment sur la gare d'Hendaye, qui devrait recevoir soi-disant plus d'un million de voyageurs en 2024, contre 374 000. Ils doivent les fabriquer, je ne sais pas.

C'est tellement bidon. Mais enfin, renseignez-vous ! Prenez ce qui existe. Ce n'est pas « au doigt mouillé ».

Ce qu'il y a de sûr, chers collègues, c'est que vous, lorsque vous allez voter favorablement cette délibération, vous pouvez en être sûrs : vous acterez l'augmentation des impôts de nos entreprises, de nos administrés, pendant 40 ans, et à travers le prélèvement de taxes additionnelles censées alimenter le financement de GPSO.

Et pourquoi ? Pour un projet d'un autre temps, qui est un non-sens face au défi climatique auquel nous devons répondre aujourd'hui.

Et pour finir sur cette question de financement, quelque chose de très important sur lequel nous sommes en total accord avec votre ami Gilles SAVARY, je le cite : « les subventions et emprunts publics affectés à ces nouveaux projets de LGV par leur montage en société de projet siphonneront plusieurs décennies des recettes parafiscales locales, qui devraient revenir prioritairement à des transports publics locaux. C'est un *hold-up* financier ». Ce n'est pas moi qui le dis, c'est Gilles SAVARY.

Autrement dit, cette fois-ci, ce sont aussi les Sénateurs PS de Gironde Hervé GILLÉ et notre ex-collègue Laurence HARRIBEY qui le disent : c'est un déni financier.

M. DIALLO. - M. DUPRAT, laissez les gens s'exprimer, cela suffit, là. C'est bon, M. DUPRAT, on vous a écouté religieusement, écoutez les autres !

M. LE PRESIDENT. - Cela va, oui. Qui parle, là ? Il y a une personne qui donne la parole, Monsieur.

Mme COMBRES. - Ce n'est pas grave, je peux parler fort. Et pour soutenir les propos de Gilles SAVARY, les sénateurs PS Hervé GILLÉ comme Laurence HARRIBEY ont aussi parlé de déni financier.

Alors soyez clairvoyants mais en tout cas, vous serez redevables face à vos entreprises et à vos administrés de toute cette accumulation de fiscalité supplémentaire. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci, Maryse.

M. DUPRAT. - Je vous rappelle que vous avez voté l'EPF de Nouvelle-Aquitaine sous la mandature précédente, en augmentant les impôts de tous les Aquitains. Donc vous avez votre part dans l'augmentation des impôts, Madame.

M. LE PRESIDENT. - Merci, Maryse. Christophe. Je voudrais juste dire que ces arguments, j'ai entendu les mêmes, sur la fréquentation et le succès, sur la LGV SEA. Exactement les mêmes. Le seul que vous n'avez pas évoqué est que cette ligne ne servirait qu'aux cadres supérieurs... Or, nous avons plus de sacs à dos, de valises des familles, que de cadres supérieurs.

Parce que l'on ne mesure pas ce que le gain de temps apporte de confort dans la vie quotidienne, la fréquentation de SEA a été de 30 % supérieure aux estimations. L'étude de trafic du dossier d'enquête publique, tout cela a été validé par l'École polytechnique fédérale de Lausanne, excusez du peu, puis par le Commissariat général aux investissements, qui a validé la méthode et l'ensemble des résultats. Ce sont les mêmes méthodes que sur SEA, qui, je le rappelle, était 30 % en-dessous de la réalité.

Je laisserai Guillaume RIOU s'exprimer sur les économies de bilan carbone et le problème du vivant et de la biodiversité. Guillaume ?

M. RIOU. - Sujet complexe, Président. GPSO, par une approche environnementale. Je me suis demandé comment j'allais intervenir autour de cette séquence. Quand, dans ma petite tête, j'ai dit « séquence », je me suis dit : je pourrais le faire par la séquence ERC. Ce que, bien sûr, vous connaissez tous, puisque vous vous intéressez de près aux questions environnementales. ERC : éviter, réduire, compenser.

Éviter : on va avoir du mal à éviter, il faut se le dire. Du point de vue macro-échelle, c'est le tracé, il est projeté comme il est, c'est le propre des grandes infrastructures. Encore que, le

tracé, Renaud, je crois avoir compris qu'il a déjà été bougé, modifié, pour éviter les impacts trop importants.

Réduire : de manière un peu iconoclaste, j'y reviendrai après, à réduire. Parce que j'ai envie de finir par cela.

Je vais plutôt parler de compensation : de quoi s'agit-il ? Quand on parle de compensation sur un projet comme celui-ci, on pense à l'atteinte que ce type de projet majeur peut avoir sur les écosystèmes, sur l'eau, sur la biodiversité en premier lieu.

Ce projet, c'est 4 800 hectares. Maryse COMBRES, vous disiez 5 000, je dis 4 800, peu importe. C'est 1 300 hectares d'espaces agricoles, 2 900 d'espaces forestiers, sylvicoles, plutôt qualifiés résineux. Et 300 à 400 hectares sur lesquels, effectivement, des milieux aquatiques sont présents et risquent, par la nature-même de ce type de projet, d'être impactés. Alors qu'est-ce que l'on peut faire, dès lors que nous décidons d'aller vers ces infrastructures essentielles à nos yeux ? On peut compenser.

La proposition sur la table aujourd'hui est le facteur trois : 2 000 hectares de compensation. 2 000 hectares sur lesquels tout est imaginable, sur lesquels nous pouvons projeter des réalisations absolument enthousiasmantes, de notre point de vue, peut-être du point de vue des scientifiques, et nous échangerons là-dessus avec eux, avec Gilles BŒUF. On aura l'occasion d'en reparler, de voir ce qui est possible. Mais c'est une histoire de projet. Projetons-nous.

Quelles sont les solutions proposées par les opposants ? J'entends, dans toutes ces histoires, l'énergie renouvelable... Je ne veux pas faire la confusion des genres, mais il y a toujours des oppositions très formalisées, sans jamais de proposition un peu sincère et réelle, réaliste.

Je reviens sur la question de la réduction, parce que c'est ce qui, dans ce projet, à mes yeux, en tout cas, est la plus importante. Et de manière objectivée. En Nouvelle-Aquitaine, savez-vous que 50 millions de tonnes de CO₂, ou équivalent, sont émises, en termes de gaz à effet de serre, par les activités anthropiques ? Sur ces 50 millions de tonnes, environ 19 sont émises par les transports : 38 %. On entend souvent le chiffre de 40 % dans les histoires de transports, on en est assez proches, c'est sans doute cet ordre de grandeur qui est devant nous.

Ces transports, c'est quoi ? C'est les mobilités, et là, j'ai les chiffres de l'ADEME qui nous disent : 126 grammes de CO₂ pour l'avion, par kilomètre. Ils nous disent : 193 grammes de CO₂ par kilomètre pour l'automobile. Et ils nous disent aussi : le fer, c'est 1,73 gramme, soit 1 %.

Si l'on regarde un peu ce qu'il s'est passé sur une autre réalisation, celle du TGV Paris-Marseille, l'Histoire nous montre que l'on a eu un report modal de 70 %. 70 % de ceux qui prenaient l'avion ont fait le choix de ne plus prendre l'avion, mais de prendre le TGV. Et là, ce sont des chiffres objectifs et incontestables.

Et si l'on fait cette projection, qui n'est pas complètement ridicule, puisque ce sont les faits : cela nous permettrait d'éviter, sur les 19 millions de tonnes générées par les transports, 325 000 tonnes de CO2 par an.

Regardons maintenant du côté des transports des masses lourdes. L'hydrogène, on y travaille. Les industriels, la R&D travaillent sur l'hydrogène. Nous travaillons aussi sur le bioGNV, et je vous ai dit ce matin que cela faisait partie des grands projets que nous voulons conduire. Reste qu'il faudra les compléter par d'autres aspects, et par le fer.

Les fameux 10 000 camions, c'est 2 millions de tonnes d'excrétions... Pardonnez-moi la métaphore médicale. Finalement, c'est un peu la même chose. Seulement 10 % des marchandises passent par le rail, aujourd'hui. Si nous nous projetons à une échelle de 25 %, qui a été étudiée par les ingénieurs, c'est jouable, et cela nous amène à penser que, là encore, on pourrait faire une économie d'émissions de gaz à effet de serre de 450 millions de tonnes de CO2 par an.

Alors, oui, Maryse COMBRES, peut-être que 3,4 millions de tonnes liées aux travaux... Je ne discute pas votre chiffre, vous l'avez, j'en suis sûr, complètement objectivé, là aussi. Mais finalement, ils ne représentent que deux années d'impact. Or, le projet qui vous est proposé aujourd'hui est un projet à 50 ans, un projet à 100 ans, avec un retour sur investissement en termes d'émissions qui est calculé pour 10 années. 10 années d'investissement pour un retour, somme toute, assez rapide.

Alors si nous ne sommes pas capables, dans cette Assemblée, de prendre nos écoresponsabilités décennales puis séculaires, qui le fera à notre place ? Je vous pose la question.

Et, voyez-vous, Mesdames, Messieurs, GPSO, c'est faire vivre, faire coexister des femmes, des hommes, des écosystèmes, sur les mêmes espaces, sur les mêmes territoires. C'est cela, un projet Néo Terra.

M. MELLIER. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Nul ne peut mettre en cause ici l'attachement de notre force politique, de ses Élus, au ferroviaire. Cet attachement s'est construit au fil de l'Histoire, des batailles sociales, de la desserte de nos territoires les plus enclavés, au développement de systèmes ferroviaires urbains pertinents.

Cette question du ferroviaire a pris une dimension particulière avec le réchauffement climatique et l'augmentation des déplacements. Et je crois, sans prétention aucune, que sur cette question, nous avons souvent eu un temps d'avance. Nous l'avons toujours réfléchi comme la réponse aux besoins de déplacement des populations, comme un outil d'aménagement du territoire, et ce dans le cadre d'un service public intégré, détaché des logiques de rentabilité.

C'est donc à partir de ces objectifs que notre groupe a analysé cette ligne GPSO. D'abord, en émettant une réserve quant à la construction du débat démocratique, non pas au sein de cette Assemblée, Monsieur le Président, mais sur la manière dont l'État, en nous pressant de délibérer, n'a pas donné les conditions convenables, à notre sens, sur une appropriation citoyenne, et des Élus, de notre dossier. Cela a construit plus, à notre sens, un débat de posture qu'un débat instruit, avec des arguments politiques étayés.

Pour notre part, nous avons essayé d'approfondir le dossier, de le creuser, et de l'appréhender dans toutes ses dimensions. J'entends cette petite musique lancinante, comme quoi il y aurait d'un côté ceux qui défendraient les trains du quotidien et le fret, et de l'autre, ceux qui défendraient la grande vitesse. Cette opposition n'a pas de sens.

Je l'ai dit au moins d'octobre : nous pensons au contraire que des complémentarités, des dynamiques, peuvent se mettre en œuvre pour répondre à l'ensemble des besoins des populations et pour faire face au défi climatique. Cela relève d'abord, et avant tout, de choix politiques et de gestion.

Par exemple, je l'ai encore entendu aujourd'hui : certains répètent à qui veut l'entendre que la construction de la LGV n'a pas permis une augmentation du fret, voire, insinuent lourdement que celle-ci serait responsable de son déclin.

L'infrastructure n'est pas, en soi, responsable de cette situation. C'est bien l'absence de politique ambitieuse sur le fret de marchandise qui a conduit à cette situation, avec des poids lourds qui traversent nos routes sans qu'ils paient le vrai prix de leurs nuisances ; et de l'autre, un opérateur historique qui, face à la concurrence, a fait le choix de la rentabilité, démantelant petit bout par petit bout son outil fret. Ce n'est pas la LGV qui est responsable de cette situation, mais bien les politiques libérales qui favorisent la rentabilité et les logiques de profit à court-terme.

Oui, nous le disons avec beaucoup de force : la LGV est un atout sérieux pour développer le fret ferroviaire dans notre Région, avec la libération de sillons. Cela demande de prendre des initiatives politiques. Notre Région peut être à l'initiative en organisant des États généraux du fret ferroviaire, et en plaçant le gouvernement devant ses propres responsabilités.

Permettez-moi de m'arrêter un peu sur la question de nos TER. Nos concitoyens ont besoin de TER pour se rendre au lycée, à l'université. Parce que nos trains ne sont pas que des machines que nous mettons sur des rails : c'est ce qui permet à nos jeunes d'accéder à des formations de qualité. C'est un outil pour l'épanouissement personnel et collectif. Avoir du train, c'est pouvoir se rendre au travail dans de bonnes conditions, sans le stress des embouteillages, des accidents. Nos trains sont un outil essentiel d'accès à l'emploi pour nombre de nos concitoyens.

La construction de ces deux nouvelles voies sur notre territoire, ce n'est pas, comme certains l'affirment, « un grand projet inutile ». C'est, tout au contraire, une infrastructure pour nos concitoyens du sud de la Région, un atout essentiel pour le développement de notre service public ferroviaire, en sortant les trains des grandes lignes des voies existantes. Si nous ne le faisons pas, à terme, nous ferons face à un engorgement de nos infrastructures. Parce que la question n'est pas de réfléchir pour savoir si, aujourd'hui, c'est engorgé ou pas : ça l'est. Mais réfléchissons à dix ans, c'est cette question qui nous est posée. Dans quel état seront nos infrastructures à dix ans, si, aujourd'hui, nous ne faisons pas les investissements ?

Car la question fondamentale est bien là. Notre territoire est aujourd'hui sous-équipé en termes d'infrastructures ferroviaires. Si nous ne faisons pas la LGV, il faudrait, quoiqu'il advienne, doubler la voie existante pour faire face aux besoins de déplacement et au défi climatique. Chacun ici peut très vite comprendre les dégâts que produirait un tel chantier, car l'alternative qui nous est proposée par certains est tout sauf une alternative.

L'École polytechnique de Lausanne, que l'on ne peut accuser de partialité dans cette histoire, a fait le comparatif des scénarios. Que nous dit-elle ? Que l'étude Claraco sous-estime les coûts de la modernisation de la ligne et surestime les performances. Que, quel que soit le scénario, il faut faire les AFSB et les AFNT pour répondre aux besoins. Que le différentiel financier entre la LGV et la modernisation n'est pas de un à deux ou de un à trois, comme on nous le dit, mais seulement de 1,2. Que le différentiel en termes de gain de temps n'est pas que de six minutes, mais bien de 27 minutes, comme cela a déjà été dit.

Et enfin, permettez-nous de penser, c'est pour nous le plus important, que la modernisation pourrait, seule, dégrader les liaisons de trains du quotidien, du fait du différentiel de vitesse entre les trains TER et les trains voyageurs à longue distance.

À partir de ces éléments techniques, la GPSO montre toute sa pertinence, d'une part pour répondre au besoin de longue distance, mais aussi pour être un outil de développement de nos TER vers le Sud, à condition de l'accompagner d'une politique offensive.

Mes chers collègues, notre groupe va voter pour cette délibération, mais personne dans cette Assemblée ne me fera croire que le financement qui est proposé est juste. Et nous le disons avec toute la détermination qui est la nôtre : la bataille sur le financement ne fait que s'ouvrir et nous la mènerons afin que l'État joue tout son rôle. La République, ce n'est pas un joli mot que l'on utilise uniquement lors des cérémonies officielles. Ce sont des actes, celui, d'abord et avant tout, de solidarité d'une communauté de vie à l'échelle d'un territoire, d'un pays. Or, l'État, en se dégageant de ce financement, atomise cette communauté, construit de la rancœur, du ressentiment qui viennent s'ajouter à la fermeture des Postes dans les villages et les quartiers, celles des classes et des écoles et des trésoreries.

En continuant ce type de politique, cela contribue à déliter, à désagréger ce qui fait société, ce qui donne un sens commun. Mieux : en incitant à une TSE, il fait payer une partie de nos concitoyens de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie, comme si la ligne n'avait pas un intérêt national. Si l'État refuse de financer, alors, que celui-ci nous donne véritablement les moyens de faire face au défi climatique, notamment en permettant de développer le ferroviaire. C'est vrai pour la LGV, mais c'est vrai aussi pour l'ensemble de nos lignes. La taxe sur les bureaux nous offre cette capacité contributive. Sur la seule agglomération bordelaise, ce sont deux millions de mètres carrés existants. Je laisse à chacun le soin de faire le calcul de ce que pourrait apporter une telle taxe, à un haut niveau.

Aujourd'hui, nous voulons être à la hauteur des besoins de nos populations et du défi climatique, et il nous faut donc des ressources. Le gouvernement a été capable d'en trouver au moment de la crise Covid, pour financer des plans d'urgence pour les grands groupes. Il faut que la même démarche soit engagée, notamment pour financer le développement de nos trains.

Pour conclure, mes chers collègues, nous nous inscrivons dans une logique de décarbonation des déplacements, plus que dans une vision de diminution de ceux-ci. Afin de répondre à cet enjeu, il nous semble nécessaire d'utiliser tous les outils qui sont à notre disposition. Le train doit être la colonne vertébrale des déplacements de demain, et ce, que ce soit pour les courtes, moyennes ou longues distances. Il faut envisager le train dans ses complémentarités propres : train du quotidien, train longue distance, et aussi avec les autres modes de transport.

Nous sommes donc favorables au développement de la LGV vers Toulouse et vers Dax. Cette ligne nouvelle nous offre l'opportunité de construire une transversale efficace vers l'Est de notre pays. Et donc, malgré le plan de financement qui nous est proposé et que nous critiquons, nous voterons cette délibération.

M. ARMAND. - Mes chers collègues, permettez-moi de revenir sur ce qui paraît essentiel pour le groupe PRG, tant dans une vision de Conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine, que dans une vision plus large d'aménagement du territoire national ou européen.

Revenons tout d'abord sur l'argument environnemental lié à ce projet. Avec un tel projet, le fret longue distance est enfin appelé à se développer, car, notamment, la différence d'écartement des rails entre pays européens sera prochainement supprimée au profit d'une largeur similaire de voies entre la France, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie. Une mesure qui rendra le fret plus pertinent qu'à l'heure actuelle où il est nécessaire d'effectuer des modifications techniques rédhibitoires pour la fluidité du trafic.

Au niveau des déplacements, il n'est pas pensable, voire pas sérieux, de s'opposer à l'usage de l'avion, de la voiture, voire du train. Il faut, au contraire, accompagner les mutations de l'aéronautique, poursuivre les recherches sur des véhicules plus propres, et, bien entendu, développer le rail en dotant notre Région d'infrastructures à grande vitesse tout en optimisant les lignes de desserte locale. On ne peut pas s'opposer de façon préalable et dogmatique sans anticiper l'avenir.

Sur l'aménagement du territoire, GPSO sera aussi, demain, une meilleure desserte des villes moyennes, en Nouvelle-Aquitaine notamment. Prenons l'exemple de notre collègue Jacqueline SIMONNET ici présente, qui a effectué récemment le déplacement en train Pau-Bergerac en 5h30 pour une réunion régionale. Est-ce le prix que nous devons payer pour ne pas vivre au cœur d'une métropole ?

GPSO, ce sera la libération de voies pour le train du quotidien, dans le sens de la qualité, de la sécurité et d'un meilleur cadencement. Compte tenu des problématiques environnementales et de mobilité, en particulier sur Bordeaux, il apparaît nécessaire de favoriser le rail et GPSO plutôt que l'avion ou le grand contournement. Il n'est pas non plus raisonnable de faire passer plus de trains sur les voies existantes, pour des questions d'efficacité du trafic ou de sécurité de ses voyageurs.

Enfin, venons-en aux arguments politiques : la solidarité territoriale entre collectivités implique de ne pas priver l'Occitanie de la LGV. L'Occitanie a déjà déboursé plus de 300 millions d'euros, cela a été dit, sur la section Tours-Bordeaux. Comment pourrions-nous les priver aujourd'hui de la LGV ? D'autres collectivités départementales en ont fait de même, espérant un jour voir la LGV desservir leur territoire. Pouvons-nous aujourd'hui les priver de l'attente d'un sursaut économique et de services fondé sur cette réalisation ?

Assumer nos responsabilités politiques, c'est également, nous le pensons, porter une vision. C'est, ici, celle du maillage du territoire, à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, de la

France, mais aussi de l'Europe, dans un moment où la tentation du repli sur soi existe. Dans un moment où la Chine sait mettre en œuvre les nouvelles routes de la soie, et où les États-Unis ne nous font pas de cadeaux sur la scène internationale.

Enfin, gouverner, c'est prévoir : la maxime s'applique bien au sujet. On voit bien qu'il convient d'anticiper. Pensons à la rocade et à sa tardive mise en deux fois trois voies, au rétablissement tardif du tramway sur Bordeaux, au grand contournement qui ne se fit jamais. Tourisme, fret, développement économique, échanges : mettons en place des infrastructures d'avenir. Souvenons-nous des oppositions que l'A62, autoroute reliant Bordeaux à Toulouse, suscita à l'époque de sa construction. Qui remettrait en cause son usage aujourd'hui ? Quand la montée à Bordeaux s'apparentait alors à une improbable expédition, l'aller-retour Agen-Bordeaux se fait aujourd'hui dans une matinée. Aussi, ne reproduisons pas les erreurs du passé, anticipons les mutations des mobilités à venir en prenant un train d'avance : celui du projet GPSO. Je vous remercie.

M. PAGÈS. - Il faut qu'une voix non-aquitaine se fasse quand même entendre. On a beaucoup voyagé avec l'interlocuteur précédent qui parlait de la route de la soie... Entre nous, on sait que, de toute façon, le poids de votre majorité fait que ce vote est acquis d'avance. Il va sûrement même devenir écrasant, puisque la droite ne manque jamais une occasion de vous donner la main, de vous aider, lorsqu'il s'agit de porter un mauvais coup à l'écologie.

Mais je ne vais pas revenir sur les arguments de Christine et Maryse, et les raisons qu'elles ont données, qui montrent que ce projet est absurde. Parce que l'on n'est pas du tout dans le rationnel, évidemment : on est plutôt dans l'idéologie plutôt productiviste.

Mais je vais vous parler d'une chose qui est importante, vue de Limoges : les dégâts qu'occasionnerait ce projet sur le Limousin. Vous savez, ou vous ne savez peut-être pas, pour les collègues les plus récents, que l'on a vécu, ici, à Limoges, l'affaire de la LGV Limoges-Poitiers qui ne s'est jamais faite et a eu pour conséquence de nous faire perdre à peu près 20 ans, d'amener la ligne POLT, la ligne historique, qui fait Paris-Orléans-La Souterraine-Limoges-Toulouse dans un état absolument pitoyable, ce qui fait qu'à l'heure actuelle, les Limousins regrettent encore les 2h54 du Capitole et son confort des années 1960.

On pensait que les choses allaient s'arranger, et puis patatras ! Arrive ce projet GPSO. Pour nous, c'est une catastrophe, parce qu'il y a trois raisons pour lesquelles on le craint. La première : il va bien sûr augmenter la métropolisation de Toulouse et de Bordeaux. D'ailleurs, on parle déjà d'augmentation du prix de l'immobilier, de bureaux, de l'expansion économique. Et ce, au détriment de toutes ces villes que nous représentons, de la partie Est : des villes qui sont en difficultés, des territoires qui sont en déprise ; des villes comme Limoges, comme

Brive, et d'autres Tulle, qui perdent des habitants. C'est le premier point : métropolisation accentuée au détriment de nos territoires.

Après, on est à peu près persuadés, en dépit du numéro d'illusionniste du Président - je dirais que c'est quasiment un jeu de bonneteau où l'on fait apparaître de l'argent ici, et on l'enlève là - que de toute façon, cet argent public va bien sûr être dispensé au détriment d'autres investissements de mobilité. D'ailleurs, soit dit en passant, cela a déjà été évoqué : du fait que le conseil départemental de Gironde demande à flécher son financement, et n'aille que sur la partie RER. C'est la Région qui va compenser la partie GPSO. Effectivement, il y a une fongibilité, et, effectivement, cet argent-là va manquer pour améliorer les TER. Et Dieu sait qu'en Limousin, on a des soucis. Je vous rappelle que l'on attend toujours, pour je ne sais dans combien de temps, la ligne Limoges-Angoulême. Depuis des années, on nous explique que les retards sont dus au manque d'argent. Et là, je vous rappelle que vous trouvez que ce n'est rien, 150 millions d'euros. Mais, soit dit en passant, cela représente trois ans, comme l'a expliqué Mme DERVILLE tout à l'heure, trois ans d'investissement sur les TER.

Donc première chose, on est persuadés que cela va nuire à nos territoires en termes de métropolisation ; deuxième chose, que cela va retarder les trains du quotidien. Troisième chose qui est importante : en faisant en sorte que les Toulousains passent en train par Bordeaux, on siphonne définitivement tous les voyageurs qui auraient pu prendre la ligne POLT, et on condamne cette ligne historique POLT, qui est un outil structurant du territoire - les Élus creusois peuvent en témoigner, puisqu'ils se sont même battus contre le Limoges-Poitiers parce que cela déstructurerait le territoire. Cette ligne-là est condamnée. Le POLT, cela va devenir quoi ? On va avoir un cul-de-sac à Limoges et à Brive, et on aura un tout petit Intercités.

Et ce qui est difficile, Monsieur le Président, on se connaît depuis longtemps... Est-ce que c'est l'esprit Néo Terra que de dire « on va porter un coup fatal à la ligne POLT, mais ne vous en faites pas, vous aurez votre autoroute concédée Limoges-Poitiers » ?

Vous comprenez un petit peu les difficultés que nous avons. Mon propos pourrait être inutile, puisque je l'ai expliqué : de toute façon, cela sera voté. Mais on garde encore l'espoir que le bon sens finisse par l'emporter. D'ici à 2030, on va bien voir ce qu'il se passe.

Ce que je voulais simplement dire à mes collègues de Nouvelle-Aquitaine, mais aussi, et surtout, à mes collègues du Limousin : ne votez pas ce projet. Ce projet va faire du mal au Limousin. Est-ce que vous avez le courage d'expliquer aux voyageurs limousins qui prennent le TER, et vont continuer à souffrir pendant encore des années et des années, qu'ils souffriront, certes, mais qu'ils pensent de façon réconfortante que dans peut-être dix ans, les Toulousains

vont gagner une demi-heure pour aller à Paris ? Je ne suis pas sûr que cette compensation les satisfasse beaucoup, c'est donc pour cela que je pense que la meilleure chose que peuvent faire les Élus du Limousin et les Élus de Nouvelle-Aquitaine est de faire comme les écologistes : refuser de voter cette délibération. Je les remercie par avance, et de m'avoir écouté en plus. Merci, mes chers collègues.

M. LE PRÉSIDENT. - Ah, ce Jean-Louis PAGÈS ne change pas. D'abord, mon cher Jean-Louis, vous vous faites trop de nœuds à la tête. Deuxièmement, il y a 2,6 milliards affichés par le gouvernement sur le POLT. Les travaux avancent, il reste maintenant - mais cela dépend de l'État - à rénover la totalité du matériel. Je rappelle que la Creuse s'est opposée à Poitiers-Limoges, et que sur le problème de la LGV, on ne peut pas tout mélanger.

Parce que si demain, comme je l'espère, nous rouvrons la ligne Limoges-Angoulême, y compris avec d'autres opérateurs - je pense à la coopérative Le Train qui est venue nous en parler sur les sillons laissés par la LGV - nous aurons amélioré la relation de Limoges à Paris ou à Bordeaux.

Ce n'est pas à l'heure où je viens de signer un contrat d'1,6 milliard sur toutes les dessertes du territoire que l'on peut nous mettre en défaut sur une forme de procès d'intention, une forme de doute, alors même que nous avons fait, partout et toujours, en fonction de nos responsabilités, et même au-delà de nos compétences parfois - cela a été dit tout à l'heure par Frédéric MELLIER.

Alors je ne peux pas accepter cela. C'est d'abord mettre en doute notre parole, et la mienne, notamment. Et je n'ai jamais, jamais manqué à ma parole. Quant à la métropolisation, il faut bien voir ce qu'il s'est passé pendant la crise sanitaire et ce qu'il s'est passé avant. Le paradoxe, c'est qu'il y a un départ des métropoles vers les villes moyennes, voire vers le territoire rural. Et ce départ, si vous mettez ces villes moyennes comme Angoulême, Agen, Mont-de-Marsan, Dax, à une demi-heure de la ville-centre, vous changez complètement le système de circulation.

Je suis très surpris que pas un des orateurs EELV n'ait mesuré la souffrance que rencontrent les conducteurs automobiles qui doivent prendre leur voiture par défaut d'alternative. À titre personnel, je ne souffre pas, mais je mets entre un quart d'heure et une demi-heure de plus pour arriver du fond de Pessac à la Région. Je n'ai pas d'alternative de TER. Quand je veux prendre la LGV Paris-Bordeaux, je mets exactement 12 minutes du même endroit pour aller prendre le train à la gare Saint-Jean. 12 minutes.

Quand vous êtes à Cenon, et que vous voulez venir à l'université - on pourrait même évoquer Libourne, où, je le rappelle, il y a un million de voyageurs - on met 17 minutes. 50

minutes en tram, et une heure et demie en voiture. Est-ce que vous avez mesuré les dégâts sur la pollution de l'air, sur le vivant ? On ne mesure pas encore aujourd'hui les dégâts que la situation routière fait sur le vivant.

Alors oui : il faudra triplement compenser, comme l'a dit Guillaume RIOU tout à l'heure, les zones humides. Et je rappelle aussi, parce que cela a été redit, qu'une voie ferroviaire artificialise peut-être sur son réseau, mais n'imperméabilise pas. Et on sait aujourd'hui, avec le système de signalisation de la SNCF qui est souvent au bord de la route, que ce sont des réserves de biodiversité, d'écureuils, et autres mammifères de ce type... Pour plaisanter un peu, et détendre l'atmosphère.

Pas de souci, mon cher Jean-Louis PAGÈS, nous ferons ce qui n'a peut-être pas été fait à cause d'un rêve qui n'a pas pu être réalisé.

M. PAGÈS. - L'autoroute...

M. LE PRÉSIDENT. - Pour l'instant, vous le savez, je vais m'occuper de la voie ferrée entre Limoges et Poitiers. J'entends que l'on parle d'autoroute, mais je ne pense pas que Poitiers la souhaite.

Jacky EMON. Parce que c'est le seul cheminot qui peut s'exprimer valablement.

M. EMON. - Merci, Président. Je constate qu'il y a beaucoup de gens, et de collègues, qui ont, forcément, progressé dans la connaissance ferroviaire. J'allais dire, de différentes façons : chacun fait son propre parcours. Mais il est toujours intéressant d'entendre des avis multiples.

Ceci étant, je crois qu'au chapitre d'objectiver les choses, reconnaissons que la Région Nouvelle-Aquitaine, si elle est engagée sur la question de la ligne nouvelle avec GPSO au sud de Bordeaux, tient aussi le cap pour rénover ce dont on parle moins souvent. Je ne les appelle pas « petites lignes » mais un certain nombre de lignes régionales, comme celle d'Agen-Monsempron-Périgueux. On peut y mettre aussi la rénovation et la régénération de Limoges-Poitiers, et, en 2023, de Niort-Saintes, qui, aujourd'hui, sont des lignes en bout de performance. C'est pour inscrire le fait que l'on ne peut pas opposer les choses.

Pour ce qui est de ma propre expérience, celle, à la fois, d'un conducteur de trains et d'un Élu de terrain qui aujourd'hui va débattre avec les Élus locaux et les usagers de la mise en place de nouveaux services TER à travers Optim'TER. Une chose est certaine et incontestable : à l'entrée et la sortie de Bordeaux, en matière ferroviaire, sur la ligne Bordeaux-Agen-Toulouse, aucun supplément de train ne peut être envisagé. Tout type de train : l'entrée et la sortie de Bordeaux sont saturées.

C'est un élément contraignant au possible. On a bien vu comme cela a été compliqué et difficile, avec la demande faite par les gens et les Élus du Val de Garonne, c'est-à-dire jusqu'à Langon et au-delà, jusqu'à Marmande. On a eu des débats qui ont fait l'objet de communiqués de presse, et d'expression publique, et d'échanges qui ont permis de montrer à quel point l'amélioration de la desserte TER était bloquée par la question de l'infrastructure. C'est l'infrastructure, aujourd'hui, sur cet axe, qui est l'élément bloquant.

Pour le débloquer, pour les questions capacitaires de l'infrastructure, la solution passe par l'aménagement ferroviaire du sud de Bordeaux, l'AFSB, et l'aménagement ferroviaire du nord de Toulouse, l'AFNT. Il est clair que ce sont les deux réponses permettant de dégager des espaces pour pouvoir faire des trains supplémentaires.

Pour autant, je pense qu'il faut se poser cette question : comment pourrions-nous réussir à résoudre le bouchon de Bordeaux, celui dont je parle, sans faire un report des TGV Bordeaux-Dax, sur la ligne de Facture aujourd'hui, sur le tronç commun grande vitesse Bordeaux-Toulouse que nous propose GPSO ? C'est pour cela, d'ailleurs, que la branche Mont-de-Marsan-Dax est incontournable, si je puis dire. GPSO a tout son sens à travers les réponses et les solutions qu'offre le report des TGV de l'entrée à Bordeaux sur la ligne de Toulouse, alors qu'aujourd'hui, ceux qui sont en provenance de Dax sont sur la ligne hyper saturée en arrivant du Pays Basque.

Voilà ce que j'ai trouvé de pertinent dans la construction du projet : ce report qui va créer des espaces complètement nouveaux et supplémentaires, avec l'aménagement ferroviaire au sud de Bordeaux, qui se trouve sur la ligne d'Agen, et non pas sur la ligne de Facture. On va avoir un report de trains grande vitesse qui vont aller sur l'autre ligne, ce qui va faciliter la fluidité de tous les trafics au départ et en venant à Bordeaux.

La desserte ferroviaire de l'Aquitaine et au-delà - cela a été évoqué à un moment donné : en connexion avec le Pays Basque, l'Espagne et ses accès - ne peut pas évoluer sans nouvelle voie ferroviaire. Je pense fortement à notre réseau ferroviaire classique et à sa dégradation, aux engagements qui sont les nôtres, mais aussi à la programmation des travaux pour y parvenir et pour ne pas que des gens se sentent lésés.

Mais je crois que sans nouvelle voie ferroviaire, notre politique en matière de TER et de TGV serait très sérieusement handicapée pour l'avenir. Je crois que la performance est à cette condition-là. Il ne faut pas se laisser trop prendre dans le débat clivant : « LGV, oui ou non ? ». C'est très médiatique, mais c'est plus complexe que cela. Et Nicolas FLORIAN avait raison de dire ce matin qu'il ne s'agit pas uniquement d'un projet grande vitesse, mais d'un projet qui

répond à la problématique des dessertes de nos territoires vers et depuis Bordeaux, à la fois pour les TER et pour les TGV.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Jacky EMON. Fabien ROBERT voulait intervenir.

M. ROBERT. - Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues. Le débat que nous avons là est très intéressant, et je trouve qu'en plus, il est de qualité, et bien mené. J'entendais un certain nombre d'orateurs s'interroger, parfois s'offusquer, de la rapidité avec laquelle l'État nous presse de délibérer. Écoutez : c'est la deuxième plénière que l'on consacre à ce sujet. À la Métropole, par exemple, pour répondre à M. MELLIER, on n'a eu qu'un débat et on nous a obligés à tout faire en une seule fois. Ici, il y a deux séances, et je trouve cela plutôt très bien.

L'État se mobilise rapidement, tant mieux. Moi, j'ai tendance à plutôt dire merci pour cette mobilisation, à la fois dans les paroles et dans les actes.

Alors, oui, c'est un débat historique. Le débat que nous vivons aujourd'hui est un débat historique et, en même temps, assez étonnant. Assez étonnant, parce qu'en réalité, jamais - ni dans les années 1990, et encore moins en 2017 avec la mise en place du tronçon Tours-Bordeaux - jamais personne, je crois, n'avait pu imaginer que l'on remette en cause le bien-fondé même du prolongement de la ligne vers Toulouse et vers l'Espagne.

Alors, bien sûr, il y avait des questions de tracé. Mais ce sont des questions territoriales, politiquement parfaitement entendables. Mais le principe même ne paraissait pas être remis en cause, et nous voyons aujourd'hui à quel point il est contesté. Trois arguments paraissent essentiels, de mon point de vue, en tout cas.

L'argument écologique : cela a été très bien expliqué, le train est un moyen de transport extrêmement écologique, puisqu'il émet 50 fois moins de CO2 que la voiture et 80 fois moins que l'avion. Mais ce qui me surprend, c'est que nous n'arrivons pas à nous accorder avec les écologistes sur cette question de l'impact environnemental.

Je me suis sincèrement posé la question : pourquoi ne sommes-nous pas d'accord ? En fait, je pense que c'est la question du temps. Nous n'abordons pas ce projet avec la même échelle. On pourrait s'accorder à dire qu'il y a immédiatement, malgré les compensations, un impact environnemental. Mais ce projet n'est pas réalisé pour quelques années : il est réalisé pour un siècle. Regardons ce qu'il se passe réellement sur un siècle, et tout le monde, dans ce cas-là, s'accordera à dire que l'impact écologique de ce projet est évidemment excellentement favorable à notre territoire.

J'ai été, il y a quelques jours, dans plusieurs grandes villes d'Espagne, et il y avait une grande campagne de communication sur les panneaux d'affichage, qui s'intitulait : « *menos*

aviones, más trenes ». Moins d'avions, plus de trains. Et ce n'était pas les trains du quotidien ou les trains à grande vitesse : tous les trains. Une grande campagne d'affichage de Greenpeace. Ce qui me fait dire qu'il y a sans doute plusieurs manières de voir l'écologie.

Le deuxième argument que je trouve absurde, c'est celui d'opposer les trains du quotidien aux trains à grande vitesse. Cela a été dit, je ne m'étends pas sur le sujet. Cependant, soyons prudents sur ce que l'on dit : la saturation de la ligne est un fait. Alors j'ai été très surpris d'entendre les propos de Mme COMBRES. Quand on est Élu, évitons les approximations, les on-dit, les « il paraît que ». Non, la saturation de la ligne n'est orchestrée par personne : elle est une réalité vécue par les cheminots et cela vient d'être rappelé. Il est aussi absurde d'opposer la LGV au fret : on ne fera pas de fret sans l'outil - et sans volonté politique, mais aujourd'hui, nous n'avons pas l'outil pour développer le fret.

Enfin, le succès populaire, bien évidemment, de Tours-Bordeaux, doit nous amener à soutenir la prolongation de la ligne.

Mais je crois que si nous avons, aujourd'hui, un débat extrêmement nourri, c'est d'abord et surtout parce que GPSO pose des questions de société. Cela nous pose la question, je crois, de savoir, au fond, dans quel pays et dans quelle société nous voulons vivre.

La première question est celle, évidemment, du rapport à l'économie. Je passe rapidement, cela a été dit : il y a d'un côté ceux qui prônent le fait de ralentir, pour une forme de décroissance chère au cœur de Sandrine ROUSSEAU, avec une vision malthusienne : « soyons plus heureux, soyons moins nombreux ». Je crois que ce n'est pas l'avis que nous partageons ici. Et, tous les jours, des chefs d'entreprise nous démontrent que la croissance verte est possible. Nous en avons d'excellents exemples et nous soutenons, ici, des dispositifs qui vont dans ce sens.

La deuxième question est celle du rapport au progrès. Progrès technique, tout d'abord, avec, d'un côté, ceux qui le craignent : nous avons eu ici des débats sur la 5G particulièrement loufoques. Et, de l'autre, ceux qui considèrent que le progrès technique est l'une des clés de la réussite en matière de transition écologique. Enfin, le progrès social : tout à l'heure, Monsieur le Président, vous évoquiez un prix un tout petit peu plus bas que la réalité, mais, pour pratiquer le train Paris-Bordeaux toutes les semaines, cela démarre à 19 euros l'aller, 19 euros le retour. Je prends des Ouigo : prenez des Ouigo, vous vous rendrez compte qu'il y a un vrai progrès social derrière ces réalisations.

Enfin, cela, évidemment, nous renvoie à la question de l'aménagement du territoire et à la solidarité au sein de nos territoires, tant au sein de notre Région qu'avec la Région Occitanie.

Ce projet a aussi mis en lumière, je crois, le rôle et la place de Bordeaux. Et là, je serai sévère, mais je trouve que sur ces trois questions fondamentales, la ville de Bordeaux, aujourd'hui, a choisi la décroissance, le refus du progrès et l'égoïsme territorial. Et cela entraîne, je trouve, la ville-capitale vers le déclin. Bordeaux est isolée politiquement, on l'a vu dans la Métropole, mais aussi isolée sur un sujet majeur avec la Région. Dans mon souvenir d'Élu bordelais, c'est la première fois, je crois, que la Région et la ville de Bordeaux ne sont pas main dans la main sur un sujet majeur. Alors que par le passé, les divergences politiques étaient peut-être plus grandes, en tout cas sur le papier, que si l'on regarde les étiquettes : le TGV, la capitale européenne de la culture, l'aéronautique, la cité du vin, les franchisements... Vous avez toujours, Monsieur le Président, travaillé main dans la main avec les maires de Bordeaux, et je trouve que cet isolement de la ville est un mauvais signal envoyé à l'ensemble du territoire.

Isolée également géographiquement : une croisade est menée contre la voiture, vous l'avez évoqué, Monsieur le Président, et j'allais le dire. Je voudrais également répondre brièvement à Mme SEGUINAU, qui semble expliquer que la LGV en 2017 a été une mauvaise nouvelle pour Bordeaux - je ne sais pas qui peut décemment dire cela aujourd'hui - selon vous, au motif que l'immobilier a augmenté, et qu'il y a aujourd'hui une congestion automobile.

D'abord, tout projet de développement a des conséquences sur l'immobilier. Nous sommes dans une économie libérale : quand on développe son territoire, effectivement, l'immobilier augmente. Reconnaissons que nous étions très en retard, puisque la ville périssait. Pour cela, il faut construire, il faut maîtriser le développement territorial. C'est ce que nous avons fait, par exemple, avec la création de l'EPA Euratlantique autour de la gare, ou tous les nouveaux programmes qui permettent de construire 35 % de logements sociaux. Cet immobilier n'a pas été subi : il a été encadré.

La congestion automobile : cela me fait sourire de vous entendre dire à quel point il est difficile de se balader en voiture. Toutes les décisions prises par votre ami le maire de Bordeaux aggravent cette situation aujourd'hui. Alors, de grâce, un petit peu de retenue sur cette question-là.

L'isolement de la ville est inquiétant et, pour moi, c'est un contresens historique majeur. Notre Région est une Région côtière, ouverte sur le monde, rayonnante. Et aujourd'hui, c'est un contresens historique que le choix fait par les Élus bordelais. Je vous remercie, Monsieur le Président de la Région, mais également le Président de la Métropole ainsi que le gouvernement, de faire aboutir ce projet qui servira la Région et la Métropole.

M. LE PRÉSIDENT. - Renaud LAGRAVE, un mot ? Je pense que l'on a fait le tour.

M. LAGRAVE. On a fait le tour. Je ne vais pas répondre, mais peut-être essayer de donner quelques arguments, si vous le permettez, Monsieur le Président, par rapport à ce qui a été indiqué.

D'abord, pour dire, concernant le débat entre GPSO, petites lignes, POLT, est-ce que l'on pourra tout faire... C'est une question, évidemment, de volonté politique. À partir du moment où, aujourd'hui, l'on présente cette délibération, comme on a présenté, d'ailleurs, il y a quelques mois, le protocole dit « petites lignes », et comme on a présenté, il y a maintenant plusieurs années, nos participations sur le POLT, on a toujours, comme l'a dit le Président tout à l'heure, assumé.

Et pourquoi on considère aujourd'hui qu'il faut aller, justement, dans ce sens-là ? Parce que l'on a la faiblesse de penser - je mets la période de la pandémie du Covid à part - qu'au 3 juillet 2017, date à laquelle la LGV est arrivée par Bordeaux, cela a été dit par plusieurs... 2017, 2018, 2019 : plus 10 % de fréquentation dans tous les TER de Nouvelle-Aquitaine. J'ai bien dit : tous. Pas uniquement sur l'étoile de Bordeaux. C'est également le cas à Limoges, à Brive, comme à Pau et à Niort, comme dans toute la Région Nouvelle-Aquitaine. Plus 10 % : c'est-à-dire le double de la moyenne nationale. Vous avez bien entendu. À partir du moment où l'on avait décidé, à cette époque-là, d'ores et déjà, d'investir dans le réseau ferroviaire, hors de nos compétences, pour faire en sorte que, d'une, il n'y ait pas de fermeture de lignes ; de deux, il n'y ait pas de limite de vitesse ; de trois, l'on puisse rajouter des trains.

Je veux juste dire - visiblement, j'ai compris que toute l'Assemblée prenait le train - qu'à dater d'hier, au nouveau service, ce que l'on appelle le SA 2022 en langage SNCF : plus un million de kilomètres train ont été créés hier par la Région Nouvelle-Aquitaine. Je sais bien que le débat, c'est GPSO, mais on nous dit : « vous allez oublier le reste ». Un million de kilomètres train, c'est du jamais-vu depuis... je ne date même pas.

C'était hier, chers collègues. Hier au nouveau service. Sur toutes les lignes de la Région, il y a eu des trains supplémentaires. Et nous sortons, avec Jacky EMON qui a pris la parole il y a un instant, de la tenue des 18 Comités de ligne au cours desquels, cela a été dit tout à l'heure par une collègue, « il y a des problèmes TER partout ». Oui, c'est vrai. Et je vais vous dire pourquoi.

La première chose, c'est que nous ne changeons pas les horaires des TGV ou des Intercités, et l'on a dû s'adapter.

La deuxième chose, c'est que oui : nous sommes l'une des Régions où il y a le plus de travaux sur les lignes et dans les gares. Et puisque tout le monde a pris le train en ce moment, il n'a échappé à personne que nous sommes en pleins travaux d'accessibilité en gare de

Bordeaux, où trois quais ne sont pas disponibles pendant plus d'un an. Trois quais, vous avez bien entendu. Et dans les demandes qui nous sont formulées par les uns et par les autres, c'est évidemment plus de fréquence. Comme cela a été dit tout à l'heure, on n'a pas choisi d'attendre la clientèle pour ajouter de la fréquence. C'est le contraire. On rajoute de la fréquence, et on a effectivement les usagers au rendez-vous. *Confer* ce que je disais tout à l'heure depuis 2017. Et c'est ce que l'on va continuer à faire dans le cadre du projet qu'évoquait mon camarade et néanmoins ami Jacky EMON, Optim'TER.

Cela veut simplement dire que sur le sujet des trains du quotidien, nous sommes extrêmement mobilisés. Et dans le cadre du protocole dit « petites lignes » - je n'aime pas trop ce terme ? c'est le protocole des lignes de Nouvelle-Aquitaine - 70 % de notre réseau est concerné par cela. Je rappelle que sur le montant qu'a évoqué le Président, 1,6 milliard, c'est 900 millions d'euros qui ont été engagés par la Région. Et, vous l'avez certainement vu, avant même d'avoir engagé le premier coup de pioche pour GPSO, on aura fini Niort-Saintes, et on aura fini Limoges-Poitiers, et je ne sais pas combien de dizaines de millions de travaux d'urgence, comme on l'a fait encore l'année dernière sur Brive/Saint-Yrieix et on aura fini d'autres travaux, que l'on n'aura toujours pas commencé GPSO. Que chacun garde bien cela en tête. Comme on le fait depuis plus de 15 ans. Je dis 15 ans, mais peut-être même plus. Vous me le confirmez, Président, merci.

Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, opposer encore une fois les travaux qui sont faits sur les lignes de la Région et GPSO, c'est un non-sens. Non-sens parce que si nous voulons répondre à la demande des usagers, et notamment sur l'étoile de Bordeaux, nous sommes contraints aujourd'hui d'avoir cette nouvelle ligne. Sauf à dire - et c'est ce que j'ai compris, enfin, dans le débat, je viens de comprendre quelque chose - que certains n'ont plus aucune ambition pour le train, et encore moins pour le fret, ce qui est le plus grave, pour moi.

Parce que, dire aujourd'hui que l'on passera tout, alors que dans toutes les notes que j'ai avec les services, à chaque fois que l'on demande de modifier un horaire, c'est encore le cas en ce moment où l'on est en train d'étudier les questions sur Cognac-Royan où, vous l'avez vu, il y a encore des demandes particulières. Et à chaque fois, on me dit quoi ? « Là, il y a un train de fret, là, il y a un autre train, là, il y a un IC, là, il y a un TGV qui passe... ». Bref, à chaque fois, pour bouger un horaire de quelques minutes pour faire correspondre à la demande des usagers, c'est systématiquement impossible, parce qu'il y a déjà un train qui passe.

Si l'on n'a pas cette voie au sud, alors, forcément, on ne pourra pas répondre à trois enjeux. Le premier : de mettre plus de fréquence, avec l'idée qui n'est pas saugrenue, en tout

cas, je ne le crois pas, d'avoir finalement des TER à proximité des agglomérations, et pas uniquement de Bordeaux. Bayonne, La Rochelle, Poitiers demain, Pau et d'autres.

Des TER qui soient au quart d'heure, c'est comme cela qu'il faut que l'on réfléchisse pour l'avenir des mobilités. Le fret que nous avons aujourd'hui est ridicule, tout le monde le sait, sauf à avoir zéro ambition. Alors cela veut dire qu'effectivement, cette ligne ne sert à rien pour ceux qui n'ont aucune ambition, ni pour les TER ni pour le fret. Cette ligne est là justement pour nous permettre de faire l'ensemble de ces renforts.

J'ai entendu un certain nombre d'arguments sur lesquels je veux que l'on arrête. Je vais aller à l'essentiel, mais enfin, tout le monde a fait dix minutes, Monsieur le Président ; j'ai essayé de faire le plus court possible et je vais aller à l'essentiel, ne vous inquiétez pas.

En style télégraphique, pour répondre à ce que disait M. DIONIS DU SÉJOUR. Qui va payer pour Tours-Bordeaux ? Cela fait 40 fois que je le dis, et je le redis, je pense que cela sera la dernière : l'État a financé les collectivités qui n'avaient pas financé cette partie-là. Fin du *game*, passons à autre chose.

Ensuite, a été évoquée la participation de SNCF Réseaux à GPSO. Et vous avez raison de demander où l'on en est. Ce n'est pas la Région Nouvelle-Aquitaine qui peut dire à SNCF Réseaux de venir autour de la table. Les assurances que l'on peut vous donner aujourd'hui, c'est qu'en tout cas, la réponse qui nous a été formulée par le Premier Ministre est que, oui, il y aura une participation de SNCF Réseaux à GPSO. Est-ce qu'elle est formalisée à l'heure où l'on parle ? La réponse est non, mais à l'heure où l'on parle, on a une assurance : qu'elle soit bien prise en compte.

Ensuite, vous évoquez le calendrier. Effectivement, dans GPSO, tel que le calendrier est aujourd'hui, on fait les travaux jusqu'en 2032, date d'ouverture, mais en 2030, on commence déjà, sans poser la truelle, vers Dax. Ce qui veut dire que l'on a la concomitance. C'est l'objectif du calendrier.

Ensuite a été évoquée la question de la TSE. Je veux préciser bien les choses par rapport à cette question. D'abord, c'est trois euros en moyenne par ménage qui paient une taxe foncière de 1000 euros. Par département, le montant est différent. Est-ce qu'aujourd'hui les TSE existent ? Oui. Depuis 2017, à Bordeaux Euratlantique, il a été voté par la Métropole de mettre en place une TSE pour Euratlantique, à hauteur de 0,18. Je n'ai pas eu connaissance d'oppositions à cette TSE pour l'aménagement d'Euratlantique. Donc quand aujourd'hui certains groupes nous disent « c'est encore un prélèvement » : elle existe déjà et elle existe dans d'autres territoires, notamment pour pouvoir faire les acquisitions foncières sur d'autres territoires avec les investissements publics. Donc ce n'est pas nouveau, chaque fois qu'il y a

d'autres investissements de ce type, en France, comme en Nouvelle-Aquitaine actuellement, nous le mettons en place.

Ensuite, je veux donner un dernier chiffre par rapport à ce que disait Guillaume RIOU il y a un instant. L'artificialisation nette en Nouvelle-Aquitaine par rapport à GPSO : 246 kilomètres de ligne, vous mettez 17,50 mètres pour faire passer les deux voies, faites la multiplication vous-mêmes, vous en êtes à 430 hectares artificialisés net. Contrairement aux chiffres que l'on a pu entendre.

Je veux ensuite dire qu'il y a aujourd'hui, concernant le POLT, deux sujets complètement différents, par rapport à ce que disait M. PAGÈS il y a un instant. Ce n'est d'abord pas la même destination, pas la même desserte, et pas les mêmes objectifs qui sont poursuivis par ces deux voies. À ce moment-là, on pourrait prendre n'importe quelle autre voie de Nouvelle-Aquitaine et demander « pourquoi pas celle-là ? ». Le sujet est extrêmement simple, Président l'a rappelé. Et j'ajoute juste un point : normalement, les nouvelles rames annoncées par le Ministre des Transports, c'est décembre 2022 pour les premières qui circuleront sur le POLT.

La deuxième chose, c'est qu'il y a eu sur la partie Nouvelle-Aquitaine des travaux cofinancés par la Région, dont bénéficient d'ailleurs les TER de Nouvelle-Aquitaine pour améliorer l'offre sur le territoire.

La troisième chose est qu'au moment-même où nous sommes en train de parler, la Région, sur le désenclavement de Limoges, continue ses investissements, notamment en matière de régénération, en matière d'investissements aéroportuaires, en travaillant sur les lignes capillaires qui sont à proximité de l'étoile de Limoges. En décembre prochain - je vous disais que cette année un million de kilomètres train ont été créés - c'est justement l'étoile de Limoges et le Sud-Aquitaine qui seront impactés par une offre TER supplémentaire dans le cadre du dispositif Optim'TER, et qui seront traités de la même manière que les autres territoires de Nouvelle-Aquitaine.

Je conclus Président parce que vous me faites les gros yeux, pour dire simplement que tout à l'heure, j'ai entendu des « vous quinze ». Moi, je serai redevable uniquement à la jeunesse de notre Région. C'est à eux qu'il faudra que l'on rende des comptes, un jour, si l'on n'engageait pas notre Région dans l'avenir du ferroviaire. Parce qu'aujourd'hui, ces jeunes ne prennent plus l'avion. Tant mieux. Ils prennent les TGV, les inOui, les trucs, les machins, tout ce que vous voulez, pour aller à Madrid, à Bruxelles, n'importe où en Europe, en France. Et c'est tant mieux. On passerait à côté de cela ? Sous prétexte que je-ne-sais-quoi, que l'on n'aurait pas assez fait ceci ou cela ? Non. Moi, j'aimerais pouvoir regarder mes filles en face,

elles qui, justement, prennent des Ouigo à 19 euros très régulièrement, et leur dire : « oui, vous allez pouvoir aller demain à Madrid, ailleurs, et au sud de l'Espagne ».

Pour terminer, on arrête un peu avec l'égoïsme. On citait avec Alain BACHÉ ce midi au Président un ancien maire de Mont-de-Marsan, 1830, qui avait dit : « je ne veux pas de trains chez moi ». On en paie aujourd'hui encore les conséquences. Je vous le dis : on ne sera pas à ce rendez-vous, de dire que l'on ne veut pas de nouveaux trains en Nouvelle-Aquitaine. Il en va de l'avenir de notre territoire. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Bien, je pense que l'on en est plus qu'au deuxième débat, puisque dans les mandatures précédentes, on a beaucoup discuté en Commissions.

Je voudrais appeler chacun à la responsabilité et à la gravité. Effectivement, il y a des inquiétudes qui peuvent être faites sur les territoires traversés. Guillaume RIOU l'évoquait tout à l'heure, je pense que tout cela sera non seulement compensé, mais largement réparé. Moi, je suis très inquiet sur le fait que les encombrements, notamment de Bordeaux, mais celui de la nationale 10 jusqu'à Angoulême et Poitiers, font qu'il va être intenable, sauf à faire une autoroute de contournement, ce qui serait catastrophique sur la biodiversité, à travers le Libournais, Sainte-Croix-du-Mont... Tout cela est bien entendu impensable.

Je pense que l'on a un vrai enjeu moral. Comment peut-on dire, ici à Bordeaux, même si cela concerne plus l'agglomération, que l'on arrête le service en direction de nos amis de Toulouse, Agen, Mont-de-Marsan, Dax, et, plus loin, de la liaison avec l'Espagne ? Un enjeu écologique, parce que seule cette ligne nous permettra un report modal massif, que sinon, nous subirons avec la mise à l'écartement de l'Espagne. Personne n'en a parlé du côté des opposants, mais cette mise à l'écartement espagnol va bouleverser la fréquentation de la ligne existante. Et je rappelle d'ailleurs qu'il est prévu que sur certains sites, la LGV puisse faire rouler des trains de fret.

Sur la faute politique, c'est ce que l'on dit depuis tout à l'heure, un certain nombre d'entre nous : comment ne pas préparer l'avenir ? Alors, bien sûr, on peut débattre sur le financement, qui doit le faire, que l'Europe en mette plus... Bien sûr. Mais si l'on ne se saisit pas de ce chantier-là... On sait que relever à 220 kilomètres cette ligne, comme cela est proposé, entraînerait des dégâts humains, économiques, viticoles, agricoles, absolument insupportables.

Ce serait une faute sociale, enfin. Parce qu'il faut, Renaud vient de le dire, offrir à nos concitoyens la possibilité de se déplacer, et d'articuler tout cela avec l'ensemble des territoires de la Région. Et je crois que l'on n'a jamais manqué d'ambition sur les dessertes fines du territoire.

Voilà pourquoi, mes chers collègues, je vous demande, avec tous les raisonnements, toutes les preuves, toute l'ambition qui doit être la nôtre, de voter cette délibération, de nous engager. Je ne sais pas si c'est le progrès, mais c'est, simplement, la vie de la Région, qui se joue pour aujourd'hui, demain et après-demain. Je vous remercie.

Non, non. Tout a été dit, on passe au vote.

Mme REQUENNA. - Je ne demandais pas la parole, Président, je levais la main pour voter.

M. LE PRÉSIDENT. - Ah, d'accord. Pardon, Pascale. Quels sont les collègues qui sont contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Le projet GPSO est donc adopté à une très large majorité.

Merci.

M. FLORIAN. - Monsieur le Président, excusez-moi d'intervenir comme cela, je pense qu'il serait préférable que vous fassiez voter formellement les gens pour. C'est un sujet sensible, il ne s'agirait pas que l'on ait un recours, même de tiers, là-dessus. Je vous conseille de faire voter l'Assemblée pour savoir quels sont celles et ceux qui sont pour, avec la main levée.

M. LE PRÉSIDENT. - Quels sont celles et ceux qui sont pour ?

Ce texte est donc voté à une large majorité de cette Assemblée, je vous en remercie.

N° 03

Vote sur « Approbation du Plan de financement du Grand Projet du Sud-Ouest (GPSO) - La 2ème ligne ferroviaire du Sud-Ouest »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : PS/Place Publique/Apparentés (5)**

ADOpte A LA MAJORITE

Pour information :

Abstention signalée auprès du Président des conseillers régionaux en visio : PS/Place Publique/Apparentés (Emilie ALONSO, Emilie DUTOYA, Frédérique ESPAGNAC, Andde SAINTE-MARIE, Henri SABAROT)

04 - COMMUNICATION FERROCAMPUS - POINT DE SITUATION ET PERSPECTIVES

05 - MODIFICATION DU MONTANT DE LA SUBVENTION PLURIANNUELLE À VERSER À L'ASSOCIATION FERROCAMPUS

M. LE PRESIDENT. - Mes chers collègues, je ne sais pas si c'est moi qui suis à la manœuvre pour Jacky EMON, en tout cas, on revient un peu dans notre débat. Le grand projet ferroviaire Ferrocampus a été présenté. On a développé une information complète. Simplement, le lycée Palissy de Saintes est devenu Campus des Métiers et des Qualifications dédiés à la mobilité ferroviaire.

L'État, à travers la manifestation d'intérêt dans le PIA, a confirmé cette habilitation, et va accompagner le Ferrocampus, de la même manière que de nombreux partenaires. Les avancées du projet, pour l'instant, n'ont pas d'incidence financière. L'association Ferrocampus et l'ensemble de ses adhérents, que ce soit les fédérations professionnelles, les entreprises industrielles et tertiaires, la SNCF, les PME, les collectivités, les labos de recherche, les universités, les grandes écoles et le rectorat : pas de soucis.

Points forts et points faibles : il s'agit d'anticiper le processus de structuration de la filière régionale. Vous savez que l'on a un premier défi, qui est un défi d'acquisition des friches de la SNCF. Un deuxième défi : la SNCF s'y est lancée et nous a fait des propositions sur une stratégie d'innovation sur la signalisation de l'ensemble des TER et des trains. Nous avons un pôle de formation assez remarquable.

Voilà, c'est un projet sur les rails. Derrière, nous avons bien entendu l'installation d'une école d'ingénieur, qui est l'ESTACA, sur le plan ferroviaire, une formation à la maintenance, et bien entendu, avec un certain nombre d'entreprises, la dé-diésélisation des TER, bi-modes notamment, pour les mettre soit sur l'électrique, soit sur le bioGNV, et demain, sur l'hydrogène.

Joli dossier, je peux vous l'assurer. L'association est présidée par Jacky EMON, que je remercie. Je peux vous dire que tout le monde est passionné, que j'ai participé au dernier Conseil d'Administration, c'est remarquable d'idées nouvelles sur le ferroviaire.

Il paraît qu'il y a une vidéo.

(Diffusion vidéo)

« La filière ferroviaire française doit faire face à des enjeux majeurs, à la fois territoriaux, technologiques et environnementaux. C'est pourquoi la Région Nouvelle-Aquitaine, avec l'ensemble des acteurs de la filière ferroviaire française, a décidé de créer un centre d'excellence au service des lignes de desserte fine du territoire. En développant vos innovations de rupture jusqu'à leur homologation, des sites d'expérimentation et des services pour structurer la filière et faire émerger des projets collaboratifs, des formations coconstruites avec les professionnels, un espace interactif pour informer et promouvoir les nouveaux métiers du ferroviaire. Écosystème d'innovations et d'expérimentations, Ferrocampus entend répondre aux divers enjeux et besoins de la filière ferroviaire pour la formation, les recrutements, l'innovation et le transfert technologique. Le site technopolitain Ferrocampus de Saintes hébergera des activités de recherche et d'expérimentation, et suscitera l'émergence de projets collaboratifs entre grands groupes, PME, TPE, acteurs publics, organismes de recherche et de formation. Ferrocampus a pour ambition de devenir le centre d'expertise européen dédié aux enjeux de la revitalisation des lignes de desserte fine du territoire. Rejoignez l'écosystème ferroviaire de demain. »

C'est aussi une réponse aux inquiétudes qui ont pu avoir lieu tout à l'heure. Je prends acte de votre donné-acte sur cette communication, à moins qu'il y ait des questions. C'est une communication, on ne vote pas les communications, enfin. Qu'est-ce que c'est que cette affaire ?

M. LAUSSU. - Monsieur le Président, excusez-moi de vous déranger. Avant de voter ou de prendre acte, ma collègue souhaiterait intervenir en visio. Marie-Line CHEMINADE.

M. LE PRÉSIDENT. - Bien sûr, avec plaisir.

M. TRIFILETTI. - Monsieur le Président, en suivant, s'il vous plaît, Stéphane TRIFILETTI.

M. LE PRÉSIDENT. - Très bien. Sur la deuxième aussi ? La première. Allons-y.

Mme CHEMINADE. - Vous m'entendez ?

M. LE PRÉSIDENT. - Très bien. ... On vous a perdue.

(Difficultés techniques, communication interrompue)

M. TRIFILETTI. - Merci, Monsieur le Président, je tiens à saluer Marie-Line CHEMINADE, qui, je l'espère, pourra intervenir en suivant.

Monsieur le Président, chers collègues, j'interviendrai sur la délibération 4 et 5, parce qu'il serait plus sage, je crois, pour gagner un peu de temps...

Mme CHEMINADE. - Effectivement, je crois que l'on n'est plus en contact avec la plénière.

M. TRIFILETTI. - Je sens que cela va être sport... Ferrocampus est un outil au service des territoires, et je crois que la vidéo que vous avez présentée, Président, le montre assez bien. Pôle de formation, d'innovation aux enjeux des dessertes fines, matériel roulant léger, signalisation, et énergie décarbonée.

Nous vous accompagnons, Président, sur ce projet, depuis sa préfiguration, car il est porteur de transition. Et nous continuerons à vous soutenir sur ce projet.

Outre la nécessité de tenir vraiment le calendrier de déploiement du dispositif, nous souhaitons néanmoins vous alerter sur quatre points.

Le premier : Ferrocampus deviendra opératoire si les lignes de desserte fine et celles du réseau d'équilibre des territoires, usagers, fret, sont sanctuarisées géographiquement et financièrement dans nos politiques. Les trains du quotidien, comme solution, c'est irriguer plutôt qu'assécher nos territoires, par effet tunnel. Derrière, le risque a notamment été soulevé par Jean-Louis PAGÈS tout à l'heure, c'est celui de la fragmentation et de la métropolisation.

À ce propos, l'exemple de Saintes, comme beaucoup d'autres villes, est révélateur de la situation de la desserte plus fine. Suppression de trains ces derniers temps : exemple encore depuis le 12 décembre, deux TER ont été supprimés sur la ligne Saintes-La Rochelle. Temps de parcours rallongé : il faut souvent plus de temps aux Saintais, dont je fais partie, pour aller à Bordeaux, qu'aux Bordelais pour aller à Paris. Les temps de parcours vers ou depuis Bordeaux doivent être ramenés urgemment à une heure, dans des délais plus raisonnables que ceux qui sont actuellement en cours. Il en va de l'attractivité de Ferrocampus, possiblement aussi terminus, à terme, du RER métropolitain.

Le risque, Président, est de casser la finalité même de Ferrocampus, si nous sommes contraints, par choix budgétaire, à mal entretenir, voire à abandonner, ces lignes.

Deuxième point : nous aurions souhaité voir apparaître d'autres acteurs-clés dans le consortium, comme Railcoop ou Le Train. Il serait pertinent de raccrocher tous les wagons du Ferrocampus en faisant un point par rapport à ces structures, la quarantaine engagée. Par exemple, avec Railcoop : monter en compétences sur les matériels dédiés, vers cette nécessaire ligne transversale direction Angoulême, et ce barreau cassé de Limoges vers Lyon.

Troisième point de vigilance : la question locale de l'hébergement pour les apprenants, notamment étudiants, semble, à cette heure, mal résolue. La faible implication et les doutes de la sphère municipale dans ce projet interrogent, alors que la montée en charge des

dispositifs de formation est planifiée. La mise en synergie des seuls internats des quatre lycées saints ne saurait être une réponse satisfaisante. Le Ferrocampus est une chance pour le territoire saints, il serait dommage de passer à côté de ces aspects essentiels pour notre jeunesse.

Enfin, pour Ferrocampus et nos territoires, travailler sur la composante « paysages ferroviaires et biodiversité » doit être une opportunité. Avec 125 000 hectares d'emprise ferroviaire et foncière à entretenir, la SNCF est le deuxième propriétaire en France. L'entretien d'un tel parc est un travail considérable qui touche à la sécurité du réseau, et l'interface avec la biodiversité est essentielle. Il faut associer la DRAF, l'INRAE, l'ARB et les lycées agricoles pour explorer ce champ. À la clé : de nouveaux métiers innovants comme paysagiste des patrimoines ferroviaires.

Jusqu'en 2020, en moyenne, on utilisait 40 tonnes de glyphosate par an pour désherber les voies en France. On utilise maintenant un herbicide qui reste un herbicide de synthèse. Il faut accentuer les recherches pour ne pas trahir Néo Terra, car sortir des pesticides CMR est urgent. Ferrocampus pourrait être un laboratoire pour former et innover aussi autour de ces enjeux prioritaires.

Et, Président, effectivement, nous prenons acte de cette communication, délibération 4, et pour gagner un peu de temps, nous pouvons vous dire directement que nous voterons favorablement à cette délibération 5 concernant la subvention pluriannuelle. Je vous remercie, Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Pour vous signaler que Le Train va entrer dans Ferrocampus. Pour l'instant, on n'a pas de réponse de Railcoop.

Est-ce que l'on a rétabli la communication avec notre collègue au bout de l'écran ? C'est bon ? Allez-y, Madame.

Mme CHEMINADE. - En tant que membre nouvellement nommée du Conseil d'Administration de l'association Ferrocampus, je suis ravie de pouvoir suivre au plus près l'évolution de ce projet. Lors du Conseil d'Administration du 16 novembre dernier, j'ai pu mesurer l'avancée tel qu'il en a été fait l'état sur la délibération numéro 4.

Pour les Élus de la ville et de l'agglomération de Saintes, dont je fais partie, il est important et primordial d'avoir des points d'avancée réguliers du projet Ferrocampus, pour un accompagnement efficient et en permettre la réussite. Je pense tout particulièrement à l'anticipation à avoir sur notre territoire, sur l'habitat et la mobilité, pour accueillir au mieux ces nouveaux étudiants et apprenants annoncés sur le territoire.

Tel que nous l'a dit M. TRIPLETTI, nous avons effectivement une anticipation à avoir sur le territoire, car actuellement, Saintes ne pourrait pas accueillir 200 élèves et 2 000 apprenants, tels qu'ils sont annoncés dans le projet. Nous, les Élus de l'agglomération, souhaitons que nous puissions travailler ensemble, avec Jacky EMON, sur cet aspect, pour la réussite de ce projet. Que l'on puisse travailler ensemble efficacement et de façon constructive.

Merci de votre attention, et désolée pour les problèmes de connexion.

M. LE PRESIDENT. - Merci, Mme CHEMINADE.

Deux ou trois observations. D'abord, créer un projet structurant comme celui-ci, même s'il a eu un succès d'estime, au départ, avec l'arrivée de quasiment tous les opérateurs ferroviaires, est aussi un vrai défi. Il faut acquérir les bâtiments et les friches. Et acquérir un bâtiment à la SNCF, c'est, je peux vous l'assurer, pour ceux qui l'ont vécu, un défi compliqué.

Il faut que nous ayons l'accès aux voies pour pouvoir faire les « travaux pratiques », si j'ose dire.

Il y a bien entendu le problème du logement. Si je prends l'expérience de l'Aérocampus de Latresne, où nous avons aujourd'hui 200 chambres, cela signifie un peu de temps pour réaliser les travaux et en faire les engagements. Pour l'instant, on va s'adosser au lycée Palissy. Il faut aussi que l'on crée les dispositifs d'accueil pour l'école d'ingénieur, et, bien entendu, le logement.

Il faudra donc bien sûr que l'agglomération et la ville de Saintes puissent soutenir ce projet. Aujourd'hui, j'ai plutôt l'impression que, de conférence de presse en *tweet*, je ne sais pas pour quelle raison, on critique ce projet. Ce qui est quand même assez fantastique, de voir que la ville d'accueil soit critique à l'égard d'un engagement de la Région qui va être d'un peu plus de 20 millions d'euros, sur ce point-là. Je suis un peu choqué que par-delà les différences de sensibilités politiques, on vienne nous critiquer. Pardon de dire cela comme cela, mais Mme CHEMINADE, vous avez sûrement un message à faire passer.

Après, encore une fois, et si je regarde ce qu'il s'est passé sur l'Aérocampus que j'avais annoncé il y a 12 ans, c'est une accélération qui se passe. Comment peut-on, avec les différents industriels de l'aéronautique, passer du train diesel ou bi-mode au train électrique, au train biodiesel ou bioGNV, et passer demain à des exercices avec un train à hydrogène ?

C'est toute la réflexion sur les trains légers : nous ne pouvons pas continuer à dépenser des sommes considérables sur un certain nombre de lignes, pour leur réhabilitation, où l'on pourrait faire passer des trains légers. Peut-être, demain, d'ailleurs, des trains autonomes.

C'est aussi le fait que nous nous déployions sur la totalité de la Région, et qu'avec cette convention avec le Ministère des infrastructures, nous puissions aller plus vite.

Vous avez lu le texte : nous sommes candidats, c'est sur la délibération numéro 4, à un certain nombre d'appels à projets du PIA 4, avec le lycée. Il s'agit de nous autoriser à signer tout document et accord de consortium entrant dans le champ des appels à projets ou des appels à manifestations d'intérêt, soit lancés à l'échelle nationale ou européenne, et d'autoriser le Président à solliciter tout dispositif de cofinancement à même de venir accompagner ce projet.

Enfin, la délibération numéro 5 nous propose de voter 1 133 837 euros pour accompagner l'association Ferrocampus qui, je le rappelle - c'est pour cela qu'il n'intervient pas et que je suis un peu emprunté - est présidée par notre ami Jacky EMON.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques, ou des oppositions, à ces deux délibérations ?

M. DUPRAT. - Président, puisque vous avez évoqué le sujet, je pensais l'évoquer sur une délibération un peu plus lointaine, mais vous dire : comme vous, nous sommes très attachés à d'autres motorisations sur nos TER. Vous avez évoqué les batteries et le bioGNV, je ne voudrais pas que l'on oublie, même si cela peut paraître lointain, encore que... Je ne voudrais pas que l'on oublie l'hydrogène, notamment sur des lignes qui sont non-électrifiées, je pense que cela pourrait être intéressant.

Je pense notamment à celles du Médoc. On imagine qu'à Blanquefort, il pourrait y avoir quelque chose autour de l'hydrogène qui pourrait être fait, Il se trouve que cette ligne passe par Blanquefort, pour aller jusqu'à Macau, pour le premier arrêt, et Le Verdon, pour le deuxième arrêt. Je pense que l'on pourrait regarder cela de près, quitte à expérimenter pour voir comment cela fonctionne, d'autres Régions s'y sont lancées.

Cela n'enlève pas tout le reste qui a été fait, notamment la délibération 39, je crois, qui est aujourd'hui. Mais n'oublions pas quand même l'hydrogène qui est, quand on le regarde de près, quelque chose qui permet d'avoir une autonomie importante, notamment pour des lignes qui sont un peu longues, non-électrifiées. Cela peut être aussi compatible, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président - et je pense que nos constructeurs sont prêts - avec des trains plus légers qui feraient coûter moins cher, sur des lignes de faible fréquentation, des rénovations qui pourraient être moins lourdes.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Est-ce que j'ai oublié, tout à l'heure, de citer l'hydrogène ? Ah, d'accord. Je prends.

Y a-t-il des oppositions à ces deux délibérations ?

Des abstentions ?

Il en est ainsi décidé.

N° 04

Vote sur «Communication FERROCAMPUS - Point de situation et perspectives
»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOpte A L'UNANIMITE

N° 05

Vote sur « FERROCAMPUS - Modification du montant de la subvention pluriannuelle à verser à l'association FERROCAMPUS® »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOpte A L'UNANIMITE

**06 - PACTE RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES 2019-2022 :
BILAN À MI-PARCOURS ET ADAPTATION**

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais maintenant passer la parole à Karine DESROSES sur le Pacte régional d'investissement et sur le bilan à mi-parcours. Pour une urgence, je vais laisser la présidence à la première Vice-Présidente, Mme Andréa BROUILLE, s'il vous plaît.

Sous la présidence d'Andréa BROUILLE, 1^{ère} Vice-Présidente

En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET

Mme DESROSES. - Merci, Président. Chers collègues, juste un petit rappel. Le Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 a été, je vous le rappelle, signé avec l'État en janvier 2019. Il est construit sur des fondements d'avant crise et il constitue, depuis, une opportunité pour la Région d'amplifier sa stratégie de formation professionnelle pour la qualification et le développement des compétences des actifs.

Il est d'une durée de quatre ans, et le Pacte vise, je vous le rappelle, à former davantage de demandeurs d'emplois, et parmi ceux-ci, les plus éloignés de l'emploi et les moins qualifiés. Mais aussi de faire évoluer les commandes de formation et de soutenir la transformation de l'appareil de formation.

Le bilan à mi-parcours qui vous est présenté dans cette délibération fait état des actions mises en œuvre par la Région et de leurs premiers résultats. Il met également en évidence les ajustements successifs que les impacts de la crise sanitaire et l'accompagnement des plans de relance ont rendu nécessaires.

En effet, après une première phase d'engagement en 2019, 2020 devait consacrer la pleine montée en puissance du Pacte régional d'investissement dans les compétences. Mais le premier confinement viendra interrompre la dynamique. Au traitement de l'urgence succéderont l'adaptation des calendriers de déploiement des nouveaux dispositifs, notamment les deux habilitations de service public, puis la préparation et l'accompagnement de la relance, en lien avec Nouvelle-Aquitaine Rebond, et le plan national « un jeune, une solution ».

Je vous l'ai dit, tout cela n'aurait pas été possible, et il faut la saluer, sans la réactivité de l'écosystème régional de la formation professionnelle. En 2021, avec de nouveaux objectifs, le Pacte a poursuivi sa montée en puissance qui se révèle plus progressive que prévu, dans le contexte inédit que nous connaissons, où la formation professionnelle se trouve désormais confrontée à un arbitrage des demandeurs d'emploi en faveur de l'emploi, auquel s'ajoutent pour les formations qualifiantes les difficultés d'attractivité que connaissent désormais de très nombreux secteurs d'activité.

Mais malgré ces adaptations successives, l'action volontariste de la Région aura d'ores et déjà permis d'offrir de nouvelles opportunités aux jeunes sortis de l'école sans qualification ni diplôme, au travers notamment du dispositif « Amorces de parcours » qui a été déployé dès 2019. Et, je vous le rappelle : 25 % des stagiaires sortant de ce dispositif poursuivent en formation qualifiante, et 40 % accèdent à un emploi.

Et nous devons aussi aller chercher ceux qui pensent que la formation n'est pas faite pour eux et qui ne poussent plus la porte des institutions, grâce aux appels à projets illettrisme, illettrisme, et mobilisation vers la formation. Il nous faut aussi inventer de nouvelles façons de se former, afin de favoriser l'engagement dans un parcours et la réussite, notamment des publics les plus éloignés de l'emploi. C'est le cas de l'HSP Socle de compétences, qui vise l'acquisition et la maîtrise de ces savoirs de base, indispensables à l'intégration sociale et professionnelle d'un individu, avec une garantie d'accessibilité sans conditions, dans la proximité, sur l'ensemble du territoire néo aquitain. Elle a été lancée à l'automne 2020 et elle a déjà accueilli presque 17 000 stagiaires.

Et puis nous devons sécuriser davantage les parcours de formation, en revalorisant dès 2020 la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle inscrits dans des HSP, et en déployant deux nouvelles aides : le fonds social de formation et le fonds d'aide à la mobilité pour l'emploi.

Enfin, nous avons apporté de nouvelles réponses aux entreprises qui peinent à recruter, en expérimentant la formation en situation de travail, la FEST.

La Région, avec l'appui du Pacte, forme aux emplois d'aujourd'hui et aux métiers de demain, pour répondre aux besoins des secteurs en tension. En 2021, en lien avec l'adoption du plan de transition et de reconquête technologique Nouvelle-Aquitaine Rebond, ce sont 6 400 nouvelles places qui ont été ouvertes dans les filières ressources et énergies alternatives, agriculture et agroalimentaire, santé et soins à la personne, pour ne citer que celles-ci.

Grâce à l'habilitation de service public, premier niveau de qualification, la Région a rendu possible l'accès à un premier niveau de qualification, validé par une certification reconnue répondant aux besoins récurrents exprimés par les filières et les territoires, à toute personne en recherche d'emploi, en difficultés d'insertion et/ou d'apprentissage. Mais nous avons été retardés par la crise, et son lancement au sortir du premier confinement a néanmoins permis de former 7 076 stagiaires en 2020. Et en 2021, le nombre de stagiaires est en progression, avec 11 500 stagiaires déjà entrés en formation.

Les premiers effets du Pacte sont tangibles. Le taux d'accès à la formation des demandeurs d'emploi est passé en Nouvelle-Aquitaine de 12,8 % en 2018 à 14,6 % en 2019,

soit 0,4 points de plus qu'au niveau national. Et malgré les impacts de la crise sanitaire, ce sont plus de 100 000 chercheurs d'emploi qui ont été formés par la Région dans le cadre du Pacte en 2019 et en 2020.

L'évaluation des formations qualifiantes qui vient d'être réalisée indique que près de 70 % des stagiaires ont connu une issue positive dans les six mois suivants leur sortie de formation. 62 % ont trouvé un emploi et 8 % ont poursuivi sur une formation complémentaire.

Les résultats sont également probants pour l'objectif de transformation du système de la formation : à titre d'exemple, je citerai la signature et le déploiement de neuf contrats régionaux de filière, dont un CRF métiers de la formation, et la généralisation des Comités territoriaux de la formation.

Je tiens à le dire : les engagements du Pacte n'auraient pu être tenus sans une attention forte portée à son pilotage et à l'animation de tous les acteurs du secteur de la formation concernés dans notre Région. Que ce soit les organismes de formation, les prescripteurs, les acteurs des filières, ou encore ceux des territoires. Je dois ici souligner l'important travail réalisé en partenariat avec la DREETS.

Même si nous traversons une période inédite de reprise économique et de forte tension sur l'emploi, la situation du marché du travail impose donc d'agir, afin que les demandeurs d'emploi puissent se saisir des nombreuses opportunités d'emploi et d'évolutions professionnelles qui sont offertes, et que les entreprises ne soient pas freinées dans leur développement par un manque de compétences adaptées.

En lien avec le nouveau plan de réduction des tensions de recrutement présenté, la Région Nouvelle-Aquitaine fait le choix de soutenir par la formation la dynamique d'embauche et le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée. Elle entend aussi se saisir de l'opportunité offerte par le nouveau plan de réduction des tensions de recrutement présenté par M. le Premier Ministre à Châtelleraut il y a quelques semaines.

C'est pourquoi un nouveau plan d'action est en préparation, autour de formations supplémentaires qui contribuent à la remobilisation des chômeurs de longue durée ; de formations qualifiantes supplémentaires ou nouvelles pour réduire les tensions structurelles dans certains secteurs, tels que le bâtiment, l'industrie, la santé ; de formations sur-mesure et en situation de travail pour répondre aux besoins de recrutement immédiats des entreprises ; et d'un soutien à l'évolution et/ou à la reconversion professionnelle des actifs.

L'enveloppe financière dévolue à la Région Nouvelle-Aquitaine, confirmée tout récemment par la Ministre du travail, s'élèvera à environ 24 millions, pour la réalisation de 3 425 parcours supplémentaires. Un nouvel avenant au Pacte sera présenté à l'Assemblée

plénière au mois de février en 2022. Cet avenant intégrera également une prolongation du Pacte sur l'année 2023.

Pour finir, je vous dis que, plus que jamais, c'est le capital humain qui guide notre action pour assurer le développement de nos territoires et la pérennité de nos entreprises. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Merci, Karine.

M. DARTIGOLLES. - Mme la Présidente, chers collègues. Vous l'indiquiez au démarrage de votre intervention, le 18 janvier 2019, le Président ROUSSET signait avec la Ministre du Travail Muriel PENICAUD un ambitieux plan régional d'investissement dans les compétences, visant à financer 60 000 parcours annuels de formation pour les demandeurs d'emploi parmi les plus vulnérables.

Ce Pacte traduit sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine l'effort convergent de l'État - je n'ai pas beaucoup entendu l'État dans votre intervention - et de la Région. Il décline l'ambition du plan gouvernemental d'investissement dans les compétences, doté d'un budget national sans précédent de 15 milliards d'euros, sur la mandature.

En effet, face aux évolutions du marché du travail, à la mutation des emplois, et pour lutter contre le chômage de masse, la compétence est bien la clé de voûte d'une croissance durable et inclusive.

Le bilan du Pacte de Nouvelle-Aquitaine, présenté dans cette délibération, traduit la volonté commune de changer de registre en matière d'accès à la formation professionnelle et à l'emploi, à travers une logique d'investissement sur plusieurs années - en l'état, 2019 à 2022 - sur la base d'un engagement pluriannuel de l'État de 502 millions d'euros, et de la Région de 648 millions d'euros.

Les engagements contenus dans le Pacte régional, à savoir : amplifier l'effort de formation vers les demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi, offrir des formations sur-mesure en situation de travail pour répondre aux besoins de recrutement immédiats des entreprises, former aux métiers de demain, transformer le système de production des compétences : ont-ils été tenus ? Oui, pour l'essentiel. Car la crise sanitaire, vous l'avez indiqué, de 2020 à 2021, et les plans de relance nationaux, dont « un jeune, une solution » ont nécessité un ajustement du Pacte.

Ainsi, si la cible indicative de 60 000 parcours annuels de formation n'a pas été atteinte, et cela malgré une prometteuse entrée en matière avec près de 56 000 formations en 2019,

la montée en charge des formations à distance a permis de préserver l'essentiel, avec la formation de 49 000 chercheurs d'emploi en 2020 et de 50 000 fin octobre 2021.

À mettre également au crédit des acteurs de proximité déployant le Pacte - que cela soit les délégations territoriales du Conseil Régional, les prescripteurs du service public de l'emploi, des organismes de formation, des entreprises - le taux de 70 % de retour à l'emploi des stagiaires sortant d'une formation qualifiante du plan régional de formation, le taux de 59 % de formations ayant pu bénéficier aux chercheurs d'emploi non qualifiés, qui étaient la cible première du PIC, et également, le déploiement de dispositifs de formation et d'accompagnements personnalisés en faveur des plus fragilisés, comme les amorces de parcours, ou les habilitations de service Socle de compétences.

Néanmoins, restent des pistes de progrès à apporter afin d'optimiser les budgets engagés, en veillant tout particulièrement à la sécurisation de quatre points essentiels du Pacte :

- la sécurisation de toutes les formations,
- l'accès à la formation des publics dit invisibles et, vous l'avez noté, ceux qui ne poussent plus les portes du service public de l'emploi, que l'on peut trouver dans nos campagnes ou dans les quartiers prioritaires de la ville,
- la réduction des tensions structurelles, en pérennisant l'expérimentation de la FEST. Il y a eu 49 projets depuis 2019, c'est vraiment une expérimentation plébiscitée par les professionnels de l'emploi et les entreprises. Ces formations en situation de travail, en entreprise, ont permis de former 600 apprenants en proximité et en lien avec les besoins des entreprises,
- enfin, l'identification des besoins en formation des actifs, en optimisant l'animation des 47 Comités territoriaux de la formation, les fameux CTF, qui doivent objectivement impliquer beaucoup plus d'acteurs du territoire. Les Chambres consulaires, les représentations patronales et salariales, les services de développement économique de EPCI... Je vous disais dernièrement sur la Commission Formations qu'il était intéressant de ne pas arroser le sable. C'est-à-dire que ces formations correspondent bien aux besoins des territoires et des demandeurs d'emploi.

D'autre part, si nous saluons la récente signature du dixième contrat régional de filières, celui des métiers de la formation, qui va permettre de décloisonner et d'accélérer la transformation des organismes de formation, nous espérons que la prochaine contractualisation sera celle des métiers de la mer. Cette filière est étrangement absente des

contrats régionaux de filières, alors que la Région Nouvelle-Aquitaine est dotée d'une économie bleue - pêche, plaisance, ostréiculture - des plus actives.

Enfin, la saturation du marché du travail, qui vient de nécessiter un plan gouvernemental de réduction des tensions du recrutement, va demander une adaptation du Pacte avec, à la fois, la proposition de l'État d'une enveloppe supplémentaire de près de 24 millions d'euros en 2022, afin de financer prioritairement les parcours de formation pour les demandeurs d'emploi de longue durée - actuellement, on voit surtout une baisse des demandeurs d'emploi sans activité, mais les demandeurs d'emploi de longue durée sont toujours au bord du chemin - ainsi que la prolongation du Pacte en 2023.

Merci pour votre attention.

M. GUÉRIT. - Mme la Présidente, chers collègues. Le bilan d'étape du Pacte régional d'investissement dans les compétences que vous nous présentez appelle plusieurs remarques de notre groupe.

Un mot, tout d'abord, sur le constat que vous dressez de la situation économique actuelle. Nous en partageons une large partie en ce qui concerne le défaut d'attractivité de nombreux emplois, puisqu'il est un copier-coller du discours que nous tenons depuis des années.

En effet, on se retrouve de plus en plus dans une situation où les entreprises ne trouvent personne à recruter, alors que, dans le même temps, les chômeurs ne trouvent pas d'emploi à occuper.

Les causes ont été parfaitement soulignées par le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Gironde en septembre, à savoir le défaut d'attractivité des territoires, et des conditions de travail difficiles, conjuguées à une rémunération trop modeste.

C'est bien pourquoi le gouvernement doit intervenir dans ce domaine pour revaloriser ces emplois. C'est d'ailleurs tout le sens de notre proposition d'exonérer de charges les augmentations de 10 % des salaires allant jusqu'à trois fois le SMIC.

Un mot, maintenant, sur le bilan de votre Pacte régional d'investissement des compétences que vous nous présentez. Certes, la Covid a impacté le déroulé de ce plan, il serait malhonnête de vous en faire le reproche. Ce sont vos objectifs initiaux que nous contestons.

Rappelons que le rôle majeur de la formation professionnelle est de fournir à l'entreprise ses salariés de demain. L'essentiel de ce PRIC devrait donc être tourné vers cet objectif, je pense notamment aux métiers des secteurs en tension. Or, à l'exception de l'hôtellerie-restauration et du bâtiment, vous êtes peu actifs sur les secteurs néo aquitains qui peinent à

recruter, comme la logistique, le tourisme, le transport, le numérique, l'aéronautique, l'électronique, la cybersécurité, l'énergie, ou encore l'industrie pharmaceutique, où les créations de places sont insuffisantes voire inexistantes. Et pour cause : cette marginalisation de ce qui devrait être l'objectif prioritaire de ce plan s'explique par une concentration inconsidérée de crédits à destination des « publics les plus éloignés de l'emploi ».

En effet, vous multipliez les dispositifs dédiés aux décrocheurs scolaires, aux jeunes sans qualifications ou diplômes, aux illettrés, à l'accompagnement social des jeunes de banlieue, qui ont une cause commune : les déboires de l'Éducation Nationale.

Ainsi, vous utilisez la formation professionnelle comme un palliatif à cet échec, plutôt que comme une arme au service de la dynamique économique.

Comment enfin ne pas citer l'impact faramineux de l'immigration sur ce plan, et les innombrables formations que vous réservez aux migrants ? Rien que sur le seul dispositif Socle de compétences, auquel 96 millions d'euros ont été consacrés depuis quatre ans, 42 % des places de formation financées l'ont été exclusivement au profit de migrants, via le parcours « français langue étrangère ».

Cette scandaleuse préférence étrangère est encore de l'argent jeté par les fenêtres, dans le tonneau des Danaïdes de l'immigration massive, alors que tant de nos chômeurs aimeraient bénéficier d'une telle attention. Au regard d'un montant astronomique de 648 millions d'euros de ce plan pour les finances de la Région, nous sommes en droit d'attendre des actions bien moins idéologiques, et tournées vers les besoins réels des entreprises et de l'emploi des Néo-Aquitains. Je vous remercie.

Mme DESROSES. -Je vous invite, Monsieur, à lire la délibération, et notamment le point deux : « former aux emplois d'aujourd'hui, aux métiers de demain, et répondre aux besoins des secteurs en tension ». Et vous verrez qu'il n'y a pas que sur l'hôtellerie où nous nous efforçons de faire des formations.

Et, quant à l'immigration, je vous invite à venir avec moi lors d'une visite que je fais régulièrement sur les territoires pour voir l'importance et l'attrait de ces jeunes, qui sont immigrés, viennent sur notre territoire pour trouver un travail et s'intégrer dans notre beau pays. Je vous invite à venir avec moi et j'espère que vous changerez d'avis.

Mme BROUILLE. - Merci, Karine. L'Assemblée donne acte du bilan à mi-parcours.

N° 06

sur «Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 : bilan à
mi-parcours et adaptation»

L'Assemblée DONNE ACTE

N°07 - RÈGLEMENT RÉGIONAL D'INTERVENTION DES MODALITÉS D'ACCÈS ET DE FINANCEMENT DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Mme BROUILLE. - Nous allons passer à la délibération numéro 7 sur le règlement régional d'intervention des modalités d'accès et de financement des formations sanitaires et sociales, avec Françoise JEANSON.

Mme JEANSON. - Mme la Présidente, chers collègues, je présente aujourd'hui une délibération très technique. Elle concerne 19 000 apprenants dans la Région, dont 15 000 financés par la Région, 150 instituts de formation.

C'est une délibération de clarification des modalités de financement de la Région pour les formations sanitaires et sociales. Elle reprend un certain nombre de délibérations que nous avons déjà passées ici, mais, après plusieurs années d'évolution - et Dieu sait si dans ce domaine des formations sanitaires et sociales, ces évolutions ont été nombreuses - après l'harmonisation, il faut arriver à avoir un papier clair pour les élèves, les étudiants, les formateurs, mais aussi les partenaires qui souhaitent orienter des personnes sur ces formations, que ce soit par exemple Pôle emploi ou les missions locales.

Il s'agit dans cette délibération de dire quelles formations sont financées, pour quels élèves, dans quelles situations, et pour quels types de parcours. Donc c'est un accès simple et clair à une information.

Ceci dit, c'est une délibération technique, mais elle est politique aussi. On y rappelle notre politique : la gratuité des formations de niveau 4 et 5 pour les aides-soignants, les ambulanciers, les auxiliaires de vie. On rappelle aussi, dans ce cadre, que nous ne souhaitons pas que les personnes dont on a tant besoin, et qui sont souvent si mal rémunérées, paient, en plus, leur formation.

Deuxième politique : la poursuite de l'accroissement de la diversité des voies d'accès à ces diplômes. Les voies d'accès, ce peut être les formations initiales, mais finalement, ce n'est que 60 % des formations. Ce sont les formations partielles, l'apprentissage, la VAE, la FEST, les contrats de professionnalisation...

Troisième politique : l'augmentation massive du nombre de places dans les formations aides-soignantes, auxiliaires de vie, infirmières, mais également dans d'autres formations. Ces places sont financées par le Plan régional d'investissement dans les compétences - merci, chère Karine - et par le Ségur de la santé, qui nous a permis de mettre en place ces formations dans la proximité dans de très nombreux instituts de la Région.

Et pour conclure, un petit mot pour remercier les professionnels du service des formations sanitaires et sociales de la Région, qui, malgré une charge de travail de plus en plus importante, répondent toujours avec patience et beaucoup de compétences aux innombrables questions qui leur sont posées par les apprenants, par les partenaires, ou par les formateurs eux-mêmes. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci, Françoise. Pascale REQUENNA.

Mme REQUENNA. - Merci, Mme la Présidente. L'élaboration de ce règlement d'intervention, comme l'a indiqué Mme la Vice-Présidente, permet de rendre des règles opposables, et donc ici de sécuriser à la fois les publics et les formations éligibles. Nous n'avons pas de commentaire particulier à faire sur ce règlement d'intervention.

Néanmoins, je voudrais profiter de cette délibération pour évoquer le cadre stratégique dans lequel s'inscrit l'intervention régionale, à savoir le schéma régional des formations sanitaires et sociales pour la période de 2019 à 2023, que nous avons voté en 2018.

Nous l'avons voté et je ne reviendrai pas là-dessus, simplement, je m'interroge sur l'adéquation entre le schéma et la situation actuelle très délicate que nous vivons, et que, ce matin, le Président a évoquée.

Avec ces éléments, il est aujourd'hui difficile de se faire une idée précise de l'action régionale, car dans la délibération qui est proposée, vous reprenez exactement les mêmes chiffres que ceux qui étaient dans le schéma régional en 2018, à savoir : 240 000 Néo Aquitains qui exercent un métier du sanitaire et social, une croissance en moyenne de 2,2 % sur les cinq dernières années. Soit les chiffres n'ont pas été réactualisés, auquel cas cela peut paraître compliqué d'établir un état précis des besoins sur le territoire, ou alors les chiffres sont restés strictement les mêmes, auquel cas il s'agirait d'un semi-échec, tant on sait que les besoins sont croissants.

Un seul chiffre parmi ceux qui sont cités a évolué : le nombre d'inscrits en formation, passé de 18 300 en 2018 à 18 700 en 2021. Une augmentation, certes, mais qui demeurerait très faible et ne me paraît pas cohérente avec ce que vous venez de dire, Madame, sur la délibération précédente, ni ce qu'a dit Françoise JEANSON.

Nous ne disposons pas, aujourd'hui, des éléments nécessaires pour esquisser une évaluation pertinente de notre schéma régional, mais, a minima, ces chiffres interrogent.

À l'instar de ce qui est fait et de ce qui vient d'être présenté, il y aura une autre délibération qui présente un bilan à mi-parcours. Serait-il possible d'avoir également un bilan d'étape de la mise en œuvre de ce schéma régional sur les formations sanitaires et sociales, afin que nous

puissions nous faire une idée plus précise de l'adéquation entre ce qui est mis en œuvre et les besoins sur nos territoires ?

Nous connaissons des difficultés majeures, à la fois structurelles et conjoncturelles, il y a là un cumul important. Il me paraîtrait donc important que nous puissions faire cette évaluation avant 2023 ou 2024, pour éventuellement, si cela était nécessaire, ajuster nos politiques.

Aujourd'hui, il y a une distorsion entre l'offre et la demande. Il est très difficile de fidéliser du personnel, les difficultés sont grandes dans tous les secteurs. Il y a des situations de tensions extrêmes, voire de déficit, particulièrement concernant les aides-soignantes et les IDE, mais ce n'est pas à Françoise JEANSON que j'apprends cela.

La question est simplement de savoir : comment pourrions-nous contribuer à accroître l'attractivité de ces métiers, qui nous font, encore une fois, cruellement défaut ? À cet égard, nous pouvons tous nous réjouir des récentes avancées permises en la matière par l'État, avec, notamment, les augmentations salariales au travers du Ségur de la santé. Ceci étant, cela ne résout pas le problème, et ce n'est pas la rémunération, le salaire n'est pas l'alpha et l'oméga pour créer de l'attractivité sur ces métiers.

Vous proposez, dans le schéma régional que j'ai pu reprendre, des leviers pour mobiliser le public vers ce type de formations, avec notamment plusieurs champs et, je cite, « la communication et l'entrée en formation, les perspectives de carrière, les conditions de travail, la rémunération (que je viens d'aborder), et le management ». Eu égard à la gravité de la situation, je pense qu'il faut s'ouvrir tous les champs et qu'il est nécessaire de rajouter l'orientation dans ces perspectives.

En effet, l'orientation : par le prisme de nos compétences régionales, également. Je crois que nous devons essayer, et je le dis avec beaucoup d'humilité, en prenant des précautions oratoires parce que j'en sais toute la difficulté, d'éveiller des vocations, et cela, dès le plus jeune âge. Aujourd'hui, les adultes et les professionnels vivent et entendent trop que ce sont des métiers difficiles, à faible attractivité, et insuffisamment reconnus. Ne pouvons-nous pas envisager de travailler avec les départements une orientation très précoce, en allant à la rencontre des collégiens, en leur parlant de ces métiers, de la beauté, de la grandeur de ces métiers d'accompagnement, de la bienveillance et de l'empathie qui est nécessaire pour les exercer ?

Je crois que ces qualités requises, on doit en faire de véritables compétences, pour pouvoir développer des vocations, et non pas faire craindre des sacerdoces.

Voilà donc cette réflexion que je voulais vous livrer. Et si je sais que rien ne sera facile, je crois que tout doit être tenté.

Voilà, Mme la Présidente, chère Andréa, chère Françoise, ce que je souhaitais vous livrer sur cette délibération. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Merci, Pascale. Même si j'ai apprécié l'effort d'accélération sur la fin de l'intervention, je vous rappelle, mes chers collègues, qu'il y a ces quatre minutes fatidiques. Pour l'instant, j'ai été clément, mais j'essaierai de revenir à ce schéma logique, qui est inscrit dans le règlement intérieur.

Isabelle TARIS, je compte sur vous.

Mme TARIS. - Je vais m'efforcer de ne pas dépasser les quatre minutes. Cette délibération réaffirme le principe du règlement régional d'intervention des modalités d'accès et de financement des formations sanitaires et sociales. Ce règlement va devoir s'appliquer dès janvier 2022.

L'aide financière régionale à l'ensemble des apprenants en carrières sanitaires et sociales est la bienvenue. Elle est légitime, car les besoins sont bien là, et l'exigence de qualité des soins et du prendre soin est forte. C'est un enjeu majeur en Nouvelle-Aquitaine, puisque le secteur sanitaire et social représente 10,2 % de l'emploi régional, soit 240 370 Néo Aquitains. Je n'ai pas vérifié le chiffre qui vient d'être contesté, désolée.

La recommandation nationale d'augmenter le nombre de professionnels paramédicaux a été posée en juillet 2020 avec le plan d'investissement Ségur en fixant l'objectif d'augmentation entre 5 et 10 % d'ici 2025, en ciblant surtout la formation des aides-soignantes et aides-soignants.

Nous notons dans cette délibération, au chapitre des modalités de financement régional des formations, que certains établissements de formation peuvent pratiquer des frais de scolarité, représentant tout ou partie du coût de la formation, et qu'il y a, dans ce cas, un reste à charge pour les étudiants.

Ces frais de scolarité sont considérés comme des tarifs de formation, qui peuvent varier selon les établissements, les formations, les publics, et les tiers financeurs. Pour rappel, l'aide de la Nouvelle Aquitaine, c'est : 18 700 élèves bénéficiaires, 5 000 boursiers, 80 millions d'euros de subventions de fonctionnement aux organismes gestionnaires de formations.

Quels sont ces métiers, qui sont ces futurs professionnels ? Des étudiants en formation, en école ou en institut sanitaire et social agréé, ils seront ambulanciers, auxiliaires de puériculture, aides-soignants, accompagnants éducatifs et sociaux, préparateurs en pharmacie, infirmiers, ergothérapeutes, manipulateurs radio, puériculteurs, conseillers en

économie sociale, assistants de service social, éducateurs, éducateurs spécialisés, infirmiers en pratique avancée, infirmiers anesthésistes, masseurs kinésithérapeutes et sage-femmes.

En 2022, l'aide va s'étendre aux moniteurs-éducateurs et techniciens de l'intervention sociale et familiale, et nous nous en réjouissons.

Nous soutenons favorablement cette décision, car nous en comprenons l'absolue nécessité pour des étudiants dont le temps des études est très impactant, et ne leur permet pas de travailler pour financer leurs études. Le niveau d'investissement personnel engage beaucoup d'eux-mêmes, là où les conditions d'accueil ou de travail en stage ne sont pas toujours satisfaisantes, en raison du nombre insuffisant de lieux de stage.

Nous souhaiterions que la Région, dans son intention affichée « d'harmoniser les frais de scolarité », pratique une sorte de contrôle sur le reste à charge facturé aux étudiants dans certains établissements.

Ce reste à charge est constitué également des frais supplémentaires de déplacement liés aux stages parfois éloignés de leurs domiciles, qui constituent environ 50 % de leur formation, notamment sur les formations infirmières, et masseurs kinés. Un certain nombre d'heures non négligeables : 60 semaines de stage pour les infirmières sur trois ans, 42 semaines de stage pour les masseurs kinés sur quatre ans.

À défaut de rendre les métiers du soin plus attractifs par une juste rémunération, il est indispensable aujourd'hui d'en soutenir les formations, pour ces métiers actuellement en tension. Nous comptons sur cette mesure encourageante pour offrir à nos territoires toute l'offre de soin dont ils ont besoin, face au vieillissement, aux déserts médicaux et aux impacts environnementaux sur la santé.

Mme BROUILLE. - Je vais vous inviter à conclure, s'il vous plaît.

Mme TARIS. - Oui. Il faudra sans doute réfléchir à la manière dont ces différents exercices pourront se décliner dans un contexte de fermeture de lits et de restructuration des personnels, et de déserts médicaux. Il nous semble absolument indispensable de réfléchir aussi à de nouvelles modalités de soins de proximité, en ville et en ruralité. Merci.

Mme BROUILLE. - Merci. Anne-Laure BEDU.

Mme BEDU. - Oui, Mme la Présidente, chers collègues. L'action sanitaire, sociale et médico-sociale est vitale pour le bon fonctionnement de nos services publics fondamentaux. L'élaboration des schémas régionaux de formation sanitaire et sociale, avec la carte des formations, l'agrément et le financement des instituts de formation, ainsi que l'attribution des bourses aux étudiants, participent justement de la poursuite de ces objectifs.

Plus précisément, la définition des modalités d'accès et de financement des frais de scolarité nous semblent bien évidemment un préalable au bon fonctionnement de ce dispositif. Il facilitera une meilleure planification budgétaire des organismes de formation, et, par là-même, devrait permettre de renforcer l'accessibilité et la lisibilité de l'offre de formation.

L'enjeu d'harmoniser les tarifs à l'échelle du territoire nous paraît également vertueux, dans une logique d'équité. Notre groupe ne peut qu'y être favorable.

Toutefois, nous souhaitons attirer l'attention sur l'importance de considérer la formation dans une vision d'ensemble, sur toute la chaîne de l'emploi et de l'employabilité. Cela nous paraît d'autant plus important dans le contexte du Ségur de la santé et de la pandémie. Pour les formations sanitaires, si l'ambition d'augmenter les formations d'infirmiers, et de doubler les entrées en formation d'aide-soignant d'ici 2025 nous paraît, sur le fond, très pertinente, évidemment, elle doit aussi être remise en perspective des réalités qui caractérisent ces parcours professionnels.

Dans le cas des infirmiers, par exemple, 30 % des nouveaux diplômés abandonneraient le métier dans les cinq ans. D'autres études, un peu moins alertantes, mais tout de même, parlent de sept ans, voire dix.

Plusieurs causes expliquent cette fuite : elles ont déjà été abordées dans d'autres commentaires de mes collègues. La dégradation des conditions de travail, l'impossibilité de respecter les valeurs professionnelles, le non remplacement des collègues absents, la perte de sens à l'hôpital public, le sous-effectif, le stress, la souffrance au travail, l'épuisement, le burn-out. Un tableau qui s'achève avec la faible attractivité salariale de ces métiers, de niveau pourtant BAC+3, ou licence.

Depuis dix ans, cette situation s'est aggravée avec la succession des plans de restriction budgétaire imposés aux hôpitaux. Les aides-soignants sont concernés par le même type de problème. Nous ne devons donc pas considérer que la formation soit la seule réponse au besoin croissant de professionnels dans le domaine sanitaire et social. Nous souhaitons rappeler que le lien avec les conditions d'exercice réelles de ces professionnels doit rester déterminant dans notre conception des politiques publiques de santé, dans nos décisions, et dans les valeurs que notre institution porte avec les autres partenaires de ce secteur. Faute de quoi, nos investissements dans la formation seraient condamnés à une efficacité très limitée.

La valorisation salariale est évidemment au cœur de l'attractivité de ces métiers, mais elle n'est pas le seul facteur sur lequel agir, loin s'en faut. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Merci beaucoup. Françoise, en réponse ?

Mme JEANSON. - Oui, merci. Plusieurs réponses. Effectivement, Mme REQUENNA a raison, les chiffres sont bien ceux du schéma et ne sont pas ceux actualisés. Il faudrait rajouter 1 800 étudiants. Ceci dit, cela prouve bien ce que je disais : ce sont effectivement des formations qui ont énormément évolué en nombre, en plus d'avoir évolué en qualité. Nous ne sommes pas sur un bilan ; sur ce schéma des formations sanitaires et sociales, il est prévu qu'il soit réévalué justement début 2022, parce que la Covid d'une part, mais aussi l'universitarisation, les besoins etc. ont fait considérablement évoluer les choses. Même si un certain nombre de choses, qui étaient dans le schéma en termes de préconisations et ont été mises en place, sont déjà tout à fait pertinentes.

D'ailleurs, c'est pour préparer cette révision que je suis en train de faire le tour des Présidents de départements, j'en ai vu quelques-uns. Et le contrat régional de filière sur les formations sanitaires et sociales travaille d'arrache-pied, autant sur les formations aides-soignantes et auxiliaires de vie, que sur les formations d'infirmières, puisque c'est lui qui permet de réunir l'ensemble des employeurs.

Un petit rappel : pour les infirmières et les kinés, les frais de déplacement dans les stages sont remboursés. Ils ont des indemnités de déplacement et des indemnités de stage.

Ensuite, cette vraie question sur les 30 % d'élèves infirmières qui abandonnent. C'est un chiffre qui a été donné par la FNEI, qui est le syndicat des élèves infirmiers. Ce n'est pas une étude scientifique. Mais il est vrai qu'outre la question de l'attractivité, il y a aussi une question qui est assez intéressante, et après, j'arrête : ces formations sont maintenant des formations universitaires. Et un certain nombre d'étudiants, dans les formations infirmières, disent « je ne ferai pas ce métier mais je continue cette formation jusqu'à la fin, et après, je continuerai sur la voie universitaire en allant faire un master ailleurs ». Donc c'est aussi, quelque part, une réussite de l'universitarisation de ces formations.

Mais la question reste entière : nous avons besoin d'infirmières, surtout dans les hôpitaux, puisque finalement, on s'aperçoit que dans le secteur libéral il n'y a pas tellement de carences. Et il y a un vrai travail à faire avec l'ensemble des hôpitaux de la Région, nous sommes en train de le démarrer, sur la question de l'attractivité de ces métiers. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Merci beaucoup pour ces compléments d'information.

Nous allons procéder au vote.

Y a-t-il des contre ?

Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Bravo, oui. Mais Françoise est habituée à l'unanimité dans ses délibérations, je mets la barre haut...

N° 07

Vote sur « Règlement régional d'intervention des modalités d'accès et de financement des formations sanitaires et sociales »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOpte A L'UNANIMITE

**N°08 - CONVENTION TRIENNALE ÉTAT-RÉGION DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE
NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET LE
DÉCROCHAGE SCOLAIRE - MODIFICATION FICHES ACTIONS**

Mme BROUILLE. - Nous passons sur la délibération sur la convention triennale État-Région sur la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et le décrochage scolaire. Jean-Louis NEMBRINI.

M. NEMBRINI. - Merci, Mme la Présidente. Chers collègues, cette convention est une mise à niveau d'une convention que nous avons déjà votée en novembre 2020 : convention triennale sur la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et le décrochage scolaire.

Trois chiffres pour situer le sujet : il y a 80 000 décrocheurs par an en France, et, depuis une dizaine d'années maintenant, nous avons mis en place un dispositif de plateforme qui permet de les repérer et de les rescolariser. Aujourd'hui, 60 000 sur ces 80 000 sont pris en charge.

Cela veut dire quand même 6 000 décrocheurs rien que pour la Région Nouvelle-Aquitaine, pour situer le sujet. Mais ces 16-18 ans qui ne sont pas pris en charge par ces plateformes, c'est environ 1 000 jeunes dans notre Région. C'est l'objet de la convention que nous avons votée en novembre 2020.

Je me souviens des conditions dans lesquelles nous avons voté cette convention. Il y a eu beaucoup de débats autour du texte que nous avons présenté de manière précipitée, parce qu'il fallait faire vite. Face à ces difficultés, on n'avait pas le droit d'attendre. Mais nous nous étions engagés à réécrire la convention. Et je me souviens de l'intervention d'Otilia FERREIRA ici-même, en face de moi.

Et donc, je dis aujourd'hui : nous avons tenu notre promesse.

Je me souviens aussi des questions de Marie COSTES. Et cette convention aujourd'hui apporte un certain nombre de précisions et d'ajustements, qui sont une partie des réponses aux questions qui avaient été posées à ce moment-là.

Alors vous l'avez vu : l'important dans cette convention, ce sont les annexes. Les trois objets de cette délibération, ces fiches actions, il y en a trois : un appel à projets pour renforcer et soutenir l'appui des parcours d'orientation, on vient d'en parler. Bien souvent, les sujets se recoupent : les questions que Mme REQUENNA vient de poser sur les métiers, ce peut être aussi une occasion pour des jeunes décrocheurs d'aller vers des métiers qui peuvent

rencontrer des idées, des rêves qu'ils peuvent avoir, et que le système d'orientation n'a pas mis en valeur. Et des compétences, aussi. Ce n'est pas parce que l'on est en décrochage scolaire que l'on n'a pas de compétences. C'est un peu le défaut de notre système. On est en échec : on n'a pas de compétences. On n'est pas bon en maths : on n'a pas de compétences. Eh bien, si. Et c'est l'objet de cette première fiche action.

La deuxième fiche action est en appui aux plateformes, justement, de suivi et d'aide aux décrocheurs. Les fameuses PSAD. Il y en a 41 dans notre Région. Nous sommes chargés, aux termes de la loi, de les coordonner : c'est le rôle de la Région. Vous dire que c'est facile... Ce n'est pas facile du tout. Il faut faire travailler ensemble les CIO, les missions locales, mais nous le faisons. Deuxième fiche action : un appui à ces 41 plateformes.

Troisième fiche action : un appui à l'action, le double regard jeunes-entreprises, vers une meilleure connaissance réciproque, qui est porté par les missions locales. Vous le voyez, la Région - c'est un vœu cher au Président - ne fait pas elle-même. Elle fait faire. Elle fait travailler les gens ensemble pour prendre en charge ces décrocheurs. Mille jeunes qui sont derrière cette délibération.

Incidences financières : tout à l'heure, on a reproché de ne pas faire suffisamment référence à l'État. C'est une prise en charge à parité : 300 000 euros pour la Région, 300 000 euros par l'État pour cette année 2022. L'année prochaine, il y aura une troisième année, puisque la convention initiale était sur trois ans.

Voilà, chers collègues, ce que je pouvais vous dire sur cette délibération.

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président

M. LE PRESIDENT. - Merci. Marie-Ange MAGNE souhaiterait intervenir, je crois. Elle est en visio.

Mme MAGNE. - Oui, j'espère que vous m'entendez, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - On vous entend très bien.

Mme MAGNE. - Merci. Un mot, juste, sur cette délibération. Effectivement, vous l'avez dit, la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté nécessite des partenariats forts entre l'État, les collectivités locales et les acteurs locaux. Les actions en direction de la jeunesse constituent un axe majeur des politiques publiques de prévention contre la pauvreté et de lutte contre le décrochage scolaire.

Concernant la prévention du décrochage scolaire, il s'agit de mieux orienter les jeunes durant leur cursus scolaire : réduire le temps entre le décrochage effectif du jeune et la

formulation d'une proposition concrète d'accompagnement vers l'insertion professionnelle. Il s'agit enfin de raccrocher la vision des jeunes et des chefs d'entreprise, pour une insertion réussie.

Vous l'avez dit : le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine va donc mobiliser 300 000 euros, aux côtés de l'État, pour ces trois actions. C'est un partenariat à saluer, dans l'intérêt des jeunes Néo Aquitains. Des résultats sont d'ores et déjà au rendez-vous pour prévenir et lutter contre la pauvreté des jeunes Néo Aquitains, d'une part, avec l'augmentation considérable du nombre de formations professionnelles proposées aux jeunes, d'autre part avec une réduction entre le décrochage scolaire effectif d'un jeune et la mise en place d'un accompagnement vers l'insertion professionnelle, grâce à la mise en place du contrôle de l'obligation de formation des 16-18 ans par les 43 missions locales de Nouvelle-Aquitaine, et l'animation, par les CIO, des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs.

Enfin, il est à noter que plus de 9 000 jeunes Néo Aquitains sont engagés cette année dans un accompagnement renforcé vers l'emploi, au travers de la garantie jeunes avec les missions locales. Les 500 euros mensuels alloués à chaque jeune ont conduit l'État à investir cette année plus de 30 millions d'euros dans l'avenir de la jeunesse de Nouvelle-Aquitaine. Nous saluons donc cette délibération par un vote favorable. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui. Allez-y.

M. SOULAT.- Monsieur le Président, chers collègues. La lutte contre le décrochage scolaire est un enjeu à la fois économique et social majeur. Cependant, il faut différencier le décrochage conjoncturel lié à la crise sanitaire et à ses impacts sur l'enseignement, et le décrochage en tant que phénomène structurel.

Sur ce dernier, et comme nous avons pu déjà vous le dire par le passé, ce plan passe à côté de l'essentiel. Or, les modifications que vous nous proposez aujourd'hui ne changent rien à ce constat.

Avec ce plan à destination des décrocheurs, particulièrement ceux de 16 à 18 ans, vous nous proposez de traiter les conséquences plutôt que les causes. En effet, les mesures proposées consistent à raccrocher ceux qui ont décroché, mais le cœur de notre politique doit être d'agir en amont et d'empêcher ce décrochage.

Pour cela, il faut avoir un discours ludique sur les causes de ce décrochage. Discours que vous n'avez pas, puisque vous l'expliquez dans cette délibération par des raisons sociales, et, je cite, des « inégalités de destin ». Mais il y a une institution qui dans ses grandes heures permettait de lisser ces inégalités grâce à la méritocratie : l'école. C'est d'ailleurs

probablement pour cela que vous êtes incapables de citer le vrai problème, puisque vous en êtes responsables : la faillite de l'Éducation Nationale.

En l'espèce, donc, sur le décrochage comme sur l'insertion professionnelle, elle est double. Tout d'abord, elle ne forme plus, et depuis trop longtemps, des individus directement employables par les entreprises. La cause : l'appauvrissement généralisé de l'enseignement, via le recul progressif des savoirs fondamentaux, au sein des programmes et des actions pédagogiques hors-sol. En caricaturant à peine, l'école passe aujourd'hui plus de temps à apprendre à nos enfants que « manger de la viande c'est mal » et que « le vivre-ensemble c'est formidable », plutôt qu'à lire, compter, écrire, et former nos jeunes en vue de la vie active.

Ensuite, elle enferme les jeunes dans un cadre : celui du culte du diplôme, et de la voie générale vers le bac. C'est une source d'échec pour de nombreux enfants qui ont le sentiment de ne pas être à leur place. Le meilleur moyen d'éviter le décrochage, qui commence, pour beaucoup, dès le collège, est de permettre aux enfants de suivre le parcours pour lequel ils sont faits, pas de leur imposer un parcours dans lequel on voudrait qu'ils soient. On en revient à ce que le Rassemblement National prône depuis des années : la refonte de notre politique d'orientation, la fin du mythe du collègue unique, l'apprentissage dès 14 ans, la revalorisation des filières professionnelles pour qu'elles ne soient plus considérées comme des voies de garage.

Voilà comment on protégera nos jeunes du décrochage. En sortant de l'idéologie qui règne au Ministère de l'Éducation Nationale, pour enfin revenir vers plus de pragmatisme. En résumé, cette délibération reposant sur un mauvais diagnostic, elle ne peut apporter que de mauvaises réponses. Les Élus du Rassemblement National voteront donc contre votre proposition. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci, M. SOULAT. Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je vais demander à Jean-Louis NEMBRINI s'il y a une réponse à faire.

M. NEMBRINI. - Monsieur le Président, il n'y a pas de réponse à faire. J'espère que vous n'aurez pas d'enfant décrocheur et qu'aucun d'entre vous qui votez contre cette délibération n'aura d'enfant décrocheur dans sa famille. Sinon, la réponse sera « il a décroché : qu'il reste dans la difficulté ». C'est vraiment scandaleux.

M. LE PRESIDENT. - Merci, Jean-Louis. Je mets cette délibération aux voix : qui est contre ? On voit que l'on lutte contre l'injustice sociale, au Front National... Cette délibération est adoptée.

N° 08

Vote sur « Convention triennale ETAT / REGION dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté et le décrochage scolaire - Modifications fiches actions »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

▪ **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTE A LA MAJORITE

**N°09 - AVENANT À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
ENTRE LA RÉGION ET CAP MÉTIERS NOUVELLE-AQUITAINE, AGENCE RÉGIONALE
POUR L'ORIENTATION, LA FORMATION ET L'EMPLOI**

M. LE PRÉSIDENT. - On a maintenant l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Région et Cap métiers. Jean-Louis ?

M. NEMBRINI. - Oui, Monsieur le Président. Nous pourrions le faire avec Karine DESROSES, nous sommes au Conseil d'Administration de Cap métiers tous les deux.

C'est une délibération extrêmement technique : Cap métiers a une convention d'objectifs et de moyens. Elle va de 2019 à 2022. 2022 est l'année de la refonte du CPRDFOP, le contrat régional de développement et de formation de l'orientation professionnelle. Il va y avoir un nouveau CPER, et nous souhaitons avoir l'année 2022 pour pouvoir préparer un nouveau contrat d'objectifs et de moyens avec Cap métiers Nouvelle-Aquitaine. C'est notre agence, qui nous aide en matière de formation et d'orientation. Je ne reprends pas toutes ses missions ici, pour aller vite. Il s'agit simplement de proroger, pour un an, cette convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

Mme LAPOUGE. - Monsieur le Président, M. le Vice-Président, chers collègues. Bien que cette délibération soit plutôt technique et n'appelle pas de notre part de remarques politiques particulières, je souhaiterais tout de même intervenir de manière un peu plus large sur l'orientation et la politique menée par la Région Nouvelle-Aquitaine en la matière. D'abord, pour rappeler que notre groupe salue les actions engagées par Cap métiers. C'est un outil utile, intéressant à bien des égards, et en particulier sur son rôle d'information sur l'orientation.

Des initiatives intéressantes sont conduites en Gironde, sur les métiers de la vigne et du vin. Un *escape game* a été créé sur les métiers de cette filière : c'est un outil nouveau, une manière ludique et intéressante pour permettre aux joueurs de découvrir une grande diversité de métiers dans le domaine viti-vinicole. C'est également une volonté aussi de sensibiliser aux préjugés, et prouver aux femmes que ces métiers peuvent être faits par elle. C'est aussi la mission classique d'information sur les différents niveaux de formation pour accéder à ces métiers. Nous ne pouvons que faire le vœu que ce type d'action soit décliné à d'autres secteurs, et surtout, sur tous les territoires. Cap métiers est d'ailleurs un outil diagnostic, pour lier les besoins de nos territoires et des entreprises qui s'y trouvent, et permettre ainsi que les formations utiles au recrutement de ces entreprises puissent exister sur l'ensemble de nos territoires.

Alors, vraiment, déclinons ces initiatives et faisons du cousu-main sur le sujet, pour le bénéfice de tous ces territoires. Nous serons très vigilants à ce que les coups de projecteur sur ces filières, comme celles que je viens de vous citer, soient optimisés en termes de visibilité.

Par ailleurs, les animations en présentiel restent importantes et doivent être déclinées au plus près des 42 bassins d'emploi de Nouvelle-Aquitaine, au plus près des actifs demandeurs d'emploi, des collégiens, des lycéens, étudiants, salariés en reconversion, mais aussi des entreprises. Aujourd'hui, il existe deux causes majeures aux tensions sur le marché de l'emploi : un déficit de compétences, et également un déficit d'attractivité des métiers. C'est pour cela que nous devons nous donner comme priorité d'être très volontaristes sur les politiques d'information à l'orientation. Et c'est bien pour cela que nous devons agir dès le collège en matière d'orientation. Il y a aujourd'hui un volume dédié aux projets d'orientation, afin de lutter contre les inégalités de diffusion à l'information entre les différents établissements.

Une bonne orientation, c'est assurer à tous les jeunes de tirer profit de leurs compétences personnelles, et d'éviter des situations souvent dramatiques d'égarement, arrivées à l'université, notamment, vers des filières qui ne correspondent ni à leurs inspirations ni, souvent à leurs compétences personnelles. En optant pour une orientation volontariste au sein des établissements, on parvient, *in fine*, à réduire les tensions existantes sur le marché du travail, j'en suis convaincue.

La Région peut le faire, depuis la loi du 5 septembre 2018. Dans ce domaine, nous pouvons être encore plus entreprenants.

Enfin, et je conclurai sur cette dernière proposition, qui me paraît aussi essentielle en matière d'orientation et d'information à l'orientation. C'est le lien qu'il faut renforcer entre les entreprises et les jeunes. Ils ont, au cours de leur scolarité, des opportunités de stages de découverte. Il faut que ces stages aient une réelle utilité dans l'orientation, et ne se cantonnent pas à remplir une obligation pédagogique. La recherche de ces stages est souvent difficile, et compte tenu du rôle de la Région en matière de développement économique, il doit être possible d'actionner certains leviers, comme une incitation des entreprises recevant des subventions régionales à accueillir ces élèves au sein de leurs structures. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Et nous le faisons. Jean-Louis ?

M. NEMBRINI. - Oui, chère collègue. Vous ouvrez beaucoup de sujets sur l'orientation, mais, pour aller très vite : un, Cap métiers ne se contente pas de faire un *escape game* sur VitiREV. Il y en a d'autres, également.

Deux : Cap métiers organise ce qu'ils appellent un *Cap métiers tour*, sur le territoire, où les métiers sont présentés spécifiquement sur des territoires particuliers, en lien, bien sûr, avec l'analyse des besoins de l'emploi, que Cap métiers est capable de faire.

Trois : nous travaillons très étroitement, notre Direction de l'orientation ici, avec Cap métiers. Nous organisons ce que nous appelons des conférences territoriales. Nous mettons autour de la table les chefs d'entreprise, les consulaires, l'Éducation Nationale. Sur la base des analyses de Cap métiers, nous faisons des projections sur les besoins d'emploi dans l'immédiat, et donc, de formation, mais aussi la carte des formations sur le territoire. Tout un dispositif très important en matière d'orientation.

Et quant au lien entreprises-jeunes, évidemment, ceci est au cœur de nos préoccupations, et nous en parlons très souvent avec la Vice-Présidente chargée des entreprises et en particulier de l'industrie, notamment.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité.

N° 09

Vote sur « Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Région et Cap métiers Nouvelle-Aquitaine, agence régionale pour l'orientation, le formation et l'emploi »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTE A L'UNANIMITE

**N°10 - FONCTIONNEMENT DES LYCÉES ET ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SOUS
CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉTAT - PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA
RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LE COMITÉ RÉGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT
CATHOLIQUE NOUVELLE-AQUITAINE**

M. LE PRESIDENT. - Nous avons maintenant les établissements privés sous contrat d'association avec l'État : protocole d'accord entre la Région et le Comité Régional de l'Enseignement Catholique Nouvelle-Aquitaine. Jean-Louis.

M. NEMBRINI. - Oui, cette délibération, ce protocole rassemble tout ce que nous faisons, par souci de lisibilité et de clarté, en lien avec l'enseignement privé sous contrat.

Vous le savez, il y a ce que la loi nous demande - je pourrais aller dans le détail si vous le souhaitez, mais je me souviens avoir développé ce point lors d'une précédente Assemblée plénière, donc je ne le développe pas - c'est ce que l'on appelle notre « forfait internat ». C'est l'équivalent de notre DGF, si vous voulez, pour les lycées de l'Éducation Nationale.

S'ajoute dans ce protocole tout ce que nous faisons en direction de la jeunesse d'une manière générale. Pour tous les jeunes. Les jeunes qui sont dans l'enseignement public, les jeunes qui sont dans l'enseignement privé, et d'ailleurs, les apprentis également, par un souci de clarté et d'équité.

Alors, je sais qu'il y a des personnes qui peuvent s'interroger sur ce type de délibération. Pour des raisons personnelles - on est attaché à une certaine définition du service public, c'est tout à fait légitime. Le problème, c'est qu'une grande partie de notre jeunesse, une très grande partie de notre jeunesse, va soit dans l'enseignement public, soit dans l'enseignement privé, au gré des choix - c'est rare, moins de 5 % - en fonction des nécessités pour tout le reste. Il faut avoir ceci présent en tête.

Donc les aides que nous apportons, par souci d'équité pour la jeunesse, doivent toucher tous les jeunes. C'est pourquoi l'aide aux manuels scolaires touche aussi bien les jeunes de l'enseignement privé sous contrat que les jeunes de l'enseignement public ; c'est pourquoi l'aide au premier équipement concerne aussi bien les lycéens de nos voies professionnelles des lycées publics et privés, mais aussi les CFA. C'est ainsi que notre politique culturelle en direction de la jeunesse touche également tous ces jeunes. Et je pense que ce protocole d'accords permet à l'Assemblée régionale d'y voir clair sur notre politique, sur ce que nous oblige la loi, sur cette aide à la jeunesse qui, comme je viens de le préciser, doit toucher tous les jeunes.

M. LE PRESIDENT. - Merci, Jean-Louis NEMBRINI. Ainsi, nous ne les prenons pas en otage du choix de leurs parents, ce qui est un devoir moral et politique. Les jeunes, quels qu'ils soient : nous les aidons. Le reste est affaires d'obligations légales. Qui souhaite intervenir ?
M. DIALLO.

M. DIALLO. - Monsieur le Président, M. le Vice-Président, chers collègues. On nous propose ici une délibération qui mêle des obligations légales, qui nous sont assignées dans le financement des lycées privés sous contrat, avec la contractualisation de nouveaux dispositifs, facultatifs, en faveur des établissements relevant d'un réseau spécifique, qui est le Comité Régional de l'Enseignement Catholique de Nouvelle-Aquitaine.

Je vous avouerai, chers collègues, que cette délibération, non seulement interpelle notre groupe, mais également - et je pèse mes mots - nous heurte. Chers collègues, nous œuvrons tous ici, et travaillons, pour une Région exemplaire, réconciliée autour des valeurs de la République. Nous le savons, face à la menace du repli communautaire qui s'attaque au vivre-ensemble et à la mixité, le contenu de cette délibération interroge deux principes fondamentaux auxquels nous tenons tous en tant qu'Élus : ceux de la laïcité et de l'égalité.

Chers collègues, nos obligations légales en matière de financement des lycées privés sous contrat sont rigoureusement fixées par la loi, le Vice-Président NEMBRINI les a rappelées. Deux principales contributions nous sont assignées sous forme de deux forfaits d'externat : un d'externat personnel, et un d'externat matériel. Je ne reviendrai pas là-dessus.

M. le Vice-Président, Monsieur le Président, chers collègues, si la première partie de la délibération respecte scrupuleusement nos obligations, en précisant les modalités de versement de ces deux forfaits, la deuxième partie, il faut bien l'admettre, outrepassé allègrement nos compétences en nous demandant de contractualiser en faveur des établissements privés d'un seul et unique réseau, celui des établissements catholiques, à qui on ouvre de multiples dispositifs d'aide de la Direction de la jeunesse et de la citoyenneté de la Région.

Je ne reviendrai pas sur ces dispositifs que le Vice-Président a rappelés très justement. Mais ce que je voudrais dire, chers collègues, c'est que dans un contexte scolaire qualifié d'exode, où la part de l'enseignement privé ne fait que croître - dans l'enseignement agricole, par exemple, nous le savons, le privé a dépassé le public depuis longtemps - cette deuxième partie du protocole, outrepassant nos obligations légales en matière de financement de l'enseignement privé, ne peut donc que nous interroger en plusieurs points précis et relativement graves.

Ces questions, quelles sont-elles ? D'abord : pourquoi contractualiser ces nouveaux dispositifs dans un protocole d'accords spécifique avec les établissements catholiques ? Qu'en est-il des établissements privés sous contrat n'appartenant pas à ce réseau, et ces derniers bénéficieront-ils de ces mêmes dispositifs ? Monsieur le Président, vous le savez : contrairement aux lycées catholiques, les établissements publics accueillent sans distinction de croyances, de ressources ou de niveau scolaire. Pourquoi ne pas leur réserver nos dispositifs d'aide ? Pourquoi, par exemple, comme le prévoient les nouvelles dispositions incluses dans le protocole, financer les voyages scolaires d'élèves sélectionnés sur des critères financiers ?

Chers collègues, à l'heure de la rigueur pour le service public, on peut difficilement trouver des arguments sérieux pour justifier les faveurs illégitimes, sans cesse croissantes, concédées au privé par les collectivités publiques. C'est une forme de capitulation devant une logique libérale, qui interroge, quand on connaît les importants frais d'inscription récoltés auprès des familles par les lycées privés.

Je finirai, chers collègues, M. le Vice-Président, Monsieur le Président, par dire que notre priorité est le service public d'éducation, bien évidemment. Et pour cela, nous devons résister à cette inflation de nouveaux contrats accordés à l'enseignement privé, qui, religion ou non, continue de demander l'aumône aux collectivités publiques.

Ce dualisme, nous le savons, M. NEMBRINI, nous en avons discuté, il est désormais présent à tous les niveaux de notre système scolaire, et il a un surcoût, qui porte préjudice à l'ensemble de la population scolaire, et plus encore en période de crise, dans laquelle nous sommes.

Pour finir, pour que l'égalité des chances que la République doit accorder à tous les élèves de France soit effective et adossée aux principes de la laïcité, nous nous abstiendrons, si notre amendement à cette délibération est rejeté.

Je voudrais finir, Monsieur le Président, si vous le permettez, par féliciter les services de la Région, vous en avez fait part en début de séance, sur la très belle exposition qui est présentée, puisque nous sommes dans l'éducation, à l'hôtel de Région Nouvelle-Aquitaine. Elle parle des enfants réunionnais de la Creuse. Vous savez combien je suis attaché à ce travail de mémoire et ce devoir de mémoire, et à la nécessité, véritablement, de réparer ces outrages que le dogme colonial et raciste a imposés à beaucoup de nos concitoyens, et ici encore en Nouvelle-Aquitaine. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - M. DIALLO, je ne sais pas si vous avez jamais visité une MFR, si vous savez ce que c'est. Une maison familiale et rurale qui a été créée par les familles, et

notamment par les femmes de milieu agricole, qui n'avaient pas d'école, qui ne savaient pas comment éduquer leurs enfants. Ce que vous dites est purement scandaleux ! Jamais, jamais, tant que je serai là, je ne ferai de différences entre les enfants en fonction du choix de leurs parents, en fonction de leur orientation. Cette délibération est à prendre ou à laisser, sinon, nous ne sommes pas en démocratie, mais nous sommes dans du sectarisme débile.

Mme BOURDIN. - Rappel au règlement, article 25.

M. LE PRESIDENT. - Je propose de repousser l'amendement qui est proposé par M. DIALLO, qui est pour le repousser ? Cet amendement est rejeté. Je propose d'adopter...

M. BACHÉ. - Il y a des interventions, il y a Mme LARROUY.

Mme LARROUY. - Il y a des interventions, encore.

M. LE PRESIDENT. - Vous voulez vous coucher à quatre heures du matin ?

Mme LARROUY. - Vous m'avez déjà fait le coup la dernière fois, M. ROUSSET.

M. OBRADOR. - C'est une intervention très rapide qui concerne l'amendement de nos collègues des Verts.

Mme LARROUY. - Attendez, Monsieur. C'est Mme LARROUY ou c'est Monsieur ?

M. LE PRESIDENT. - Il vient d'être rejeté.

M. OBRADOR. - Oui, mais on voulait prendre la parole pour intervenir...

M. LE PRESIDENT. - Mais il vient d'être rejeté.

M. OBRADOR. - Oui, mais c'est dans le règlement intérieur. On peut prendre la parole quand des amendements sont proposés.

Cet amendement proposé par Les Verts m'amène à pointer l'idéologie dont ils font preuve dans leur proposition. Il est bon de rappeler que ce sont de nos jeunes dont nous parlons, et à qui vous suggérez, aujourd'hui, de diminuer les moyens d'apprentissage, notamment en réduisant l'aide aux manuels scolaires et aux équipements de rentrée. Permettez-moi de vous dire que c'est proprement scandaleux.

Vous expliquez dans votre amendement vouloir, « sans distinction de croyance » : on ne demande aucun certificat de baptême, ou autre, quand on souhaite aller dans l'enseignement catholique. L'enseignement catholique ouvre ses portes à tout le monde.

« Sans distinction de ressources » : là aussi, c'est faux, les établissements catholiques sous contrat avec l'État aident même les familles dans le plus grand besoin.

« Le niveau scolaire » : là aussi, une fois de plus, vous êtes, pardon, à côté de la plaque.

En vérité, dans votre amendement se cache votre rejet de l'enseignement catholique, bien que contractualisé avec l'État. En tant qu'Élu local, dans un secteur rural, le premier lycée public est à près d'une heure de bus. Et pour beaucoup de nos jeunes, les établissements privés sont des solutions de proximité pour les familles, et pour les étudiants.

La Région peut ainsi tenir sur ses deux jambes, en s'appuyant sur la diversité de l'offre proposée aux lycées néo aquitains : à la fois une offre publique, et une offre privée. Deux possibilités, pour lesquelles la Région doit être un acteur incontournable pour le bénéfice de tous nos élèves.

Et enfin, permettez-moi, après votre intervention, Monsieur : vous rechignez aujourd'hui parce que la Région, et c'est tout à son honneur, veut aider les établissements catholiques à payer, notamment, les manuels scolaires des élèves. Vous rechignez là-dessus. Mais il y a quelques semaines, on ne vous entendait pas, quand vos collègues voulaient faire voter des subventions pour financer des mosquées comme à Strasbourg. Où étiez-vous ? Vous vous attaquez aux élèves, c'est une...

N° 10

Amendement présenté par le groupe écologiste, solidaire et citoyen sur
"Fonctionnement des lycées – établissements privés sous contrat
d'association avec l'Etat – Protocole d'accord entre la Région Nouvelle-
Aquitaine et le Comité régional de l'enseignement catholique de Nouvelle-
Aquitaine " (ci-annexé)

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et citoyen**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés; Communiste, Ecologique, Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Rassemblement National et Apparentés**

AMENDEMENT REJETE

- **ABSTENTION : PRG Le Centre Gauche**
- **NON PARTICIPATION : Les Républicains**

M. LE PRESIDENT. - Cela suffit. Je vais mettre aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter, le manifeste en levant la main.

Mme LARROUY. - Juste pour vous rappeler mon attachement, notre attachement, au service public. Je ne rentrerai pas dans ce que j'ai entendu là, parce que ce n'est absolument pas ce sujet-là qui m'intéresse.

En revanche, il ne nous est pas possible de voter cette délibération. Parce que, dans le préambule, je cite : « la Région Nouvelle-Aquitaine et le Comité Régional de l'Enseignement Catholique Nouvelle-Aquitaine ont la volonté de renforcer leur partenariat au service des lycées dans le cadre du service public de l'éducation ». Nous n'avons pas cette volonté. Nous défendons le service public d'éducation nationale, et nous ne voulons pas de partenariat entre le service public et le privé.

Disons cela : nous ne nous opposons pas aux efforts du Conseil Régional pour aider les élèves de l'enseignement privé - confessionnel ou patronal - et leurs familles. Ce que nous condamnons, c'est la politique d'État d'abandon relative du service public d'enseignement, surtout professionnel, mais pas seulement, au profit de l'enseignement privé, patronal, mais pas seulement.

Et en effet, renforcer la cohérence et la complémentarité entre formations des lycées de Nouvelle-Aquitaine, relevant du secteur public comme du secteur privé conventionné, c'est grave. Puisque cela signifie un abandon de la promotion du service public d'enseignement, et un glissement croissant vers une privatisation de l'Éducation Nationale à ce niveau. Avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer : qualité aléatoire de l'enseignement, choix de l'orientation confiée au patronat, attaques contre le statut des enseignants et autres personnels, inégalités entre les Régions. C'est un risque réel, et concret.

Nous voulons être les défenseurs du service public et de la qualité de l'orientation et de l'enseignement prodigués aux enfants de notre Région, et de leur amélioration. Ce qui passe par une lutte au niveau national, mais aussi au niveau régional, quand les compétences de la Région pourraient être utilisées pour attaquer le service public, avec ces notions de complémentarité et de cohérence.

Autre raison de ne pas voter cette délibération, et là, j'arrive un petit peu sur ce que j'ai entendu, et qui m'a quand même choquée. Le lien qui est fait, dans le texte, entre la liberté de l'enseignement, et l'activité des établissements privés sous contrat d'association. La Région, je cite, « qui concourt à la liberté d'enseignement, participe à l'activité des établissements

privés sous contrat d'association avec l'État, dans le respect des obligations réglementaires et législatives ». Il n'y a pas de liberté là-dedans puisque c'est une obligation.

Nous n'avons pas de problème avec le reste de la délibération. Au-delà, elle accompagne les jeunes dans la réussite de leur parcours depuis leur choix d'orientation jusqu'à leur insertion professionnelle. Elle met en œuvre, pour ce faire, plusieurs dispositifs volontaristes, et je me fais un plaisir de les répéter : aides aux équipements pédagogiques, les aides en faveur des familles et des jeunes, aides à la mobilité collective pour les apprenants Infra Bac, aides aux projets éducatifs jeunesse pour les apprenants Infra Bac, le dispositif Kiosque, aides à la mobilité internationale et aux stages professionnels à l'étranger, lutte contre le décrochage...

En effet, il ne s'agit pas pour nous de pénaliser, de quelque façon que ce soit, les élèves ou apprentis qui auraient « choisi » le privé, même si c'est par solution de proximité, ce que là, en revanche, nous regrettons.

C'est pourquoi nous nous abstiendrons de voter cette délibération. Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci, Isabelle LARROUY. Un : il n'y a aucune « baisse » de notre soutien à ce qui est notre devoir et notre feuille de route, l'enseignement public. Nous respectons la loi, par ailleurs. Mais nous constatons - je pense notamment aux MFR pour lesquelles j'ai beaucoup d'admiration - que nous avons là des expériences d'ascenseurs sociaux pour décrocheurs, mais aussi pour des jeunes dans des secteurs très ruraux, exceptionnels. Ce sont des associations purement familiales. Et là-dessus, je crois qu'il n'y a pas de souci particulier.

Troisièmement, jamais - vous entendez, jamais - je ne prendrai un jeune en otage du choix de ses parents. Ce serait indigne de la démocratie. Comme cela a été dit par Karfa DIALLO tout à l'heure. Nous avons rejeté cet amendement, je vous propose de délibérer maintenant... Encore ? Mais vous vous êtes déjà exprimés.

Mme DIAZ. - C'était sur l'amendement, là, c'est sur la délibération.

M. LE PRESIDENT. - Mais enfin... Ce n'est pas sérieux, Mme DIAZ.

Mme DIAZ. - Si, justement, c'est parce que l'on est sérieux et que l'on a travaillé le dossier, que l'on a des trucs à dire.

M. LE PRESIDENT. - Allez-y. Trois minutes.

Mme FRANCESCHINI. - Monsieur le Président, chers collègues. L'enseignement privé sous contrat repose...

M. LE PRESIDENT. - On ne vous entend pas.

Mme FRANCESCHINI. - Pardon. L'enseignement privé sous contrat représenté par quelques 85 lycées néo aquitains tient une place prépondérante dans notre modèle enseignant. En effet, son imprécaton avec l'enseignement public, notamment via sa place dans la carte des formations, et les nombreuses passerelles qui existent, dans un sens comme dans l'autre, vers l'enseignement supérieur, impliquent une forte mobilisation de notre collectivité.

Cependant, nous émettrons une réserve majeure sur la part facultative des financements que vous nous proposez. À ce titre, nous regrettons le choix, opéré suite à la fusion des anciennes Régions, d'abandonner le soutien financier consacré, comme ce fut le cas en ancienne Aquitaine, aux investissements immobiliers des lycées privés. Certes, nous en convenons, la participation au fonctionnement a sensiblement augmenté. Certes également, au cours de la dernière décennie, nous avons pu observer que beaucoup de Régions se sont retirées, partiellement ou en totalité, de nombreuses dépenses facultatives.

Cependant, sur la question des investissements, nombreuses sont celles, y compris de votre sensibilité politique, qui ont maintenu leur participation. Il y a là une contradiction avec votre discours. Vous dites, à juste titre, qu'il ne faut pas opposer le public au privé, mais, dans les faits, vous le faites. Vous refusez, à raison, cette opposition, pour le soutien au fonctionnement, pour les aides aux familles et aux actions pédagogiques, mais n'allez pas au bout de votre raisonnement en la pratiquant sur les investissements. Il y a pourtant des pistes importantes en la matière, qui mériteraient un soutien de la part de notre collectivité. Je pense notamment à la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, le renforcement de l'efficacité énergétique, de la maîtrise de la consommation d'eau, ou encore de la conservation du bâti.

Malgré tout, nous voterons pour. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Oui. Bon. Moi, je me demande si je ne peux pas souhaiter que vous votiez contre. D'abord, vous ignorez complètement que nous travaillons dans le respect de la loi avec l'enseignement catholique. Deuxièmement, que nous avons un partenariat avec les MFR compte tenu de leur rôle dans l'ascenseur social assez extraordinaire. Donc je ne m'enorgueillis pas d'avoir les voix du Rassemblement National sur cette délibération, mais je la mets au vote.

Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Qui est contre ?

M. THIERRY. - Et qui s'abstient, Monsieur le Président ?

M. LE PRESIDENT. - Je ne sais pas, vous avez toujours voté ces délibérations lorsque vous étiez dans la majorité...

M. DIALLO. - Nous nous abstenons, c'est ce que j'ai indiqué dans mon propos.

M. LE PRESIDENT. - Bravo, les jeunes vous remercient.

M. THIERRY. - Monsieur le Président, simplement, je me permets une insertion, ici, très rapide. On a du mal à suivre les différents votes, avec les différents groupes, pour savoir qui vote quoi.

Ce n'est pas propre à cette délibération, cela fait plusieurs fois.

M. LE PRESIDENT. - Là, vous êtes les seuls à voter contre.

M. THIERRY. - Non. On s'abstient, on ne vote pas contre.

Mme REQUENNA. - On a du mal à suivre les interventions et les votes.

M. THIERRY. - Monsieur le Président, à la prochaine délibération, nous vous demandons d'avoir un peu plus de lisibilité, c'est tout.

M. LE PRESIDENT. - La visibilité est évidente. Je remercie M. Karfa DIALLO de l'avoir exprimée.

M. DIALLO. - Merci de citer encore une fois mon nom et mon prénom, Monsieur le Président. Il y a deux groupes politiques qui se sont abstenus : les Communistes et nous.

N° 10

Vote sur « Fonctionnement des lycées - établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat - Protocole d'accord entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Comité Régional de l'Enseignement Catholique Nouvelle-Aquitaine »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; PRG Le Centre Gauche ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

▪ **ABSTENTION : Communiste, Ecologique, Citoyen ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

N°11 - RÉALISER L'ÉGALITÉ 2018-2021 (DIAPORAMA) - COMMUNICATION DU BILAN DE LA TROISIÈME ANNÉE DE DÉPLOIEMENT DU PLAN D'ACTION, 2020

M. LE PRÉSIDENT. - Je passe maintenant au rapport numéro 11 sur « Réaliser l'Égalité 2018-2021 ». Mme LA DUNE et Pierre CHÉRET.

Mme LA DUNE. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Le rapport dont il est ici question vous présente un bilan de l'année 2020, en tant que troisième année de déploiement du Plan d'action « Réaliser l'Égalité », lui-même étalé sur la période 2018-2021.

L'exercice est en l'occurrence singulier : il s'agit d'un travail entamé lors de la précédente mandature, à laquelle je n'ai pas participé. Le renouvellement de notre Assemblée de l'exécutif, il y a moins de six mois, a consacré une vice-présidence spécifiquement chargée des questions d'égalité, de handicap et de lutte contre les discriminations, que j'ai aujourd'hui l'honneur de porter.

J'en mesure la responsabilité, tant les problématiques sont profondes, prégnantes, sensibles, parfois intangibles. Elles sont tout autant transversales, car mêlant des champs de compétence divers, mais aussi rassemblant un très large panel d'acteurs, au sein desquels la Région doit prendre sa place et prouver sa capacité de mobilisation directe.

Le plan égalité dont il est ici question cultive précisément cette ambition, tout comme il est à l'image de cette transversalité de compétences et d'intervenants. Je tiens d'ailleurs à saluer, et à remercier, Naïma CHARAÏ, ex-Conseillère Régionale, déléguée à l'égalité femmes-hommes lors du précédent mandat, pour son travail qui a permis la concrétisation de ce plan et de l'ensemble des dispositifs ciblés qu'il inclut.

S'il n'est pas le besoin de revenir sur l'année 2020 et ses bouleversements, en tant que tels, il reste nécessaire de rappeler les lourdes conséquences qu'ont amenées la crise sanitaire et les mesures dites « de distanciation » sur la santé mentale, la précarité, et les violences domestiques.

Les inégalités en sont sorties renforcées d'une manière générale, comme en attestent les statistiques qui figurent dans le contenu du rapport. Dès lors, ces inégalités s'imposent, plus que jamais, comme un enjeu incontournable dont chaque acteur institutionnel doit se saisir, aux côtés des individus et groupes concernés, mais aussi aux côtés des collectifs et des associations mobilisées dans ce but.

Vous voyez les *slides* qui complètement mon propos, et qui vous permettent de pouvoir voir notamment, j'en parlerai après, certaines actions. Cela permet de compléter ce que je dis.

Or, c'est bel et bien de cette manière, et dans cette perspective, que la Région œuvre en faveur de l'égalité. Ce qui est, maladroitement et péjorativement, désigné comme « problématiques sociétales » est en réalité un biais politique, économique et social, se traduisant par des violences de différentes formes et degrés.

Agir pour l'égalité devient alors à défendre fondamentalement la paix pour laquelle la justice sociale n'est qu'une condition préalable. Notre Région se veut volontariste pour franchir l'ambitieuse étape entre égalité de droits et égalité de fait.

En termes de moyens, pour cette seule année 2020, ce ne sont pas moins de 27 millions d'euros qui ont été consacrés, et cela à travers 50 actions portées sur la résorption des inégalités femmes-hommes, portées contre les discriminations liées à l'origine ou au genre, mais aussi sur l'inclusion des personnes en situation de handicap, de manière transversale et thématique, dans l'éducation, la formation professionnelle, le sport, le travail, l'entrepreneuriat, la coopération internationale, ou encore la communication numérique.

Comme indiqué dans le rapport, le plan « Réaliser l'Égalité » se structure en trois axes : vous l'avez sous vos yeux. Ce sont l'objectif d'exemplarité de l'institution régionale, le travail d'égalité par la coopération de l'innovation, et le renforcement de l'égalité sur notre territoire régional.

Il va s'agir maintenant de vous présenter ces trois axes. Concernant l'axe 1, je laisse la parole à M. Pierre CHÉRET.

M. CHÉRET. - Merci, Mme la Vice-Présidente. Très rapidement, et en tâchant de ne pas être redondant avec vos propos, je vous rappelle, comme cela a été noté, que la Région a signé le 8 mars la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Très rapidement, les points faibles et les points forts au niveau de l'axe 1 : c'est le fait de promouvoir l'égalité hommes-femmes dans les différentes étapes de la vie professionnelle (le recrutement, la rémunération, la formation, la promotion et les conditions de travail), via aussi des mesures pour une meilleure articulation de la vie professionnelle avec la vie personnelle (temps partiels, horaires de travail variables, télétravail, congés parentaux, temps familiaux).

Mais c'est aussi un sujet important, et là, je parle pour les personnels de la collectivité, de respecter l'obligation d'emploi d'agents RQTH, handicapés, et ce au-delà de la légalité. Le minimum légal de 6 % est imposé aux collectivités, nous sommes plus près de 8,5 % au sein de la collectivité Nouvelle-Aquitaine.

Finalement, pour synthétiser et ne pas être trop long, le principal enjeu aujourd'hui est d'atteindre une véritable mixité des fonctions, des métiers et des responsabilités, et de faciliter le partage des tâches familiales.

C'est le point le plus important, car sur les autres points, nous avons énormément avancé, sur la différenciation des revenus les écarts ne sont pas très élevés dans la collectivité et sont plus souvent dus au déroulement de carrière plutôt qu'à l'aspect du genre. Par contre, il y a encore la nécessité, sur certains métiers et certaines fonctions, d'une plus grande mixité.

Voilà, Mme la Présidente, ce que je voulais évoquer au niveau de ce dossier concernant l'interne de la collectivité, à savoir les ressources humaines.

Mme LA DUNE. - Merci, M. Pierre CHÉRET. J'ai encore à vous présenter le deuxième et le troisième axe. J'essaie d'être rapide.

Le deuxième acte de notre Plan d'action est celui qui prend la mesure de la transversalité des enjeux d'égalité, comme je l'avais évoqué plus tôt. De cette manière, l'ensemble des politiques sectorielles de la Région doivent être à même d'intégrer les objectifs concrets d'égalité en lien avec ces partenaires et les acteurs du territoire, notamment grâce aux 23 référents et référentes d'égalité au sein des 18 Directions.

Ajoutons à cela un règlement d'intervention « lutte contre les discriminations et solidarité » qui cible les différentes actions extérieures pour lesquelles la Région peut apporter son soutien. La Région conditionne ce règlement d'intervention à des critères qui intègrent ses exigences en la matière.

Ce ne sont pas moins de 114 actions qui ont ainsi été soutenues, pour un montant total de 853 378 euros de crédits de fonctionnement, et 345 067 euros d'aide à l'investissement.

On a pu voir également quelques temps forts, avec le 8 mars : la journée des femmes, ou le 25 novembre.

Enfin, le troisième axe implique la mobilisation des politiques sectorielles, et consacre une série d'actions ciblées au sein d'un secteur particulier : formation, jeunesse, égalité des territoires, etc. Plus précisément : le soutien à l'insertion des femmes dans le milieu agricole, la prévention et lutte contre l'illettrisme, l'accession sociale aux séjours touristiques, la sensibilisation contre le harcèlement dans le milieu scolaire, ou encore le soutien dans l'entrepreneuriat des femmes, que nous avons récemment conduit pour les années à venir.

Il s'agit bien ici de porter les efforts de la Région sur des publics-cibles dans des secteurs déterminés, au sein desquels il existe des difficultés spécifiques que nous nous efforçons naturellement à résoudre, à la Région Nouvelle-Aquitaine.

Ce bilan concis de l'année 2020 en matière d'égalité souligne le volontarisme de notre institution et la préoccupation qu'elle porte, autant qu'il nous rappelle le long chemin qu'il nous reste à parcourir.

C'est la raison pour laquelle nous n'entendons en aucun cas baisser la garde, ou même se contenter d'un statu quo. Bien au contraire, nous nous mobilisons d'ores et déjà pour reconduire les efforts vers l'égalité réelle, et ce, tout au long de cette mandature.

Au cours des prochains mois et au gré des rencontres dans les départements, je porterai des propositions nouvelles en ce sens, pour accentuer ce combat déjà engagé par la Région.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Catherine, et merci du travail accompli sur un dossier qui n'est pas évident, qui suppose d'être attentif au concret. Y a-t-il des observations ? Laurence MOTOMAN ?

Mme MOTOMAN. - Monsieur le Président, Mme la Vice-Présidente, M. le Questeur, chers collègues.

Les principes d'égalité de traitement et de non-discrimination sont au cœur de notre modèle social, et ils constituent l'un des éléments essentiels des valeurs et des droits fondamentaux de la République française. Depuis trois ans, nous avons pu suivre cette évolution : de nombreuses actions de lutte contre les discriminations ont été mises en place par la Région Nouvelle-Aquitaine. Cette délibération nous le rappelle : l'année 2020 a été marquée par une aggravation de la précarité, une montée en puissance des violences et du renforcement des inégalités sociales, d'où l'impérieuse nécessité d'accélérer les mesures tendant à réduire ces injustices.

En premier lieu, dans la collectivité, puisque c'est l'axe 1, en visant l'exemplarité en matière de non-discrimination. Dans cette délibération, les perspectives annoncées de montée en puissance du télétravail doivent aussi tenir compte de ses effets délétères : inégalités socio-économiques des conditions de travail, troubles musculosquelettiques, risques psychosociaux, perte de motivation, même parfois des conflits au sein de la famille.

De plus, les organisations syndicales dénoncent un télétravail souvent subi, et l'invisibilisation des heures supplémentaires. Depuis le début de cette pandémie, de nombreuses études ont été publiées. Il en ressort qu'au-delà de deux jours en télétravail, les risques peuvent se multiplier. Pour cette raison, en dehors des périodes de restrictions sanitaires, la politique de ressources humaines de la collectivité devrait permettre aux agents de choisir de prolonger, ou non, ce temps de télétravail de deux jours.

En lien avec cette délibération, puisque la non-discrimination, c'est l'égalité : les résultats de l'enquête « discriminations 2021 », qui nous a été présentée au Comité Technique du 6 décembre, nous apportent aussi d'autres éléments de progrès à réaliser. Sur 1 252 participants - c'est sûr que sur 8 500 agents, c'est peut-être léger - on peut noter que 778 femmes se sont exprimées, 462 hommes, et 60 % des participants étaient de catégorie C. Si la représentation reste faible, et que l'enquête ne repose que sur des appréciations, comme cela nous a été dit en Comité Technique, M. le DGS nous a dit aussi qu'il y avait un faisceau d'indices qui pouvaient émerger, sur ces différentes discriminations vécues par les agents.

Majoritairement, cela ne vous étonnera pas, parce que l'on en avait déjà eu le constat l'année dernière : les femmes se sentent discriminées en tant que telles, fait notamment avéré pour les taux de promotions et de rémunérations des femmes des catégories A. Les autres motifs de discrimination : l'âge - trop jeune ou trop vieux - l'apparence physique, le handicap, et vis-à-vis des agents contractuels qui se sentent vraiment discriminés en tant que contractuels.

Les conditions de travail des catégorie C, hommes ou femmes, sont déplorées, avec un encadrement n'accordant pas d'importance aux violences verbales du quotidien. Pourtant, ces violences verbales du quotidien peuvent aussi amener au burn-out. Les hommes de catégorie A participant à l'enquête marquent une sous-implication et ne sont pas favorables à aborder le sujet des discriminations dans les entretiens d'évaluation professionnelle.

Cette enquête relève une procédure de déclaration trop longue, une difficulté à apporter les preuves, et la peur des représailles. Depuis trois ans, les inégalités de rémunération et de promotion des femmes de catégorie A n'ont pas évolué. Alors, nous espérons que des analyses et des actions rectifieront cet état de fait.

Nous pensons que le plan d'actions de communication doit être fortement incitatif en faveur de la sensibilisation et de la formation des encadrants aux diverses formes de discrimination ; qu'il serait nécessaire de créer des cellules d'écoute destinées aux agents de lycée, et animées par des référents discrimination ; de voter l'amendement qui vous sera présenté à la délibération 22. L'article 78 du règlement...

M. LE PRESIDENT. - Bien...

Mme MOTOMAN. - J'ai bientôt fini, je termine. J'ai deux phrases, Monsieur le Président. Comme le CESER...

M. LE PRESIDENT. - Je me posais la question de savoir si vous n'étiez pas dans la majorité, il y a cinq mois.

Mme MOTOMAN. - Mais quel rapport, Monsieur ? Je me suis exprimée, M. CHÉRET pourra le dire, par rapport au taux de promotion des agents, et j'ai suivi justement avec beaucoup d'attention depuis six ans. J'étais très présente, vous pourrez le regarder dans les papiers de l'institution.

Je voudrais simplement terminer en disant que dans le cadre de la lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles, les témoins et les victimes devront signaler toute forme de violence observée au sein de l'institution.

Comme le CESER, notre groupe regrette que ce Plan d'action n'ait pas été accompagné d'une évaluation exemptée afin de suivre son évolution et le réajustement des dispositifs au fil du temps. Enfin, nous soutenons également la demande du CESER d'inscrire l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations dans les critères d'intervention de la collectivité, en termes d'éco-socio-conditionnalité. Je vous remercie de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, je passe la parole à M. OBRADOR.

M. OBRADOR. - Merci, Monsieur le Président. Dans cette délibération, il nous est proposé de prendre acte du bilan du Plan d'action « Réaliser l'Égalité ». Ce Plan d'action met en avant des mesures que nous soutenons, comme le développement de la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap, la préservation contre le harcèlement scolaire, par exemple.

Mais permettez-moi de m'arrêter également sur un certain nombre de mesures présentées dans ce plan comme des perspectives de développement pour lutter contre les discriminations.

En premier point, vous souhaitez, je cite, « la mise en place dématérialisée de candidatures anonymes ». Cette fausse bonne idée, quand elle se confronte au réel, entraîne l'effet inverse de ce pourquoi elle est mise en place. Et je dirais même qu'au titre de gommer une discrimination, elle crée un handicap.

Pourquoi ? Quand vous recevez une pile de CV, qu'est-ce que vous regardez en premier ? La photo, le nom, le prénom du candidat, et sans discrimination, pour vous familiariser avec lui. C'est, en quelque sorte, le premier contact que l'on a avec le candidat. La mise en place de ces candidatures anonymes comme moyen de lutte contre une discrimination traduirait-elle que la Région pratiquait jusqu'alors une discrimination à l'embauche ? Je ne veux pas le croire.

Dans un second point, vous souhaitez développer une écriture non discriminante de genre dans les offres de formation. Mais sérieusement : vous pensez que le problème est ici ? Vous

pensez qu'un jeune ou une personne en reconversion professionnelle ne va pas postuler parce qu'il y verrait une discrimination dans une offre ? Parce que l'on utiliserait « il » ou « elle » ?

En troisième point : stages professionnels à l'étranger. Je trouve cela assez séduisant. Mais ne pensez-vous pas qu'avant d'envoyer les gens en formation à l'étranger on ne pourrait pas les envoyer dans les secteurs d'activité de Nouvelle-Aquitaine, qui à cette heure ne trouvent pas de candidats pour des postes qu'ils ont à pourvoir ? Je pense aux milieux du sanitaire et social, ou au monde agricole, par exemple.

Pour conclure, s'il y a des mesures utiles et de bon sens que nous approuvons et que nous soutenons, une fois encore, ce Plan d'action est entaché d'idéologies, et ces mesures-là n'ont aucun impact réel pour permettre une égalité effective. Merci.

M. LE PRESIDENT. - Je ne sais pas quoi répondre. Mme BALLET-BLU, je crois qu'elle est à l'écran.

Mme BALLET-BLU. - Merci, Monsieur le Président. Oui, je suis là, est-ce que vous m'entendez ?

M. LE PRESIDENT. - Magnifiquement.

Mme BALLET-BLU. - Parfaitement, bon. Monsieur le Président, mes chers collègues, je souhaite ici saluer ce Plan d'action « Réaliser l'Égalité » dont j'observe que le bilan ces trois dernières années est positif.

La problématique de l'égalité, notamment entre les hommes et les femmes, doit rester au cœur de nos actions, à l'image de ce que font le gouvernement et le Président de la République, qui en a fait sa « grande cause du quinquennat ».

Trop d'inégalités persistent dans notre pays, et elles ont été aggravées en plus par la crise sanitaire, qui a plus particulièrement mis en difficultés les femmes, et souvent les plus précaires.

Comme rappelé dans ce bilan d'actions, la France ces dernières années a été le théâtre d'une augmentation des violences faites aux femmes, ainsi que du renforcement des inégalités sociales. Huit jeunes sur dix disent avoir subi un préjudice du fait de la crise : baisse du pouvoir d'achat, impact sur la santé mentale, difficultés d'accès aux soins, et les signalements de violences intra-familiales et conjugales ont augmenté de 42 %. Nous l'avons tous et toutes compris depuis un moment. Il n'est plus temps de le déplorer, mais bien d'agir.

La Région, par ses compétences et son champ d'actions (jeunesse, emploi, territoires, environnement) a le pouvoir, et même le devoir, d'agir. Agir pour réduire ces inégalités, et agir pour les combattre à la racine. Tout d'abord au sein même de son institution - c'est tout le sens

de l'axe 1 de ce Plan d'action : viser l'exemplarité de l'institution régionale. À ce titre, les actions et les perspectives avancées sont encourageantes, notamment, contrairement à mon prédécesseur, en ce qui concerne la volonté d'une procédure de candidature anonyme, la montée en puissance du télétravail et les différentes actions de communication.

Ensuite, ce combat pour l'égalité doit se faire par la coopération et l'innovation, c'est le sens de l'axe 2. Plusieurs actions positives sont à noter : la mise en place d'un référent égalité et lutte contre les discriminations, le règlement d'intervention « lutte contre les discriminations et solidarité », le soutien renforcé à l'aide alimentaire, le soutien à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, et l'organisation d'événements ou de conférences.

Le Comité de pilotage collectif est aussi une bonne initiative, bien que je regrette qu'il ne nous soit pas précisé qui en sont les élus et comment ils seront désignés.

Enfin, l'égalité doit être renforcée sur l'ensemble de notre territoire, c'est l'axe 3 de ce plan. Le soutien à l'IAE, à la formation des personnes handicapées, la prévention et la lutte contre l'illettrisme, le soutien aux actions des Centres d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF), la lutte contre le décrochage scolaire, contre le harcèlement, la réduction des coûts liés à la scolarité, ou encore les ateliers de sensibilité, pour donner quelques exemples.

Je salue donc, encore une fois, toutes les actions et les perspectives futures allant dans ce sens. Elles sont les plus importantes et efficaces de ce programme, car elles permettent d'agir concrètement pour la vie de nos concitoyens et de nos concitoyennes.

Je regrette simplement là aussi qu'il ne soit pas fait mention de la lutte contre les stéréotypes et les discriminations dans les QPV, les quartiers politiques de la ville, et à l'égard de leurs habitants, alors qu'il s'agissait d'un Plan d'action et qu'il était mentionné dans les précédents bilans.

Pour conclure, je veux ici rappeler notre engagement au combat pour l'égalité et contre les discriminations sous toutes ses formes. Il serait simplement appréciable de retrouver plus de données chiffrées, en particulier sur les résultats de ce Plan d'action : au-delà d'un bilan de ce qui a été mis en place, une véritable évaluation, qui, d'après ce que j'ai compris, viendra peut-être après, car il est mentionné un bilan évaluatif dans les perspectives. Ce serait effectivement une bonne chose d'avoir à notre disposition des outils pour apprécier et communiquer sur l'activité du Conseil Régional. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous remercie, Mme BALLEST-BLU. Oui, allez-y.

M. DARTIGOLLES. - Oui, Président, chers collègues. Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais au regard du rapport et de l'axe 1 « viser l'exemplarité de l'institution régionale », avec l'excellent chiffre de 8 % de recrutement de personnes handicapées au sein du Conseil Régional, je voudrais faire la promotion du DuoDay, cette opération nationale portée par le secrétariat d'État chargé des personnes handicapées, qui permet, le temps d'une journée, à chaque entreprise, à chaque collectivité, de former avec un salarié valide un duo, afin de lever les idées reçues sur le handicap, et aussi d'ouvrir les portes des entreprises.

Je voulais savoir, et c'est une question : est-ce que le Conseil Régional est partie prenante de ce DuoDay ? Le dernier a eu lieu pendant la Semaine européenne du handicap, le 18 novembre, et il y a eu 17 000 duos au niveau national.

M. LE PRÉSIDENT. - Je laisserai Catherine LA DUNE faire la synthèse des réponses, mais juste un mot, M. DARTIGOLLES : si l'on attendait l'État et ses transformations, ses différents projets, pour faire des actions... La Région est une autorité indépendante et elle mène sa politique d'une manière indépendante, et pas en supplétif. Mais on va dans le même sens, peut-être.

Catherine.

Mme LA DUNE. - Au niveau interne, effectivement, il existe des communications vers les agents. Mais on peut réfléchir à, peut-être, donner un dynamisme nouveau en faveur de cela. Il y avait eu une campagne de communication, par rapport aux managers, notamment. C'est à creuser. Comme je le disais dans le rapport, tout n'est pas fait, et nous prenons volontiers de nouvelles perspectives, nouvelles idées, pour pouvoir nous améliorer et viser l'égalité. Je vous remercie en tout cas pour cette remarque.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Catherine.

Je vais mettre aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main.

Mme MOTOMAN. - Il n'y a pas de vote, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Il n'y a pas de vote. Cela ne fait rien, on voit bien ceux qui sont pour l'égalité de suite.

Mme MOTOMAN . - Comme quoi, même dans l'opposition, on est attentif.

N° 11

sur « Réaliser l'égalité 2018-2021 - communication du bilan de la troisième année de déploiement du plan d'action, 2020 »

L'Assemblée DONNE ACTE

**N°12 - COMMUNICATION RELATIVE AUX PROGRAMMES EUROPÉENS RÉGIONAUX
NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2027**

M. LE PRÉSIDENT. - Nous allons passer maintenant à une communication relative aux programmes européens régionaux pour la Nouvelle-Aquitaine 2021-2027.

Et avant Isabelle, si vous le permettez, je voudrais vous signaler que Mont-de-Marsan vient de voter conforme au plan que nous vous avons présenté cet après-midi. Je les en remercie.

Mme BOUDINEAU. - Monsieur le Président et mes chers collègues. Les trois programmes FEDER-FSE, FEADER, FEAMP sont désormais en voie de finalisation. Nous allons en faire une rapide présentation à trois voix.

Je vais, en quatre images, vous présenter le FEDER-FSE. Ses objectifs et montants sont maintenant stabilisés depuis plusieurs mois. Jean-Pierre RAYNAUD présentera de façon plus complète le FEADER. Et enfin, Emilie DUTOYA vous parlera du FEAMP.

Concernant le FEDER et FSE, l'évaluation du prochain programme opérationnel a commencé il y a plus de deux ans et a mobilisé nos services sur des dizaines et des dizaines de réunions de concertation. On parle bien d'un travail de bénédictin et d'une co-construction avec l'ensemble des partenaires. J'ajoute que ce projet de programme opérationnel a fait l'objet d'une demi-journée de formation des Élus il y a moins d'un mois, le 17 novembre, et c'est pourquoi je vais aller à la vitesse du TGV.

Dans cette première image, nous avons fait apparaître les quatre objectifs stratégiques de notre programme opérationnel FEDER-FSE. Le premier, en haut à gauche, c'est une Europe plus intelligente, le renforcement de la recherche, du développement et de l'innovation, le soutien aux PME, la transformation numérique, le soutien à l'enseignement supérieur... Bref : vraiment, un secteur qui comprend aussi la compétitivité, et doit avoir un minimum de 40 % de crédits. Nous y avons mis 42,5 % des crédits FEDER, soit 302 millions d'euros.

Le deuxième, à côté, c'est un volet climatique qui s'appelle « une Europe plus verte ». Il s'agit de tout ce qui est accélération des transitions énergétiques et écologiques. La Commission demande un minimum de 30 % des crédits, nous y avons mis 40 % des crédits, soit 284,26 millions d'euros.

Ce deuxième est aussi fusionné avec un troisième objectif, dont, en France, on profite peu : un objectif de mobilité. Cela va concerner, pour nous, de la mobilité durable urbaine.

Le quatrième objectif, c'est du FSE : développement des compétences, de la formation et de l'orientation. C'est 134,7 millions d'euros pour nous en Nouvelle-Aquitaine.

Enfin, une nouveauté de ce programme 2021-2027 : un cinquième objectif stratégique, qui est un objectif territorial, sur lequel nous avons mis 124 millions d'euros. Nous sommes la Région la plus ambitieuse de ce point de vue-là, sur cet objectif territorial, puisqu'il s'agit d'accompagner des territoires pour réduire les disparités. On est vraiment dans le cœur de la cohésion des territoires. Nous allons d'ailleurs faire un zoom sur cet objectif territorial qui vient en renfort des contrats de territoire, lesquels répondent aux objectifs de cohésion, à laquelle nous sommes tous très attachés.

Ce volet territorial va disposer, je l'ai dit, de 17,5 % des crédits FEDER, soit plus de 118 millions d'euros, auxquels il faut ajouter 6 millions d'euros du volet Pyrénées, et 4 millions de FEAMPA : pêche et aquaculture.

Nous avons choisi, en Nouvelle-Aquitaine, et je crois que nous sommes les seuls en France, d'associer également à ces crédits FEDER plus de 64 millions de crédits leaders. Donc on fait vraiment avec cela une massification d'un volet territorial, pour le rendre véritablement ambitieux et avoir un effet levier, pour permettre aux 54 contrats territoriaux de pouvoir intervenir avec énormément de crédits sur leurs territoires. C'est eux qui vont être appelés à définir leurs priorités, à animer les stratégies, à sélectionner les opérations.

Voilà le dispositif que nous proposons, qui est salué par l'ensemble de nos partenaires et le Secrétaire d'État à la ruralité, avec qui j'ai été à Bruxelles la semaine dernière.

Un calendrier prévisionnel pour nos travaux : d'ici la fin du mois, la France elle-même va transmettre son accord de partenariat à la Commission européenne. Le dernier Comité État-Région qui s'est réuni début décembre a décidé de transmettre une version quasiment finalisée, sauf un point où nous souhaitons vraiment disposer de crédits à l'innovation pour les petites entreprises de taille intermédiaire. Là, nous avons un point de blocage avec la Commission, qui s'oppose à cela par une interprétation très restrictive des règlements.

Un dernier bras de fer, mais sinon, cet accord de partenariat est quasiment terminé. On serait le septième pays à transmettre notre accord de partenariat à la Commission. Cela donnerait une validation en avril 2022, et nous prendrions ensuite trois mois pour faire transmettre notre programme Nouvelle-Aquitaine à la Commission.

Cela nous mènerait à printemps-été 2022 pour adopter ce programme et démarrer les programmations. Je pense qu'à ce moment-là, on reviendra vers vous en plénière pour vous faire part des toutes dernières modifications.

Enfin, dernière diapositive, et, pour mémoire, puisque cela concerne des sommes plus modestes pour la Nouvelle-Aquitaine, une carte qui illustre les différents programmes Interreg.

Le premier, et le Président l'a cité ce matin, c'est le POCTEFA, en bas à gauche. Je salue le travail remarquable de Mathieu BERGÉ sur cette programmation du POCTEFA. Là, on vous a mis les sommes totales des programmes, mais sur 2014-2020, la Région Nouvelle-Aquitaine a été à environ 32 millions d'euros de ces crédits-là, puisqu'ils concernent évidemment une vaste zone qui est là, hachurée en vert.

Deuxième programme, l'espace Atlantique : toute la zone en orange. C'est un programme plus modeste pour nous, et dont l'autorité de Région est une Région du Portugal.

Troisième programme : SUDOE, qui est hachuré horizontalement en violet. Là, c'est la Cantabrie qui est l'autorité de gestion. C'est des sommes plus modestes, sur ces deux programmes, espace Atlantique et Cantabrie, c'est plutôt dans les 10 millions d'euros. Mais à nous d'être, sur la génération qui vient, les plus offensifs possible.

Et puis dernier programme : la grande carte européenne en haut à droite, c'est Interreg Europe, avec un immense périmètre, et l'autorité de gestion est, cette fois, la Région Hauts-de-France.

Voilà, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, pour cette présentation très rapide et assez frustrante, alors qu'elle représente un effet majeur pour les projets de notre Région. Ce programme FEDER-FSE est le fruit, je l'ai dit, d'un énorme travail partenarial.

Si vous m'y autorisez, Monsieur le Président, je suggère que vous donniez la parole à Jean-Pierre RAYNAUD pour la suite et le programme FEADER.

M. RAYNAUD. - Chers collègues, je vais peut-être refaire un peu d'Histoire. Nous sommes autorité de gestion des fonds européens FEADER depuis 2014. Nous étions autorité de gestion sur l'ensemble du second pilier de la PAC, et même s'il nous a fallu faire un peu de gymnastique, puisqu'après la fusion, il nous a fallu gérer trois PDR, donc trois ex-Régions, je crois que l'on a réussi à harmoniser les choses un petit peu, pour pouvoir intervenir, et accompagner l'agriculture régionale.

Malheureusement, la Commission a fait le choix aujourd'hui de ne faire qu'un seul plan stratégique par État. On a un plan stratégique national, sur lequel il faut que l'on fasse, même si nous sommes en 21 et 22, les deux premières années de transformation. On a donc les transitions et on continue d'appliquer le fonctionnement de l'ancienne programmation. Mais à partir de 2023, on sera dans le cadre du plan stratégique international. Il nous faut bien tout ce temps-là pour nous adapter et nous y préparer.

Je ne sais pas s'il y a un PowerPoint ? Cela va être difficile, peut-être. Ah, voilà. Vous avez ici le plan stratégique national : la mise en œuvre de la PAC, premier et second pilier. Vous avez, sur la partie gauche, toute la partie « premier pilier » : les aides directes à l'agriculture, l'accompagnement sur les programmes opérationnels de gestion des marchés. C'est toute la partie financée à 100 % par l'Europe, il n'y a pas de contrepartie nationale.

Vous avez, sur la droite, le deuxième pilier, le FEADER. Et là, c'est l'aide au développement rural, avec des taux d'intervention qui peuvent être variables, et les contreparties nationales requises pour avoir bénéficié de ces aides.

Vous avez, dans le petit carré rouge, les mesures qui seront gérées par la Région : échange de connaissances et d'informations, investissements, coopération, gestion des zones soumises à des avantages spécifiques, notamment Natura 2000. C'est aussi l'installation des jeunes agriculteurs et le démarrage d'entreprises en milieu rural. Nous serons en entière responsabilité de ces programmes.

Vous avez, après, des programmes, toujours, du deuxième pilier de la PAC, avec du FEADER, mais qui seront gérés par l'État : gestion des risques, mesures agro-environnementales et climatiques et les aides à la bio - donc quelque chose que l'on aurait bien aimé gérer, mais malheureusement on n'a pas été entendus par l'État sur ce volet-là. C'est dommage, parce que c'était vraiment un outil pour accompagner et accélérer la transition. Et enfin, il y a les zones soumises à contraintes naturelles, l'ICHN. Pour cela, pas de souci, on était d'accord pour que ce soit l'État qui les gère.

Donc voilà la composition du premier et du second pilier de la PAC.

Ensuite, où en est-on aujourd'hui ? Les premières réunions de concertation ont démarré en 2019 pour ce qui nous concerne, avec le diagnostic au niveau régional qui a été fait à ce moment-là. En 2020 et 2021, on a concerté avec l'ensemble des parties prenantes, pour élaborer le volet régional du PSN. La présentation officielle a été faite le 26 octobre à l'ensemble des parties prenantes. Ce volet a été présenté également à la Commission de la Région pour discussion. Et notre volet régional du PSN a été envoyé à l'État fin novembre, c'est ce qu'il nous était demandé. L'État et nous ne voulons surtout pas retarder les choses.

Il va donc nous rester 2022 pour l'élaboration des dispositifs régionaux. On est partis sur des grandes lignes, mais il va falloir construire tous les règlements d'intervention et toute la petite cuisine d'accès à ces aides. C'est un très gros travail.

On en parlera peut-être un peu plus tard, mais c'est également l'évaluation de l'outil informatique, puisque comme nous serons en gestion pleine et entière : nous aurons la responsabilité juridique et financière de ce dispositif. C'est nous qui allons instruire le paiement

des aides, même si c'est l'ASP qui paiera derrière, l'instruction sera de notre responsabilité. C'est un gros travail qu'il nous reste à faire pour 2022, puisqu'il faut que nous soyons absolument prêts début 2023.

Voilà le périmètre des compétences de la Région. Vous avez le volet des mesures non-agricoles. Il y a les mesures forestières, Natura 2000 et l'assistance technique. Ce sont des mesures non-agricoles. Les mesures agricoles sont, bien sûr, l'installation, avec un nouveau dispositif de la DGIT sur lequel je reviendrai tout à l'heure, le Pacte Transition, les investissements avec notre fonds de garantie Alter'NA, le pastoralisme, la partie irrigation, agroalimentaire, et les MAEC forfaitaires. Là aussi, c'est un nouveau dispositif que nous avons obtenu dans la dernière négociation avec l'État.

Cela doit nous permettre d'avoir une gestion globale de la politique agricole au niveau régional. Cela supposera, bien sûr, une contrepartie financière, puisque la quotité de financement sur certaines mesures a changé, et va supposer de notre part plus de contreparties financières. Sur l'installation des jeunes, notamment, la quotité était à 80 % de FEADER pour 20 % de contrepartie, là on passe à 60-40 %, ce qui va augmenter notre contrepartie.

La contrepartie régionale, qui est nécessaire pour appeler l'ensemble du FEADER, est de 47 millions. Je n'ai pas fait les totaux sur l'ensemble de la programmation, Isabelle les a faits. Mais moi, c'est par an : 84,61 millions d'euros de FEADER tous les ans. À périmètre égal, on est sur une augmentation de 15 % de notre enveloppe FEADER sur l'ancienne programmation. On s'est beaucoup battus et cela a été reconnu.

Sur les orientations politiques, on a essayé d'être en convergence avec la Communauté européenne. Il vaut mieux, puisque c'est tout de même une demande expresse. Mais la priorité principale est le renouvellement générationnel : on est bien conscients que c'est l'un des principaux défis que nous avons à relever.

La deuxième priorité est la transition écologique. Notre inspiration est la feuille de route Néo Terra qui va nous guider.

Ensuite, c'est l'alimentation durable : tous les engagements que nous avons à ce niveau-là, avec une répartition plus équitable de la valeur pour rémunérer à juste prix nos producteurs. Une alimentation de proximité et durable, donc qui soit accessible à tous.

Et enfin, le développement territorial : l'appui aux territoires ruraux, notamment leaders. C'est une approche inter-fonds, en lien avec le PO FEDER et FSE.

Notre première priorité, le renouvellement générationnel : c'est un nouveau dispositif que nous avons mis en place. Vous avez, en gris, les dispositifs que l'on va sans doute moderniser, mais qui sont déjà actuels aujourd'hui.

Par contre, l'aide à l'installation, avec un volet trésorerie et la reprise d'exploitation : ce volet trésorerie n'est accessible qu'aux JA, au sens de l'État et de l'Europe - des gens de moins de 40 ans, avec un diplôme qui va bien, de niveau 4, en formation agricole. Ce volet trésorerie n'est ouvert qu'à ce public, ce sont les règles européennes qui nous y obligent. Nous l'avons simplifié pour ne garder que deux modulations : une modulation hors cadre familial, c'est-à-dire un jeune qui s'installe sans avoir de lien, qui arrive de l'extérieur et est obligé d'acheter, de 6 500 euros en plus du volet trésorerie. Et une modulation bio, pour un jeune qui s'installe soit en reprise d'une exploitation bio, soit en conversion bio.

On a ensuite un volet reprise : quand il y a une reprise d'exploitation. Dans certains secteurs, cela peut être des investissements importants, notamment en élevage, puisque souvent, il y a la reprise du cheptel, des bâtiments... On va avoir là un accompagnement qui sera en fonction du montant de la reprise. Ce volet sera ouvert au-delà du public jeunes agriculteurs : ouvert aux nouveaux agriculteurs, ceux qui arrivent après 40 ans et veulent se reconverter ou revenir à l'agriculture, ou qui n'ont pas forcément les diplômes qui vont bien.

On a l'ambition de pouvoir accompagner. Sur le volet trésorerie on était entre 600 et 650 installations accompagnées ; on souhaite développer jusqu'à 750, et d'avoir plus de 1000 installations qui pourront être accompagnées, en rajoutant les nouveaux agriculteurs.

C'est une nouveauté importante, et on a été obligés de doter ce volet-là avec une augmentation très importante des moyens qui y sont consacrés. C'est la Communauté Européenne qui nous y contraint. Il y a un certain pourcentage d'aides qui doit être fléché sur les jeunes agriculteurs.

Sur la transition agroécologique, ce sont les mesures agri-environnementales qui sont faites, ce sont les investissements avec le plan de compétitivité, avec les règles que nous imposons en termes d'évolution des pratiques, c'est l'aide à la certification environnementale des exploitations - et là, il y a tout un volet d'animation, de conseils, de structuration des filières, notamment la certification SBE.

Sur les infrastructures, on a un volet hydraulique, j'y reviendrai tout à l'heure, avec deux lignes. L'accompagnement des filières, je passe rapidement : Néo Coop, un volet qui, pour les coopératives, se rapproche de l'Usine du Futur. On les accompagne à évoluer dans leurs installations mais aussi dans leur gouvernance. Le biocontrôle, l'association Carbon'agri, un travail sur le captage du carbone, et Protéi-NA, le plan protéines Nouvelle-Aquitaine.

Sur la montagne et la forêt, pas beaucoup de changements. Toujours l'accompagnement des cabanes pastorales, et l'animation qui va avec. Le gardiennage des troupeaux, le portage en estives, et la mécanisation en zone de montagne, qui est aussi un volet important. Sur la forêt, c'est la gestion durable de la forêt : l'équipement des entreprises d'exploitation forestière, la prévention des risques, notamment des incendies, avec les DFCI, le renouvellement des forêts, l'adaptation au changement climatique, l'aide au démarrage d'entreprises, la réparation de catastrophes naturelles - on a été servi ces dernières années - et enfin la gestion des sites de Natura 2000, avec l'élaboration et la révision des DOCOB, l'animation des contrats Natural 2000.

Sur l'alimentation durable, c'est l'accompagnement des industries agroalimentaires, notamment des investissements, de l'innovation, de l'export, avec l'accompagnement qui est fait en partenariat avec Business France et CCI International, les actions collectives. Sur les produits de qualité, l'accompagnement de tous les signes de qualité, en assurant leur promotion, et l'évolution de leur cahier des charges, puisque l'on demande maintenant d'intégrer le volet environnemental au cahier des charges des signes de qualité.

Et enfin, sur les circuits courts et alimentation de proximité, c'est la restauration hors domicile, des ateliers collectifs, les circuits alimentaires locaux, et la création d'un observatoire de tous ces dispositifs.

Pour finir, la maquette du FEADER que nous avons construite. Sur les mesures non-agricoles, il y a les mesures leaders, avec un montant qui correspond aux besoins et aux ratios qui nous sont imposés par les règlements de l'Union Européenne. Sur la forêt, c'est une légère augmentation des crédits puisque nous passons de 3 à 5 millions d'euros. Natura 2000, également, passe de 2,8 à 3,52 millions d'euros. C'est toujours par an.

Sur les mesures agricoles, les MAEC agricoles et protection des races menacées, avicoles, c'est pareil et dans la continuité : 2,1 millions pour ces mesures-là.

Et sur la MAEC Transitions forfaitaires, liée au captage de carbone, c'est une MAEC qui ne sera pas liée à la surface, donc on peut le gérer au niveau régional, et 3,2 millions y sont consacrés. C'est nouveau, c'est quelque chose que l'on ne gérait pas.

Avec, bien sûr, des crédits sur l'animation de ces MAEC. Le Pacte Transition, avec tout ce qui est diffusion et innovation ; 3,1 millions. Le pastoralisme : 1,7 millions, dans la continuité de ce qui se faisait jusqu'à aujourd'hui. Sur l'hydraulique, il y a deux lignes : l'hydraulique individuel, de petits projets qui se faisaient jusqu'à maintenant sur le Limousin et l'ex-Aquitaine, 2 millions, et nous avons également mis une ligne sur des projets structurants, où l'on se situe

dans la substitution. Je passe sur les règles de pouvoir mettre en œuvre ces projets : c'est un autre débat, mais en tous les cas, on aura les moyens de les accompagner.

Sur le volet installation, DGIT : 18,3 millions de budget. C'est une augmentation très importante de notre budget. Sur le plan de compétitivité : 15,2 millions. Sur les industries agro-alimentaires : 6 millions. Sur la promotion : 1,3 million. Sur Alter'NA, un dispositif qui marche très bien et que nous devons doter d'un peu plus de crédits européens parce que le besoin s'en fait sentir : on est, là, avec un total des mesures agricoles, à 60,3 millions. Et enfin, l'assistance technique : 3,3 millions. C'est la mise en œuvre de tout cela puisque nous allons instruire tous ces projets. Il y a donc un transfert de personnel qui va être fait par l'État : autour de 450 personnels au niveau national. On est loin du compte pour ce qui nous concerne : on a consacré une part du FEADER, donc, pour pouvoir embaucher des vacataires pour la mise en œuvre de ce dispositif, pour que les gens soient payés en temps et en heure.

Voilà, vous en savez autant que moi.

Sous la présidence d'Andréa BROUILLE, 1^{ère} Vice-Présidente

En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET

Mme BROUILLE. - Merci, Jean-Pierre. On passe à la pêche, avec Emilie DUTOYA, c'est cela ?

Mme DUTOYA. - Oui. Cela va être relativement court. La présentation qui va vous être faite est sur le volet régional du FEAMPA de la nouvelle programmation 2021-2027, qui s'articule autour des cinq enjeux qui sont projetés à l'écran. Ce travail de concertation a démarré dès 2019, avec l'ensemble des professionnels de la pêche et de l'aquaculture. Les enjeux qui ont été définis sont en cohérence, bien évidemment, avec les orientations régionales que nous portons, mais aussi les orientations européennes, qui guident notre action.

C'est le lien à effet avec les enjeux qui vous étaient présentés avant : les quatre priorités régionales définies dans le cadre du FEAMPA : la pêche responsable, l'agriculture exemplaire, la valorisation et la transformation des produits et coproduits, et l'économie bleue, sont les quatre priorités régionales qui découlent des sept objectifs spécifiques de l'Union Européenne et de l'État français.

Ce travail, et les priorités qui ont été définies, définissent le document qui vous est présenté. En sachant que ce document est un outil d'accompagnement structurel, on peut le voir dans les déclinaisons des priorités qui sont faites et des priorités qui sont déclinées. Celles-ci sont bien évidemment proposées en lien avec les enjeux environnementaux, sociaux et climatiques, qui guident notre action à la Région Nouvelle-Aquitaine.

Au niveau du montant de l'enveloppe qui va nous être allouée pour la programmation 2021-2027, il est bon de rappeler qu'elle connaît une augmentation de 15 % par rapport à la programmation qui s'est achevée en 2020. L'État nous a délégué, en tant qu'autorité de gestion, l'entière responsabilité de l'enveloppe qui sera proposée. Cette enveloppe, vous le voyez, est de 33,66 millions d'euros, avec une contrepartie de la Région qui sera légèrement inférieure à 16 millions d'euros.

Que vous dire de plus ? Là, vous avez la répartition de la maquette. En valeurs chiffrées, il est important de dire que les deux filières, la pêche et l'aquaculture, auront une répartition équilibrée, puisque 17 millions d'euros seront alloués à la pêche, 17 millions à l'aquaculture, et l'économie bleue, qui est aussi un axe important, se verra attribuer 8 millions d'euros sur la maquette qui vous est proposée pour les six prochaines années.

On va terminer de manière rapide au niveau du calendrier. On est sur le même calendrier que celui présenté par mes collègues : le programme national sera validé au printemps 2022, avec une validation de la déclinaison à l'été 2022 pour la Nouvelle-Aquitaine. Ici, en Nouvelle-Aquitaine, nous aurons une mise en œuvre opérationnelle dès l'automne 2022.

Mme BROUILLE. - Merci, Emilie. Avant que l'Assemblée ne donne acte, y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. GUIBERT. - Mme la Présidente, chers collègues. À chaque fois que vous évoquerez ce que nous apporte l'Union Européenne, à chaque fois nous vous rappellerons ce qu'elle nous coûte. Les fonds européens ne sont pas de l'argent magique imprimé avec je ne sais quelle planche à billets planquée dans les caves de la Commission Européenne. Les fonds européens, c'est l'argent des Français, mal redistribués par l'Union Européenne.

En effet, en 2020, la France versait 27 milliards à l'Union Européenne, qui en rendait moins de 16, PAC comprise. Soit une contribution nette de plus de 11 milliards d'euros, disparus dans les méandres de l'administration bruxelloise.

Ce budget européen est un véritable outil d'intimidation, voire de coercition politique. Nous en profiterons pour manifester notre solidarité avec la Pologne et la Hongrie, des pays libres privés de fonds européens pour avoir commis la faute de décider souverainement de leur avenir sans se plier aux injonctions des technocrates non élus de Bruxelles.

Les fonds européens, c'est aussi une extraordinaire usine à gaz. Chaque fonctionnaire qui en a la charge le sait, à tel point qu'il nous a été avoué en Commission que ces fonds étaient dirigés prioritairement vers les plus gros dossiers, pour s'éviter l'extraordinaire complexité bureaucratique imposée par l'Union Européenne.

Plus précisément, sur les fonds liés à la nouvelle PAC, l'Union Européenne organise une concurrence déloyale vis-à-vis de nos agriculteurs, avec notamment la signature de traités de libre-échange. Ces aides européennes n'apparaissent alors que comme un maigre palliatif à ces déséquilibres.

Le verdissement annoncé comme un pilier de la nouvelle PAC et soutenu par une enveloppe considérable va de pair avec des contraintes environnementales de plus en plus insupportables pour les agriculteurs, qui, malgré tout, continuent de subir cet injuste *agri-bashing*. Nos agriculteurs sont exemplaires, mais ce que ne comprennent ni l'Union Européenne ni les écologistes, c'est que le verdissement, quel qu'il soit, oublie un élément fondamental pour un agriculteur : celui de la rentabilité, c'est-à-dire sa capacité à pouvoir vivre dignement de son travail.

Si, aujourd'hui, des améliorations notables sont apportées à cette nouvelle PAC, qui donne notamment davantage de liberté aux États membres, n'oublions pas que cela fait des dizaines d'années que le Rassemblement National sonne le tocsin en demandant une réforme urgente de cette PAC qui a fait mourir l'agriculture, en témoignent les chiffres accablants du dernier recensement agricole. La Nouvelle-Aquitaine a perdu 50 % de ses éleveurs en 10 ans. Nous n'oublierons jamais les responsables de l'effondrement de l'agriculture française. Je vous remercie.

Mme BEDU. - Mme la Présidente, chers collègues. En préambule, notre groupe se réjouit de la reconnaissance du rôle considérable joué par l'Union Européenne dans le soutien aux politiques publiques développées sur notre territoire.

Nous sommes, à ce titre, satisfaits qu'aucun dégageant d'office n'ait été constaté sur la précédente période : c'est une bonne chose.

Plus précisément, la lecture de la délibération et de ses annexes nous donne des informations très intéressantes, et riches, qui ont été présentées tout à l'heure, sur le travail accompli par nos services dans le cadre de la négociation du programme FEDER-FSE, du volet régional de la PAC et de la déclinaison régionale du programme FEAMPA. Notamment, d'ailleurs, à la suite de démarches de concertation louables. Et je souhaite saluer l'action de nos services, compétents et dévoués sur ces sujets.

Ce programme comporte d'importantes modifications, non négligeables. L'approche multi-fonds pour le développement territorial fait partie de celles qui nous sont pertinentes. Elle a peu été présentée tout à l'heure.

Toutefois, nous souhaitons vous faire part d'inquiétudes sérieuses. Dans l'ensemble, il semblerait, d'après le vocabulaire employé, et qui a été repris, que les ambitions sont louables

et soutenables. Pour le FEDER-FSE, on parle de développement économique des PME et de numérisation, d'environnement et de mobilité durables, de développement territorial, de formation, d'accès à l'emploi... Pour le plan stratégique national FEADER, de l'installation de nouveaux agriculteurs, de soutien à leurs revenus, de transition agroécologique et environnementale, de développement de la filière forêt-bois, etc. Pour la pêche, le FEAMPA, une pêche responsable et durable, une aquaculture exemplaire en matière d'environnement, de qualité sanitaire et d'innovation, etc.

Qui pourrait être contre ? Certainement pas des écologistes. Mais à la lecture, étonnamment, la compatibilité avec Néo Terra est très peu mentionnée. Et, plus globalement, on ne saisit pas le sens politique. Et c'est bien le problème d'approche politique qui se limite aux conditions technico-financières complexes, qui sont certes nécessaires, mais non suffisantes.

Et, à l'échelle européenne comme à l'échelle de notre Région, ce biais est préjudiciable. Il conduit au désamour du politique, et, plus profondément, il masque le sens profond des politiques publiques.

Nous n'avons malheureusement pas le temps de développer l'ensemble de ces orientations. C'est bien dommage, quand il s'agit de l'attribution de près de 900 millions d'euros, et nous avons tant à dire sur les sujets du développement rural, sur les nouvelles formes de gouvernance territoriale, ou sur l'économie et l'emploi.

Nous commenterons surtout le plan stratégique national, puisqu'il s'agit d'un changement majeur à fort impact environnemental sur la biodiversité et le changement climatique, et qu'il concerne donc très fortement notre Région.

Cette renationalisation des politiques agricoles ne nous semble pas un bon signal, puisqu'elle aggrave la concurrence entre les agriculteurs européens, profitant encore et toujours au mieux-disant, c'est-à-dire les plus grandes exploitations et les plus résistantes financièrement, au détriment des petites. Nous déplorons également que le plan stratégique national s'inscrive dans la continuité de la PAC en cours, à l'heure où la part des émissions françaises pour l'agriculture et l'élevage représentent 20 % de nos émissions de gaz à effet de serre, et où nos objectifs sont de diminuer nos émissions de 40 % d'ici à 2030.

Le Pacte vert a donc été exclu de cette nouvelle PAC. Je rappelle ses composantes : 20 % de réduction des fertilisants, 10 % des zones converties en zone à haute biodiversité, 50 % de réduction des antibiotiques, 50 % de réduction des pesticides, 25 % de la SAU en agriculture biologique.

Le risque donc, pour notre Nouvelle-Aquitaine, est majeur, étant donné la place de l'agriculture et de l'élevage, et des enjeux environnementaux qui lui sont associés.

Nous sommes également consternés par l'arrêt des aides pour les agriculteurs déjà installés en bio, qui risque d'entraîner une fragilisation de cette agriculture, la seule qui soit aujourd'hui vraiment vertueuse.

À l'inverse, la mention récurrente, que nous avons revue tout à l'heure, de la mention HVE, cette mascarade environnementale qui nous permet de contourner tous les engagements écologiques en se faisant passer pour vertueux auprès des consommateurs, relève d'une stratégie de pur *greenwashing*.

Nous dénonçons également les caractéristiques floues de l'éco-régime, qui ne repose pas sur des critères objectifs allant dans le sens d'une meilleure prise en compte environnementale.

Enfin, et pour nous, cela est grave, ce Plan stratégique national ne sert aucunement à intégrer l'ensemble des autres programmes et mesures portant sur des enjeux majeurs : la santé environnementale, la pollution aux nitrates ou la réduction des pesticides.

Cette dérive à l'échelle de l'Europe et de l'État français menace bien évidemment également le vivant sur nos territoires néo aquitains. Dans ce nouveau contexte, quels mécanismes compensatoires pourront être déployés dans notre Région ? Quelles sont les garanties qui nous permettront d'intégrer l'ensemble de nos objectifs environnementaux et sociaux dans notre politique agricole, dans notre politique de la pêche et dans toutes nos autres politiques publiques ?

Plus généralement, quels sont les indicateurs concrets qui nous permettront véritablement de piloter nos choix publics et de contrer les effets délétères de politiques qui plombent l'avenir des générations futures, telles que cette PAC du passé qui nous conduit collectivement dans le mur ? Car considérer ces indicateurs comme contraires à l'action publique, c'est se tromper sur le besoin de critères d'arbitrage objectif pour le passage à l'acte.

Aujourd'hui, malgré la démarche d'origine louable de Néo Terra, ces garanties et ces indicateurs, nous ne les voyons pas. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Merci. L'Assemblée donne acte de cette délibération.

N° 12

sur « Communication relative aux programmes européens régionaux Nouvelle-
Aquitaine 2021-2027 »

L'Assemblée DONNE ACTE

N°13 - RECONDUCTION DE LA PARTICIPATION RÉGIONALE AUX PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT ET DE VALORISATION DES ITINÉRAIRES CYCLABLES EUROPÉENS : EUROVÉLO 1 (LA VÉLODYSSÉE) ET EUROVÉLO 3 (SCANDIBÉRIQUE)

Mme BROUILLE. - Nous passons à la délibération numéro 13 : reconduction de la participation régionale aux programmes de développement et de valorisation des itinéraires cyclables. C'est Sandrine LAFFORE.

Mme LAFFORE. - Mme la Présidente, chers collègues, je vais effectivement vous présenter cette délibération, qui est la reconduction de la participation régionale sur deux itinéraires cyclistes magnifiques : la Vélodyssée et la Scandibérique, pour accompagner la démarche et proposer un partenariat sur l'animation des itinéraires, pour qu'ils se structurent.

Quelques points importants : deux itinéraires, 1 700 kilomètres, 1 200 kilomètres, qui traversent notre belle Région. C'est la troisième et quatrième convention de partenariat. Les objectifs sont très précis : développer et mettre en place des actions de marketing, consolider sur les marchés français et européens, mesurer les fréquentations, et renforcer la qualité et les services.

C'est un enjeu financier pour la Région sur quatre ans : 10 000 et 15 000 euros par an. Des conventions, vous vous doutez bien, pour un public cyclotouriste qui a un impact très positif pour notre économie régionale. Une convention qui a évolué, avec un tour de table plus élargi avec l'arrivée d'EPCI, ce qui prouve l'importance de ces itinéraires.

Et surtout, ce sont des actions posées concrètes, avec des bilans chiffrés qui traduisent un travail de grande qualité de ces structures, en lien direct avec notre feuille de route mobilité et tourisme Néo Terra. Voilà, je ne ferai pas plus long, et je vous invite à voter cette délibération. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Merci, Sandrine.

M. TRIFILETTI. - Mme la Présidente, chers collègues. Le vélo, depuis 1936, c'est permettre de développer un tourisme et une mobilité à la fois plus égalitaires et plus respectueux de l'environnement, qui n'opposent pas « fin du monde » et « fin de mois ».

Cette convention traite trop souvent la question de l'usage touristique du vélo sur ces deux véloroutes comme d'un produit, et donc comme d'une démarche globale, et c'est dommage.

En effet, le développement du vélo et du tourisme zéro carbone sur la Vélodyssée ou la Scandibérique est aussi une alternative aux voitures individuelles. Nos politiques « animation vélo » doivent y contribuer.

Dans un objectif de lutte contre le changement climatique, ce tourisme peut aussi devenir le support permettant de favoriser en concomitance les usages du quotidien. Plus globalement, la crise sanitaire, avec un rebond avéré de l'utilisation de la voiture individuelle, rend d'autant plus urgente une politique systémique autour du vélo.

Plus précisément, puisque cette convention s'inscrit dans le volet « animation » des politiques régionales, elle doit s'articuler dans une sphère de la multimodalité, à conforter. La convention proposée pourrait être améliorée afin de proposer une animation de ces deux véloroutes articulant des usages avérés du quotidien :

- mieux expliquer, et surtout garantir, l'accès aux TER régionaux, ce qui est loin d'être le cas actuellement ;

- garantir, en particulier aux cyclistes, la possibilité de monter à bord des bus et TER avec leurs vélos, même hors saison touristique ;

- animer et articuler les dispositifs permettant aux lycéens d'accéder à cette mobilité douce, avec possibilité de découvrir les véloroutes, comme Vélodyssée et Scandibérique, et des boucles dédiées et connectées.

Dernière remarque *in fine*. Nous ne pouvons nous exonérer d'une réflexion plus globale au moment où la France a plus de facilités à vendre qu'à produire des vélos. À l'exception de modèles haut de gamme, trop peu de vélos sont fabriqués dans l'Hexagone et en Nouvelle-Aquitaine. Et quand ils sont assemblés chez nous, les pièces viennent, la plupart du temps, d'Asie.

Pourquoi ne réussirait-on pas à fabriquer, entretenir, réparer entièrement un vélo, en articulant aussi tout l'univers économique du vélo ? La production numérique, le stationnement vélo, l'urbanisme rénové, l'entretien, la réparation, le conditionnement...

Ce matin - enfin, c'était en début d'après-midi - on a parlé du Ferrocampus. Ce pourrait être une opportunité pour la Région, pourquoi pas, à proximité d'une véloroute, d'inventer une préfiguration autour d'un « Vélocampus ». En effet, les compétences formation et orientation dévolues aux Régions sont, on le sait, des leviers d'action pour accompagner une vraie filière, utilisons-les.

Nous voterons favorablement, Présidente, cette délibération.

Mme REQUENNA. - Bien entendu, nous voterons favorablement cette délibération.

Elle est pour nous l'occasion de partager avec vous une réflexion plus large sur les politiques publiques vélo. Cette politique, à notre sens, ne doit pas se limiter à l'aspect de loisir et tourisme.

La crise sanitaire nous a montré que ce mode de déplacement avait, aujourd'hui plus que jamais, toute sa place dans les mobilités à soutenir. Sa pratique s'intensifie, s'améliore, et nous sommes convaincus que plus nous investirons dans les infrastructures vélo, plus l'impact sera direct sur la pratique, et plus des solutions en matière de mobilité seront apportées à nos concitoyens.

Nous pensons donc que nous devons ainsi inventer les vélos du quotidien, Ce sera aussi un moyen de répondre à la loi LOM, qui fixe un objectif d'évolution dans la pratique du vélo, permettrait une politique de réduire notre dépendance à l'automobile, notamment sur les déplacements domicile-travail, et qui contribuerait, enfin, à l'amélioration du bilan carbone en Nouvelle-Aquitaine.

Pour cela, bien sûr, plusieurs axes doivent être étudiés, améliorés ou amplifiés. D'abord sur l'intermodalité : même si cela est parfois compliqué, nous devons aller plus loin sur certaines lignes, à l'instar de ce qui se pratique en Région Centre-Val de Loire, où certains trains peuvent accueillir jusqu'à 83 vélos.

Sur la sécurisation des stationnements également : si nous ne pouvons pas laisser un vélo dans un endroit sécurisé, nous ne nous déplacerons pas par ce moyen-là.

Enfin, une action sera nécessaire sur l'acquisition. Oui, c'est un sujet qui fait débat : l'État a pris sa part, les EPCI, pour certains, ont aussi pris des parts importantes, mais il demeure des déséquilibres territoriaux. Nous avons porté ce sujet pendant la campagne électorale, et je pense sincèrement que la Région peut prendre aussi sa part dans la matière. Favoriser l'acquisition, ce n'est pas un budget immense, et cela peut être très incitatif. Occitanie et la Corse ont notamment franchi le pas en proposant une aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique.

Enfin, des interrogations également, et des solutions qui peuvent être apportées, en matière d'aménagement du territoire. Les intercommunalités sont peu dotées pour avoir une stratégie directrice en matière de politique vélo. Il y a donc des initiatives qui peuvent être prises, mais il faut que la Région puisse venir en soutien des collectivités infra, et ce, pour une meilleure planification. Il faut à la fois de l'ingénierie et de la maîtrise d'ouvrage. À noter d'ailleurs qu'en Bourgogne-Franche-Comté, les aides aux constructions aux liaisons douces font partie intégrante des contrats de territoire.

Derrière tout cela, une véritable filière économique peut être aussi développée en Nouvelle-Aquitaine. Il y a déjà, d'ailleurs, sur notre territoire, des entreprises vraiment innovantes.

Voilà, Mme la Présidente, chers collègues, je ne serai pas plus longue, nous vous soutiendrons sur ces politiques, et nous pensons donc que nous nous devons de réfléchir pour aller plus loin sur ces sujets. Merci.

(Intervention inaudible de M. DIONIS DU SEJOUR dans la salle)

Mme BROUILLE. - Un peu de modération, M. DIONIS. Sandrine pour conclure ?

Mme LAFFORE. - Juste quelques mots, parce que je prends note sur l'intermodalité, l'acquisition de vélo, et on pourra en discuter.

Il n'empêche que - ce que je n'ai pas développé dans la présentation de la délibération - dans les deux Comités de pilotage auxquels j'ai participé, si cela peut vous rassurer, au niveau des compteurs, une évolution et une évaluation est en cours aussi bien sur le tourisme que sur les trajets du quotidien. Notamment pour aller au travail.

Ces compteurs sont en place pour certains, sont en train d'être mis en place pour d'autres. L'évaluation a pris un tout petit peu de retard du fait d'une année 2020 compliquée, mais ce sont des choses sur lesquelles les deux comités de pilotage travaillent, avec un rendu très certainement pour 2023.

Mme BROUILLE. - Merci.

Y a-t-il des contre sur cette délibération ?

Des abstentions ?

Adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

N° 13

Vote sur « Reconduction de la participation régionale aux programmes de développement et de valorisation des itinéraires cyclables européens EuroVelo 1 La-Vé-lodyssée et EuroVelo 3- Scandibérique »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTE A L'UNANIMITE

**N°14 - REVITALISATION CENTRES BOURGS : CONVENTIONS CADRES DES
COMMUNES DE FUMEL (47), JONZAC (17), MORCENX (40), UZERCHE (19),
ARGENTAT-SUR-DORDOGNE (19), SAINTE-FOY-LA-GRANDE (33), ET MONTPON
MÉNESTÉROL (24)**

Mme BROUILLE. - Délibération numéro 14 sur la revitalisation centres bourgs, avec Sandrine HERNANDEZ.

Mme HERNANDEZ. - Merci, Mme la Vice-Présidente, chers collègues. La revitalisation des centres bourgs et des centres-villes est une orientation politique forte de la Région, notamment via l'adoption de la délibération d'avril 2019, actant le lancement de l'appel à manifestations d'intérêt « revitalisation des centres-villes et des centres bourgs » qui a été clôturé fin 2020.

Je salue à ce propos Martine PINVILLE qui a initié et porté ce dispositif et ces sujets aux côtés du Président sur la précédente mandature.

Les centres-villes et centres bourgs sont en effet la porte d'entrée vers les services essentiels de la santé, de l'éducation, de l'accès au numérique, ou de la culture, mais aussi des lieux du commerce et de la vie citoyenne.

Les territoires des petites villes, des centres bourgs et des zones rurales assurent ainsi un maillage fin qui participe au développement équilibré des territoires, et constitue également des repères essentiels pour les habitants.

Cette politique ambitieuse régionale menée en matière d'aménagement du territoire vise à préserver et renforcer une armature urbaine durable, dans un souci de cohésion du territoire ; à accompagner les sites et les territoires présentant des signes de dévitalisation ; et développer pour ces sites une approche et des projets globaux et transversaux. Ces projets couvrent à la fois les enjeux d'habitat, de commerce, d'artisanat, des services essentiels, de la santé, de la transition écologique et énergétique, du tourisme...

(Coupure connexion)

Un certain nombre de territoires se sont engagés dans cette démarche de revitalisation de leur centre bourg, et 36 villes et intercommunalités ont déposé leur candidature à l'appel à manifestations d'intérêt.

L'apport de la Région dans le cadre de ces conventions-cadres annexées à la présente délibération permet aux collectivités de mobiliser des ressources en ingénierie, pour conduire

des projets de revitalisation globaux et des soutiens spécifiques pour des projets structurants. On peut prendre par exemple la question des mutations d'îlots dégradés stratégiques, le soutien à l'adaptation du commerce et de l'artisanat, ou les soutiens de projets innovants favorisant l'émergence de nouvelles formes d'activités de commerce et de services en centralité, en complément, bien entendu, des politiques sectorielles régionales mobilisables.

Cette politique, déployée à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine, se réalise en complémentarité d'autres dispositifs, notamment du programme « petites villes de demain », et en lien avec l'ensemble des partenaires locaux, collectivités, acteurs publics. Elle bénéficie d'ailleurs du soutien de la Caisse des dépôts banque des territoires, et une convention de coopération entre la Région et la Caisse a été en ce sens adoptée en séance plénière en avril 2020.

Aujourd'hui, dans le cadre de cette délibération, ce sont sept conventions-cadres, sept beaux projets de collectivités qui se sont engagées dans cette démarche, et qui portent cette vision globale d'aménagement de leur territoire et de revitalisation que nous vous proposons d'adopter.

Il s'agit donc des conventions-cadres de Fumel et Monsempron-Libos dans le Lot-et-Garonne, de Jonzac en Charente-Maritime, de Morcenx-la-Nouvelle dans les Landes, de Urzerche en Corrèze, d'Argentat-sur-Dordogne en Corrèze également, Sainte-Foy-la-Grande en Gironde, et Montpon Ménéstérol en Dordogne, le tout en partenariat avec leurs différentes intercommunalités.

Ces conventions-cadres ont pour objet de définir les axes du soutien régional aux projets de revitalisation de ces centres-bourgs pour la période de 2021 à 2025.

Enfin, les dynamiques de ces communes et celles engagées dans des projets de revitalisation de leurs centres bourgs offrent une alternative à l'étalement urbain et contribuent à la trajectoire de sobriété foncière fixée à la fois dans la stratégie foncière de notre Région, et dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, le SRADDET.

Je vous remercie.

M. PALUTEAU. - Mme la Présidente, au Rassemblement National, nous sommes favorables à la revitalisation des centres bourgs, dans notre démarche de dé-métropolisation, de défense du localisme et des circuits courts.

Cependant, ces revitalisations doivent être liées à une politique agricole régionale bien plus performante. L'essentiel de la politique agricole est dirigé par Bruxelles. Les aides

régionales, par infimes du budget, ne visent qu'à amortir les désastres provoqués par l'action bruxelloise délétère.

Cette dynamisation des territoires ruraux, assurée par l'association du soutien à l'agriculture et la revitalisation des centres bourgs, permettra la création de nombreux emplois ruraux, l'entretien des paysages, le développement du tourisme vert.

En outre, le SRADDET, malheureusement, favorise la densification des métropoles au détriment des campagnes. L'essentiel des subventions régionales vers les territoires ruraux doit être rééquilibrée. Le groupe Rassemblement National votera favorablement cette délibération.

Mme BROUILLE. - Merci.

Y a-t-il des contre sur cette délibération ?

Des abstentions ?

Adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

N° 14

Vote sur « Revitalisation centres bourgs : conventions cadres des communes de Fumel (47), Jonzac (17), Morcenx-La-Nouvelle (40), Uzerche (19), Argentat sur Dordogne (19), Sainte Foy la Grande (33) et Montpon Ménéstérol (24) »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTE A L'UNANIMITE

**N°15 - CONTRAT DE FILIÈRE MUSIQUES ACTUELLES ET VARIÉTÉS 2020-2023 :
AVENANT À LA CONVENTION TRIENNALE ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-
AQUITAINE, LE CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE - CNM, L'ÉTAT - MINISTÈRE DE
LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION - DRAC NOUVELLE-AQUITAINE ET LE
RÉSEAU DES INDÉPENDANTS DE LA MUSIQUE (RIM)**

Mme CLAVEAU. - Avant de vous parler spécifiquement de l'avenant 2022 à ce contrat de filière, je voulais vous rappeler que la Région Nouvelle-Aquitaine a été la première Région de France à signer un contrat de filière de ce type, aux côtés de la DRAC, du Centre National des Variétés, à l'époque, qui est devenu le Centre National de la Musique - mais j'y reviendrai - et également du Réseau des Indépendants de la Musique.

C'est un contrat qui a été signé en 2017. L'objectif est d'accompagner de manière plus qualitative les acteurs de cette filière Musiques Actuelles qui font face à des enjeux socio-économiques en mutation. Je pense par exemple au fait de trouver de nouveaux modèles économiques, ou encore, de pouvoir faire face aux nouveaux usages numériques.

Il faut savoir que les acteurs que l'on cible sont, par exemple, des salles de concert, des festivals de musiques actuelles, mais également des labels, ou encore des médias dédiés aux musiques actuelles.

On se retrouve avec un espace de dialogue de près de 800 acteurs de la filière, qui nous aident d'abord à identifier leurs problèmes spécifiques, mais également à construire des solutions nouvelles. Je dois dire qu'un certain nombre de mesures que nous avons proposées dans le cadre de ce contrat de filières ont fait des petits dans d'autres Régions. Donc nous sommes une Région pionnière.

Aujourd'hui, nous proposons d'adopter un avenant qui est un changement de nom : le Contrat de filière Musiques Actuelles ne s'appellera plus ainsi, mais Contrat de filière Musique, au singulier, et Variété. Ce changement de nom n'est pas anodin, puisqu'il s'agit d'élargir le périmètre de ce contrat aux musiques de répertoire et de création (musique classique et contemporaine) en plus des musiques actuelles, de l'humour et du cabaret.

Peut-être un mot sur les raisons de cette ouverture de périmètre. Nous avons vu une structuration du réseau des musiques dites « savantes », avec le Rézo MUSA, un jeune réseau né cette année, au premier janvier 2021. Par ailleurs, le Centre National des Musiques a encore élargi son périmètre. En cela, nous sommes la première Région à faire cette évolution.

Enfin, des problèmes communs entre ces différentes esthétiques nous ont laissé penser qu'il serait judicieux de pouvoir répondre de manière commune à ces différents enjeux.

Peut-être un dernier mot sur ce qui a été décidé par les partenaires pour l'année 2022, en termes d'axes de travail. Il y en a quatre : un axe sera dédié au développement durable, un autre aux dialogues musicaux. Par dialogues musicaux, on entend le fait de proposer des collaborations entre différentes esthétiques. Un axe sur le transfert de savoir-faire, qui est un axe historique pour la montée en compétence des acteurs de la filière. Et enfin, une nouveauté : un axe dédié aux radios associatives.

Mme BROUILLE. - Merci beaucoup.

M. VERRIERE.- Mme la Présidente, chers collègues. L'avenant au Contrat de filière Musique et Variété 2020-2023 que vous nous présentez ici nous interpelle à plusieurs titres.

D'abord et avant tout, nous déplorons le langage pompeux et technocratique qui pollue l'ensemble de cette délibération et la rend parfois difficilement compréhensible.

Ainsi, il est question, je vous cite, « de répondre aux multiples enjeux de l'écosystème des musiques actuelles et des variétés, essentiel au développement des droits culturels, dans un contexte de mutation permanente » ou de « faire apparaître un enjeu primordial d'essaimage et de massification des bonnes pratiques » ou encore de « poursuivre une dynamique d'interconnaissance ».

C'est loin d'être la première fois que cela arrive dans une délibération de votre majorité. Alors que la Région nous parle sans cesse de l'importance de rapprocher les citoyens des enjeux politiques, il serait urgent que la majorité socialiste propose des délibérations compréhensibles par tous, surtout en matière culturelle.

Sur le fond du dossier, maintenant. Pour rappel, nous étions déjà très sceptiques sur le Contrat de filière initial en lui-même, notamment au sujet de la qualité des musiques qui allaient être subventionnées. Cette fois, nous sommes très réservés sur l'utilité de cet avenant, qui vise à élargir la cible d'acteurs concernés par le Contrat de filière, alors même que ce Contrat 2020-2023 n'est en place que depuis moins de deux ans, qui plus est en période de crise sanitaire, ce qui fausse considérablement les résultats. Il aurait été plus cohérent d'attendre la fin de ce contrat pour en faire le bilan complet, et éventuellement proposer un élargissement du public visé dans un nouveau contrat.

Au lieu de cela, la signature de cet avenant va entraîner un surcoût d'environ 60 000 euros par an pour notre Région, dont la contribution est désormais portée à 170 000 euros. Vous

évoquez même une possible augmentation des crédits régionaux en 2022 dans le cadre de ce contrat. Encore des dépenses supplémentaires en perspective.

Quant aux changements de l'intitulé et de la gouvernance du Contrat de filière induits par cet avenant, il s'agit au mieux d'un gadget sans réel intérêt.

Ainsi, puisque nous ne voyons aucun apport à cet avenant, ce qui révèle surtout de l'esbroufe et de l'affichage, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Je vous remercie.

Mme CLAVEAU. - Je vais tâcher de répondre dans l'ordre. D'abord, peut-être, sur l'écriture de cet avenant et le langage technocratique : je crois que nous partageons tous, évidemment, cette nécessité d'être plus pédagogiques et d'être mieux compris. J'aurais pu, peut-être, être plus claire sur les enjeux que vous citez. C'est, par exemple, des salles de concert qui ont besoin d'être moins énergivores aujourd'hui, et sur lesquelles on intervient pour avoir des rénovations énergétiques adaptées. C'est aussi le fait que nos concitoyens, aujourd'hui, achètent moins de supports physiques - ce qui est un autre mot technocratique, mais à savoir : des CDs et des vinyles - et, désormais, écoutent beaucoup plus leur musique sur des plateformes de *streaming*. Je pourrais détailler comme cela à l'infini et vous rendre les choses plus compréhensibles.

Pour ce qui est de la qualité des musiques : c'est un tout autre débat. Cet avenant, vous l'avez compris, s'ouvre plus particulièrement à la musique classique et contemporaine. Je pense que les ensembles et les orchestres qui favorisent la diffusion et la création de cette musique-là vous remercieront de votre intervention.

Enfin, pour ce qui est de certaines musiques, j'ai régulièrement entendu des représentants de votre groupe fustiger, par exemple, des aides à des concerts de métal. Je vous rappelle simplement qu'aujourd'hui la liberté de création et d'expression est encadrée par le droit, et que si vous souhaitez faire des poursuites, par exemple pour diffamation, injures, ou appels à la haine, n'hésitez pas à le faire contre les acteurs que vous semblez cibler.

Un dernier mot : vous avez parlé de l'enveloppe budgétaire. Effectivement, et nous en sommes très fiers, celle-ci sera en augmentation puisque nous ouvrons le périmètre d'intervention. Nos crédits, qui seront redéployés, viendront abonder un peu plus cette enveloppe budgétaire. Nous sommes très heureux, parce que nos partenaires financiers, à savoir la DRAC et le Centre National des Musiques, nous suivent dans cette démarche. C'est une excellente nouvelle pour les acteurs de la filière des musiques actuelles et de la musique classique et contemporaine. Merci beaucoup.

Mme BROUILLE. - Merci, Charline.

Y a-t-il des votes contre ?

Des abstentions ?

Adopté à la majorité, je vous remercie.

N° 15

Vote sur « Contrat de filière Musiques Actuelles et Variétés 2020-2023 : Avènement à la convention triennale entre la Région Nouvelle-Aquitaine, le Centre National de la Musique - CNM, L'État - Ministère de la Culture et de la Communication - DRAC Nouvelle-Aquitaine et le Réseau des Indépendants de la Musique (RIM) »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

N°16 - CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE, MODIFICATION DES STATUTS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE DU SUD AQUITAIN

Mme CLAVEAU. - Il s'agit d'adopter deux nouvelles Conventions d'Objectifs, et d'adopter une modification de statut dans le cadre de notre participation à un EPCC, la Scène Nationale du Sud Aquitain.

Pour ce qui est des deux nouveaux projets de Conventions Pluriannuelles, elles sont en faveur de deux lieux, situés tous deux en Gironde. D'une part, L'Accordeur, pour son projet artistique et culturel porté par l'association Mets La Prise ; il se situe dans le Libournais. Le deuxième lieu est un lieu de fabrique, l'Atelier des Marches, au Bouscat.

Enfin, pour les statuts et la modification des statuts de l'EPCC, il s'agit d'augmenter de 20 000 euros notre contribution au sein de cet EPCC, qui, je le rappelle, a la particularité d'être sur quatre lieux : Bayonne, Biarritz, Anglet et Boucau. Cette augmentation de participation se fait parallèlement à une augmentation des autres contributeurs.

Je reste à votre disposition pour toute question.

M. OBRADOR. - Vous nous proposez ici de soutenir les projets artistiques et culturels conduits par les associations Mets La Prise et l'Atelier des Marches. Objectif louable sur le principe mais qui contient un biais idéologique majeur.

En effet, depuis le début 2012, l'association Mets La Prise gère le projet culturel de L'Accordeur, lieu dédié aux musiques actuelles. Or, en allant sur le site de L'Accordeur, quelle mauvaise surprise nous avons eue, en voyant qu'ils avaient pour partenaires associatifs le Collectif Bienvenue, ou encore SOS Méditerranée.

Eh oui, SOS Méditerranée : pas un euro d'argent public pour ces passeurs, ne vous en déplaît. Quel dommage, une fois encore, que vous politisiez à ce point votre politique culturelle. Au lieu de chercher à rassembler les Néo Aquitains autour d'une offre culturelle de qualité, comme nous le souhaiterions, vous préférez faire de l'idéologie immigrationniste, y compris auprès des jeunes générations qui vont devoir subir votre socialiste militant.

Vu les choix politisés qui sont les vôtres, nous n'avons pas d'autre choix, à regret, je vous l'assure, que de voter contre cette délibération qui fait le choix d'une propagande politique plutôt que de l'intérêt général des Néo Aquitains. Je vous remercie.

Mme CLAVEAU. - Même réponse que précédemment.

Mme GRAVAL. - Les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs initiées par la Région dans le champ artistique et culturel proposent un cadre contractuel satisfaisant en termes d'objectifs partagés et pluriannuels, pour développer des actions pérennes sur les territoires.

La meilleure prise en compte des éco-socio-conditionnalités, à savoir des indicateurs et critères environnementaux, sociaux, et d'égalité intégrés à ces Conventions, nous semble également pertinente, au regard des enjeux et des objectifs de la feuille de route Néo Terra, et c'est un réel progrès.

Nous formulons aujourd'hui trois propositions. D'abord, une extension de ces Conventions Pluriannuelles d'Objectifs à davantage d'acteurs des secteurs culturels et associatifs de Nouvelle-Aquitaine, qui répondent à ce jour à des appels à manifestations d'intérêt et des appels à projets, qui, s'ils permettent bien l'impulsion, ne permettent pas la pérennité des actions sur la durée.

Ensuite, que les CPO de tous secteurs confondus deviennent des leviers et outils de plus en plus structurants concernant la mise en œuvre de la feuille de route Néo Terra sur les territoires, intégrant entre autres les éco-socio-conditionnalités, dans leur cahier des charges concerté avec les autres collectivités et l'État.

Et enfin, nous espérons également, tout comme le CESER qui a émis plusieurs avis en ce sens depuis 2019, que les éco-socio-conditionnalités apparaîtront au sein du règlement d'intervention, des aides aux entreprises, et de la nouvelle version du schéma régional du développement économique et d'innovation, que notre Assemblée examinera lors d'une prochaine plénière. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Charline, des compléments d'information ?

Mme CLAVEAU. - Oui, peut-être un commentaire par rapport à notre politique de conventionnement. Il faut savoir qu'aujourd'hui, on a à peu près 80 Conventions Pluriannuelles d'Objectifs, dont la plupart sont à l'initiative de l'État, puisqu'il s'agit de scènes qui possèdent des labels accordés par l'État.

Je vous rejoins, et j'ai pu le dire, sur le fait que ces Conventions Pluriannuelles d'Objectifs sont des outils très intéressants sur le suivi et la pérennité des projets. La question derrière une politique plus systématique de fonctionnement, elle est celle de notre capacité à simplement suivre ces conventionnements. Lorsque les structures sont conventionnées, il y a des Comités de suivi beaucoup plus réguliers. Et vu le nombre de structures que nous avons sur le territoire, il nous faut quand même y réfléchir à deux fois. Je pense que c'est un chantier que l'on va ouvrir, pour savoir quels sont nos critères plus spécifiques de conventionnement,

au-delà du fait de juger qu'un équipement est particulièrement structurant en termes d'aménagement culturel du territoire.

C'est un outil utile, mais concrètement, dans le déploiement et la faisabilité, il faut faire attention, parce que nous n'avons pas des équipes extensibles. C'est à réfléchir.

Pour ce qui est des éco-conditionnalités, vous le savez, nous avons lancé un chantier pour se questionner sur comment décarboner la culture dans nos interventions néo aquitaines. Pour cela, nous avons ouvert ce chantier de développement durable, et l'idée sera de comprendre comment la culture participe aux émissions de gaz à effet de serre, et aux enjeux de la transition écologique. D'abord, il faudra bien comprendre les problèmes qui se posent et là où la Région peut avoir un effet levier. Et là-dessus, on va attendre que ce chantier soit terminé avant de parler d'éco-conditionnalité, d'autres dispositifs ou d'autres manières d'accompagner cette décarbonation de la culture.

M. JLALJI. - Cela va vous sembler hors sujet, ce que je vais dire, parce que je ne voulais pas intervenir. Je sais que nos oreilles s'habituent à des discours d'extrême-droite, mais il a été dit quelque chose tout à l'heure à propos de SOS Méditerranée.

SOS Méditerranée sauve des vies en Méditerranée. Des femmes et des enfants. Et on laisse dire ici que ce sont des passeurs. J'aurais préféré que ce soit quelqu'un d'autre qui intervienne plutôt que moi, parce que cela fait cliché. Mais je ne peux pas laisser passer cela.

C'est quoi, l'autre alternative ? C'est de laisser des gens mourir en mer ? C'est ce que vous proposez ? Laisser les gens mourir alors qu'ils sont en plein désespoir ?

M. GUIBERT. - C'est d'aller les chercher en Méditerranée pour qu'ils se noient en Manche.

M. JLALJI. - SOS Méditerranée font un travail formidable et honorent l'humanité. Tu ne me tutoies pas, on ne se connaît pas, on n'a pas gardé les cochons ensemble, ni les moutons d'ailleurs.

Mme BROUILLE. - Merci pour cette intervention, M. JLALJI.

On a bien noté le contre du RN.

Y a-t-il d'autres contre sur cette délibération ?

Y a-t-il des abstentions ?

Cette délibération est adoptée à la majorité, je vous remercie.

N° 16

Vote sur «Conventions Pluriannuelles d'Objectifs dans le domaine de la Culture et du Patrimoine Modification des statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Sud Aquitain»

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**N°17 - CONVENTION DE PROLONGATION PORTANT SUR L'ÉVOLUTION DE
L'AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ EN NOUVELLE-AQUITAINE EN
APPLICATION DE LA CONVENTION ÉTAT-RÉGION POUR LA RECONQUÊTE DE LA
BIODIVERSITÉ**

M. SAINTE-MARIE. - Quelques mots sur le contexte et l'historique de cette délibération. Une convention d'application de la convention-cadre État-Région pour la reconquête de la biodiversité a été signée fin 2019 avec l'État, donc, et la Région, afin d'organiser cette évolution. Elle comprend l'intégration de l'État dans la nouvelle gouvernance de l'agence, et la fédération de nouveaux partenaires.

Cette première convention a permis d'acter les missions socles de la future Agence. Cependant, après deux ans de réflexion sur la transformation de l'Agence, les actions prévues n'ont pas bénéficié d'avancées suffisantes, d'après nous. C'est pourquoi une convention de prolongation est proposée à la signature de l'exécutif régional, de l'OFB, de la Préfète et de l'ARBNA, pour finaliser sur une année supplémentaire la transformation de cette structure.

La délibération proposée prévoit donc la convention annexée d'une préfiguration assurée par la Région, avec l'appui de l'OFB, comme prévu par le Code de l'environnement.

Les grandes lignes de la gouvernance du futur établissement public sont tracées afin de garantir une représentation optimale des socioprofessionnels actuellement présents dans les collèges de l'association. La volonté de la Région est donc de renforcer l'Agence Régionale de la Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine.

Au nom de l'urgence à agir sur les enjeux de la biodiversité, elle se concrétise par la reprise en main du pilotage de l'agence, et son ancrage durable, légitime et lisible dans le paysage des acteurs, grâce à sa transformation en établissement public.

À ces fins, il vous est donc proposé de valider la convention de prolongation portant sur l'évolution de l'ARBNA, traçant les grandes lignes de la transformation de l'actuelle association en établissement public. La délibération correspondante tient compte des arbitrages du Président et acte le choix d'une présidence assumée par la Région, et des Vice-Présidences à prévoir pour l'Office Français de la Diversité (OFB), des socioprofessionnels que sont, entre autres, la Chambre Régionale de l'Agriculture, la Fédération de Pêche et de Chasse, et les sylviculteurs, qui seront partie prenante de cette nouvelle gouvernance. Bien évidemment, aussi, les Associations de Protection de la Nature (APN). Merci beaucoup.

M. NEDELEC. - Mme la Présidente, mes chers collègues, rassurez-vous, je serai très court, puisqu'il est déjà tard et que je pense que beaucoup de personnes commencent à avoir faim.

Mme BROUILLE. - Oui, mais ce n'est pas terminé : l'objectif, c'est 23 heures. Je vous détends tous, tout de suite.

M. NEDELEC. - Ah, voilà, on se posait la question, on a la réponse. Merci.

Mme BROUILLE. - Allez-y, pardon.

M. NEDELEC. - Je vous en prie. On nous demande ce soir de nous prononcer sur ce projet de convention sur l'ARB Nouvelle-Aquitaine, mais je pense qu'en réalité il s'agit de décider de son avenir.

Vous voulez donc lui faire abandonner son statut associatif et le transformer en établissement public pour le premier janvier 2023, et donc intégrer l'État dans la gouvernance.

Vous faites donc, avec vos services, le constat qu'une grande partie des actions prévues par la précédente convention, comme l'a rappelé notre collègue, entre 2019 et 2021, n'ont pas été réalisées. Mais à travers cette nouvelle convention, vous souhaitez faire de l'ARB Nouvelle-Aquitaine une structure pivot dans la mise en œuvre des politiques régionales de biodiversité, et une structure d'accompagnement de coopération.

Cette transformation est fort louable et toute à votre honneur, car le sujet de la biodiversité, aujourd'hui, ne peut pas être ignoré, et revêt donc une importance fondamentale.

Toutefois, permettez-moi, permettez-nous, de m'interroger et de nous interroger sur plusieurs points. Tout d'abord, sur la méthode, que certains ont pu trouver brutale.

Si 2020 a été consacrée aux échanges État-Région, le projet de nouvelles conventions n'a été reçu par le Président de l'ARB Nouvelle-Aquitaine que le 23 novembre dernier. Vous comprendrez aisément, mes chers collègues, que le délai est très court par rapport à notre séance d'aujourd'hui pour y apporter des commentaires et d'éventuels changements.

Pourquoi aller si vite et ne pas prendre le temps de discuter avec les structures et les nouveaux Élus ?

De plus, certains acteurs régionaux, tels que les chasseurs, les pêcheurs, les sylviculteurs, ont été mis à l'écart. Cela ne risque-t-il pas de raviver certaines tensions entre le monde de la recherche et ces mêmes acteurs ?

Au-delà de la méthode, nous nous interrogeons aussi sur le financement. Aujourd'hui, l'OFB, Office français de la biodiversité, participe au budget de l'ARB Nouvelle-Aquitaine à

hauteur de 3 %. Avec cette nouvelle convention, au premier janvier 2023, la Région partagera le pouvoir avec l'État, mais aucun engagement financier de l'État n'est indiqué. N'est-ce pas un chèque en blanc de la Région à l'État ?

Enfin, quid du volet social ? La Convention y fait très peu référence. Il n'y a pas d'écrit sur ce qu'il va se passer dans les prochaines années. Ne risque-t-on pas de perdre une partie des salariés qui font la qualité de la structure aujourd'hui ?

Avec le passage en établissement public, l'État va prendre la main, au détriment de ceux qui connaissent le mieux les différents sujets, et qui œuvrent tous les jours sur le terrain.

Si l'ARB Nouvelle-Aquitaine doit évoluer, c'est certain, et intégrer l'État dans sa gouvernance, il faut un partenariat équilibré, il faut une gouvernance ouverte pour avancer sur les sujets et impliquer les acteurs régionaux.

Nous savons, et je vous l'ai dit, que les sylviculteurs, les pêcheurs et les chasseurs n'ont pas été consultés, et encore moins associés, et ils ne se sentent pas considérés. Vous comprendrez donc, Mme la Présidente, mes chers collègues, qu'en l'état, nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie.

M. ELOPHE. - Mme la Présidente, chers collègues. Créée depuis début 2018, l'Agence Régionale de la Biodiversité connaît en ce moment d'importantes difficultés, même votre majorité en convient. D'ailleurs, de nombreuses actions prévues dans la Convention signée fin 2019 avec l'État et la Région n'ont même pas pu être réalisées.

Entre son statut juridique associatif, la frilosité de l'État et des autres collectivités pour soutenir financièrement cette structure, et un positionnement parfois délicat entre l'Office français de la biodiversité et les Agences de l'eau, l'utilité de l'ARB pose question. Surtout, son coût est aujourd'hui considérable pour notre Région, qui finance chaque année à 90 % son fonctionnement.

Ainsi, lors de la Commission permanente de novembre, une subvention régionale de 355 509 euros lui a été accordée, pour couvrir uniquement les frais de fonctionnement 2022. Des dépenses particulièrement élevées, à l'encontre d'une structure dont les missions sont principalement l'observation et l'accompagnement des acteurs.

L'idée de cette délibération est de résoudre les problèmes évoqués en transformant cette agence en établissement public, réputé juridiquement plus solide et plus légitime auprès des acteurs de la biodiversité. Vous espérez que l'État et les autres collectivités apporteront ainsi plus facilement leur aide financière et logistique à cette structure.

Si votre présentation peut paraître convaincante, nous restons très réservés sur l'efficacité globale de l'ARB. Son apport est-il réellement indispensable ? La transformation en établissement public est-elle la solution miracle ? Le problème de fond, c'est la multiplication des structures, des agences et autres Conventions dans le domaine de la biodiversité et de l'écologie en général. On crée une sorte de mille-feuille organisationnel, où les compétences des uns finissent par s'enchevêtrer avec celles des autres.

Il serait salutaire de rationaliser ce fonctionnement, en définissant plus précisément qui fait quoi, et en supprimant les structures inutiles et qui font doublon.

Bien entendu, nous sommes sensibles à la préservation de notre biodiversité, véritable richesse pour notre Région, et c'est pourquoi nous votons généralement en faveur des programmes pour la préservation des espèces en danger. Mais, dans l'attente d'éléments plus probants sur l'avenir de l'ARB, nous nous abstenons sur cette délibération. Je vous remercie.

M. TRIFILETTI. - Chers collègues, personne, et certainement pas la biodiversité, n'a intérêt à ce que le processus de montée en puissance de cette Agence traîne. Les chiffres dramatiques de l'effondrement sont là, têtus : un tiers des oiseaux des milieux agricoles ont disparu en 30 ans. Les effectifs de chauves-souris ont diminué de près de 40 % depuis dix ans. Une espèce vivante sur trois est en danger de disparition.

L'effondrement de la biodiversité constitue, comme le dérèglement climatique, une menace pour l'avenir-même de l'humanité, et c'est dommage d'en parler à 22 heures. Il impose une véritable bifurcation à très court terme. L'ARB, en tant que structure sous forme associative, n'a pas démérité. Pourtant, le bilan d'étape n'est pas à la hauteur des enjeux.

Cette évolution proposée vers un EPCE permettra, nous l'espérons, de dépasser les rugosités de gouvernance, voire de management, qui peuvent brider la structure. Il conviendra d'intégrer au mieux par le dialogue les salariés lors de cette année de préfiguration.

Si la loi du 8 août 2016 n'impose pas la création d'un établissement public, l'intérêt du changement de statut peut favoriser le renforcement des partenariats, notamment avec l'État, et redynamiser cette structure. Il s'agit rien de moins que de construire un vrai Parlement Régional, de et pour la biodiversité. Tous les acteurs doivent y trouver une place reconnue. Point de vigilance concernant les moyens financiers, qui doivent être renforcés, du côté de la Région comme de l'État.

Côté financement, et cela devient technique, surtout à cette heure-là, mais je vais quand même vous le faire : il reste à confirmer que les Agences de l'eau pourront financer un

établissement public qui serait en partie financé par l'OFB, lui-même financé par les Agences de l'eau. Je la refais ? Non, c'est bon ?

D'autant que, rappelons le contexte national : 800 postes en moins entre 2020 et 2021 dans les établissements publics sous la tutelle du Ministère de la Transition Écologique.

En parallèle, le nouveau fonctionnement de cette Agence doit s'accompagner d'une feuille de route claire, trop imprécise à cette heure ; possible, nommer et mesurer les grands objectifs non atteints en termes de reconquête de la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine comme des objectifs prioritaires ; fonder cette expertise sur le Comité Scientifique en s'appuyant sur les réseaux préexistants : AcclimaTerra, Ecobiose, Biosena, et d'autres CS, comme ceux des Agences de l'eau, déjà organisés.

L'EPCE devrait se saisir de toutes les problématiques, même des questions les plus vives, pour y fonder l'expertise et apporter les meilleures solutions sans compromis mou. Ne pas avoir peur, par exemple, de se saisir de la question de la surmortalité des dauphins, du retour du loup dans nos campagnes, de la surmortalité de pollinisateurs.

Fonder l'expertise, mais aussi communiquer vers le grand public. Le tout à articuler avec la filière Éducation à l'environnement, angle mort de vos politiques à ce jour. Avec un rappel : il n'y aura pas de transition sans éducation à la biodiversité.

Identifier et lister les dispositifs d'engagement volontaire à l'échelle régionale, imaginer une stratégie régionale biodiversité prescriptive, seraient pour nous une avancée significative. Cette prescriptibilité doit mettre en œuvre des indicateurs précis de suivi et d'évaluation de toutes nos politiques publiques sous l'angle de la biodiversité pour réussir.

Nous voterons pour cette délibération, Mme la Présidente, je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Merci. Guillaume RIOU, pour complément d'information ?

M. RIOU. - Merci, Mme la Présidente, chers collègues. Stéphane TRIFILETTI, je tiens à vous remercier pour la qualité de vos propos, et tout l'intérêt, comme nous, que vous portez à cet enjeu absolument incontournable pour notre 21^{ème} siècle, y compris pour les externalités positives que la biodiversité peut apporter aux systèmes socio-économiques.

Et, M. NEDELEC, je m'inscris en faux : tous les acteurs - et c'est une volonté du Président ROUSSET de toujours embarquer tous les acteurs économiques, ce n'est pas une nouveauté dans la direction qu'il entend donner à ces conditions de politique générale - sont conviés autour de la table depuis le début du processus. Alors, il peut arriver que certains soient empreints d'immobilisme, mais nous avons toutes les raisons de penser un partenariat, non pas avec l'État, mais, je voudrais être précis, avec l'Office Français de la Biodiversité, qui est

un Office d'État, bien sûr, mais a sa propre indépendance. Il a par ailleurs, en interne, des compétences techniques fabuleuses, des compétences de police - puisque c'est la fusion de l'ONCFS et de l'ONEMA, l'Office de Police de l'eau. Ces caractéristiques sont extrêmement intéressantes, et peuvent conforter demain, nous l'espérons, tous les enjeux.

Cette configuration n'arrive pas comme cela, le 23 novembre. Le Président de l'ARBNA est au courant depuis bien longtemps de l'orientation que le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine souhaite donner, en reprenant la main, il est vrai, parce que les livrables, tout ce qui peut s'organiser dans cette association, à cette heure, ne sont pas tout à fait à la hauteur des enjeux attendus. Cela nécessite donc, à nos yeux, une réorganisation, et c'est pour cela que nous nous dirigerons vers cet EPCE. Il est voulu par la loi biodiversité : lui non plus n'arrive pas de n'importe où. Il est issu de la loi biodiversité de 2016 : établissement public de coopération environnementale. Il y a l'idée de coopération entre tous les acteurs. Nous aurons certainement le bonheur, et tout l'intérêt, de voir par exemple les agriculteurs réintégrer, auprès de tous les autres socio-professionnels - sylviculteurs, chasseurs, associations de protection de la nature et de l'environnement... De les citer, je risque d'en oublier. Tous les acteurs sont confiés autour de la table, et c'est bien dans cette configuration que nous élaborerons la préfiguration durant l'année 2022, en embarquant tout le monde, je tiens à le dire.

Et je pense que j'ai fait le tour de vos réponses. Sur la question financière, effectivement, nous apportons, à hauteur, là encore, des enjeux, des contributions importantes qui seront complétées, à hauteur de plusieurs centaines de milliers d'euros, par l'OFB.

Mme BROUILLE. - Merci, Guillaume. Nous avons bien noté le contre des Républicains.

Y a-t-il d'autres contre ?

Des abstentions ?

Cette délibération est adoptée à la majorité, je vous remercie.

N° 17

Vote sur «Convention de prolongation portant sur l'évolution de l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine en application de la convention cadre Etat-Région pour la reconquête de la biodiversité »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

- **CONTRE : Les Républicains**

ADOpte A LA MAJORITE

- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

**N°18 - CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT ENTRE LA RÉGION ET LE
COMITÉ FRANÇAIS DE L'UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA
NATURE**

M. RIOU. - Chers collègues, nous passons du niveau régional au niveau international, pour un partenariat avec l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, l'UICN, et son Comité Français.

Il y a deux choses en jeu : la première est le renouvellement de notre convention, qui arrive à sa fin, pour une période de trois ans, ainsi que l'adhésion au sein du Comité Français de l'UICN, qui nous permettront d'avancer sur de la méthodologie autour des questions de l'écologie au sens scientifique et technique du terme. Cette coopération internationale, le croisement entre les chercheurs permet d'aboutir à des méthodes scientifiques pour mettre en œuvre des programmes opérationnels. Je pense par exemple à notre programme Ecobiose, et à notre stratégie régionale pour la biodiversité. Cela est nécessaire pour comprendre les mécanismes biologiques qui nous entourent. Merci.

Mme BROUILLE. - Merci.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Y a-t-il des contre ?

Des abstentions ?

Cette délibération est adoptée à la majorité, je vous remercie.

N° 18

Vote sur «Convention triennale de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Comité Français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature. »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

N°19 - PROLONGATION D'UN AN DES CONTRATS AVEC LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

M. SAINTE-MARIE. - Ces contrats sont prévus initialement pour trois ans. Quatre d'entre eux couraient sur la période 2018-2020. Tous, à l'exception du PNR Médoc, qui s'inscrit dans une autre temporalité, car créé en 2019.

Ils ont été prolongés une première fois pour couvrir l'année 2021, compte tenu des élections régionales et départementales.

Une réflexion, donc, sur la politique régionale en faveur des PNR est actuellement lancée. La mission consiste à optimiser l'intervention financière et régionale, permettre une mobilisation des différents partenaires institutionnels autour des PNR, notamment les départements et blocs communo-locaux, et traduire ainsi les politiques régionales actualisées dans cette stratégie.

La signature des nouveaux contrats pour une période de trois ans, alors que la stratégie nécessite d'être mise à jour, ne semble pas opportune. Afin de se donner le temps de cette révision, il est prolongé de prolonger d'une année supplémentaire les contrats de parcs. La révision de la stratégie sera menée en parallèle afin de proposer à l'approbation de la séance plénière une nouvelle stratégie et de nouveaux contrats pluriannuels d'ici fin 2022, qui prendront effet début 2023. Il appartient donc à l'Assemblée plénière de délibérer pour autoriser le Président à signer tout avenant relatif aux contrats de parcs concernés par une échéance fin 2021.

Mme JOUBERT. - Mme la Présidente, chers collègues. Vous nous proposez ici de prolonger d'un an les contrats avec quatre parcs naturels régionaux. Bien entendu, le groupe Rassemblement National ne s'est jamais opposé, par principe, à l'existence de ces PNR, qui ont leur utilité à partir du moment où ils restent cohérents sur le plan territorial, et permettent réellement de préserver une zone naturelle remarquable.

Mais nous tenons ici à faire part de notre inquiétude quant à l'évolution de ces parcs, et ce, sur plusieurs points.

Sur le plan financier, tout d'abord : il faut noter que certains parcs font face à une situation financière assez tendue, souvent aggravée par la crise actuelle. Ainsi, les contributions financières aux PNR des différentes collectivités, et, plus particulièrement, celles des Régions, ont tendance à être revues à la hausse. Pour vous donner un exemple, le PNR Périgord-Limousin, où j'ai l'honneur de siéger durant ce mandat, fait face à une situation budgétaire

compliquée, et espère une participation plus importante de notre Région pour y faire face. Espérance comblée, puisque notre contribution statutaire 2022 va augmenter de plus de 40 000 euros, soit une augmentation d'environ 7 %, pour atteindre plus de 607 000 euros.

Mais cela pose la question de la viabilité économique d'un tel modèle. Notre Région peut-elle réellement se permettre de dépenser autant d'argent dans ces projets ? Surtout lorsque l'on sait le poids parfois excessif des dépenses de fonctionnement dans ces PNR.

Je me permets ici de vous faire remarquer qu'en ce qui concerne le PNR Périgord-Limousin, où le montant des charges de personnel s'élève à environ 160 000 euros par mois, la Chambre régionale des comptes elle-même préconise de faire des efforts sur la gestion financière. Il serait surtout temps que les PNR parviennent à une meilleure gestion des frais de fonctionnement en rationalisant leurs dépenses.

Autre point encore plus problématique : la position des PNR en faveur de l'implantation d'éoliennes, qui va à l'encontre d'une écologie écologique et économique. Le PNR Périgord-Limousin se déclare ouvertement favorable à leur implantation, que ce soit sur leur site ou au sein des réunions du Conseil d'Administration. Il est à noter, à ce propos, que la seule éolienne du secteur Périgord-Limousin a été installée au sein même du territoire du PNR, à Rilhac-Lastours.

En dépit des multiples projets en cours, la Dordogne et ses habitants résistent courageusement encore, y compris devant la justice, comme le font les habitants de la commune de Saint-Aulaye-Puymangou en Dordogne. Malheureusement, les promoteurs cupides de ces funestes éoliennes peuvent encore compter, temporairement, nous l'espérons, sur le soutien du gouvernement macronien, de ses préfets, et, peut-être même prochainement, de son Conseil d'État. Affaire à suivre.

Et dire que ce parc naturel, censé préserver la beauté de nos paysages périgourdins, risque en soutenant de tels projets de participer ainsi à leur saccage complet et irréversible ! Et malheureusement, d'autres PNR de notre Région prennent parfois des positions semblables.

Il est nécessaire, selon nous, de dénoncer ce scandale. Les PNR doivent renouer avec leur but originel, qui est de mettre en valeur et de protéger leur patrimoine naturel.

C'est pourquoi nous vous demandons ici, d'urgence, la sanctuarisation de nos territoires PNR, ce qui inclut l'interdiction absolue d'y installer des éoliennes et des usines photovoltaïques. Nous avons la chance, dans notre Région, de pouvoir jouir de paysages somptueux qui font sa richesse et la nôtre. Alors protégeons-les.

Au vu des réserves que nous venons d'évoquer, bien que nous soyons favorables à l'existence des PNR sur le principe, nous nous abstenons donc sur cette délibération, dans l'attente de leur évolution sur les sujets évoqués précédemment. Nous serons aussi particulièrement vigilants sur le contenu des délibérations proposées en Commission permanente sur ces parcs. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Merci beaucoup. Je vais être très vigilante sur le temps de vos exposés, maintenant, puisque vous avez dépassé les quatre minutes, et généralement, ma patience ne va pas après 22 heures. Je vous couperai maintenant la parole arrivé à quatre minutes.

M. RIOU. - Mme la Présidente. Mesdames, Messieurs, chers collègues. Cette question PNR, les questions que vous posez, Madame, au risque de vous surprendre, peuvent révéler un certain nombre de questionnements.

Effectivement, le modèle financier des parcs naturels régionaux peut questionner. C'est pour cela, et Andde SAINTE-MARIE l'a dit dans sa présentation, que nous souhaitons réévaluer durant l'année 2022. C'est pourquoi nous proposons un conventionnement sur une année : pour réévaluer la politique régionale à l'endroit des quatre parcs naturels régionaux que sont les Landes de Gascogne, le Périgord-Limousin, Millevaches et le Marais poitevin. Le PNR Médoc est de génération plus récente et n'est pas dans la même temporalité.

La question du N de PNR est posée. Et il y a un certain nombre de façons de l'approcher. Y compris par les politiques liées aux ENR, à l'énergie renouvelable. Rien n'indique, à cet instant, une interdiction. C'est donc aussi aux territoires d'auto-déterminer, et pas seulement à la Région de dire ce qui est, doit être et ne pas être, mais bien aux territoires de s'autonomiser et de voir ce qu'ils ont envie de faire.

Quant à la question des éoliennes, précise, que vous soulevez : les territoires, par leur voix citoyenne, ont choisi de faire du capital participatif. Ce n'est pas seulement, comme vous le dites, Madame, des cowboys venus de l'extérieur qui empruntent les espaces, mais bien une participation citoyenne. Il faudra donc vérifier vos propos avant d'intervenir de manière désavantageuse.

Imaginons bien, donc, que les territoires doivent participer à leur destin. Et cela pose la question de la place des intercommunalités dans le modèle économique de ces parcs naturels régionaux, et pas seulement les Régions amenées à financer des investissements et du fonctionnement.

Mme BROUILLE. - Avant de laisser la parole au Président, y a-t-il des votes contre ?

Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité, non, délibération adoptée à la majorité, je vous remercie.

N° 19

Vote sur «Prolongation d'un an des contrats avec les parcs naturels régionaux »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

N°20 - TRANSFERT DU RÉSEAU PIÉZOMÉTRIQUE DE LA RÉGION AU BRGM

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président

M. LABROUSSE. - Monsieur le Président, chers collègues, l'ex-Région Poitou-Charentes avait mis en place 119 piézomètres pour mesurer le niveau des nappes sur sa Région, c'était la seule Région à avoir mis en place ces piézomètres sous sa maîtrise d'ouvrage.

Pour entretenir ces piézomètres, nous avons, aujourd'hui, dans cette nouvelle Région Nouvelle-Aquitaine, un contrat d'assistance à la maîtrise d'ouvrage qui arrive à son terme fin 2021. Il vous est donc proposé de redonner l'ensemble de ce réseau de piézomètres au BRGM, qui assure aujourd'hui le suivi des données et des piézomètres.

Chers collègues, on vous propose donc de passer l'ensemble de ces 119 piézomètres au BRGM. Je rassure tout de suite tout le monde : toutes les données restent publiques, ces données seront toujours maintenues avec le BRGM, et nous aurons également une petite partie sur des données complémentaires où la Région continuera à payer des prestations au BRGM.

Il vous est donc proposé, chers collègues, de transférer au BRGM l'ensemble des piézomètres.

M. TRIFILETTI. - Monsieur le Président, chers collègues, c'est une fausse délibération technique qui nous est présentée ici. Elle pose des questions éminemment politiques.

Rappelons sans doute à quoi servent les piézomètres : ils permettent de relever le niveau des nappes. Outil de connaissance, donc de décision, au moment par exemple des étiages sévères qui impactent et impacteront nos territoires, y compris en hiver, selon plusieurs scénarii GIEC.

Outil participant, par exemple, à la définition des débits d'objectif d'étiage, ou des débits minimum biologiques, il concourt à la mise en œuvre d'une priorisation des usages conformes au code de l'environnement. Le fameux un : priorité à l'eau potable, deux : au bon fonctionnement des milieux aquatiques, trois : aux usages économiques.

Ce réseau piézométrique est une aide fondamentale à la démocratie régionale hydrologique. L'excellence de cette politique régionale, impulsée par les Élus écologiques picto-charentais à l'époque, est d'ailleurs soulignée dans cette délibération. Je cite : « la Région a porté durant près de 30 ans ce réseau sur l'ancien territoire picto-charentais, a investi dans sa création, sa maintenance, et s'est engagée dans la rénovation du parc existant, en particulier ces trois dernières années, pour arriver à un parc entièrement rénové, équipé de nouvelles stations ». Bref, un outil moderne et opérationnel, au service de l'intérêt général,

permettant d'améliorer la connaissance du comportement des eaux souterraines, de suivre l'évolution des ressources en temps réel. En temps réel, j'insiste.

La Région a payé, et maintenant, elle rétrocéderait tout cela sans contrepartie ? Quel intérêt ? Il est proposé en effet, sans obligation légale d'ailleurs, de céder ce réseau piézométrique à l'opérateur national, donc l'État, via le BRGM.

Alors, soyons clairs, Président, le sérieux du BRGM n'est absolument pas en cause. Ce qui est en cause, c'est le suivi en temps réel, donc l'accès à la donnée comme service public, pour les Néo Aquitains.

Faites l'expérience en ligne, tout simplement, Président, pour connaître la situation hydrologique via les piézomètres en Aquitaine, puis en Poitou-Charentes, en temps réel. Via le SIGES BRGM, c'est le parcours du combattant pour accéder à la donnée. Alors que via le réseau régional Piézo Poitou-Charentes, deux clics et c'est bon.

En fait, pour bien faire les choses, c'est le dispositif picto-charentais qui doit être généralisé à la Nouvelle-Aquitaine, et non le contraire. Au moment où l'importance de l'enjeu biodiversité semble réaffirmée via l'Agence de la biodiversité qui devient EPCE, et nous en avons parlé tout à l'heure, quel intérêt à retirer à cette même Agence régionale la maîtrise d'ouvrage du suivi quantité de la ressource eau ? Où est notre ambition ?

Pour sortir par le haut, Monsieur le Président, chers collègues, nous vous proposons une formule inversée : que l'ARB associe le BRGM et non pas le contraire. Cela permettrait de garder une vraie souveraineté sur la donnée piézométrique. Mutualiser la donnée, c'est bien, en être propriétaire et la rendre disponible immédiatement pour tous, c'est mieux.

Donc la sagesse nous pousse, vous l'avez compris, Monsieur le Président, à vous demander le retrait de cette délibération pour la retravailler dans ce sens. Merci, Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Mathieu LABROUSSE.

M. LABROUSSE. - Je voulais juste compléter, Président. J'entends ce que disent nos collègues d'Europe Écologie les Verts. Vous savez mon attachement aux milieux humides. J'ai été en Charente, et en Poitou-Charentes, très attentif au niveau des eaux, vous connaissez mon combat. Je sais que ces indicateurs sont essentiels. Ils le seront toujours demain : je le redis, le BRGM exploitera ces données, et l'ARBNA concentrera ces données qui restent, bien sûr, publiques et accessibles à tous.

Aujourd'hui, il est une question économique : c'est plus intéressant de redonner au BRGM, qui connaît et exploite aujourd'hui ces données, l'ensemble du parc. Je rappelle que

l'ex-Poitou-Charentes était la seule Région en France à avoir ce système, l'Aquitaine et le Limousin ne l'avaient pas. Et pourtant, les données ont bien été relevées. L'ARBNA, aujourd'hui, prend ces données et les donne à l'ensemble du public. Donc oui, ces données resteront publiques. Pour cela, je vous invite bien sûr à accepter cette délibération. Merci.

M. TRIFILETTI. - Donc, si j'ai bien compris, vous ne retirez pas, Monsieur le Président ou M. le Vice-Président, cette délibération ?

M. LE PRESIDENT. - Je ne retire pas cette délibération. Sinon, je ne l'aurais pas présentée.

M. TRIFILETTI. - Cela peut arriver, c'est déjà arrivé, Président. Dans ce cas, notre groupe votera défavorablement, vous l'avez compris. C'est la donnée qui ne sera plus objectivée en temps réel, notamment sur les niveaux piézomètres. Vous imaginez, dans des contextes notamment de gestion de l'eau en Poitou-Charentes, que cela a eu une importance fondamentale.

Je ne remets absolument pas en cause, Président, le BRGM. Que cela soit bien clair, c'est d'ailleurs ce que j'ai dit dans mon intervention. Je remets en cause la capacité à mettre en ligne en temps réel pour l'ensemble des Néo Aquitains.

M. LE PRESIDENT. - Je vous donne rendez-vous pour voir si cela se passera. Pour l'instant, nous avons une proposition, qui est d'une normalisation à l'échelle nationale.

Je vous propose d'adopter cette délibération.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Ce rapport est donc adopté.

N° 20

Vote sur « Transfert du réseau Piézométrique de la Région au BRGM »

▪ **POUR** : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

▪ **CONTRE** : Ecologiste, Solidaire et Citoyen

ADOpte A LA MAJORITE

**N°21 - AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT SUR L'EAU ENTRE L'ÉTAT,
L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE, L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE,
ET LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE**

M. LABROUSSE. -. Nous avons aujourd'hui une convention avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, puisque notre territoire est composé de ces deux Agences. Aujourd'hui, nous avons une convention qui avait été signée pour deux ans, pour être en relation avec le onzième programme des Agences de l'eau. Le nouveau programme s'étend sur trois ans, et nous proposons de refaire une extension de la convention sur une année.

M. LE PRESIDENT. - Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Il en est ainsi décidé.

N° 21

Vote sur « Avenant à la convention de partenariat sur l'eau entre l'Etat,
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région
Nouvelle-Aquitaine. »

**- POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ;
PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en
Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Ras-
semblement National et Apparentés**

ADOpte A L'UNANIMITE

**N°34 - MISE EN PLACE POUR LA PÉRIODE 2022-2027 D'UN COMITÉ CONSULTATIF
POUR LA RECHERCHE, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET L'INNOVATION EN
NOUVELLE-AQUITAINE (CORDINA) ET D'UN COMITÉ DE COORDINATION DES
EXPERTISES SCIENTIFIQUES**

M. BLANCHARD. - Président, chers collègues. Cette délibération vise à mettre en place une instance qui existe aux côtés du Conseil Régional, et qui a pour objectif d'apporter un éclairage, ou de donner des avis, sur toute notre politique en matière de recherche, d'enseignement supérieur, de transfert de technologies, et d'innovation.

La délibération vous propose de modifier le nom, puisque le Comité consultatif régional pour la Recherche et le Développement Technologique est l'intitulé générique qui est donné par la loi. On vous propose de faire entrer le mot Nouvelle-Aquitaine dedans, ce qui donne : Comité consultatif pour la Recherche, le Développement et l'Innovation durables en Nouvelle-Aquitaine.

On a apporté un certain nombre de modifications par rapport à la structure qui existait jusqu'au moment des élections, puisque la structure est recréée à chaque nouvelle élection du Conseil Régional. On a fait diminuer significativement la taille de cette instance, on passe de 150 à 115 membres, puisque l'on n'a jamais réussi à avoir plus de 70-80 membres en situation plénière.

La composition est constituée de trois collèges : un collège représente les acteurs de l'innovation, du transfert de technologies, de la recherche de la Nouvelle-Aquitaine. Un deuxième collège représente les représentations syndicales de salariés, représentations syndicales d'employeurs. Un troisième collège est constitué de personnalités qui jouent un rôle important en Région Nouvelle-Aquitaine dans le domaine de l'innovation et du transfert.

J'ai également souhaité que cette instance ait plus d'autonomie de fonctionnement. On l'a donc amenée à constituer un Bureau, et on la dote d'un budget de fonctionnement.

Le troisième point, et c'est probablement le point le plus important ici : jusqu'à présent, cette instance, à travers son travail d'avis, avait tendance à coordonner un travail d'expertise sur les projets de recherche financés par la Région. On a pu être confrontés, par le passé, à des conflits d'intérêt de la part de membres de ce CCRDT. On a donc souhaité, pour éviter toute forme de conflit d'intérêts, séparer la fonction d'expertise des projets de recherche - je vous rappelle quand même que l'on finance 20 millions d'euros de projets de recherche chaque année, c'est une fonction importante - et on a créé une nouvelle structure que l'on

appelle le Comité de coordination des expertises scientifiques. Il est placé auprès des services de la Région et du Vice-Président en charge de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Il est constitué de 15 scientifiques de haut niveau. Pour l'instant, on vous propose d'accepter la constitution de ce Comité, qui sera constitué de 15 personnalités scientifiques. On vous proposera la liste des personnalités plus tard. C'est, bien entendu, un Comité pluridisciplinaire qui couvre absolument tous les champs disciplinaires, et couvre l'ensemble des lignes politiques que nous menons au niveau de la Région.

Voilà pour l'essentiel de ce que nous vous proposons dans cette délibération, et la constitution de ce CCRDT doublé de ce Comité des Expertises.

M. SOULAT. - Monsieur le Président, si la création du Comité de Coordination des Expertises scientifiques répond à un intérêt légitime, à savoir une prestation de conseil sur les projets de recherche éligibles aux subventions de la Région, celle du Comité Consultatif pour la Recherche, le Développement et l'Innovation Durables, dit CoRDINA, nous pose plus de difficultés, tant sur son rôle que sur sa composition.

Sur son rôle, tout d'abord : vous indiquez que le CoRDINA appuiera son rôle d'information du Conseil Régional en se fondant sur le SRESRI et le SRDEII, la feuille de route Néo Terra et les travaux d'AcclimaTerra. Autrement dit, sur vos choix et orientations politiques, que nous avons, pour la plupart, contestés. Le tout, saupoudré, on s'en doute, vu les travaux de référence, d'un catastrophisme climatique auquel vous ne cessez de nos habituer. En somme, vous créez un énième Comité Théodule qui nous coûtera 50 000 euros par an, proposera des travaux marqués par votre idéologie, et dont l'utilité est très discutable.

Sur sa composition, ensuite, nous avons deux réserves importantes. Premièrement, sur les 115 sièges qui composent ce Comité, 22 seront réservés aux organismes syndicaux. Je ne vous cache pas nos interrogations quant aux compétences et aux expertises de la FSU, de la CGT ou de Solidaires en matière de recherche et d'innovation sur les « besoins scientifiques et technologiques d'enseignement, dans un contexte de transition en lien avec le changement climatique ».

Deuxièmement, en ce qui concerne le collège des personnalités qualifiées, les quatre places accordées au Conseil Régional seront trustées par quatre Vice-Présidents, selon ce texte, et aucune ne sera accordée à l'opposition, nous privant, bien évidemment, de tout moyen de contrôle sur les débats qui s'y dérouleront.

Vous l'aurez compris, ce CoRDINA n'emporte pas notre adhésion. En l'absence de possibilité de dégrouper nos votes sur ces deux structures, nous voterons contre l'ensemble de cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Je ne sais pas si Gérard BLANCHARD peut répondre, et a envie de répondre.

M. BLANCHARD. - Je peux et je souhaite répondre. Si vous avez lu correctement la délibération, vous verrez que cela relève de la réglementation. Ce n'est pas une invention. C'est juste le nom que l'on a changé, qui est propre à la Nouvelle-Aquitaine. C'est la loi de 1982 qui instaure ce CCRDT aux côtés de la Région, nous n'avons pas créé « un énième Comité Théodule », c'est la première chose.

Ensuite, la deuxième chose, c'est que sa composition est réglementée également. On peut jouer sur la taille, mais on doit respecter des proportions entre les différents collèges. En ce qui concerne les représentations syndicales, oui, on est exhaustifs dans la représentation syndicale.

Dernière chose : cela a été corrigé dans la dernière mouture de la délibération, ce n'est pas quatre Vice-Présidents mais quatre Conseillers régionaux qui seront représentés, et, bien entendu, l'opposition sera représentée.

Mme BUSSIÈRE. - Monsieur le Président, chers collègues. Excusez-moi, ma caméra est bloquée, donc je vais m'exprimer comme cela.

Nous avons quelques observations pour le groupe écologiste sur cette délibération. Est-ce que les modifications de dénomination et de fonctionnement marquent une réelle volonté de renforcer l'utilité et l'efficacité de ce Comité ? On peut s'interroger, comme vient de l'expliquer M. BLANCHARD, le Comité sera composé de 115 membres et non plus de 150 membres, puisqu'il fonctionnait de façon difficile précédemment. Il a été évoqué quelques dizaines de personnes en réunion, en tout cas, loin des 150 membres. Nous avons donc des observations à faire, et en tout cas, nous faisons note des réflexions et des réserves du CESER dans son avis.

Nous souhaitons notamment que la composition de ce Comité soit établie après avis du CESER, précisément. Nous avons noté qu'il y a un renforcement des missions du Comité, au-delà du changement de nom. Vu le nombre de thématiques très diverses qui seront évoquées, non seulement le Comité s'appuiera sur AcclimaTerra et Ecobiose, mais nous l'invitons fortement à s'appuyer également sur l'expertise des associations écologistes régionales qui sont sous-employées.

Nous avons une interrogation également, tout comme le CESER, sur l'articulation entre ce CoRDINA et le CESER, et également entre les deux nouvelles instances, CoRDINA et le Comité de Coordination des Expertises Scientifiques. Comment ces différentes instances vont s'accorder entre elles ? Nous sommes inquiets à ce sujet, puisqu'il faut éviter les doublons.

Le CESER a émis des réserves précises sur le Comité de Coordination des Expertises Scientifiques : l'une sur le manque de clarté de la coordination, comme je viens de l'indiquer, et l'autre sur la nécessité de créer une charte de conduite pour les experts, pour éviter tout conflit d'intérêts. Nous ne pouvons que souscrire à cette mesure éthique.

Au total, donc, si la simplification de fonctionnement doit être saluée, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération. Nous regrettons l'absence de prise en considération de l'intelligence collective issue de la société civile. En l'espèce, il aurait été préférable que le CESER soit associé en amont de la présente délibération. Nous déplorons, comme je viens de l'indiquer, l'absence de précisions dans la délibération sur l'articulation des diverses instances, qui nous inquiète pour l'avenir sur un fonctionnement efficace et effectif de ces instances. La démocratie au sein de notre Assemblée délibérante méritent mieux, les urgences démocratiques, sociales et écologiques, méritent mieux que ces Comités dans la façon dont ils sont prévus dans cette délibération. Excusez-moi pour mon intervention un peu chaotique, je vous remercie pour votre attention en cette heure tardive. Merci beaucoup.

M. BLANCHARD. - D'abord, le CESER a émis un avis favorable, j'ai été auditionné par le CESER. Avis favorable à l'unanimité. Le CESER se questionne sur la relation entre le rôle du CESER et celui du CCRDT. C'est traditionnel, puisque la loi a créé deux instances qui font à peu près la même chose, sauf que le CCRDT est focalisé sur la question de l'innovation, et essentiellement innovation technologique et transfert.

Mais effectivement, ils font la même chose. Je pense plutôt qu'ils voient un effet potentiel de concurrence, mais c'est à nous de le coordonner. Mais, encore une fois, ce n'est pas le fait de la Région, c'est le fait de la loi.

Deuxièmement, le CESER n'a pas du tout émis de réserves sur la création du Comité de Coordination des Expertises Scientifiques, au contraire : il salue le fait que cela empêchera toute possibilité de conflit d'intérêts. C'est la raison pour laquelle nous l'avons fait. En revanche, ce que souligne le CESER, c'est la coordination, effectivement. Il appartiendra au Président de la Commission Éducation et Économie du CESER, le Président ou la Présidente du CoRDINA, et moi-même, de faire en sorte que les instances fonctionnent normalement.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Y a-t-il d'autres questions à poser sur ce point ?

Pas de souci.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

Ce dossier est donc adopté.

N° 34

Vote sur « Mise en place, pour la période 2022-2027, d'un Comité consultatif pour la Recherche, le Développement et l'Innovation durables en Nouvelle-Aquitaine (CoRDINA) et d'un Comité de Coordination des Expertises Scientifiques»

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

ADOpte A LA MAJORITE

- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

M. LE PRÉSIDENT. - J'avais omis de vous présenter le procès-verbal de la séance plénière du 11 octobre en début de séance.

Y a-t-il des observations ?

S'il n'y a pas d'observations, ce procès-verbal est donc adopté.

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 11 octobre 2021

ADOPTÉ

N°23 - MISE EN PLACE D'UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR LA CONSULTATION DES ARCHIVES RÉGIONALES

M. LE PRESIDENT. - Je vous propose de renvoyer à demain matin le débat sur le règlement intérieur : je sens qu'il y a une adhésion à cela. Est-ce que nous pouvons passer le dossier 23 sur la mise en place d'un règlement intérieur sur la consultation des archives régionales ?

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

N° 23

Vote sur « Mise en place d'un règlement intérieur pour la consultation des archives régionales »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOpte A L'UNANIMITE

**N°24 - MISE EN PLACE D'UN RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES
FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE, DE L'ENGAGEMENT
PROFESSIONNEL (RIFSEEP) - AJUSTEMENTS TECHNIQUES**

M. LE PRESIDENT. - Sur la mise en place d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des suggestions, de l'expertise, de l'engagement professionnel. Allez-y, Madame.

Mme TARIOL. - Béatrice TARIOL, du groupe communiste écologique et citoyen. Mesdames, Messieurs, chers collègues, malgré cette heure tardive, j'espère que je ne vais pas être trop cafouillis.

Il s'agit, dans ce rapport, d'une mise en conformité avec des textes votés par la majorité parlementaire. Lorsqu'il s'agit de participation à des missions particulières, ou des suggestions particulières, liées à des conditions de travail très particulières, et dérogeant aux conditions statutaires, l'attribution d'une prime, régime indemnitaire, est concevable.

Les 13 modalités décrites dans le texte comme les autres conditions nouvelles, citées pour justifier l'attribution d'une prime, sont également concevables dans le cadre de respect du droit du travail et du statut des salariés. En revanche, l'attribution du complément indemnitaire annuel est plus préoccupant au regard de l'égalité salariale garantie par le statut des agents publics.

Au-delà de la volonté de sanctionner positivement ou négativement une façon de servir estimée arbitrairement par un supérieur hiérarchique, elle tend à instaurer une individualisation du revenu de l'agent, qui dévalorise son traitement statutaire. Ce statut et la rémunération afférente sont la condition qui garantit à l'agent de ne pas être soumis à une pression arbitraire et de pouvoir exercer sa mission de service public sereinement. C'est d'ailleurs là le sens profond du statut de la fonction publique, telle que bâti et institué par Anicet LE PORS en 1983. En plus d'une avancée sociale individuelle pour les agents, le statut de fonctionnaire est la garantie de leur neutralité en vue de satisfaire leur mission d'intérêt général. Or, l'heure est aujourd'hui à l'inquiétude quant aux aspirations gouvernementales en la matière. Sans parler des sinistres visions comptables et surenchères électoralistes sur les effectifs de fonctionnaires par la droite et l'extrême-droite en ce début de campagne.

En plus de la préservation et de l'amélioration du statut que nous défendons sans réserve, nous continuerons ainsi à exiger la revalorisation du point d'indice gelé depuis dix ans. Le recours accru aux agents contractuels est un autre signe de la fragilisation de la fonction publique, les baisses de dotation de fonctionnement de l'État ayant directement conduit les

collectivités, par contrainte budgétaire, à privilégier les emplois contractuels plutôt que titulaires.

C'est tout un logiciel libéral et austéritaire que nous devons remettre en question, car la précarisation de la fonction publique n'est plus seulement une hypothèse proche, mais déjà bel et bien une réalité, contre laquelle nous pouvons, et devons, agir.

Pour conclure, et pour en revenir à l'objet initial de cette délibération, nous tenons à insister sur les dérives et les promotions nullement égalitaires qu'induit le RIFSEEP, qui s'instruit dans cette logique attentatoire au statut de la fonction publique. C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Attendez la réponse, quand même.

M. CHÉRET. - Je ne répondrai, Monsieur le Président, que sur la partie qui nous concerne, puisque ce n'est pas la collectivité qui fixe le point d'indice. Mais très vite, chère collègue, chère Béatrice, je ne comprends pas bien l'objet de l'observation. En aucun cas, cette délibération ne contient du CIA. Il n'est que sur l'IFSE socle. Et l'objet de la délibération, qui représente à peu près une incidence financière de 100 000 euros sur une masse salariale de 350 millions concerne uniquement des ajustements, et de permettre principalement aux agents non logés de catégorie C de pouvoir bénéficier de certaines primes que nous mettons en place, comme les primes d'agent de prévention ou de maître d'apprentissage. Le niveau que nous avons fixé en-dessous du maximum légal ne nous permettait pas de leur verser.

C'est uniquement pour ces ajustements. Pour le moment, dans cette collectivité, il n'y a pas de CIA, le RIFSEEP ne comprend qu'un IFSE socle, qui est égal pour tous les agents, en fonction de leur grade et de leur catégorie, tel que cela a été délibéré par la collectivité. Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Est-ce que cette information vous fait changer d'attitude ?

Mme TARIOL. - Non, pas du tout. Nous restons sur l'abstention.

M. CHÉRET. - Désolé, Président, pour cet échec pédagogique de ma part, je suis confus.

M. LE PRESIDENT. - Il faut que la conversation soit efficace. Bien, je mets aux voix cette délibération.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Cette délibération est donc adoptée.

N° 24

Vote sur « Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) - Ajustements Techniques»

- **POUR** : PS/Place Publique/Apparentés ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés
- **ABSTENTION** : Communiste, Ecologique, Citoyen

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**N°25 - DÉTERMINATION DES TAUX DE PROMOTION DES AGENTS DE LA
COLLECTIVITÉ POUR L'ANNÉE 2022**

M. CHÉRET. - Très rapidement, c'est la reconduction de ce que nous avons fait en 2019 et 2020. Lors du précédent mandat, plus de 50 % des agents de la collectivité, soit environ 4 482 personnes, ont bénéficié d'une promotion interne ou d'un avancement de grade. On s'inscrit dans cette dynamique pour permettre la promotion et l'avancement, tout en maîtrisant l'évolution de la masse salariale de la collectivité.

M. LE PRESIDENT. - Madame, allez-y.

Mme FORGENEUF. - Marilyne FORGENEUF. Monsieur le Président, chers collègues : nouvellement Éluë, c'est avec un grand étonnement que j'ai découvert les taux de promotion appliqués aux agents dans cette collectivité. Plus grande Région de France, avec une gouvernance qui se dit mener une politique qui intègre la justice sociale au cœur de toutes ses réflexions, et qui a pour raison d'être la lutte contre les inégalités et les discriminations... Vous comprendrez aisément ma surprise.

En effet, on découvre dans ce projet de délibération des taux d'avancement entre 20 et 30 % pour certains cadres d'emploi. Cette décision implique que de nombreux agents verront leur carrière stagner au lieu de progresser normalement. Est-ce que c'est cela, une justice sociale ?

Habitée des collectivités de moyenne et de petite taille, j'ai souvent pu apprécier, malgré des budgets souvent serrés, que les Élus n'essayaient pas de faire des économies au détriment d'un déroulement de carrière correct de leurs agents territoriaux. Pour les habitués des déroulements de carrière et des avancements d'échelon en fonction de l'ancienneté, personne ne me contredira sur le fait que l'augmentation des salaires obtenus dans ce cadre, en début de carrière, est totalement ridicule, en particulier pour les catégorie C.

Je me permets de rappeler qu'à ce jour, la Région Nouvelle-Aquitaine emploie 6 750 agents de catégorie C permanents.

À titre d'exemple, un adjoint technique, en sept ans de carrière, verra son indice majoré augmenter de quatre points. La valeur mensuelle brute du point d'indice est de 4,686 euros, et que celui-ci est gelé depuis le premier février 2017, je vous laisse faire le calcul, c'est affligeant.

Pourquoi en rajouter ? Pourquoi freiner les déroulements de carrière ? Notre groupe politique déplore que les organisations syndicales n'aient pas été entendues, et notre

inquiétude ne fait que s'accroître quand vous annoncez, lors du débat d'Orientations Budgétaires, que votre objectif est de stabiliser les dépenses de fonctionnement, sans nous donner plus de précisions sur les moyens que vous allez mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Sachant que vous ne pouvez maîtriser l'inflation sur de nombreuses dépenses de gestion courante, telles que les matières premières et l'énergie, que comptez-vous faire pour maîtriser les dépenses de personnel qui sont amenées mécaniquement à augmenter ? Des réductions de personnel ? Je ne le pense pas. Une diminution de ces taux de promotion, qui sont déjà très bas ?

Vous l'aurez compris, notre groupe a décidé de ne pas voter pour cette délibération. Néanmoins, nous nous abstiendrons et ne voterons pas contre, car nous nous réjouissons que certains cadres d'emploi aient des taux de promotion de 100 %. Je vous remercie.

M. CHÉRET. - Je risque d'être en échec, comme précédemment, mais... On peut ne pas être d'accord sur la politique de la collectivité en termes de promotions, mais je vous donnerai quelques chiffres, relativement rapides.

Les avancements de grade et les promotions internes, c'est de l'ordre d'un million d'euros à peu près de salaire en plus pour les agents. Les avancements d'échelon, c'est quatre millions d'euros. L'ensemble est d'à peu près cinq millions, c'est ce que l'on appelle le GVT : glissement, vieillissement, technicité.

Si l'on a fait une petite restriction, on a fait une restriction de l'ordre de 400 000 euros sur cinq millions, grand maximum.

Oui, il y a un point très important : lorsque c'est géré par les centres de gestion, ce n'est pas très souvent à 100 %. Je pense qu'il faudrait que vous regardiez et que vous expertisiez un peu plus le sujet.

Deuxième point : comparez le RIFSEEP de la Région Nouvelle-Aquitaine avec ceux des petites collectivités. Vous allez un petit peu rêver.

Je veux simplement rappeler, Président, que lors du précédent mandat et de la fusion, nous avons augmenté les agents de catégorie C de lycées de l'ex-Région Limousin d'environ 320 à 350 euros par mois, soit une augmentation de plus de 25 %, et ceux de la Nouvelle-Aquitaine d'environ 180 euros, soit une augmentation de plus de 15 %. Si ce ne sont pas des choix politiques de gauche en faveur des catégorie C, je ne sais pas ce que c'est.

J'aurais bien de choses à dire, je pourrais en parler toute la nuit parce que je fais cela depuis un certain nombre d'années. On a un choix politique de maîtrise de la trajectoire. Par

contre, il n'y a aucune volonté de la collectivité, et, comme on l'a dit, de toute façon ce n'est pas possible avec les choix politiques que nous portons et que nous assumons, de limiter la masse salariale. Simplement, nous contrôlons et essayons de maîtriser son évolution positive au bénéfice des agents, et avec le plus de justice sociale possible.

Pour finir, Président, je dirais que même si, effectivement, catégorie C, je le dis souvent dans les instances, donc je peux le redire ici : les avancements d'échelon, voire les avancements de grade, représentent des points d'indice relativement faibles. Mais si l'on appliquait des taux de 100 % systématiquement, un jeune qui entrerait à 21 ans en catégorie C aurait fini sa carrière à 33 ans.

Donc je ne sais pas si c'est la meilleure façon de faire, en termes de pilotage d'une collectivité. Je conçois que d'une certaine façon, on puisse ne pas le partager, mais notre choix est de le faire ainsi.

M. LE PRESIDENT. - Y a-t-il des oppositions à cette délibération ?

Des abstentions ?

Cette délibération est adoptée.

N° 25

Vote sur « Détermination des taux de promotion des agents de la collectivité
pour l'année 2022 »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

N°26 - VACATIONS : CONDITIONS GÉNÉRALES DE RECOURS À DES AGENTS VACATAIRES

Sous la présidence d'Andréa BROUILLE, 1^{ère} Vice-Présidente

En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET

M. CHÉRET. - Là encore, on est vraiment sur des ajustements. C'est un sujet dont on n'a pas souvent parlé, mais qui n'est pas essentiel. Quand on fait appel à des services extérieurs, des universitaires, des juges, etc., il faut pouvoir les rémunérer. Nous avons notamment un élément sur lequel il fallait que l'on délibère, celui des vacations pour les juges qui siègent en conseils de discipline.

Nous n'avons pas de support juridique pour le faire : c'est le principal ajustement de cette délibération des vacations. Vraiment, c'est presque marginal, même si, évidemment, la loi nous impose de le passer au sein de la séance plénière, Monsieur le Président.

Mme BROUILLE. - Merci.

Mme DIAZ. - À l'occasion de la Commission Finances on a posé un certain nombre de questions. Notamment, on a demandé à avoir des éclaircissements : quels genres d'articles peuvent être rédigés par ces vacataires ? Nous avons aussi demandé le coût global que ces vacations peuvent représenter, annuellement.

Comme on n'a pas eu la réponse, et que l'on aurait aimé l'avoir avant la séance, ce qui aurait été bien, on est contraints de s'abstenir, faute d'informations.

M. CHÉRET. - Pas de souci, Mme DIAZ. Effectivement, je me suis engagé à vous fournir le coût global, je n'avais pas précisé avant la séance plénière, je m'en excuse, cela n'a pas été fait. Mais je maintiens ma position : on vous fournira, bien évidemment, le coût global de ces vacations et la nature des prestations pour la partie très spécifique que vous avez évoquée : les articles.

Mme BROUILLE. - Merci, y a-t-il des contre ?

Abstention du Rassemblement National.

Cette délibération est adoptée à la majorité.

Plus que deux, mes chers collègues.

N° 26

Vote sur « Vacations : conditions générales de recours à des agents vacataires »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

N°27 - TABLEAU DES EMPLOIS

M. CHÉRET. - C'est une délibération récurrente, voire résiliente. Il y a deux parties. La première : la transformation de 64 emplois permanents permet de faire coller les emplois avec les grades lors des mobilités, lors des recrutements externes. C'est une disposition purement technique.

Par ailleurs, la création de 32 emplois non permanents - j'insiste : non permanents - qui correspondent à des besoins de surcroît d'activité sur différents sujets, qui vous sont listés au sein de la délibération. Notamment, parmi ceux-là, au niveau de l'agriculture, de la pêche, des fonds européens : ce sont des éléments où nous sommes en période de transition, et en période de transformation, ce qui nécessite un accroissement temporaire d'activité pour renforcer la mise en œuvre de ces services.

Mme BROUILLE. - Merci.

Des observations ?

Des votes contre ?

Abstentions ?

RN.

Délibération adoptée à la majorité.

N° 27

Vote sur « Tableau des emplois »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

▪ **CONTRE : Les Républicains**

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOpte A LA MAJORITE

N°28 - REPRÉSENTATION AUX INSTANCES ET ORGANISATION MATÉRIELLE ET TECHNIQUE DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président

M. CHÉRET. - Deux dimensions dans cette délibération, là aussi, encore, très rapidement. En ce qui concerne la représentation aux instances, la loi de transformation sociale prévoit la disparition des CHSCT, mais dans le même temps, elle prévoit que pour les collectivités de plus de 200 agents, il doit y avoir une section spécifique du Comité Technique, qui s'appellera le CSCT. Comprenez qui pourra.

Au demeurant, nous avons fait le choix, bien évidemment, d'appliquer la loi, et d'avoir cette section spécifique du CT en y mettant aussi le maximum de suppléants pour assurer un travail territorial. Mais je ne rentrerai pas dans le détail : ce sujet a été évoqué, largement, en présence des Élus au sein du Comité Technique. Nous conservons une volonté de paritarisme au sein des instances de la collectivité.

Deuxième volet, les élections professionnelles 2022 qui concernent évidemment la représentativité des organisations syndicales, avec un vote multicanal qui couple la possibilité du vote électronique et un vote par correspondance pour faciliter le vote de certains agents de catégorie C au sein des lycées. Avec l'engagement de la collectivité aussi d'assurer des postes informatiques dans les lycées dans des conditions satisfaisantes pour favoriser aussi le vote électronique.

Voilà, Monsieur le Président, Mme la première Vice-Présidente, pour rapidement éclairer cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Pierre CHÉRET.

Y a-t-il des observations ?

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des oppositions ?

Il en est ainsi décidé.

N° 28

Vote sur « Représentation aux instances et organisation matérielle et technique
des élections professionnelles 2022 »

**- POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste,Écologique,Citoyen ;
PRG Le Centre Gauche ; Écologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en
Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Ras-
semblement National et Apparentés**

ADOpte A L'UNANIMITE

Je vous propose, mes chers collègues, de lever la séance, de reprendre demain sur le règlement intérieur. Je vous remercie.

N°22 - FONCTIONNEMENT DU CONSEIL REGIONAL : REGLEMENT INTERIEUR DU
CONSEIL REGIONAL

M. LE PRESIDENT - Chers collègues. Nous avons plus de 50 collègues derrière leur écran. Je les salue. Nous pouvons reprendre la séance.

L'ordre du jour appelle le règlement intérieur. Je vais donner la parole à Philippe NAUCHE, qui a animé un groupe transgroupes.

M. NAUCHE - C'est cela. Merci Monsieur le Président, chers collègues. Dans le cadre de l'installation d'une nouvelle mandature pour le Conseil Régional, nous disposions de trois mois pour modifier, pour voter le règlement intérieur. La chronologie des élections faisait qu'il ne pouvait pas être intégré de modifications dans les trois mois, donc nous avons, dans la séance plénière du 19 juillet reconduit tel quel, le règlement intérieur de l'ancienne mandature en modifiant juste quelques règles ; ce qui ne posait pas de problème puisque le règlement intérieur qui était en vigueur a fonctionné toute la précédente mandature sans difficultés particulières.

Il a été donc décidé de créer une Commission chargée de travailler sur d'éventuelles modifications, qui était composée d'un représentant élu de chaque groupe. Cette Commission s'est réunie à trois reprises, en septembre, en octobre et en novembre, au cours de laquelle des positions des uns et des autres ont pu être regardées, étudiées, discutées. Il y a des éléments qui faisaient consensus, d'autres qui le faisaient moins. La Majorité avait quelques propositions qu'elle a modifiées en fonction de ce que disait l'Opposition. Nous avons pu reprendre aussi quelques propositions de l'Opposition, mais pas toutes, ce qui explique qu'effectivement, il y a un certain nombre d'amendements qui, grosso modo, reprennent des discussions que nous avons déjà eues en Commission, et je ne sais pas s'il faudra refaire tout le débat, mais c'est parfaitement légitime d'avoir des avis différents sur tel ou tel point du règlement.

Par rapport à la mouture du mandat précédent, les principales modifications proposées dans la copie d'aujourd'hui portent sur, essentiellement, les amendements et les vœux. Les amendements, on a inscrit sur le papier quelque chose qui était une pratique courante, mais qui était que le délai d'amendement, lorsqu'il y avait des modifications importantes d'une

délibération faite par l'Exécutif, évidemment cela rouvrirait le droit d'amendement sans aucune difficulté.

Vous le verrez, ou vous l'avez vu, sur le droit d'interpellation de nos concitoyens, on était à 70 000 personnes qui signaient une interpellation. L'accord s'est fait sur une diminution de ce chiffre à 50 000. Je rappelle que les dispositifs nationaux sur l'organisation des débats et des consultations populaires correspondent à peu près à 10 % de l'électorat. Nous sommes là, avec 50 000, à 1 % ; c'est donc dix fois plus libéral finalement que les dispositions nationales, en l'assortissant d'un certain nombre de garanties. Il faut que les interpellations proviennent d'au moins six départements, qu'aucun département ne représente plus de 40 % des interpellations, de façon à ce que, comme c'est quelque chose qui a à voir avec la compétence régionale ou à un service public régional, l'ensemble des Néo-aquitains puissent se sentir concernés.

Comme autre modification, nous avons acté le fait que si la Majorité ou l'Exécutif faisait des modifications importantes dans les délibérations, que ce soit de la CP ou de la plénière, les groupes devaient en être informés par mail, ce qui peut permettre de faciliter le travail des uns et des autres.

Nous avons aussi modifié la composition de la Conférence des Présidents puisque désormais tout Président de groupe peut se faire représenter par un représentant élu, et qu'il est acté que les Secrétaires généraux des groupes y assistent, sans y participer, de façon habituelle.

Pour les Commissions, nous avons acté le fait que l'examen des amendements était tout à fait possible en Commission. Rappeler que les réunions de Commission ne sont pas publiques, et qu'elles ne doivent donc faire l'objet d'aucun enregistrement, à plus forte raison de diffusion de cet enregistrement.

Sur l'article 58, sur la mission d'information et d'évaluation qui est un dispositif qui existe dans le règlement intérieur, mais qui n'a jamais été utilisé jusqu'à présent, mais il pourra l'être dans le mandat qui vient. Nous avons acté le fait que soit le Président ou la Présidente, soit le Rapporteur ou la Rapporteuse, soient membre de l'Opposition.

Concernant les élus, la vie des élus et des groupes d'élus, nous avons réaffirmé que tout ce qui concernait l'internet était couvert par le terme « télécommunication » dans la prise en charge des frais des groupes d'élus. Ce qui veut dire que des discussions sont en cours et ne sont pas encore terminées sur l'architecture des sites internet des différents groupes, en sachant que le choix, c'est entre un site qui est sur le site de la Région avec ses propres règles mais sous la responsabilité des groupes, ou un accompagnement des groupes à faire leur

propre site sur une autre plateforme. Je pense que le groupe de travail n'a pas encore terminé ses travaux.

Et sur la réfaction des indemnités de fonction en cas d'absence répétée d'un élu, nous avons inclus dans notre règlement intérieur les raisons qui peuvent permettre d'avoir une absence pour motif valable, en les listant nommément de façon à ce qu'il n'y ait pas de flou sur les raisons qui peuvent justifier l'absence à une séance obligatoire du Conseil Régional. Le niveau d'absence doit s'apprécier sur trois mois au lieu de six mois, de façon à pouvoir donner une plus grande réactivité à nos Services et que l'élu puisse être interpellé le plus tôt possible.

Nous avons accepté, en article 78, le rajout de la charte de l'élu local et le rappel de la charte de déontologie que nous votons en début de mandat. On a repris ces éléments qui sont naturellement votés en début de mandat, qui s'appliquent à tous, même s'ils n'étaient pas dans le règlement intérieur, mais il y a eu un accord pour considérer que tout ceci pouvait être intégré au règlement intérieur, ce qui n'est pas le cas de toutes les propositions qui avaient été faites, et je pense que l'on ne va pas manquer d'en parler lors des débats sur les amendements qui vont avoir lieu maintenant.

Voilà, rapidement résumées les principales modifications entre le règlement intérieur qui vous est proposé ce matin, et le règlement intérieur qui nous régissait jusqu'à présent.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais en dire en ouverture, et je pense que l'on va passer à l'examen des amendements, si vous le souhaitez.

M. ROBERT. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Nous débattons aujourd'hui du règlement intérieur, de quoi parlons-nous en réalité parce que derrière ce nom un peu technique en réalité, c'est un document légal qui reprend des articles du CGCT, technique qui fixe des aspects organisationnels. Évidemment, nous ne pouvons être que favorables sur ces deux aspects-là.

Mais c'est aussi et surtout - nous le pensons - un document politique puisqu'il n'est pas seulement interne ou intérieur. Il permet d'améliorer les relations entre l'Opposition et la Majorité, de mettre en place des outils de démocratie participative ou de mieux associer, par exemple, le CESER à nos travaux. Et c'est la raison pour laquelle, nous nous sommes pleinement investis dans ces - environ - dix heures de réunion aux côtés de Philippe NAUCHE. Je voudrais d'ailleurs le remercier parce qu'il a fait preuve d'une écoute réelle. Il a su se mettre à notre place, tout en demeurant ferme, parfois un peu trop, vous allez le voir, mais le débat a été respectueux et de qualité.

Malgré cette démarche vertueuse, vous nous présentez aujourd'hui un document que nous estimons largement insuffisant sur le fond. Commençons d'abord sur les points sur lesquels nous avons été entendus :

- le maintien de la plateforme d'interpellation citoyenne : effectivement pour nous, c'était important à condition qu'elle soit activée, puisqu'il a été souligné qu'elle ne l'a jamais été jusque-là, et que si l'on veut qu'elle soit activée, il faut un véritable outil, comme il existe au niveau européen, un outil qui permet de pétitionner, de signer et d'activer cette clause d'interpellation,

- le Président ou le rapporteur d'une mission d'information issu de la Minorité. Là encore, cela n'a jamais été utilisé, mais c'est un progrès,

- l'abaissement du trimestre pour le relevé des indemnités de présentiel des élus,

- et puis la réflexion sur la communication numérique où, en effet, vous acceptez que nous puissions avoir une communication sans doute plus moderne et néanmoins couverte et prise en charge par le Conseil Régional.

En revanche, nous pensons que le cœur de nos propositions n'a pas été pris en compte, avec tout d'abord, et c'est l'objet de notre amendement, le droit de propositions des groupes d'Opposition. Ce droit de propositions, nous l'avons imaginé en nous inspirant de la jurisprudence administrative qui reconnaît notamment aux conseillers municipaux le droit de proposer, à tout moment, en séance des amendements ou l'examen d'une proposition. Il s'agirait pour chaque groupe minoritaire, ici, de pouvoir une fois par an proposer une délibération que vous inscririez ou non à l'ordre du jour, Monsieur le Président, bien évidemment, vous restez maître de l'ordre du jour - il n'y a pas de débat là-dessus - mais ce droit de proposition n'est pas simplement une motion. La motion est une intention, un propos général. La délibération est un propos concret, travaillé, objectivé, y compris avec le support des Services, s'il le faut.

Je me répète, vous conservez le droit d'inscription, mais ce droit de proposition aurait pu être un vrai progrès dans le dialogue avec l'Opposition et une prise de risque très limitée pour votre Majorité.

Deuxièmement, nous aurions aimé que la Minorité puisse parfois saisir le CESER, une fois, deux fois, par mandature, sans être excessif. Nous aurions aussi aimé, par exemple, que la place consacrée à l'expression des groupes politiques dans le magazine régional soit plus équitable. Je parle d'un exemple que je connais, qui est celui de la ville de Bordeaux. Jacques CHABAN-DELMAS avait instauré un principe : tous les groupes ont le même espace. Alors

sans arriver jusque-là, nous aurions sans doute pu trouver plus d'équilibre, et je précise que cette règle bordelaise est perpétuée, y compris aujourd'hui par le maire de Bordeaux.

Et puis, il y a des flous. Notamment, vous avez évoqué le fait que les délibérations modifiées allaient être signalées. Nous pensons que modifications substantielles, c'est beaucoup trop flou. Cela veut dire quoi, une modification substantielle ? Je vous précise, mais vous le savez, que nous avons reçu des nouvelles délibérations pour cette séance, hier à 12 h 32. Nous pensons donc que sur le suivi et la modification régulière et permanente des délibérations, le compte n'y est pas.

La rédaction également de l'article 18 sur la plateforme d'interpellation citoyenne ne nous semble pas suffisamment volontariste.

Enfin, l'article 33 sur la procédure de dépôt, vous décidez de supprimer le droit de sous-amendement. Nous trouvons cela d'ailleurs très limite par rapport à la loi. Je ne suis pas certain que cela passe le contrôle de légalité, car le droit de sous-amendement fait aussi partie du droit d'amendement.

Et puis, et c'est peut-être pour nous le plus important, il y a les sujets qui n'ont pas été abordés ou qui n'ont pas, en tout cas, été pris en compte. D'abord, le nombre de réunions plénières que nous avons, et prenez-le aussi comme, peut-être, un rapport d'étonnement d'un élu nouveau dans cet hémicycle. Pour une Collectivité dont le budget est supérieur à 3 Mrds€, nous nous réunissons cinq ou six fois par an en plénière. Je trouve que ceci est largement insuffisant et la longueur de nos plénières et la difficulté parfois à s'exprimer dans le débat - non pas que vous restreigniez la parole, Monsieur le Président - mais parce qu'il y a beaucoup de choses à dire, donc les débats sont longs. Il est compliqué d'intervenir au moment où parfois une parole serait judicieuse. Je trouve que c'est très largement insuffisant et que notre Assemblée ressemble furieusement à une chambre d'enregistrement. Vous me répondrez qu'il existe les Commissions Permanentes.

Il se trouve que je suis resté assis pour le quart d'heure de Commission Permanente qu'il y a eu hier. Je ne siège pas dans la Commission Permanente, mais enfin, là encore, n'importe quelle personne extérieure trouverait très étrange. On cite des cahiers C02, on vote des centaines voire des milliers de décisions en quelques minutes. Il n'y a pas vraiment de débat. Je trouve qu'il y a quelque chose qui ne fonctionne pas très bien dans la démocratie représentative. Peut-être faudrait-il expérimenter, regroupements, dégroupements de délibérations pour s'attarder vraiment sur celles qui méritent le débat, mais je trouve qu'il y a là, quelque chose qui ne fonctionne pas.

Deuxième sujet, la participation citoyenne, que je différencie du CESER. Le CESER, c'est précieux. Ce sont les corps intermédiaires, c'est la société organisée. Cela n'est pas tous les citoyens. Là encore, à part la forme d'interpellation citoyenne, rien n'est dit sur ce sujet, rien n'est proposé sur ce sujet-là. Pour information, pendant que nous débattions des orientations budgétaires, hier, il y avait 18 personnes qui visionnaient notre séance sur You Tube. En bas, dans le hall, il y a une dizaine de chaises devant un écran qui retransmet la séance. Elles sont vides. J'ai vu une personne, je crois, hier, qui s'est assise très brièvement. Nos débats, comme ceux d'autres Assemblées - ne nous faisons pas harakiri - ne passionnent pas les foules. L'un des moyens de réintéresser nos concitoyens, c'est de les faire participer à la prise de décisions. Quid d'un budget participatif ? Quid des jurys citoyens, des Conseils consultatifs régionaux généralisés par politiques avec les citoyens ? Je le répète, c'est différent du CESER, c'est une autre échelle de participation. Les communes sont souvent plus en avance, mais je pense que l'Institution régionale doit aller plus loin.

Ceci étant dit, nous ne reprenons pas tout ceci dans des amendements. Nous avons choisi d'en déposer un seul, Monsieur le Président. C'est le droit de propositions. Nous sommes convaincus que permettre à vos groupes d'Opposition, et je le répète, vous restez maître de l'ordre du jour, de déposer une délibération sur un sujet qui nous tient à cœur serait plus constructif que des motions dont on se demande parfois où elles vont et si elles comptent réellement.

Si ce droit de proposition était retenu, nous serions évidemment disposés à voter ce règlement intérieur, sans quoi, nous voterons contre. A l'heure où notre démocratie est malade, souffrante et affaiblie, soit par les excès des Extrêmes, soit par l'indifférence des abstentionnistes, rappelons-nous que nous avons été victimes d'un taux d'abstention de 63,43 % lors des dernières élections régionales. Nous pensons qu'il fallait refonder ce document en profondeur et ne pas simplement le ripoliner. Bien sûr, un règlement intérieur ne va pas à lui seul redonner confiance à nos concitoyens, mais c'est une bonne occasion de faire un pas dans la bonne direction, et nous avons sans doute, de ce point de vue-là, une ambition plus grande à l'égard de ce document, qui est le fruit des habitudes, qui est le fruit de ce qui se fait ordinairement, mais qui manque, de notre point de vue, d'innovations. Nous estimons que c'est un rendez-vous manqué avec la démocratie régionale. Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Merci Fabien ROBERT.

M. FLORIAN. - Monsieur le Président. Je participais à la Commission ad hoc qui a travaillé sur le document. Il y a évidemment des évolutions, un dépoussiérage. On va le voter, ce

règlement intérieur. C'est vrai que, qui peut le plus, peut le moins. Il y aurait toujours des sources d'amélioration. Après, je serais tenté de vous dire, l'avenir nous le confirmera ou pas, qu'il y a le code et l'usage, et que dans l'usage effectivement, peut-être un peu plus de souplesse par rapport à des propositions qui ont pu être faites. On verra comment cela a évolué, mais c'est vous qui garderez, quoi qu'il en soit, la main là-dessus et si nécessaire soit-il, peut-être qu'il y aura des jours où l'on appuiera des demandes complémentaires d'inscription à l'ordre du jour ou d'interventions qui ne seraient pas particulièrement visées dans le Code, mais qui mériteraient d'être prises en compte.

M. MELLIER. - Je vais être bref, Monsieur le Président. D'abord pour saluer le travail collectif que nous avons produit les uns et les autres. En ayant, à la différence de ce qui a pu être dit par les précédents intervenants, une critique de fond, non pas sur notre règlement intérieur, mais sur la logique même du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur le fait que dans notre logique de république présidentielle, beaucoup de pouvoirs sont confiés aux présidents, aux maires dans nos collectivités, ce qui est, à notre sens, un obstacle à la vie démocratique de l'ensemble des institutions et pas particulièrement de la Région, mais c'est vrai dans les municipalités, les Conseils départementaux, et les EPCI, et je pense que cela fait partie des choses qu'il y a besoin de rénover profondément dans la vie démocratique de notre pays.

Je voudrais saluer l'ensemble des améliorations qui ont été faites dans le cadre contraint que je viens d'évoquer. Je crois que, comme l'a évoqué Philippe NAUCHE, on a amélioré plein de choses dans ce règlement intérieur qui va nous permettre, à notre sens, d'avoir une vie démocratique de qualité. Il y a bien sûr, là-dedans, des imperfections. Il faut tendre dans notre vie collective à les améliorer. Je crois qu'il y a de la place, beaucoup de place, pour que des expressions différentes s'expriment au sein de cette Assemblée et dans la vie de notre région. Je crois d'ailleurs, et l'expérience, moi aussi, nouvel élu, je suis un peu déçu, par exemple, parfois, du débat qu'il peut y avoir au sein des Commissions et des GIA. Je crois que c'est un espace qui doit être saisi par tout le monde. Je partage, par exemple, le fait qu'il puisse y avoir des amendements et que l'on puisse en débattre en Commission. Je crois que cela serait dans la vie démocratique de notre Assemblée, un élément essentiel qui permettrait, notamment à nos Commissions, de se saisir plus et mieux des enjeux et du débat politique au sein de notre Assemblée.

Dernière chose. J'entends ce qui est dit et j'ai vu passer les amendements comme tout le monde. Je crois, quand même, qu'il y a un peu, de la part de certains, de la surenchère sur ce qu'il faudrait faire dans ce règlement intérieur, qui visent à essayer de montrer que la Majorité essaierait de bloquer la vie démocratique de notre Assemblée. Je crois que ce n'est pas très

sérieux. Je le dis tranquillement à certains de nos collègues. Quand je vois comment, aujourd'hui, nous avons un Exécutif national qui, régulièrement, bafoue la vie parlementaire et la crise Covid - il l'a encore montré d'une manière éclatante - comment la vie parlementaire est bafouée dans ce pays. Franchement, un peu de modestie et d'humilité sur la question de la vie démocratique dans cette Assemblée serait la bienvenue de la part de certains de nos collègues.

M. LE PRESIDENT. - Merci Frédéric. Est-ce qu'il y a d'autres intervenants ?

Mme BOURDIN. - Merci Monsieur le Président. Permettez-moi, en préambule, puisque nous sommes dans cette réflexion collective autour du cadre légal de l'exercice démocratique, de condamner la brutalisation dont a été victime notre collègue, hier, brutalisation injustifiée et irrespectueuse. Je n'utilise pas le terme « d'intimidation » volontairement. Je tiens à présenter mes excuses à Karfa, personnellement, et au nom du groupe, dans la sidération de ne pas avoir réagi à un épisode que je trouve vraiment insultant pour notre démocratie.

Notre responsabilité est grande en pleine crise démocratique, comme l'ont dit mes collègues, et à la veille d'un scrutin essentiel. En effet, (silence). Je vais reprendre mes propos, je vais attendre qu'il y ait du silence.

M. LE PRESIDENT. - Je vous en prie, quand même. N'en faites pas trop.

Mme BOURDIN. - C'est vrai ? Je peux. Vraiment ?

M. LE PRESIDENT. - Vous pouvez continuer.

Mme BOURDIN. - Merci. Notre responsabilité nous oblige à être extrêmement ambitieux en matière de gouvernance, de transparence et aussi de mise à disposition de nouveaux outils démocratiques, comme cela a été dit tout à l'heure.

Ce document - je vous le rappelle - nous engage pour sept années. La responsabilité est grande aussi pour faire vivre la démocratie et redonner du souffle à l'implication citoyenne, conformément - je le rappelle - à l'ambition 1 de Néo Terra qui affiche vouloir faire participer davantage le citoyen - je cite - « à la prise de décisions notamment en élargissant la consultation des usagers ». Nous avons eu le plaisir de travailler dans cette Commission avec un travail constructif, collaboratif, avec de bonnes conditions de dialogue et d'écoute.

Nous nous félicitons de plusieurs avancées notables - vous l'avez dit, Monsieur le Vice-Président - l'ajout de l'article 78, à notre demande, l'ouverture des débats sur les amendements en Commission, l'octroi de la présidence à la CEPP à l'Opposition, l'inscription des motions et des vœux rejetés au PV des séances. En matière de démocratie permanente également, un effort est consenti en faveur du droit d'interpellation citoyenne, le DIC, avec un

abaissement du nombre de signatures requises, mais simultanément, vous ajoutez une restriction territoriale qui n'existe pas dans le Code Générale des Collectivités Territoriales, et vient limiter le potentiel de ce DIC, que nous avons toujours défendu comme un des meilleurs outils pour intéresser nos concitoyens et concitoyennes à la chose publique et pour éduquer à la citoyenneté.

Pourquoi restreindre ce droit ? De quoi avez-vous peur ? Sachant que par ailleurs, l'article 18 confère au Président la totale maîtrise de l'ordre du jour et le droit de ne pas inscrire cette question à l'ordre du jour. Ce DIC doit vivre, chers collègues, pour ramener les citoyens aux urnes, pour faciliter l'exercice démocratique au-delà des scrutins et renforcer le lien de confiance dans les processus démocratiques. C'est ce qui guide notre combat historique pour rendre opérationnel ce droit d'interpellation de nos concitoyens.

Chers collègues, notre responsabilité, c'est faire vivre aussi la démocratie à l'intérieur de notre Institution. Donner la parole à toutes et à tous. Nous observons peu de modifications, au final, par rapport au précédent règlement intérieur, excepté la réduction du droit d'expression de l'Opposition conduisant au verrouillage des débats. Les modifications concernent essentiellement les restrictions sur le nombre de vœux que peut désigner un groupe d'élus par séance, l'article 20 en son alinéa 2 ; et la restriction également du temps de parole sur ces vœux, article 24, alinéa 2.

Le lien de confiance est à renforcer aussi avec l'ensemble de l'hémicycle qui constate que les entorses au règlement sont légion. Depuis six mois de mandat, déjà au moins deux violations de l'article 67-2 avec des Commissions Permanentes qui ne sont pas précédées des GIA, comme le prévoit l'article, ce qui est regrettable car cela nous prive de débats et d'éclairages précieux avec les membres experts du CESER, sur les dossiers.

Article 20 alinéa 6, également, la parole ne peut pas être refusée quand elle est demandée pour la présentation d'une proposition de vœu. Violé également lors de la précédente plénière du 11 octobre.

A la lecture de ce document, restent quelques questions sur le fond et notamment sur l'exemplarité et l'image de la Région que nous devons porter. Quelles avancées ce règlement intérieur présente-t-il pour lutter contre l'absentéisme des élus ? Vous y avez en partie répondu. Je vous remercie Monsieur NAUCHE.

M. LE PRESIDENT. - Soyez attentifs au temps de parole.

Mme BOURDIN. - Contre les violences sexistes... - Alors nous avons le temps de parole de la délibération + le temps de parole des amendements que je partage avec ma collègue, Christine GRAVAL.

M. LE PRESIDENT. - 4 minutes. Et vous l'avez déjà dépassé, vous êtes à 5 minutes 14.

Mme BOURDIN. - A chaque fois que je parle de démocratie, vous me parlez de mon temps de parole, Monsieur le Président. Monsieur ROBERT a parlé 6 minutes.

M. LE PRESIDENT. - C'est le respect pour l'Assemblée.

Mme BOURDIN. - Monsieur ROBERT a parlé 7 minutes.

M. LE PRESIDENT. - C'est le respect pour les autres qui ont envie de parler aussi.

Mme BOURDIN. - Très bien. Quelles avancées pour sortir de l'androcentrisme avec notamment le refus de l'écriture inclusive dans ce règlement intérieur comme sur le site de la Région d'ailleurs ? Quel acte symbolique pour incarner les nouveaux textes de loi en matière de déontologie ?

La Région est signataire aussi depuis 2019 de la charte Transparency International France. Comment cela se traduit-il dans notre règlement intérieur ?

Pour conclure, si les débats ont été extrêmement intéressants, enrichissants, utiles et respectueux, nous avons le regret que ce règlement intérieur, par les restrictions qu'il apporte dans les modalités de l'exercice démocratique de notre Institution, ne fait pas avancer la culture du débat, au contraire. A titre personnel, je ne peux pas croire qu'une Majorité de gauche dont vous vous réclamez, Monsieur le Président, renonce à l'horizontalité et à la culture démocratique. Je vous invite donc, tout simplement, à voter les amendements proposés par notre groupe que va vous présenter ma collègue Christine GRAVAL.

M. LE PRESIDENT. - Merci Madame BOURDIN. Y a-t-il d'autres interventions avant de passer au vote des amendements ?

M. THIERRY. - Monsieur le Président. Nicolas THIERRY.

M. LE PRESIDENT. - Non. Le groupe vient de s'exprimer, il est prévu...

M. THIERRY. - Oui. Monsieur le Président.

Mme BOURDIN. - On a droit à deux minutes par amendement.

Mme DIAZ. - Monsieur le Président. Je voulais commencer mon propos par saluer le travail des Services et me réjouir du travail collectif qui a été mené. Et puis finalement, je me dis que l'on a oublié un point essentiel. On a oublié de parler dans notre règlement intérieur de la tenue vestimentaire. Et c'est vrai que je me dis que l'on aurait pu s'inspirer de l'Assemblée Nationale qui précise dans son règlement intérieur « qu'une tenue vestimentaire doit rester neutre dans l'hémicycle et s'apparenter à une tenue de ville ».

Donc après trois réunions et une dizaine d'heures de débats sur les nombreuses propositions de l'ensemble des groupes, à l'exception notable des Républicains qui n'ont pas jugé nécessaire d'y participer avec assiduité, c'est aujourd'hui, que nous faisons le point sur ce nouveau règlement intérieur, règlement intérieur qui est un acte manqué.

Certes, vous avez accepté un certain nombre de nos propositions, mais elles sont pour l'essentiel - et vous pouvez l'admettre - techniques ou ne font que réparer une injustice. Je vais vous donner un exemple. Vous avez accepté notre proposition qui demandait que les motions soient présentées à l'Assemblée dans leur ordre d'arrivée, mais quoi de plus normal, en fait. Et surtout, comment auriez-vous pu ne pas accepter ? Autrement dit, comment auriez-vous pu justifier que les motions du RN passent toujours en dernier, souvent et malheureusement, devant un hémicycle plus que clairsemé, alors que nous sommes rigoureux et que nous vous les envoyons généralement bien avant les autres groupes.

La seule véritable avancée pour le débat démocratique que vous avez acceptée, et nous nous en félicitons, est l'abaissement du seuil pour l'inscription à l'ordre du jour de nos séances de toute interpellation citoyenne sur une problématique régionale à 50 000 signataires.

Pour le reste, nos propositions les plus importantes pour moderniser notre fonctionnement, tantôt par l'installation d'un temps de parole plus respectueux du poids politique réel des groupes, tantôt par un droit d'initiatives et de propositions des élus d'Opposition accru, ou encore par un renforcement de la lutte contre l'absentéisme, eh bien, elles ont toutes été repoussées. Je rappelle quand même, qu'à chaque campagne électorale, j'entends de la part de plusieurs groupes politiques qu'il faut renforcer la transparence et lutter contre l'absentéisme, notamment pour éviter l'abstention. Or, quand nous vous proposons de faire émarger les élus en début et en fin de séance, il ne reste plus beaucoup de monde pour nous suivre. Pire, il a été sous-entendu que ce genre de proposition était de nature à encourager la suspicion à l'égard des élus. Quel fossé entre les discours électoraux et les actes, n'est-ce pas ?

Mais, ce qui est bien plus dérangeant encore, c'est que la seule proposition significative de votre Majorité au cours de ces heures de débats aura été de restreindre le droit de déposer des motions. Au début, vous avez même tenté de limiter ce droit à une seule motion par groupe et par séance, puis face à nos protestations, vous avez fini, mais à contrecœur, on l'a bien senti, par proposer le droit de déposer deux motions par groupe et par séance. Cette proposition est inacceptable à double titre, tout d'abord, croyez-vous, alors que nous nous réunissons parfois une seule fois par trimestre et que notre Région couvre douze

départements, que deux motions maximum permettent de répondre aux multiples problématiques qu'affrontent nos divers secteurs économiques et des territoires.

Ensuite, je tiens à rappeler que dans une Assemblée où vous refusez à l'Opposition tout droit d'initiatives et où vous limitez fortement le temps de parole, le droit de présenter librement des motions était l'un des seuls moyens de propositions de l'Opposition. Or, quand on ne cesse de réclamer à l'Opposition d'être constructive, il faudrait peut-être commencer par faire en sorte que la Majorité le soit elle-même avec l'Opposition. Tel n'est pas le cas. Vous ne pensez qu'à une chose, limiter notre temps de parole, et nous contraindre, comme je l'ai fait hier, à faire des rappels au règlement intérieur. Tout cela, juste pour faire respecter notre petit, notre tout petit droit à la parole.

Je disais en début de propos que ce règlement intérieur était un acte manqué. Oui, je le confirme, car vous aviez l'opportunité de rendre notre Assemblée plus vivante et de la transformer en un réel lieu de débats et d'idées, mais avec ce énième déni de démocratie, vous confirmez qu'elle n'est à vos yeux que la simple chambre d'enregistrement de vos décisions.

Pour toutes ces raisons, nous voterons bien évidemment contre ce règlement intérieur.

M. LE PRESIDENT. - Deux observations. Premièrement, personnellement, je ne suis pas gêné d'une ou deux tenues qui seraient différentes du port du costume, cravate. Cela ne me dérange absolument pas, à titre personnel, et je ne vais surtout pas relever cela. Je trouve même cela désobligeant.

Deuxièmement, je voudrais d'ailleurs demander à vos collègues du groupe RN de porter le masque dans cette Assemblée.

Mme DIAZ. - Puisque vous voulez jouer à cela, on sera aussi très vigilants à l'égard de votre groupe.

M. LE PRESIDENT. - Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Nicolas THIERRY voulait dire un mot.

M. THIERRY. - Oui, Monsieur le Président. Merci de me donner la parole. Je veux juste insister sur ce qu'a dit Katia BOURDIN tout à l'heure, c'est important que je le fasse en tant que Président de groupe, je veux juste vous signifier que le ton que vous avez employé hier à l'égard de Karfa DIALLO est absolument inacceptable. On peut avoir des divergences, mais rien ne justifie, absolument rien ne justifiait une telle agressivité verbale à l'égard d'un élu de cette Assemblée. On vous demande fermement que cette attitude ne se reproduise plus. Vous êtes Président de la Région, et donc de cette Assemblée, vous ne pouvez pas vous laisser

emporter comme cela. Je vous le dis, ce n'est pas acceptable, et je voulais vous dire à un moment où en plus...

M. LE PRESIDENT. - ...J'ai bien compris Nicolas THIERRY.

M. THIERRY. - Merci de m'avoir donné la parole.

M. LE PRESIDENT. - J'ai bien compris. Simplement, sans hausser le taux, chaque fois que l'on prend les enfants en otage du choix de leurs parents, de leur domicile, fait naître en moi, une colère.

M. THIERRY. - On peut avoir des débats. C'est juste le ton, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Non, mais c'est sur le fond, Nicolas THIERRY. Faire une ségrégation entre des enfants en fonction du choix de leurs parents ou de leur domicile n'est pas admissible, pour moi. Je me suis peut-être exprimé un peu vivement, mais je le maintiens.

M. THIERRY. - Sur le fond, Monsieur le Président, ce n'était pas notre position. Bref.

M. LE PRESIDENT. - Je voudrais dire, sur le fond, j'entends les remarques et le côté perfectible - on en a beaucoup discuté avec Philippe NAUCHE - sur ce côté perfectible, on aura l'occasion, le cas échéant, on se reverra dans ce domaine-là, si l'on peut améliorer les choses.

Mais je voudrais revenir sur une réflexion qu'a faite Frédéric MELLIER, tout à l'heure. Un de nos problèmes, c'est que dans les Commissions et les Groupes Inter Assemblées, il y a souvent plus de mutisme que de débats. Je pense que l'on construirait mieux la décision publique, parce que tous les conseils sont à prendre, bien sûr, et je ne prétends pas que nous ayons, autour de la table de l'Exécutif, voire même au niveau des Services, toute la connaissance et toute la pertinence sur chacun des dossiers. Mais j'en appelle, d'abord à la présence, mais aussi à de vrais débats. J'entends bien les arrière-pensées, Frédéric MELLIER l'évoquait aussi tout à l'heure, quand on est en Commission, il n'y a pas la presse, mais en même temps, cela peut permettre de roder un certain nombre d'arguments. Et donner plus de vie démocratique à notre maison commune, c'est aussi débattre. Les Services sont présents, on peut répondre. Il peut y avoir une meilleure connaissance de tel ou tel dossier, des fondements de tel ou tel choix ou de décisions, cela passe par là.

Ensuite, le CESER n'est pas qu'une représentation de socioprofessionnels. Ce sont des hommes et des femmes, notamment du monde associatif, du monde économique, qui participent aussi en tant que citoyen et d'une manière totalement unique en région, avec l'existence des Groupes Inter Assemblées qui ont été décidés par cette Maison plutôt en Aquitaine, certes, entre André LABARRERE lorsqu'il était Président de la Région et Jacques

CASTAING lorsqu'il présidait le Conseil Economique et Social, qui fait qu'il y a sur tous les dossiers que vote la Région, et ils sont des milliers, une connaissance démocratique d'une certaine manière, forte. Enfin, toutes les décisions dans cette Maison sont prises après beaucoup de concertation avec nos concitoyens, qu'ils soient dans le domaine de la santé, des médecins ou des chercheurs, qu'ils soient dans le domaine économique avec des entreprises, qu'ils soient dans le domaine sportif ou culturel avec tous les acteurs du monde culturel et sportif, cette Maison base son fonctionnement sur la concertation et la participation du plus grand nombre.

C'est un travail de fond qui se fait, qui n'est peut-être pas très visible, qui est à bas-bruit, mais en tout cas - je regarde Renaud LAGRAVE et Jacky EMON - ce sont les Comités d'usagers des transports, avec énormément de réunions. Il y a donc tout ce travail de démocratie participative - si j'ose dire - qui est fait et qui est fait régulièrement. Donc cela, j'y tiens beaucoup et je crois que cela fait aussi partie de l'information.

Par ailleurs, je déplore, comme vous, le manque de participation aux élections. Ce n'est pas que le fait de la Région Nouvelle-Aquitaine, d'abord, parce que le taux de participation, quelle que soit la tenue des règlements intérieurs, et si Philippe le veut bien, on va essayer de comparer les règlements intérieurs entre les différentes régions, voir les pistes qui peuvent exister. Je ne suis pas sûr que l'on soit le dernier de la classe en matière de démocratie et d'ouverture, mais il y a un problème de fond dans notre pays qui est que l'on ne sait pas qui fait quoi et qui est responsable de quoi. J'aimerais bien, pour ma part, que dans les élections présidentielles, on puisse avoir un progrès dans la décentralisation, qu'il y ait un saut de décentralisation. Je crois qu'il y a une motion qui sera présentée dans la journée dans ce domaine-là, parce que nos concitoyens ne savent pas qui valider ou qui barrer, d'une certaine manière, parce que l'on ne sait pas. Il y a tellement de monde autour d'un ruban quand on fait une inauguration, que l'on ne sait pas qui est responsable de quoi. Et je pense que cela est le fondement de l'absentéisme, avec cette centralisation incroyable du pouvoir.

Et puis dernier point, j'ai nommé Marie-Laure CUVELIER comme Déléguée auprès de moi sur l'ouverture de l'action régionale pour une feuille de route sur le sujet dont on parle. Elle fera donc le moment venu des propositions dans ce domaine-là.

Je vous propose que l'on passe maintenant au débat sur les amendements.

Mme BOURDIN. - On vous demande juste...

M. LE PRESIDENT. - Non, Madame, vous avez parlé trop longtemps.

Mme BOURDIN. - Une minute pour la présentation des amendements comme je vous l'avais annoncé.

M. LE PRESIDENT. - Ce n'est pas vous qui êtes présidente de séance, Madame BOURDIN ?

Mme BOURDIN. - Je vous en fais une demande officielle, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - On a un amendement à l'article 18. Je ne sais pas qui.

M. ROBERT. - Je présente l'amendement de mon groupe qui est sur le droit de proposition, mais je ne sais pas auquel vous faites allusion, Président.

M. LE PRESIDENT. - J'ai un amendement à l'article 18.

Mme GRAVAL. - Moi, je sais. Je veux bien le présenter.

Mme BOURDIN. - Voilà, c'est cela. C'est exactement ce que je demandais.

Mme GRAVAL. - Cet amendement est porté par notre groupe et le groupe Centre et Indépendants. Il concerne l'article 18 sur l'interpellation citoyenne. Ce droit n'étant qu'un droit qui est celui d'interpeler et non de décider. Nous avons proposé de réduire le nombre de conditions pour que les habitants puissent s'en saisir plus facilement. Parmi ces conditions, nous estimons qu'il est essentiel d'accorder ce droit dès 16 ans, les lycéens et apprentis étant extrêmement concernés par les politiques régionales. Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Qui est pour cet amendement ?

Qui est contre ?

L'amendement est donc rejeté.

Mme DIAZ. - On ne prend pas part au vote.

N° 22

Amendement porté par le groupe écologiste, solidaire et citoyen et le groupe Centre et Indépendants sur la délibération n°22 « Approbation du règlement intérieur », article 18 (annexé ci-joint)

▪ **POUR: Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

▪ **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**

AMENDEMENT REJETE

▪ **Non-participation : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

M. LE PRESIDENT. - Sur l'article 20. Qui est-ce qui signe l'amendement ?

Mme GRAVAL. - C'est notre groupe. Concernant le nombre de motions aux articles 20 et 24, nous tenons à ce moment d'expression, c'est le seul où les groupes politiques peuvent exprimer leur position sur des sujets qui leur semblent importants. Nous souhaitons donc valoriser ce moment d'expression démocratique plutôt que le réduire.

M. LE PRESIDENT. - On vote donc sur les deux amendements de l'article 20 et de l'article 24. Qui est pour ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Ces deux amendements sont donc rejetés.

N° 22

2 Amendements portés par le groupe écologiste, solidaire et citoyen sur la délibération n°22 « Approbation du règlement intérieur » (annexé ci-joint)

- **POUR: Ecologiste, Solidaire et Citoyen ;**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG**

Le Centre Gauche

AMENDEMENTS REJETES

- **Non-participation : La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

Mme DIAZ. - Non-participation.

M. LE PRESIDENT. - Sur le scrutin, l'article 29. Qui le présente ?

Mme GRAVAL. - Concernant le scrutin secret, remplacer « à la demande d'un tiers des conseillers », par « à la demande d'un sixième des conseillers ». Il s'agit d'aligner les conditions de demande d'un scrutin secret sur celles de demande d'un scrutin public.

M. LE PRESIDENT. - Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Cet amendement est rejeté.

N° 22

Amendement porté par le groupe écologiste, solidaire et citoyen sur la délibération n°22
« Approbation du règlement intérieur » (annexé ci-joint)

- **POUR: Ecologiste, Solidaire et Citoyen ;**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG**

Le Centre Gauche

AMENDEMENT REJETE

- **Non-participation : La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

L'article 51, sur le problème de convocation.

Mme GRAVAL. - Nous proposons de remplacer « le tiers de ses membres » par « un sixième de ses membres », au motif, l'idée est de mieux faire vivre la démocratie.

M. LE PRESIDENT. - Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui ne prend pas part au vote ou s'abstient ?

Cet amendement est donc rejeté.

Sur l'article 61, sur la Commission d'Appels d'offres.

N° 22

Amendement porté par le groupe écologiste, solidaire et citoyen sur la délibération n°22
« Approbation du règlement intérieur » (annexé ci-joint)

- **POUR: Ecologiste, Solidaire et Citoyen ;**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG**

Le Centre Gauche

AMENDEMENT REJETE

- **Non-participation : La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

Mme GRAVAL. - Nous souhaitons ajouter les conflits d'intérêts devront être signalés au déontologue puisqu'il est essentiel que la Commission d'Appels d'offres soit totalement irréprochable en matière de déontologie.

M. LE PRESIDENT. - Je rappelle que les membres de la Commission d'Appels d'offres doivent faire une déclaration de patrimoine et d'intérêts. C'est déjà fait.

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Cet amendement est donc rejeté.

N° 22

Amendement porté par le groupe écologiste, solidaire et citoyen sur la délibération n°22
« Approbation du règlement intérieur » (annexé ci-joint)

- **POUR: Ecologiste, Solidaire et Citoyen ;**
 - **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG**
- Le Centre Gauche**
- AMENDEMENT REJETE**
- **Non-participation : La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

Sur l'Assemblée consultative.

Mme GRAVAL. - Nous demandons à remplacer « peut demander » par « invite ». Il serait bien de renforcer les liens de notre Assemblée avec le CESER qui effectue un travail essentiel sur les questions régionales. Une invitation annuelle de la Présidente du CESER pourrait nous permettre de mieux connaître les activités de cette instance et de les valoriser.

M. LE PRESIDENT. - Qui est pour ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Cet amendement est donc rejeté.

N° 22

Amendement porté par le groupe écologiste, solidaire et citoyen sur la délibération n°22
« Approbation du règlement intérieur » (annexé ci-joint)

- **POUR: Ecologiste, Solidaire et Citoyen ;**
 - **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG**
- Le Centre Gauche**
- AMENDEMENT REJETE**
- **Non-participation : La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

Sur l'article 65.

N° 22

Amendement porté par le groupe écologiste, solidaire et citoyen sur la délibération n°22
« Approbation du règlement intérieur » (annexé ci-joint)

- **POUR: Ecologiste, Solidaire et Citoyen ;**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG**

Le Centre Gauche

AMENDEMENT REJETE

- **Non-participation : La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

Mme GRAVAL. - Nous proposons d'ajouter le terme « évaluations » où le CESER a pour mission de contribuer à des évaluations et au suivi des politiques publiques et régionales. Proposition, il peut en outre émettre des avis, proposer des évaluations sur toutes questions entrant dans les compétences de la Région.

M. LE PRESIDENT. - Il le fait déjà, souvent. Je vous rappelle que le CESER a la possibilité de se saisir d'un certain nombre de dossiers. Cela ne sert donc à rien.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Ne prend pas part au vote ?

Nous avons l'article 78.

N° 22

Amendement porté par le groupe écologiste, solidaire et citoyen sur la délibération n°22
« Approbation du règlement intérieur » (annexé ci-joint)

- **POUR: Ecologiste, Solidaire et Citoyen ;**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG**

Le Centre Gauche

AMENDEMENT REJETE

- **Non-participation : La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

Mme GRAVAL. - Merci. La charte de l'élu local et charte de déontologie. Nous souhaitons ajouter « dans le cadre de la lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles, les témoins et les victimes devront signaler toutes formes de violences observées au sein de l'Institution. La libération de la parole doit s'accompagner d'une meilleure écoute.

Les questions de discrimination et de violences sexistes et sexuelles doivent être mieux prises en compte dans le fonctionnement de notre Institution ». Merci.

M. LE PRESIDENT. - Il y a déjà un guide. Il y a un déontologue. Tout cela existe et c'est un devoir de dénoncer ou de signaler.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Ne prend pas part au vote ?

Cet amendement est donc rejeté.

Cela nous donne d'ailleurs un bel exemple de voir un peu ce que certains ont en arrière-pensées.

Je vous sou mets après ces amendements...

N° 22

Amendement porté par le groupe écologiste, solidaire et citoyen sur la délibération n°22
« Approbation du règlement intérieur » (annexé ci-joint)

- **POUR: Ecologiste, Solidaire et Citoyen ;**
 - **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG**
- Le Centre Gauche**
- AMENDEMENT REJETE**
- **Non-participation : La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

M. NAUCHE. - Il y a un amendement à l'article 2 du Centre et Indépendants, la République En Marche, UDI et Ecologistes, qui est présenté par Monsieur ROBERT.

M. ROBERT. - Merci Monsieur le Président. Très brièvement. Je l'ai évoqué dans mon intervention. Nous vous proposons un amendement sur l'article 2. Je ne vais pas vous le lire dans son intégralité, mais il propose que le Président établisse l'ordre du jour en retenant à chaque séance une proposition de délibération d'un groupe minoritaire. C'est ce que nous appelons le droit de proposition qui a déjà été expérimenté dans d'autres Collectivités. Cette délibération serait travaillée en lien avec votre Cabinet, en lien les Services. Toutes les questions d'incidence évidemment seraient traitées. Vous parliez de plus de débats en Commission notamment avec l'Administration. Je crois que cela va vraiment dans ce sens-là.

Vous seriez naturellement libre de l'inscrire à l'ordre du jour, lorsque vous le souhaitez. C'est ce que nous appelons le droit de proposition, et nous pensons que c'est beaucoup plus constructif, et cela va un cran plus loin que la question de simples motions.

M. NAUCHE. - Président. On en a parlé à plusieurs reprises. Cela a été, en quelque sorte, le fil rouge des trois réunions de Commissions que nous avons eues. En clair, ce que vous souhaitez proposer, c'est créer dans notre Assemblée le même droit que la niche parlementaire, en quelque sorte, qui est déjà, pour l'avoir un peu pratiquée avec d'autres présents ici dans cette Assemblée, n'est pas un système forcément plus satisfaisant.

Je crois que le droit de proposition relève quand même très largement de la Conférence des Présidents, qui existe, qui est en mesure de proposer des choses à l'ordre du jour. Lors de nos débats, on n'était pas tombé d'accord là-dessus. Je comprends que vous soyez attaché à cette idée. Simplement, je ne pense pas qu'elle puisse être opérationnelle aussi simplement que vous le dites, et quand on regarde le devenir des textes qui passent dans les niches parlementaires, on s'aperçoit que ce n'est pas forcément d'une efficacité absolue. Je crois beaucoup plus au dialogue au sein de la Conférence des Présidents, et d'ailleurs, cette disposition qui existait dans la Région Ile-de-France a été supprimée par Valérie PECRESSE lors de la réinstallation, très récemment, en Ile-de-France.

Je propose à l'Assemblée de rejeter. Juste avant que l'on passe au vote, je voudrais remercier, bien sûr, les Services juridiques de la Région qui ont fait un gros travail sur toutes les propositions qui ont été faites par tous les groupes, et remercier également le collaborateur du Cabinet François GARRIDO qui a orchestré tout cela.

Préciser à Madame BOURDIN que la présidence ou le rapport de la CEPP, ce n'est pas ce dont il est question dans le règlement intérieur, puisque c'est autre chose, la CEPP. Il s'agit là de la mission d'information et d'évaluation qui est dans le règlement intérieur, mais ce n'est pas tout à fait la même chose que la CEPP qui est un autre organisme. Qu'il n'y ait donc pas d'erreur là-dessus. Vous avez dit aussi, Madame BOURDIN, que cela nous engageait pour sept années. Non, cela ne nous engage pas pour sept années, cela nous engage jusqu'à la prochaine révision du règlement intérieur. C'est-à-dire qu'effectivement, comme l'a dit le Président, le travail qui a été confié à Marie-Laure CUVELIER en matière de développement de la démocratie et tout ce qui peut tourner autour de l'implication des citoyens dans la prise de décisions et dans l'évaluation des politiques, tout cela, une fois que cela aura mûri - si je puis dire - a vocation bien entendu pour ce qui en sera nécessaire, d'être à ce moment-là réintégré au sein de notre règlement d'intervention.

Voilà, Président, ce que je voulais dire, en vous disant que même si je comprends l'intention qui est tout à fait vertueuse de l'amendement présenté par Monsieur ROBERT, je vous invite à le rejeter.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Président. Merci. Sur cet amendement, on a essayé d'être dans l'équilibre et l'on vous a suivi sur un certain nombre de rejets d'amendements présentés par le groupe des Ecologistes, comme par exemple, la multiplication des vœux, que l'on trouve inopérante. Mais là, je demande et je demande spécialement à la Majorité de réfléchir à cet amendement.

Philippe NAUCHE a été parlementaire, un certain nombre d'entre nous aussi, ici. Je ne fais pas la même évaluation de la niche parlementaire à l'Assemblée Nationale. C'est un dispositif qui marche, qui est utile aussi pour la Majorité. Je me mets à la place des collègues de la Majorité, c'est aussi un espace de production, de liberté, pour eux.

Aujourd'hui, je me tourne vers vous, Monsieur le Président. Je vous dis, finalement, j'essaie de me mettre modestement à votre place. Quel risque vous prenez à adopter cet amendement ? Premièrement, nous avons insisté sur le fait que vous gardez la maîtrise de l'ordre du jour, c'est-à-dire, vous le faites passer quand vous voulez, quand vous êtes prêt, quand vous l'avez travaillé, y compris avec votre Majorité. Deuxièmement, vous avez la majorité absolue. Le seul argument que je trouverai contre le fait d'adopter cet amendement qui va quand même dans le sens du progrès de la démocratie, c'est le temps d'assemblée. On vous fait une proposition qui est de dire, peut-être que vous pourriez nous réunir plus de cinq ou six assemblées plénières par an, notamment pour une indemnité qui est correcte quand même. On peut, peut-être, venir un peu plus que cinq ou six fois par an.

Et qu'est-ce qui se passe, si la proposition n'est pas bonne, vous avez la majorité pour la battre. Si elle est bonne, vous la prenez. Et l'on progresse comme cela. Aujourd'hui, franchement, je ne vois pas une seule raison valable pour repousser cet amendement. Et sur le fond, j'ai envie Monsieur le Président, dans ce débat, de vous poser des questions. Quelles sont les propositions...

M. LE PRESIDENT. - Jean. Il faut que l'on avance.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Mais attendez. J'ai deux minutes et j'en ai encore deux minutes.

M. LE PRESIDENT. - Je ne voudrais pas... Cela fait deux prises de parole du groupe sur le même amendement.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Non. Il y a une explication de vote. Et tout à l'heure, vous avez donné deux fois la parole au groupe Ecologistes. Aujourd'hui, pour cet amendement, la question que je vous pose est : quelles sont les bonnes raisons pour le refuser ? Et quelles sont les propositions en début de mandat que vous, Monsieur le Président, vous nous faites pour progresser en matière de démocratie interne dans notre Assemblée ?

Sur la culture de l'amendement, ce sont cela les vraies différences, et c'est là où pêche l'Assemblée. Déjà, dans le mandat passé, on vous avait dit, il faut instaurer le vote des amendements en Commission. Cela a été refusé. Cela a été une erreur. Et après, ne soyez pas surpris qu'il n'y ait pas de débat en Commission. Qu'est-ce que vous voulez que l'on débattenne en Commission, si l'on n'est pas en situation de faire bouger les lignes. Donc là, vous avez une proposition concrète. Elle est, à mon avis, très mesurée et je me tourne encore une fois vers les collègues de la Majorité, je serais eux, je la voterai à deux mains.

M. LE PRESIDENT. - Rien n'empêche les Commissions, pourvu que l'on soit présent, ce qui n'est pas le cas de tout le monde, parce que je vois bien les réactions qui viennent quand il y a parfois des sanctions financières que l'on essaye d'imposer. Deuxièmement, je ne vois pas le risque.

Je vous propose de suivre la proposition de Philippe NAUCHE et nous reparlerons de cela, en réunion des Présidents de groupes, mais imaginons une niche régionale, si j'ose dire. Demain, on va avoir le débat sur le nucléaire. On voit bien que tout cela, et vous ne serez pas le dernier, cher Jean, on va avoir des tas de débats qui n'auront rien à voir avec les compétences de cette Région.

Je vais mettre aux voix cet amendement.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui est contre ?

L'amendement est donc rejeté.

Le groupe RN ne prend pas part au vote.

N° 22

Amendement présenté par les groupes Centre et Indépendants, La République en Marche, UDI et Territoires et Ecologiste, Solidaire et Citoyen sur la délibération n°22 « Approbation du règlement intérieur » (annexés ci-joint)

- **POUR: Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**

AMENDEMENT REJETE

- **Non-participation : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

Je vais mettre aux voix l'ensemble du règlement intérieur.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui est contre ?

Je pense que vous avez remarqué qu'il y avait une majorité absolue. Vous l'avez dit vous-mêmes. Le rapport est donc adopté.

Je remercie toutes celles et tous ceux qui ont participé à ce groupe de travail qui n'a pas été vain, et ce texte a été extrêmement travaillé et amendé.

N° 22

Vote sur «Fonctionnement du Conseil régional : règlement intérieur du Conseil régional»

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Les Républicains**
- **CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOpte A LA MAJORITE

Mme DERVILLE. - Cher Président, chers collègues. On vous propose, à travers cette délibération, de permettre à la Région Nouvelle-Aquitaine d'adhérer à l'Agence France Locale, qui est une structure publique, dont l'idée a émergé il y a quelques années. C'était à l'issue de la crise financière de 2008. Rappelons-nous chers collègues la situation à l'époque.

Au-delà de la sidération des produits toxiques que beaucoup de collectivités avaient pu souscrire, souvent d'ailleurs pour beaucoup d'entre elles, sans même en avoir vraiment conscience, qu'à l'époque les banques commerciales n'avaient plus de liquidités, si bien que beaucoup de collectivités ne trouvaient plus les emprunts nécessaires pour boucler leur fin d'année. C'est ainsi que sur le modèle nordique des agences de financement des collectivités locales, les collectivités locales françaises ont exprimé le souhait de créer leurs propres outils de financement des investissements locaux, et l'AFL, l'Agence France Locale, a ainsi vu le jour en 2013. C'est une structure de financement qui a été créée par et pour les collectivités locales, qui, au demeurant, en sont les seules et uniques actionnaires bénéficiaires et garantes.

L'Agence France Locale mutualise ainsi les besoins de financement de ses membres pour y lever des fonds notamment sur le marché obligataire, à des conditions très attractives, y compris sur les obligations vertes dont on a eu l'occasion de parler, hier, en début de séance ; fonds qui sont ensuite redistribués aux différentes collectivités membres sous forme de prêt classique.

Pourquoi, nous vous proposons d'y adhérer ? Principalement, pour trois raisons. D'abord, parce que cela contribue, et vous l'avez vu dans notre débat d'orientation budgétaire, en tout cas dans le rapport d'orientation budgétaire, notre volonté de diversifier nos sources de financement dans les prochaines années, l'adhésion à l'Agence France Locale est un des éléments qui nous permet de diversifier ces sources. Ensuite, c'est aussi un acte fort de décentralisation qui nous permet de participer à une construction propre aux collectivités locales pour gagner aussi, de cette façon, leur indépendance de financement. Enfin, c'est un acte fort de péréquation, parce qu'en adhérant à l'AFL et grâce à notre notation, à notre excellente notation, la Région va bonifier le bilan de l'AFL et lui permettre de prêter à de meilleures conditions. Ce qui permettra notamment de profiter aux collectivités locales de Nouvelle-Aquitaine.

Sur un plan financier, quand on adhère à l'AFL, vous l'aurez compris et c'est parfaitement décrit dans la délibération, on en devient actionnaire. Au demeurant, nous serons représentés

dans la structure par vous-mêmes, Monsieur le Président, et je vous suppléerai quand vous ne pourrez pas vous y rendre.

Le montant de l'apport est de 18,7 M€, qui seront libérés sur quinze, vingt ans, au fur et à mesure que nous souscrivons à des emprunts auprès de la structure. A noter, qu'il convient aussi d'apporter comme tous les autres membres, une garantie à due concurrence des encours.

Nous aurons donc en 2022, 1,2 M€ à libérer sur ces 18,7 M€. Et le reste échelonné, comme je vous le disais, sur quinze à vingt ans.

Voilà, Président, l'intérêt de cette structure et effectivement, nous vous proposons cette adhésion, en tout cas d'acter cette adhésion en 2021 parce que cela nous permet de mettre le montant de l'apport à 18,7 M€. Si nous avions adhéré en février 2022, nous aurions dû nous acquitter de 4 M€ supplémentaires. Et comme nous avons le souci de réaliser des économies, nous vous proposons cette délibération aujourd'hui, Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci. C'est plus technique, mais en même temps, cela a un sens politique sur nos capacités d'emprunts.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

M. DEVEZE. - Je voudrais, s'il vous plaît, intervenir, Monsieur le Président. Sur ce sujet, simplement deux observations, et peut-être deux propositions. Au nom de mon groupe, je ne peux que saluer cette adhésion. Vous l'avez rappelé, Sandrine, tout d'abord, bien évidemment, dans un souci de diversifier les sources de financement de la Région, à hauteur du tiers, d'après ce que j'ai lu, indépendamment des engagements classiques que l'on peut avoir auprès de la Caisse des Dépôts, auprès de la BPI, auprès de la BEI, c'est donc une bonne opération sur ce sujet. Et puis, en tant qu'élu local, j'ai apprécié la possibilité qui nous est désormais de donner ou offerte à l'ensemble des collectivités de pouvoir bénéficier des conditions favorables. Vous avez parlé de la notation de la Région. Elle est évidente, et bien évidemment, c'est un instrument supplémentaire pour ces collectivités.

Ensuite, si vous m'autorisez, peut-être, deux propositions. La première, on traite ce sujet, cette adhésion à l'occasion de ce vote GPSO, et je pense qu'au-delà de ces nécessités de financement liées à cette opération, vous avez parlé des programmes verts. Effectivement, vous nous avez aussi rappelé que Monsieur le Président, à défaut vous-mêmes, siégerait au Conseil d'Administration de l'agence. Ce que je propose simplement, c'est que vous incitez

l'agence à émettre, pourquoi pas, des obligations vertes qui permettront aux épargnants de s'associer dans ces programmes éponymes. C'est la première proposition.

La deuxième est classique, elle est presque liée aux moyens de financement. Chacun sait que les sources obligataires mettent en face des coupons à taux fixe. Vous parlez, vous nous donnez un taux directeur de 0,70 dans le document qui nous a été remis. Chacun a bien conscience de l'évolution actuelle de l'économie, de l'évolution des taux, et donc, je pense qu'il faudra être très attentif sur cela, et sur le positionnement définitif du taux, parce qu'à 0,70, je pense, aujourd'hui, ce sera quand même très compliqué d'obtenir un taux à ce niveau-là.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Merci. On sera attentif à cela. On me précise que l'agence est une pure banque décentralisée qui est indépendante de la Caisse des dépôts, de BPI ou du gouvernement. C'est donc plutôt quelque chose, cela va dans le sens de ce que vous dites, d'intéressant pour nous en dehors des taux, aussi.

Je mets aux voix de nouveau, ce rapport.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ce rapport est donc adopté.

Mme DIAZ. - Non-participation au vote pour nous, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Ah bon ? D'accord.

Mme DIAZ. - Monsieur le Président. Je voulais juste faire une remarque, s'il vous plaît. Hier, je vais voir Madame Marie-Pia LAREE. On me tape sur l'épaule pour me dire que quand je parle aux gens, il faut que je mette mon masque. Là, tout à l'heure, vous avez essayé de nous faire passer pour les mauvais élèves en disant qu'il faut que l'on mette le masque. Alors, Monsieur le Président, levez le nez. Regardez qui a son masque, qui ne l'a pas, qui parle avec les uns, qui parle avec les autres. Ou vous infantilisez tout le monde, ou vous ne le faites pas qu'avec nous.

M. LE PRESIDENT. - Je vois que Jacques COLOMBIER n'a pas son masque.

Mme DIAZ. - Ayez la décence de vous abstenir de le faire en ce qui nous concerne, sinon où vous le faites pour tout le monde.

M. LE PRESIDENT. - Arrêtez de parler de décence, chère Madame DIAZ.

Mme DIAZ. - Monsieur le Président, le deux poids, deux mesures, qui vise à faire passer les élus du RN pour des mauvais élèves, ne serait que pour nous. Levez le nez et regardez qui n'a pas son masque et qui parle à son voisin sans masque.

N° 40

Vote sur « ADHÉSION AU GROUPE AGENCE FRANCE LOCALE ET ENGAGEMENT DE GARANTIE PREMIÈRE DEMANDE »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
- **NON PARTICIPATION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

N°30 - CREATION DE L'ASSOCIATION WAY4SPACE, CENTRE D'INSPIRATION ET D'INNOVATION POUR INVENTER ET DEVELOPPER, LE SAVOIR, LES TECHNOLOGIES ET LES USAGES SPATIAUX DE DEMAIN

M LE PRESIDENT. - Je vous propose maintenant de passer à la création de l'Association Way4Space. Je donne la parole à Andréa BROUILLE.

Mme BROUILLE. - Merci Président. Effectivement, face au défi de la filière spatiale, mais également aux enjeux d'indépendance stratégique pour la France et l'Europe, la Nouvelle-Aquitaine fait le pari du spatial en soutenant sa transformation. Ce sera un premier Centre européen d'innovation qui regroupe partenaires publics et partenaires privés destinés à accélérer le déploiement de nouveaux usages, nouveaux produits spatiaux, un lieu de réflexion et d'émergence d'idées, un lieu d'expérimentation avec des colloques et des événements pour valoriser cette filière et notre territoire.

Cette délibération, qui vous est proposée, a pour objet le vote des statuts de cette Association Way4Space.

M. LE PRESIDENT. - Merci Andréa.

M. ROBERT. - Monsieur le Président, chers collègues. On nous propose d'adopter les statuts de l'Association Way4Space et de valider l'implication de la Région comme membre fondateur. Evidemment, nous y sommes favorables, très favorables, et c'est l'occasion pour notre groupe de rappeler notre soutien, sans faille, au secteur spatial et à l'aéronautique. Nous connaissons également l'engagement de la Majorité dans ce domaine. Ce sera un lieu de réflexion, c'est un lieu de réflexion, d'expérimentation et une vitrine également grâce à un évènement annuel.

Nous souhaitons également souligner la méthode qui a été retenue, collaboration et même co-construction entre les élus locaux, les industriels du secteur, Ariane Group, Dassault Aviation, Thalès. C'est un mode coopératif qui est d'ailleurs l'identité de ce lieu qui va faire travailler et phosphorer ensemble des acteurs assez divers, les startupeurs, les acteurs académiques, les industriels.

Pour notre groupe, c'est aussi l'occasion de donner un coup de chapeau à Jacques MANGON, que nous connaissons bien ici dans cette Assemblée, qui a complètement pensé ce projet, imaginé ce projet lors de la campagne notamment municipale de 2014 quand il a été élu maire de Saint-Médard-en-Jalles. Il a fallu convaincre le patron d'Ariane Group, Alain JUPPE, vous-mêmes Monsieur le Président qui avait été rapidement séduit, pour arriver après

une étude, à ce résultat. C'est un bel exemple, je crois, de dépassement, et on voit là les vertus du dépassement des clivages politiques.

Malheureusement, ce dépassement n'a pas été franchement perpétué depuis puisque lors de l'inauguration, je voudrais quand même regretter que le nouveau maire de Saint-Médard-en-Jalles, Monsieur DELPEYRAT, ait mis un veto catégorique à la venue de son prédécesseur, Monsieur MANGON. Je trouve et nous trouvons cela regrettable, surtout que battu à la mairie, Jacques a, néanmoins, été réélu Conseiller départemental et toujours très attaché à ce projet. Dans le même ordre d'idée, d'ailleurs, il y avait dans ce secteur un festival culturel autour de l'aéronautique et du spatial, qui s'appelait « Big Bang », qui rencontrait un succès certain avec des milliers de visiteurs, qui était aussi un lieu pour toucher le grand public différemment autour de cette question de l'aérospatiale, de la défense, avec près de 20 000 participants dont 3 000 scolaires. Là encore, le nouveau maire a décidé de supprimer sèchement cet événement. Formons quand même le vœu que la commune de Saint-Médard accorde un soutien plus fort à Way4Space pour l'avenir. Merci.

M. LE PRESIDENT. - Je ne veux pas rentrer dans ce genre de polémique. Je n'ai pas les mêmes chiffres que vous, cher Fabien. Mais simplement, belle idée et au bon moment, parce qu'aujourd'hui, l'accès à l'espace pour l'Europe n'est pas donné inéluctablement, et nous avons besoin de repenser le spatial, aujourd'hui. Il va falloir être très attentif pour qu'effectivement de cet incubateur sortent des projets. Et il est important aussi que les industriels puissent y participer dans une réflexion qui sera à la fois de développement durable - je ne parle pas de verdissement - et en même temps, de création de tous les services que peut apporter, y compris pour le climat d'ailleurs, l'espace.

Je vous invite à voter ce texte.

Mme COLOMBIER. - Monsieur le Président, chers collègues. L'initiative Way4Space que vous nous proposez est intéressante à deux titres. Tout d'abord, alors que l'espace sera l'un des grands enjeux géopolitiques de puissance et de souveraineté des prochaines décennies, la création d'un OEB dédié à l'accélération des projets spatiaux est une réponse plutôt ambitieuse face aux retards accumulés, très souvent par manque de moyens par la France au cours de ces dernières années.

Pour le secteur aérospatial français qui représente près de 10 000 emplois dans notre région, c'est un projet d'autant plus salubre au regard du recul de 16 % de son activité en 2020 du fait de la crise sanitaire et de la concurrence intense de SpaceX.

Vous l'aurez compris, notre groupe est assez enthousiaste sur ce projet et les perspectives de projets innovants qu'il offre notamment pour les futures missions spatiales et

la maintenance des satellites en orbite. Pour aller plus loin dans la confiance, nous aurions quasiment voté les yeux fermés cette délibération, si vous nous l'aviez proposée il y a quelques semaines. Malheureusement, entre-temps, Ariane qui est l'un des membres fondateurs de cette structure a annoncé la suppression de 600 postes d'ici la fin de l'année, dont 250 sur ses sites girondins. Cela nous pose réellement un problème éthique.

En effet, je tiens à rappeler que l'engagement financier de notre collectivité au sein de cette structure sera très important, avec 200 000 € au titre de la consolidation des fonds, et la prise en charge de 25 % de son budget de fonctionnement. Comment peut-on signer ces statuts, quelques semaines à peine après une telle annonce ? Comment peut-on accepter que cet investissement bénéficie indirectement à un groupe qui supprime des centaines de postes dans notre région. Quand on sait que Way4Space travaille avec Ariane sur une capsule de rentrée atmosphérique en préparation des futures missions d'exploration et en particulier celles sur Mars, on peut s'attendre à des retombées scientifiques, techniques et financières pour Ariane, très importantes.

Au regard de ces évidentes retombées, le minimum syndical - si je puis dire - serait d'obtenir des garanties de préservation de postes de la part d'Ariane sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine et ce, malgré les difficultés conjoncturelles du groupe. En l'état, malgré les qualités réellement indéniables de ce projet, nous ne pouvons pas décemment le soutenir et nous nous abstiendrons sur cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci. L'histoire montre qu'en matière d'emploi ou de technologies, quand il y a des difficultés, il faut foncer. Il est évident qu'il y a deux types de problèmes par rapport à la compétition internationale sur l'accès à l'espace.

Premier problème, tous les Etats européens n'utilisent pas Ariane pour mettre en orbite leurs satellites institutionnels. C'est le cas de l'Allemagne. Cela peut être le cas d'autres pays, et je pense que la présidence française devrait aussi s'intéresser à cela.

Deuxièmement, le modèle de l'accès à l'espace a été bouleversé par l'arrivée de SpaceX, massivement aidé d'ailleurs par le Pentagone américain. On a donc un peu raté cet évènement. Pour mémoire, à un moment donné, nous étions intervenus en fonds propres sur l'idée d'une fusée réutilisable qui n'a pas vu le jour, qui était accompagnée aussi par Ariane Group et par des fonds privés. Il y a eu ensuite un appel à créer un dispositif de financement sur de nouveaux systèmes d'accès à l'espace. Cela n'a pas marché non plus.

Aujourd'hui, par un retournement et face à la concurrence de SpaceX et peut-être aussi de la Chine, Ariane Group a changé son fusil d'épaule. Vous avez entendu les décisions récentes de mettre en place l'idée d'une fusée réutilisable, au moins une partie qui serait

réutilisable. Je crois que cela va dans le bon sens. Mais en tout cas aujourd'hui, si l'on ne fonce pas et si l'on n'est pas capable, parfois autour de collaborateurs ou collaboratrices d'Ariane Espace, puisqu'il y a une équipe qui va sortir d'Ariane Espace - du moins je l'espère - pour créer des dispositifs liés au satellite et à la mise en orbite. Il faut donc que l'on fonce parce que sinon, on ne retournera pas la situation.

Je suis désolée, bien entendu, comme vous, de voir qu'il y ait des départs du groupe Ariane Espace. Je rappelle que nous avons la moitié des emplois, ici, dans la région autour de ce groupe, mais aujourd'hui, je pense que si l'on ne fonce pas, alors on va effectivement régresser très vite sur le plan industriel. C'est pour cela que cette structure me semble importante.

Mme TARIS. - Mesdames, Messieurs, chers collègues. La délibération ici présente nous donne l'occasion de rappeler les enjeux hautement stratégiques liés à la maîtrise de l'espace, et donc à la filière aérospatiale française. En l'occurrence notre territoire à la chance d'accueillir un Pôle conséquent en la matière. L'ambition d'une politique nationale de l'espace n'est pas, pour nous, de nourrir un bellicisme et une compétition militariste, mais bien de renforcer son volet civil et en particulier le contrôle de nos données qui transitent par les satellites, car de fait, il en va de notre souveraineté élémentaire, tant les données recouvrent une importance fondamentale dans nos vies, nos projets individuels et collectifs et notre activité économique.

Ce sont des femmes et des hommes chercheurs, ouvriers, techniciens et ingénieurs qui constituent un atout essentiel pour notre pays et notre région. De toute évidence, les emplois dans ce secteur doivent être non seulement préservés mais renforcés par notre soutien.

Or, comme nous avons eu déjà l'occasion de l'évoquer hier, nous ne pouvons pas faire l'impasse sur la situation actuelle d'Ariane Group, sa décision honteuse de supprimer 3 500 postes entre janvier 2022 et décembre 2024, sur les 7 500 que compte ce groupe en France, a légitimement de quoi nourrir nos inquiétudes. Nous vous interpellons à ce sujet, Monsieur le Président, pour que vous puissiez peser de tout votre poids et influencer contre cette décision. Je l'espère, ces inquiétudes doivent être partagées au sein de cet hémicycle de la même manière qu'est partagé notre attachement à la filière aérospatiale.

Notre groupe réaffirme son soutien aux salariés et considère plus généralement qu'il est du ressort de l'Etat et des collectivités comme la nôtre d'impulser des logiques de coopération, de sécurisation d'emplois, de développement de formation de qualité. Autant d'objectifs incontournables qui se heurtent à la réalité des logiques de rentabilité et de profit ; ces mêmes logiques qui prédominent au sein des grands groupes pour qui le niveau d'emploi demeure la

variable d'ajustement. Nous appelons plus globalement votre vigilance, à toutes et tous, sur d'éventuels soutiens financiers des pouvoirs publics à de tels groupes.

Les exemples, hélas, nombreux et récents en la matière nous montrent qu'il n'existe pas de contreparties et garanties des grands groupes sur la recherche et sur l'emploi. La création de l'Association Way4Space répond à une logique de coopération entre acteurs de la filière, au nom de la recherche et des technologies. Il s'agit donc d'un cadre d'intervention plus approprié pour notre Institution régionale, dont nous ne pouvons que nous féliciter de son soutien et son engagement.

C'est la raison pour laquelle nous voterons favorablement. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Je ne pense pas, mais je ne suis peut-être pas assez informé, qu'il y ait des licenciements secs. En tout cas, on sera attentif à tout cela.

M. PAGES. - Monsieur le Président et chers collègues. Nous nous sommes déjà opposés, c'était à l'automne dernier, sur les 500 000 € qui avaient été donnés à Space Hub dans une Commission Permanente. Le fait que cette Association ait changé de nom ne nous a pas fait changer d'avis. Nous sommes toujours opposés à cette subvention. Je vais vous expliquer pourquoi.

Ce n'est pas à cause du nom qui est un peu vieillot, cela fait un peu boys bands, le jeu de mots sur « four » et « for », ni sur l'espèce de langage de présentation qui est dans l'espèce de novlangue, new tech, avec des agilités et des centres d'inspiration. C'est beaucoup moins inspirant. Mais nous, cela nous inspire quoi ? C'est que ce type d'association est fait pour promouvoir la mobilité spatiale, c'est-à-dire utiliser les transports spatiaux pour faciliter la mobilité des biens, des services et des personnes.

Entre nous, on est quand même loin de Néo Terra, quand on connaît la quantité de polybutadiène ou de perchlorate d'ammonium d'Ariane 5, pour mettre un satellite en orbite géostationnaire ou quand on voit que le Blue Origin de Bezos et de ses passagers a fait consommer 75 tonnes de CO² en équivalent, ce qui représente pour dix minutes de vol, l'équivalent de cinq ou six consommations annuelles d'un Français en émission à gaz à effet de serre. Vous comprenez que nous ne sommes pas très chauds pour cela, d'autant plus que c'est piloté par des entreprises comme Thalès ou comme Ariane Group, ou le groupe militaire Dassault, qui n'ont vraiment pas besoin de notre argent. D'ailleurs à telle enseigne que vous pouvez toujours leur en donner, cela ne les empêche pas d'avoir une stratégie industrielle qui est complètement indépendante des aides que l'on peut leur apporter.

Je vais en venir aussi aux projets eux-mêmes. Le type de projets de Way4Space, c'est par exemple, de développer des services de livraisons rapides, dits aux derniers kilomètres -

ce qui est assez savoureux - pour les satellites en orbite de moins de 200 kg, ou encore par exemple, le « On orbite service », cela vise à développer des services pour les interventions rapides sur les satellites en orbite basse. Il n'y a pas que le SpaceX dont vous parliez qui est sur des orbites basses autour de 300 kms, cela peut monter des orbites basses beaucoup plus hautes autour de 1 000 kms qui correspondent à ce que l'on va mettre en service pour les constellations de la 5G. Justement, le problème est que toutes ces applications, toutes ces start-up visent à développer une chose qui, pour nous, est dangereuse à terme, c'est la 5G, une catastrophe écologique, démocratique, sanitaire, qui vise à installer des centaines de réseaux de centaines de milliers de satellites en orbite autour de la Terre.

Tout cela, je profite du fait que l'Assemblée est quand même un endroit où l'on peut se permettre d'avoir un peu de réflexion et l'espace nous permet de prendre de la hauteur, en quelque sorte, je sais que vous allez vous déchaîner contre les Ecologistes qui sont toujours comparatifs contre le progrès, mais parce qu'il y a un malentendu sur ce progrès. Nous pensons qu'une Assemblée élue comme la nôtre a en charge le bien commun. Elle doit réfléchir au type de société qu'elle veut promouvoir et favoriser par ses aides, puisque je vous rappelle, si l'on donne de l'argent, des millions à cette Association, cela veut dire que l'on ne les donnera pas ailleurs. et que l'argent est limité.

On voudrait que l'on sorte de cette politique de guichet, en quelque sorte, qui sert les demandes de l'industrie sans s'occuper de la fin que cela représente, vers quel monde on va, vers quelle société, on va. Soit dit en passant, cette réflexion, quand même, on doit l'avoir, parce que s'il y a quarante ans, vous aviez écouté les Ecologistes qui expliquaient que le tout voitures et le fait de favoriser l'automobile et les autoroutes, cela amenait à la catastrophe, qui s'insurgeait contre les implantations de grandes surfaces dans les périphéries en disant que cela allait détruire les commerces de centre-ville, que cela allait favoriser encore la voiture, la dispersion de l'habitat et les délocalisations, parce qu'il faut savoir que...

M. LE PRESIDENT. - Jean-Louis. Ne refaites pas la campagne présidentielle.

M. PAGES. - Non. Mais en revanche, on pourrait profiter justement de cette Assemblée pour avoir au sujet de notre délibération, une réflexion éthique sur la fin ultime vers laquelle cela va nous mener. Et je pense que, plutôt que d'aider systématiquement parce qu'il y a le chantage de l'emploi ou l'espoir de l'emploi, et l'on voit que c'est illusoire pour Ariane Group, on devrait quand même avoir une réflexion menée au sein du Conseil Régional sur, on donne des subventions dans la mesure où le projet de société pour les Néo-aquitains, pour les générations futures...

M. LE PRESIDENT. - Jean-Louis, vous êtes à 5 minutes, là. On a bien entendu. Je vous remercie.

M. PAGES. - Monsieur le Président, pour conclure, vous comprenez que pour toutes ces raisons, premièrement, parce que...

M. LE PRESIDENT. - Ne redites pas. Ne refaites pas le match. Vous êtes adorable, mais quand même.

M. PAGES. - Deuxièmement, je termine Monsieur le Président. Chaque fois que vous m'interrompez, cela m'empêche de terminer. J'ai fini. Pour ces trois raisons, nous sommes contre donc cette subvention qui est inutile et à terme qui sera dangereuse. Je vous remercie, Monsieur le Président et chers collègues.

M. LE PRESIDENT. - Merci mon cher Jean-Louis. Je ne sais pas comment circulent les images et le son, mais je pense que pouvoir faire du télétravail, demain, sera adossé à des circulations par satellites. J'entends les scientifiques, notamment Hervé LE TREUT, me dire que les informations par satellites sur l'évolution du climat sont essentielles aujourd'hui. Il peut y avoir aussi des retombées positives.

Je vais mettre aux voix...

M. PAGES. - Monsieur le Président. Vous savez bien ...

M. LE PRESIDENT. - C'est bon, Jean-Louis. Je vais mettre aux voix le rapport.

M. PAGES. - Monsieur le Président. Attendez. Justement là, quand même, vous dites une contrevérité.

M. LE PRESIDENT. - On a bien entendu.

M. PAGES. - Non. Mais...

M. LE PRESIDENT. - On vous a laissé parler plus de 4 minutes. On peut passer au vote.

M. PAGES. - Laissez-moi deux secondes pour répondre. Vous avez eu une contrevérité...

M. LE PRESIDENT. - On peut passer au vote, maintenant. Jean-Louis PAGES, s'il vous plaît.

M. PAGES. - Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - S'il vous plaît.

M. PAGES. - Monsieur le Président, s'il vous plaît. Les constellations de satellites...

M. LE PRESIDENT. - Non. Alors, je vais mettre aux voix.

M. PAGES. - ... nuisent aux satellites de...

M. LE PRESIDENT. - Je vais mettre aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main.

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Ce rapport est donc adopté.

N° 30

Sur « Création de l'association Way4Space, Centre d'inspiration et d'innovation pour inventer et développer, le savoir, les technologies et les usages spatiaux de demain »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ;**
- **CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTE A LA MAJORITE

**N°32 - INTERNATIONAL - DELIBERATION MODIFICATIVE - PROLONGATION
CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT REGION NOUVELLE-AQUITAINE /TEAM
FRANCE EXPORT NOUVELLE AQUITAINE**

M. LE PRESIDENT. - Nous avons maintenant une délibération modificative prolongeant la convention-cadre de partenariat avec Team France Export. C'est Frédérique CHARPENEL qui le présente.

Mme CHARPENEL. - Mes chers collègues. Il s'agit dans cette délibération de signer l'avenant qui va porter cette prolongation de la convention-cadre de partenariat qui existe entre la Région Nouvelle-Aquitaine et Business France ainsi que CCI Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de Team France Expert Nouvelle-Aquitaine, et ce jusqu'au 31 décembre 2022, pour nous permettre d'y prévoir les évolutions qui seront nécessaires d'y intégrer, au regard du nouveau SRDEII sur lequel nous travaillons.

Pour remettre dans son contexte cette proposition de délibération, d'abord redire et réaffirmer ici le bon positionnement de la Nouvelle-Aquitaine en matière d'export, et notamment la résistance qui a été celle de nos filières et entreprises en matière d'export en période de pandémie sur l'année 2020. Certes, nous avons accusé une baisse des exportations, mais beaucoup moindre que la baisse observée au niveau national, -9 % contre 16 % au niveau national, avec en plus un renforcement de notre balance commerciale qui était déjà excédentaire et qui a observé sur la période une progression de +135 %, ce qui est la plus forte hausse au niveau national, et notamment dopée par l'exportation des produits pharmaceutiques, pour la porter à 250 M€.

Pour reprendre l'objet de la convention, elle porte sur quatre objectifs :

- d'abord organiser un guichet unique d'appui à l'export en Nouvelle-Aquitaine,
- optimiser l'offre d'accompagnement des entreprises par la mise en œuvre de services publics autour de véritables parcours régionaux,
- inciter les entreprises régionales à se positionner de manière durable et structurée sur les marchés exports,
- structurer et accompagner l'internationalisation des filières et puis disposer d'un outil d'intelligence économique, d'information et d'aide à la décision concernant les échanges internationaux et les investissements exogènes.

Ce que je peux vous dire, c'est qu'après trois ans d'exercice concerté et coordonné au sein de Team France Export, on peut noter que le nombre d'entreprises accompagnées dans ce dispositif représente, fin 2020, 32 % de la valeur des exportations de marchandises contre 29 % en 2018, et 20 % des unités d'exportation contre 18 % en 2019. En 2020, ce sont plus de 800 entreprises qui ont été accompagnées sur l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine par Team France Export, un peu moins - vous vous en doutez - qu'en 2019 où elles étaient plus de 1 000.

Evidemment, dans ce dispositif, la Région Nouvelle-Aquitaine a une place centrale, non seulement parce qu'elle pilote le dispositif, mais parce que, dans le cadre du SRDEII et du règlement d'intervention, elle a permis depuis 2017 d'accompagner plus de 127 entreprises dans leurs premiers pas à l'export, d'accompagner plus de 100 autres entreprises et quelquefois les mêmes dans leur parcours dans le développement pérenne de leur trajectoire dans le cadre du dispositif Cap International, a permis aussi d'accompagner financièrement - je voulais le souligner - la création de 80 digipostes de cadre à l'export sur notre territoire. Dire aussi que nous accompagnons, comme je le disais tout à l'heure, c'est un objectif de Team France Export, nos filières et clusters à l'internationalisation qui permet à quatre ou six clusters par an d'intégrer le volet international à leur stratégie pour exporter, mais aussi pour qu'ils puissent bâtir de vraies coopérations et échanges de savoir-faire avec leurs homologues présents sur d'autres territoires.

Enfin, rappeler que chaque année, nous bâtissons avec nos partenaires Business France une programmation régionale export constituée de 120 événements internationaux, sur 50 pays, avec un dispositif, là aussi, qui est associé et qui consiste à préparer avec les entreprises, ces salons en amont et leur apporter un suivi commercial post-salon.

Voilà, mes chers collègues, Monsieur le Président, les données que je voulais partager avec vous pour éclairer et contextualiser cette délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Frédérique. Y a-t-il des observations ?

Des abstentions ?

Il en est ainsi décidé.

N° 32

Vote sur « International-Délibération modificative -Prolongation convention-
cadre de partenariat Région Nouvelle-Aquitaine /Team France Export Nouvelle Aquitaine »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

▪ **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Abstention demandée auprès du Président par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

N°35 - AVENANT A LA CONVENTION CADRE AVEC LA SAFER NOUVELLE-AQUITAINE RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'OUTILS FONCIERS DESTINES A FACILITER L'INSTALLATION EN AGRICULTURE ET AQUACULTURE

M. LE PRESIDENT. - Sur l'avenant à la convention-cadre avec la SAFER. Jean-Pierre RAYNAUD.

M. RAYNAUD. - Merci Président, chers collègues. Cette délibération a pour objet d'autoriser le Président à signer un avenant à la convention Région/SAFER Nouvelle-Aquitaine, qui définit les outils mis en place par la SAFER et financés par la Région, pour faciliter l'installation des jeunes agriculteurs.

Pour rappeler, c'est une convention qui va rentrer dans sa troisième année. C'est donc la première année de mise en œuvre à donner lieu à 16 stockages, c'est-à-dire « stockage », c'est l'achat d'une exploitation par la SAFER même s'il n'y a pas de repreneur, mais si cette exploitation est digne d'intérêt, elle est donc stockée pendant au moins trois ans, à la recherche d'installation de jeunes agriculteurs. 14 portages, et là c'est, accompagner sur une période de 5 ans renouvelable une fois, sur le financement de l'exploitation reprise par un jeune agriculteur. Le financement de l'exploitation se fait jusqu'à 10 ans, comme cela, le porteur de projets peut bénéficier des premières années pour développer son outil.

Nous avons eu également 3 garanties de fermage. Il y a eu, par ailleurs, 200 dossiers de préemption par révision de prix, qui concernent quasiment 1 200 ha, qui ont permis de régler le prix du foncier avec une baisse de 40 % du prix en révision par rapport au prix de mise en vente.

Ces deux premières années de fonctionnement de cette convention ont permis d'identifier quelques ajustements à apporter à cette convention-cadre pour optimiser l'utilisation de ses outils.

Dans cet avenant, il est proposé que les biens éligibles à la mise en réserve du cadre du stockage plafonné à un montant global de 400 000 €, dans la convention-cadre, puissent aller au-delà de ces montants dans certains cas, et cela serait soumis à l'avis favorable de la Région puisque l'on a eu quelques cas que l'on n'a pas pu réaliser parce que l'on dépassait ce montant-là. On ne change donc pas le plafond, mais on suppose avec l'avis de la Région de pouvoir aller au-delà.

Ce serait également ;

- de permettre qu'un bien stocké puisse être rétrocédé à une collectivité ou une SCIC pour qu'elle puisse, par exemple, installer un jeune agriculteur dans le cadre d'une régie. On garde l'objet, mais on permet d'aller un peu plus loin.

- de permettre le déstockage d'une exploitation dans le but de conforter une installation avant les échéances prévues dans la convention, dans le cas particulier, où le candidat initialement identifié, qui a justifié le stockage ne donne pas suite à son projet. C'est un peu compliqué.

- de préciser la possibilité d'utilisation de la convention pour l'aquaculture et de rajouter un représentant des ostréiculteurs dans les membres du Comité de pilotage de cet outil.

Sachant qu'il n'est pas prévu de modifier, il n'y a pas forcément d'impact financier puisque l'on était à 220 000 € pour l'année 2020. L'enveloppe financière prévue pour 2021 était déjà de 300 000 € et elle sera reconduite pour 2022. Voilà Président.

M. FREYCHET. - Monsieur le Président, chers collègues. La convention entre la Région et la SAFER a été votée en 2019 suite à la fusion des anciennes SAFER des trois ex-régions. En 2013, la Cour des Comptes a souligné dans un rapport un dysfonctionnement des SAFER, soulignant qu'elles avaient perdu de vue les missions d'intérêt général dont elles étaient investies. Même en 1995, la Cour des Comptes avait déjà recommandé, sans succès, aux SAFER de se recentrer sur leur mission première : l'installation des jeunes agriculteurs. En effet, en 2012, sur 88 000 ha rétrocédés, seulement 2 800 ha concernent la première installation des jeunes agriculteurs.

Je pense ainsi nécessaire d'être très vigilants sur l'activité des SAFER. De plus, ces dernières années, l'exercice des missions des SAFER est partiellement contourné par la progression des formes sociétaires d'exploitation. Pour répondre à cette problématique, le Député LREM, Jean-Bernard SEMPASTOUS, a présenté à l'Assemblée Nationale, un nouveau dispositif afin de mieux réguler les cessions des terres agricoles via des parts de sociétés. En s'appuyant sur les SAFER, ce dispositif permet ainsi de lutter contre la financiarisation de l'agriculture, la concentration excessive des exploitations et l'accaparement des terres agricoles. Ce dispositif favorise le modèle des exploitations familiales existantes, renouvellement des générations agricoles et l'installation de jeunes agriculteurs.

Lors de la présentation de la proposition de loi en toute première lecture qui est transpartisane et qui d'ailleurs a été largement adoptée, je m'étonne que le Groupe Socialiste et Apparentés ait voté contre ce dispositif extrêmement important pour préserver l'agriculture française. Par ailleurs, en Commission SAFER, le Vice-Président, Monsieur Jean-Pierre RAYNAUD, se félicite de l'adoption de cette loi. Quelle cohérence. Ce rejet ne m'étonne qu'à

moitié car, ici aussi, nous sommes habitués au sectarisme et au rejet systématique de toute proposition, y compris de bon sens, dont votre majorité, Monsieur le Président, est malheureusement accoutumée.

Quoi qu'il en soit, le groupe Rassemblement National votera pour cet avenant.

Mme TARIOL. - Mesdames, Messieurs, chers collègues. Les objectifs de cette convention, comme les considérations de l'avenant n°2, vont dans le sens de la possibilité d'installation dans des conditions économiques satisfaisantes de repreneurs issus ou non du milieu agricole et d'empêcher l'agrandissement d'autres exploitations au détriment de ces nouvelles installations. En ce sens, nous l'approuvons.

Cependant, nous avons constaté, ces dernières semaines, dans la couronne verte paloise le recours engagé par la SAFER pour chasser les nouvelles et nouveaux agriculteurs maraîchers. C'est inacceptable et contrevient tant à cette délibération qu'à cet avenant.

Je rappelle que dans sa séance plénière du 24 juin 2019 sur la politique agricole foncière et la convention Région/SAFER Nouvelle-Aquitaine, le Conseil Régional avait voté à l'unanimité, le texte suivant : « On comptabilise actuellement en Nouvelle-Aquitaine, 2 200 installations par an, pour un nombre de cessations d'activité qui sera de l'ordre de 3 500 exploitations par an, dans les prochaines années ». Dans ce contexte actuel, les exploitations sont susceptibles d'être démantelées pour concourir à l'agrandissement des exploitations restantes empêchant ainsi toute possibilité d'installation dans des conditions économiques satisfaisantes de repreneurs issus ou non du milieu agricole. De plus les modifications profondes de notre société font qu'aujourd'hui un nouvel agriculteur sur deux s'installe hors cadre familial et un agriculteur sur deux s'installe après 40 ans. Face à ce constat, le schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation a fixé en 2016 un double objectif visant à favoriser les installations et le renouvellement générationnel et de pérenniser les installations dans le temps.

La Région a, pour cela, recentré ses actions autour de quatre axes d'intervention majeures : les aides individuelles à l'accompagnement des nouveaux installés, les aides au démarrage que sont la dotation « jeune agriculteur » et le prêt d'honneur, l'animation et la sensibilisation collective à l'installation, transmission, et les espaces tests.

Notre ambition partagée en Conseil Régional, installation transmission, est d'installer huit porteurs de projets pour dix cessations d'activité en Nouvelle-Aquitaine. La convention votée le 24 juin 2019 précisait les exigences du Conseil Régional. Nous alertons donc sur cette situation préjudiciable tant aux agricultrices et agriculteurs concernés qu'aux habitants de la région paloise qui bénéficient actuellement de la possibilité de se procurer des produits frais

de bonne qualité issus du territoire, immédiatement proche. Nous souhaitons que ces agricultrices et agriculteurs puissent poursuivre leur travail et espérant que la Région les y aidera.

Dans ces conditions, nous approuvons ce nouvel avenant. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je vais demander à Jean-Pierre RAYNAUD, de répondre.

M. RAYNAUD. - L'objet de cette convention était bien effectivement de favoriser l'installation des jeunes agriculteurs. Quand elle a été montée, les dispositifs existaient déjà dans les anciennes régions. Ils ont été repris après la fusion, améliorés d'ailleurs, me semble-t-il, pour favoriser et permettre le stockage d'exploitations pour qu'elles n'aillent pas justement à l'agrandissement, et de permettre d'attendre d'avoir des jeunes pour s'installer. C'est bien ce dispositif, et je pense qu'il faudra que l'on soit innovant et inventif pour trouver les moyens. Je crois que c'est le travail qui va nous rester à faire sur la fin de notre mandat, et trouver les instruments pour pouvoir éviter que des exploitations qui sont viables, partent à l'agrandissement, donc qui soient démantelées.

L'objectif de cette convention est bien d'aller dans ce sens-là. Il faut rappeler que notre intervention vise à payer les frais financiers qui sont engagés par la SAFER pour porter les investissements de ces exploitations.

On a bien conscience, et je crois que dans ce que nous avons présenté hier, les dispositifs que nous allons mettre en place en 2023, il y a bien ces dispositifs d'accompagnement, notamment sur les hors cadres familiaux. On est tout à fait conscient qu'aujourd'hui, la moitié des installations se font effectivement avec des hors cadres familiaux et souvent c'est le foncier qui est l'élément, un peu, qui limite la possibilité. Il faut donc que l'on trouve les bons outils. La SAFER peut apporter des solutions, mais pas que. Il faut que l'on y travaille. On le fait dans le cadre de l'accompagnement que l'on prévoit à faire en 2023 avec une modulation de notre aide qui est fléchée sur des hors cadres familiaux. Je rappelle que sur Pau, nous accompagnons bien l'espace test qui est en place qui, effectivement, permet à de futurs agriculteurs de pouvoir venir se tester sur des surfaces pour voir si déjà, ils sont en capacité technique de le faire, ou par goût, donc de se tester, et puis de permettre d'apprendre leur métier. D'ailleurs, on l'a vu hier. Aujourd'hui, on a 60 candidats, à peu près, qui sont sur des espaces tests au niveau de la région Nouvelle-Aquitaine. Notre objectif est d'avoir 200, dans les cinq dernières années de notre mandat, agriculteurs qui puissent bénéficier de ce dispositif.

Voilà, Président. C'est un avenant qui permet de s'adapter mais qui ne remet pas en cause le bienfondé de ce dispositif.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Je mets aux voix ce rapport.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui est contre ?

Unanimité.

Je vous remercie.

N° 35

Vote sur « Avenant à la convention cadre avec la SAFER Nouvelle-Aquitaine relative à la mise en œuvre d'outils fonciers destinés à faciliter l'installation en agriculture et aquaculture. »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOpte A L'UNANIMITE

**N°36 - CONTRATS OPERATIONNELS DE MOBILITE : CARTOGRAPHIE DES
BASSINS DE MOBILITE ET FEUILLE DE ROUTE**

M. LAGRAVE. - Monsieur le Président. Il s'agit de la suite d'une présentation que nous avons faite l'an dernier à l'occasion des débats qui avaient lieu dans les communautés de communes sur la prise ou non de compétences sur les mobilités de la part des communautés de communes. Je vous rappelle que c'était une décision qui était dans la loi sur la mobilité, et qui prévoyait que les intercommunalités prennent ou non la compétence à l'issue d'un débat qui leur était propre. A l'époque, nous avons annoncé, d'ores et déjà, que la Région souhaitait mettre en place des contrats opérationnels de mobilité qui sont - vous le savez toutes et tous - intégrés dans la loi sur les mobilités, et notamment d'ailleurs, à la demande de Régions de France, à l'époque, dans le débat parlementaire pour faire en sorte qu'au-delà des compétences qui sont celles de la Région en matière de mobilité, il puisse y avoir une coordination de l'ensemble des offres, notamment sur les territoires ruraux et surtout faire en sorte que sur ces territoires, il puisse se créer, là où cela n'existe pas, de nouvelles mobilités ou des mobilités partagées qui peuvent, d'ailleurs, exister sur certains territoires.

Ces contrats opérationnels, nous avons donc souhaité délibérer et vous proposer cette délibération aujourd'hui, de manière à pouvoir engager dans le début de l'année 2022, des discussions avec les territoires sur, finalement, des territoires et des zones géographiques qui seront identiques aux contrats de territoire qui sont en cours de discussion avec ma collègue Laurence ROUEDE, de manière à avoir des contrats opérationnels de mobilité qui soient au plus près des territoires et notamment des territoires ruraux. On aurait pu diviser la région en trois, quatre bassins de mobilité. Il n'en est rien, vous l'avez compris.

L'objectif est d'aller véritablement au plus près des territoires ; et vous avez cette carte, qui apparaît sur votre écran, pour que nous puissions réunir à l'échelle de ces contrats opérationnels, plusieurs acteurs qui sont d'ailleurs prévus dans la loi :

- d'abord, les intercommunalités, qu'elles aient pris ou non la compétence,
- les Conseils départementaux, on leur a proposé en l'occurrence de pouvoir rejoindre ces contrats opérationnels parce qu'ils sont compétents sur la partie routière et sur les aires de covoiturage, notamment, et sur un certain nombre de transports dits sociaux,
- les opérateurs de mobilité sur les territoires qu'ils soient en car, bus ou en l'occurrence, en ferroviaire,

- bien entendu, associer les associations et les territoires où des mobilités ont déjà été mises en place. Je pense notamment à celles et ceux qui ont mis du transport à la demande, d'autres qui ont mis du transport solidaire. Enfin, il y a beaucoup d'actions, les territoires n'ont pas attendu la Région pour mettre en place des outils sur beaucoup de territoires de la région.

L'idée est de coordonner, justement, tous ces outils-là. On y ajoutera, bien entendu, les autorités organisatrices de transport que sont les agglomérations déjà existantes, et qui sont déjà AOM, que l'on invitera à venir dans ces contrats opérationnels, ainsi que Nouvelle-Aquitaine Mobilité au niveau technique qui apportera à la fois les études qui ont été portées à l'échelle de la région et à l'échelle des territoires, et les outils numériques, notamment Modalis, qui seront mis à disposition des territoires ruraux qui, aujourd'hui, pour beaucoup, n'ont rien à leur disposition.

Vous l'avez donc compris, des zones géographiques qui sont définies et qui sont calées sur les contrats de territoire, des membres de ces contrats opérationnels qui sont divers et multiples de manière à ce qu'il y ait véritablement une coordination des offres, et pourquoi pas de la création d'offres et une intervention de la Région qui était déjà délibérée l'an dernier, à savoir une intervention sur les intercommunalités qui n'ont pas pris la compétence, c'est-à-dire grosso modo, 70 % des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine n'ont pas pris la compétence. Une intervention de la part de la Région, à hauteur de 4 € par habitant qui permettra pour le coup, de renforcer des offres existantes, d'aider également sur les structures qui sont existantes, et puis, pourquoi pas, sur certains territoires, d'en créer une nouvelle ou de renforcer des outils qui sont existants.

Je profite pour indiquer également que dans ces territoires, nous avons coordonné, et nous sommes en train de finaliser l'opérationnalité que l'on avait évoquée lors d'une séance plénière, il y a peu de temps, à savoir la possibilité pour nos concitoyens d'utiliser les transports scolaires, notamment ceux qui sont pour les collèges et les lycées, à des fins d'utilisation domicile-travail. C'est aujourd'hui, une demande qui a émergé de la part des territoires, et sur laquelle nous sommes en train de répondre. Il y aura des conditions, évidemment pour pouvoir les utiliser, notamment de réservation, évidemment de paiement, mais que nous mettrons en place le plus tôt possible pour que, aussi, sur ces territoires ruraux, il puisse y avoir un accès à la mobilité et au transport public.

Voilà, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Renaud. Y a-t-il des observations ?

Des oppositions ?

Des abstentions ?

Il en est ainsi décidé.

N° 36

Vote sur « Contrats Opérationnels de Mobilité : cartographie des bassins de
mobilité et feuille de route »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ;
PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en
Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Ras-
semblement National et Apparentés**

ADOpte A L'UNANIMITE

**N°37 - CREATION D'UN COMITE DES PARTENAIRES REGIONAL POUR LES
QUESTIONS DE MOBILITES ET DE TRANSPORT**

M. LE PRESIDENT. - Sur la création d'un Comité des partenaires, pour les questions de mobilité et transport.

M. LAGRAVE. - Président. Il s'agit juste d'un changement de nom. Pour celles et ceux qui étaient là pour le précédent mandat, on avait créé une conférence régionale des transports à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine qui comprenait un certain nombre de participants. La LOM demande à ce que soient mis en place des Comités des partenaires régionaux. Très bien. On change donc le nom. On met : Comité des Partenaires Régional, là où l'on avait déjà créé cette Commission Régionale des Transports. C'est juste un changement de nom.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

Il en est ainsi décidé.

N° 37

Vote sur «Création d'un Comité des partenaires régional pour les questions de
mobilités et de transport »

**▪ POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ;
PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en
Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Ras-
semblement National et Apparentés**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N°38 - AVENANT A LA CONVENTION DE TRANSFERT AVEC LE SYNDICAT DES MOBILITES DU PAYS BASQUE ADOUR (SMPBA) SUITE A L'INTEGRATION AU SMPBA DES COMMUNES DE ONDRES ET SAINT-MARTIN DE SEIGNANX

M. LE PRESIDENT. - Sur l'avenant à la convention de transfert avec le Syndicat des mobilités du Pays Basque. Il y a une extension.

M. LAGRAVE. - Il s'agit juste de mettre à jour la convention que l'on avait passée avec le SMPBA en vue du transfert des transports interurbains, tout simplement pour indiquer que les communes de Ondres et de Saint-Martin de Seignanx, ayant adhéré au SMPBA, il convenait de modifier la convention, de manière à intégrer justement le transfert de ces deux communes, qui ont adhéré au SMPBA.

C'est juste un avenant technique qui tient compte de ces intégrations au SMPBA.

M. LE PRESIDENT. - Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

Il en est ainsi décidé.

N° 38

Vote sur «Avenant à la convention de transfert avec le Syndicat des mobilités du Pays Basque Adour (SMPBA) suite à l'intégration au SMPBA des communes de Ondres et Saint-Martin de Seignanx. »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOpte A L'UNANIMITE

**N°39 - CONVENTION DE REALISATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL DES
OPERATIONS MI VIE (OPMV) DES 62 RAMES TER AGC BIMODE DE NOUVELLE-
AQUITAINE**

M. LAGRAVE. - Rien de nouveau sous le soleil, si ce n'est qu'il convient de délibérer pour signer la convention financière avec la SNCF, de manière à mettre en place les travaux. Je vous rappelle les opérations Mi Vie. Ce sont les 62 rames TER qui vont être renouvelées. On profitera d'ailleurs pour les passer en train à batterie, puisqu'il y avait débat hier, pour savoir, vous ne faites rien sur les batteries. Il y aura 62 rames TER à batterie qui seront en plus renouvelées dans un programme qui est extrêmement important pour les technicentres de Région Nouvelle-Aquitaine puisqu'il y a une partie du sujet qui sera traité à la fois au Ferrocampus dont parlait le Président, hier, à Périgueux.

Etant allé à Périgueux, il y a quinze jours ou trois semaines, sachez quand même, en plus de cela, les technicentres de Nouvelle-Aquitaine, notamment celui de Périgueux sera référent national sur un certain nombre de mesures concernant ces opérations Mi Vie, puisque l'on n'est pas la seule Région à faire ces opérations. Il y a beaucoup de Régions qui le font. Il y a aujourd'hui, justement, un certain nombre de travaux sur ces rames qui seront faits en région Nouvelle-Aquitaine au niveau national, ce qui est une très bonne nouvelle pour les technicentres.

M. LE PRESIDENT. - J'ajoute que nous apportons une charge assez considérable à plusieurs centaines de salariés de la SNCF et des ateliers.

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

Il en est ainsi décidé.

N° 39

Vote sur «Convention de réalisation du programme pluriannuel des Opérations
Mi Vie (OPMV) des 62 rames TER AGC bimode de Nouvelle-Aquitaine»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ;
PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en
Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Ras-
semblement National et Apparentés**

ADOpte A L'UNANIMITE

**N°29 - SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE
ET D'EGALITE DES TERRITOIRES : BILAN DE MISE EN ŒUVRE ET ENGAGEMENT DE
LA PROCEDURE DE MODIFICATION**

Mme ROUEDE. - Je crois qu'il y a un power point qui est programmé. Ce schéma d'aménagement du territoire est un document essentiel de pilotage de nos (coupure son) en transversal en matière d'aménagement du territoire et puis aussi un document d'infléchissement d'un certain nombre d'orientations à l'horizon 2030 et dans lequel on souhaite emmener les collectivités intrarégionales.

Ce SRADDET est pleinement opérationnel depuis le 27 mars 2020 et il est opposable - c'est son objet - aux documents de planification que sont les SCOT et quand il n'y a pas de SCOT, aux PLUI, aux PLU, aux cartes communales, aux Plans Climat Air Energie Territoriaux, aux chartes des parcs naturels régionaux, et aux Plans Mobilités. Simplement, depuis le 27 mars 2020, ce schéma est en opérationnalité, ce qui demande aux collectivités intrarégionales de prendre en compte les éléments que nous avons inscrits dans les objectifs du SRADDET et de se mettre en compatibilité avec ce que nous avons inscrit dans les règles générales.

Je vous rappelle que, mais nous avons proposé une formation à l'ensemble des élus et en particulier aux nouveaux élus, nous avons mené une formation, il y a quinze jours pour que tout le monde soit bien à jour sur ce schéma d'aménagement du territoire ; mais l'idée, les grandes orientations, étaient :

- bien vivre dans les territoires,
- lutter contre la déprise et gagner en mobilité,
- produire et consommer autrement
- et protéger notre environnement naturel et notre santé,

Bien entendu, ce SRADDET vient en conjonction avec les autres schémas, notamment le SRDEII, vient remplir des objectifs qui sont ceux de notre feuille de route Néo Terra.

Ce SRADDET a été mis en œuvre depuis le 27 mars 2020, mais il se trouve, et c'est la même chose pour toutes les Régions de France, que le législateur a prévu que dans les six mois qui suivent le renouvellement d'une Assemblée générale, le Président de l'Assemblée doit présenter un bilan des SRADDET. C'est l'exercice que je vous propose aujourd'hui et à travers la délibération, et son annexe assez complète, il y a eu le bilan de ce schéma de présenté, et suite à la présentation du bilan, libre à l'Assemblée régionale de proposer soit le

maintien du schéma, soit son évolution par la voie de la modification ou la voie de la révision, soit carrément son abrogation.

On a mené cet exercice. Ce que l'on va vous proposer aujourd'hui, c'est une délibération en deux étapes. D'abord, le bilan, et puis une proposition de modification puisque depuis l'adoption de ce schéma, quelques dispositifs législatifs nous demandent de le faire évoluer, et c'est ce que je présenterai en deuxième partie de délibération, étant entendu qu'après seulement vingt mois d'existence, c'est vrai que l'exercice du bilan est assez précoce, et que forcément, il est limité, mais c'est quand même, pour nous, à travers ce document, l'occasion de montrer quelles sont les actions qui ont été réalisées et quels sont les grands objectifs, déjà, qui sont les grands sujets qui sont ceux qui occupent la vie de ce SRADDET, à la fois au sein de la DATAR et puis de façon transversale avec toutes nos Directions et nos élus qui, de façon transversale et opérationnelle, mènent la vie de ce schéma, en discussion avec les collectivités intrarégionales.

Pour ma part, je ne vois pas toujours pas le power point s'afficher. J'imagine que c'est la même chose pour vous. Voilà, cela arrive. On peut donc y aller.

Bilan obligatoire, je le disais, c'est un bilan qui est évidemment précoce après vingt mois d'exercice, mais quand même il nous permet à la fois de rendre compte de toutes les actions de sensibilisation que l'on a menées, de proposer une consolidation de dispositifs d'évaluation et de suivi. C'est un sujet que l'on partage notamment avec le CESER et avec un certain nombre de partenaires qui sont particulièrement intéressés par ces opérations de suivi et d'évaluation, qui nous permet de confirmer la pertinence de la stratégie et des objectifs et des règles qui ont été travaillées pendant deux ans et demi, je le répète, de travail en commun et de co-construction, notamment avec les SCOT et avec de nombreux partenaires intéressés par le SRADDET, et puis d'identifier les évolutions nécessaires.

En résumé, je vais vous résumer assez rapidement le bilan et chacun pouvait en faire lecture. Pour la partie sensibilisation, vous dire que depuis vingt mois, il y a une trentaine d'événements regroupant 1500 participants qui ont participé à cette sensibilisation, cette animation, cette montée en compétences collective, et ce travail de pédagogie et d'information qui est nécessaire sur un schéma d'aménagement du territoire qui est transversal, qui est très complet et qui touche à beaucoup de sujets qui concernent beaucoup de monde. On a donc mené l'ensemble de ces réunions de façon transversale, évidemment avec le CESER, avec les groupes que l'on appelle le groupe des planificateurs, c'est-à-dire les SCOT, les PLUI, les PNR.

On a un partenariat Etat/Région que l'on maintient parce qu'il est important de dire que le SRADDET fixe des objectifs et des règles qui doivent être suivies par les documents de planification, mais c'est l'Etat, évidemment, qui est celui qui évalue et qui juge de la bonne mise en cohérence du SRADDET et des documents de planification. Il était donc important pour nous d'avoir un partenariat Etat/Région resserré, et l'on y travaille toujours, de sorte que ce que l'on a indiqué dans le SRADDET soit bien compris par les Services instructeurs de l'Etat évidemment, et les grandes orientations que l'on a décidées, et puis tous les acteurs qui sont concernés par le sujet d'aménagement, donc CAUE, Etablissements Publics Fonciers, universités, commissaires enquêteurs, collectivités.

Ce travail, depuis vingt mois, on fait vivre le SRADDET.

Deuxième sujet, un focus que l'on vous propose sur un rôle particulier qui est dévolu à la Région à travers ce schéma d'aménagement du territoire et qui a donc été renforcé par la loi NOTRe, c'est le rôle d'accompagnement des territoires à travers l'exercice du rôle de personne publique associée de la Région, c'est-à-dire que l'on intervient pour, certes, donner notre avis en tant que PPA sur les documents de planification intrarégionaux, mais surtout, on intervient en accompagnement et en avance de phase le plus tôt possible pour conseiller les territoires dans l'élaboration de leurs documents et faire ce que l'on a appelé « faire région » à travers ce schéma, c'est-à-dire faire en sorte que l'on s'engage tous dans des mouvements qui sont avec des objectifs que l'on souhaite atteindre à l'horizon 2030. Vous dire qu'il y a actuellement 43 démarches de SCOT et de PLUI qui sont enclenchées et qui sont suivies, par le SRADDET. Alors, cela ne résume pas l'ensemble des SCOT et des PLUI, là, on parle bien de ceux qui sont en élaboration et en révision et que nos Services suivent et accompagnent en donnant des conseils en amont.

Pour faire cela, on a mis en œuvre, et cela faisait partie des éléments du SRADDET, c'est-à-dire prévoir des éléments d'accompagnement des grands objectifs et l'on a mis en place un certain nombre d'outils facilitateurs avec des plaquettes de communication, avec un guide de mise en œuvre qui est extrêmement important et que l'on a élaboré en partenariat avec les Services instructeurs de l'Etat pour faciliter la bonne compréhension et donner à travers des exemples de SCOT, des PLUI et foires aux questions, donner des bons exemples et finalement aller chercher quelles sont les bonnes méthodes d'un bout du territoire à l'autre en matière de mise en œuvre du SRADDET.

Ce guide est important. Il a été mis à jour en 2021. Des fiches actions qui sont également importantes et qui sont à disposition des différents partenaires et des collectivités pour notamment mettre en place un accompagnement sur l'adaptation au changement climatique,

et puis le maintien, le travail en partenariat avec tous les observatoires qui sont indirectement liés au SRADDET ; donc évidemment l'observatoire du foncier, qui est toujours un sujet important de ce schéma d'aménagement du territoire et ce n'est pas le seul, schéma sur les déchets, sur le littoral, les observatoires des risques, biodiversité, transport, énergie, donc tous les observatoires qui viennent à l'appui de la mise en œuvre de ce schéma.

Et puis de façon générale, évidemment, ce SRADDET est aussi en transversalité et c'était comme cela qu'il avait été construit. Dans les politiques sectorielles et dans les règlements d'intervention ou dans les appels à projets et les appels à manifestation d'intérêts qui sont portés par la Région, un certain nombre de sujets qui viennent accompagner les collectivités et les différents partenaires à remplir et à aller vers les objectifs que l'on a fixés - je vous le rappelle - à l'horizon 2030. Il y a les sujets sur la semaine par exemple européenne de la réduction des déchets, le règlement d'intervention sur les points d'arrêt de transport collectif régionaux, l'AMI revitalisation centre-bourg, centre-ville, dont on a parlé hier, avec Sandrine HERNANDEZ qui a présenté l'accompagnement de cette nouvelle collectivité dans ce dispositif de revitalisation. Enfin voilà, tous les sujets qui sont aussi portés par la Région et qui viennent accompagner les collectivités à remplir les objectifs ensemble.

C'est évidemment le bilan, et encore une fois, redire que le SRADDET, c'est l'évènement d'un tout, qu'il est en cohérence avec nos autres politiques régionales et que bien sûr, il met en œuvre, il vise à mettre en œuvre Néo Terra avec tous ces dispositifs d'accompagnement.

Ce bilan, il est aussi, et c'est décrit de façon assez précise dans le document qui vous a été donné, l'occasion de dresser l'état des lieux de l'aménagement du territoire selon deux types d'indicateurs, les indicateurs de suivi et les indicateurs d'évaluation. Les indicateurs de suivi, c'est ce qui nous permet d'apprécier la mise en œuvre des orientations du SRADDET dans les documents de planification. Et là, encore une fois, j'insiste, il est trop tôt, il est très tôt, vingt mois après l'adoption du SRADDET, pour voir un suivi, un infléchissement suffisant évidemment de la prise en compte du SRADDET dans les documents de planification, vous le comprenez, mais enfin, on fait ce travail en voyant sujet par sujet, ce qui n'a pas été traité, ce qui est partiellement traité ou ce qui est satisfaisant dans la prise en compte, dans les SCOT notamment et les PLUI, des éléments du SRADDET.

Et puis les indicateurs d'évaluation qui nous permettent de mesurer les résultats obtenus dans un certain nombre de sujets, par exemple, vous avez dans le bilan, l'évolution et les résultats en matière de gestion économe de l'espace, sur la question des solidarités sociales et territoriales, sur la question du volet Climat Air Energie. Dans le détail du bilan, vous avez tous les indicateurs d'évaluation sur « on en est où » des différents objectifs. Et encore une

fois, je le répète, nous ne sommes qu'à vingt mois d'exercice de ce schéma, donc le bilan est forcément modeste. C'est normal.

Néanmoins, à l'occasion de ce bilan, la conclusion est de dire que les constats et les enjeux que l'on fait confirment la pertinence des priorités et des objectifs du SRADDET, et également la faisabilité avec cette faisabilité à l'horizon 2030 qui a été choisie, vis-à-vis des expériences existantes et des efforts que l'on voit et des bonnes pratiques que l'on voit émerger sur les territoires et qui restent évidemment à généraliser pour atteindre complètement des résultats satisfaisants à l'horizon 2030.

Ce qui fait qu'à l'issue de ce bilan, finalement, on aurait plutôt pensé, vingt mois après, et avec finalement la même continuité dans l'Exécutif, que l'on n'aurait pas proposé de modifications de ce schéma d'aménagement du territoire, étant entendu que l'on est dans les bonnes orientations et que l'effort à fournir est prévu jusqu'en 2030.

Pour autant, un certain nombre d'incidences législatives viennent impacter ce schéma d'aménagement du territoire et nous obligent, suite à ce bilan, à ne pas rester dans l'idée qu'il faut simplement que l'on continue à le faire vivre et à lui donner des moyens opérationnels, mais cela va nous obliger à engager une modification - c'est ce que l'on vous propose aujourd'hui avec cette délibération - du schéma pour le rendre compatible à des évolutions législatives qui se sont faites et auxquelles, évidemment, on doit se conformer puisque l'on vous propose de respecter la loi.

Notamment, il y a une ordonnance sur la modernisation des SCOT. Il y a la loi d'orientation sur les mobilités. Il y a la loi AGECE, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et relative à l'économie circulaire, qui concerne plus particulièrement le volet Déchets, la loi récente du 22 août 2021 appelée loi climat et résilience qui a aussi un fort impact, et c'est probablement celle qui a le plus d'impact sur l'évolution de notre schéma, et puis un certain nombre de sujets, mais sur lesquels le schéma était déjà bien positionné, notamment la cohérence avec le SDAGE, le PGRI, avec les documents stratégiques de façade.

Quand on regarde l'évolution depuis vingt mois des incidences, l'évolution législative, on se rend compte que des compléments sont nécessaires et que l'on n'a pas besoin d'entrer dans une révision du SRADDET, puisqu'à l'issue du bilan on considère que les orientations sont les bonnes, et que les modifications législatives ne sont pas de nature à porter atteinte à (couper son) document. Mais, en tout cas, on va proposer une modification du document pour pouvoir appliquer, notamment comme cela vous est décrit, un certain nombre de sujets. La question de la sobriété foncière en particulier sera probablement la plus impactée puisque - vous le savez - dans le SRADDET nous avons mené une trajectoire avec un objectif de

réduction par deux de la consommation foncière à l'horizon 2030. La loi climat et résilience vient renforcer cet objectif de (coupure son) 50 %. En la fixant sur un pas de temps de consommation entre 2021 et 2031, et en nous demandant de décliner cet objectif entre les différentes parties du territoire régional ; ce que nous n'avions pas fait puisque nous avons fixé l'objectif de réduction par deux de la consommation foncière avec 50 % à l'échelle de la Région. Donc là, la loi climat et résilience nous demande de retravailler ce dispositif et de proposer ce que l'on appelle la territorialisation.

Deuxième sujet, la loi climat et résilience sur la question foncière nous demande d'intégrer la trajectoire vers le zéro artificialisation nette en 2050, en proposant par décade des objectifs pour aboutir à ce zéro artificialisation nette. C'est une disposition que nous n'avions pas intégrée dans le SRADDET. Nous n'avions pas fait ce choix-là. Nous avons fait le choix d'inscrire un objectif à long terme de neutralité foncière, mais nous n'avions pas parlé et inscrit le zéro artificialisation nette. La loi climat et résilience nous demande de faire des propositions.

En matière logistique, nous devons également aller plus loin que ce qui est prévu actuellement dans le SRADDET en fixant des objectifs sur le développement et sur la localisation de constructions en logistique.

Et troisième volet important qui va devoir être l'objet de modifications, la loi AGECE nous demande d'aller plus loin sur la question des déchets en faisant évoluer des objectifs et des annexes, notamment en matière de prévention des déchets abandonnés et de prévention des dépôts illégaux. Donc là, aussi, un effort conséquent à faire pour le volet Déchets.

Il y a un quatrième sujet qui pourrait être mis à l'ordre du jour d'une modification du SRADDET, mais cela ne viendra pas tout de suite, ce sera éventuellement après 2023, une éventuelle mise en compatibilité du SRADDET avec les objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables qui seront fixées par décret à ce moment-là. Mais pour le moment, on n'est pas dans ce timing-là. On n'est pas encore concerné. Peut-être que l'on ne le sera pas. Peut-être ces objectifs régionaux correspondront à ceux que nous avons déjà inscrits dans le SRADDET.

A ce stade, le volet Energie n'est pas concerné par la proposition de modification.

En résumé, nous vous proposons d'entrer dans la modification sur les sujets de sobriété foncière, de logistique et de déchets. Ce sont des obligations légales auxquelles on va répondre, mais on va y répondre avec la même méthode que celle qui avait prévalu pour la création et l'écriture de ce SRADDET, c'est-à-dire une méthode de co-construction, une méthode de dialogue avec les territoires comme on a déjà entamé, de dialogue avec les partenaires, avec le CESER notamment, avec les porteurs de planification. Nous avons déjà

mené, et ma collègue Sandrine HERNANDEZ, déléguée à l'urbanisme et au foncier, a déjà mené des réunions avec les SCOT et avec les représentants des SCOT. Nous allons donc garder la même méthode pour la proposition de ces modifications, co-construction, coécriture et essayer de trouver ensemble comment faire évoluer ce schéma, quand bien même, nous n'avions pas et nous n'aurions pas forcément choisi de la faire.

Juste finir pour vous donner l'échéance, l'échéancier des délais qui sont actuels. C'est un calendrier prévisionnel. Il y a plusieurs dates, pour nous, de mise en compatibilité avec la législation. Mais celle qui nous impose et qui nous influence le plus, c'est celle de la partie foncière avec la loi climat et résilience qui nous demande d'avoir modifié le SRADDET au mois d'août 2023, dernier délai. Ce qui, du coup, nous oblige, avec tout le travail de concertation de publics, d'avis des personnes publiques associées, et tout cela, nous oblige dans les dix mois qui viennent, jusqu'au mois d'octobre 2022, à avoir réécrit ce SRADDET avec un partenariat que la loi prévoit avec une conférence des SCOT et des propositions des SCOT. Cela tombe bien, c'est déjà la méthode empirique que nous avons utilisée pour l'élaboration du SRADDET, mais là, la loi prévoit qu'une conférence des SCOT doit nous faire des préconisations d'ici le mois d'avril pour remplir nos objectifs de modifications.

Des délais qui sont donc très contraints et pour lesquels on se met en situation d'y répondre. On a déjà commencé.

Je finirais juste en vous disant deux choses sur la question des délais. D'abord, il y a une demande à laquelle on est associé, une demande des Régions de France de demander un allongement du délai pour, à la fois la conférence des SCOT et la remise du rapport de préconisations de la conférence des SCOT, avec une demande de six mois supplémentaires, et une demande de six mois supplémentaires pour l'approbation du SRADDET. C'est une demande qui est faite. Je sais que le législateur et notamment à travers les amendements possibles de la loi 3DS, y réfléchit. Ce serait de bon aloi, d'autant plus qu'il nous manque un certain nombre d'éléments pour pouvoir appliquer la loi climat et résilience puisque des décrets d'application extrêmement importants et stratégiques sont toujours attendus, notamment le décret qui nous permettra de connaître les critères de territorialisation pour l'objectif de sobriété foncière. Nous avons besoin de ce décret pour pouvoir avancer.

Deuxième sujet extrêmement important, les décrets qui vont nous préciser quelles sont les modalités de référentiel d'observation et de définition de ce qui est l'artificialisation dans le cadre de la loi climat et résilience. Nous sommes donc dans l'attente de ces deux éléments qui sont extrêmement importants. Raison de plus pour demander un délai pour la mise en œuvre de ces modifications.

Excusez-moi, j'ai probablement été un peu longue à cette heure de la plénière, mais c'était beaucoup de sujets à résumer.

M. LE PRESIDENT - Bien. Merci Laurence. Cela montre quand même que quand on est en présentiel, il y a une meilleure audition d'une intervention aussi structurante. Vous avez noté qu'en dehors des impacts sur le territoire que cela peut avoir, le travail que l'on a à mener avec tous les territoires, les élus, les équipes des élus sur les territoires, nous aurons aussi derrière ce SRADDET à acquérir des compétences, à renforcer nos compétences techniques pour pouvoir accompagner les territoires. A priori, c'est plutôt les agglomérations et les intercos qui ont les compétences d'urbanisme. Là, il faut que nous structurions la Région de telle sorte que l'on puisse être, et l'on a une équipe magnifique qui est en place, mais il faudra sûrement que l'on la renforce.

Y a-t-il des remarques ou des observations sur, à la fois le bilan et puis la réouverture du débat sur le SRADDET ?

Mme REQUENNA. - Je voudrais dire un mot, Monsieur le Président. Remercier Laurence bien que, effectivement, la distance, ce n'est pas simple pour appréhender ce type de dossier. En tout cas, je crois que l'on partage véritablement la volonté d'une conférence des SCOT qui soit repoussée parce que ces documents impactent nos territoires, lourdement. Nous avons peu de visibilité aujourd'hui entre la loi Résilience et Climat, comment va-t-elle venir notamment modifier les documents en cours de construction ? Les SCOT vont-ils être révisés ? Sous quel délai ? Il y a beaucoup d'interrogations et de craintes sur les territoires.

Nous sommes donc favorables à ce que du temps soit pris pour travailler l'ensemble de ces dossiers. Et nous soutenons la demande de Laurence ROUEDE qui va dans ce sens-là, en tout état de cause.

Et puis, je me permettrais de la solliciter pour des points un peu plus techniques. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci Pascale. Oui, vraisemblablement, c'est une demande que Régions de France avec l'AMF auprès du gouvernement. Cela devrait prospérer, je l'espère.

Pas d'oppositions ?

Mme DIAZ. - Vous nous présentez aujourd'hui un premier bilan et des modifications du SRADDET. Si vous justifiez le bilan famélique par la courte durée de mise en place du SRADDET, nous en connaissons déjà les conséquences directes : multiplications administratives, contraintes supplémentaires, affaiblissement du pouvoir des communes,

dépossession des maires de leurs pouvoirs ultra métropolisation et schéma technocratique aux multiples incohérences territoriales. Et je m'arrête là.

Vous évoquez dans ce bilan la tenue de 35 évènements de communication afin de mieux faire connaître le schéma et faciliter son appropriation. L'enthousiasme des élus locaux à l'égard de ce SRADDET est, à raison, bien loin d'être acquis. Aujourd'hui, un maire doit composer avec le PLU, le PAD, le SCOT, le DTA, le PLHI et maintenant le SRADDET. Il faut en finir avec l'empilement de ces schémas contraignants, avec ces millefeuilles administratifs qui découragent ou même dégoûtent les élus locaux qui sont fatigués de gaspiller leur énergie avec des dispositifs administratifs.

Par conséquent, il est regrettable que SRADDET, vous ne profitiez pas de cette révision pour l'assouplir. Bien au contraire, pour suivre les nouveaux objectifs de la loi portant sur la lutte contre le dérèglement climatique du 22 août dernier, vous aggravez les dispositions du SRADDET. Il s'agit d'une loi encore plus contraignante, même si les zélés députés socialistes l'ont jugé sans élan, sans ambition et relevant de la politique du tout petit pas. Concrètement, le SRADDET fixait déjà la réduction de 50 % de la consommation d'espaces à horizon 2030. La loi le porte à zéro en 2050.

Cela va poser deux problèmes majeurs. Le premier va concerner les entreprises. Comment va-t-on installer des entreprises si nous ne pouvons pas les implanter physiquement quelque part ? Et le deuxième va concerner les Français dont une des aspirations essentielles est d'être propriétaire de son pavillon. Je n'ai pas envie de dire aux Français, et surtout aux jeunes, « non, désolée. Pour vous, ce sera un appartement dans une tour ».

A cause de cette nouvelle contrainte technocratique et incohérente, nous allons tomber dans l'hyper métropolisation avec toutes les conséquences néfastes que cela induit en matière de pollution, de prix des loyers ou de désertification rurale. Je rappelle qu'au Rassemblement National, nous défendons un rééquilibrage territorial qui s'appelle la démétropolisation.

Autre point, nous sommes également inquiets par ce décret annoncé pour 2023, avec des objectifs régionaux en matière de développement des énergies renouvelables. Ce SRADDET aggrave déjà considérablement l'implantation de nouvelles éoliennes dans notre région, avec ce fameux rééquilibrage ; rééquilibrage interrégional d'une part et rééquilibrage intrarégional d'autre part. Nous avons eu l'occasion d'en parler, à l'occasion de la précédente mandature.

A l'occasion de la réunion de SRADDET, organisée par Laurence ROUEDE, dont je salue le travail puisque je sais que c'est un travail considérable qu'elle fournit, j'ai posé une question relative au développement des éoliennes. J'espérais, peut-être un peu naïvement, que vous ralentissiez ou idéalement que vous arrêtiez l'implantation d'éoliennes. Malheureusement, il

m'a clairement été répondu que cela n'était absolument pas à l'ordre du jour. Pour faire clair, malgré les contestations populaires de plus en plus nombreuses, le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine va rester sourd et va continuer d'inciter à l'implantation d'éoliennes sur notre territoire.

En conclusion, le groupe Rassemblement National, constant et cohérent avec ses engagements de campagne, renouvelle son opposition claire et sans compromis à l'installation de nouvelles éoliennes dans notre région, qu'elles soient terrestres ou maritimes. En conséquence, nous voterons contre cette délibération, parce qu'elle va totalement à l'inverse des intérêts des Néo-aquitains.

M. LE PRESIDENT. - Je vous laisse votre appréciation, notamment, vous nous en faisiez la confiance dans votre rapport aux maires, pour la campagne des élections présidentielles. Les maires, je les ai rencontrés ici. Ils ont souhaité faire leur réunion régionale ici, et nous avons débattu des problèmes du SRADDET. Je crois qu'il y a une relation de confiance entre la Région et les maires. Tout le monde se rend bien compte que le SRADDET va sûrement permettre, non pas la métropolisation, mais peut-être plutôt le renforcement des petites communes et des villes moyennes. C'est déjà ce qui se passe. Le développement des transports dans la région va aider à cela, y compris avec la LGV, alors, pas tout de suite.

De plus, on voit déjà un phénomène de recherche de qualité de vie, loin des métropoles et des grandes villes. On peut observer aussi, et il faudra que le SRADDET y pourvoie, cela peut être compliqué, de bien analyser dans les communes les logements vacants. Ce sont des dizaines de milliers de logements vacants, et vous voyez très bien qu'il y a une cohérence entre la réhabilitation des centres-bourgs, entre la recommercialisation de proximité des centres-bourgs. Le fait que nous puissions avoir un arrêt d'implantation des grandes surfaces dans les périphéries qui est une catastrophe, à la fois en termes de commerce et en termes de création d'emplois et en termes de résultats production de CO² parce qu'il faut prendre sa voiture.

Je n'ai donc pas du tout l'argumentation qui est la vôtre. Je pense qu'en plus, le partenariat que va porter Laurence ROUEDE est une garantie de démocratie et d'efficacité.

Mme CASTAGNEDE. - Suite à l'adoption des lois climat et résilience et d'augmentation des mobilités, le schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires de Nouvelle-Aquitaine, adopté en mars 2020, doit être modifié. Nous rappelons que la loi ELAN a précisé la hiérarchie des normes applicables aux documents d'urbanisme, ainsi les documents de niveau communal ou intercommunal doivent être compatibles avec les SCOT lorsqu'ils existent ; qu'ils doivent être compatibles avec les SRADDET, les collectivités

devant examiner tous les trois ans la nécessité de mettre leurs documents en compatibilité. Le SRADDET a donc un impact direct sur l'utilisation des espaces au niveau communal.

Aujourd'hui, nous lançons la modification de ce schéma pour, notamment, mettre en œuvre les nouvelles conditions d'application de la lutte contre l'artificialisation des sols et la gestion économe de l'espace. Le législateur a décidé que la déclinaison des objectifs doit s'opérer de manière territorialisée, mais comme le précisait Laurence ROUEDE, le décret d'application se fait attendre. Pourtant les délais sont très courts, trop courts, la modification du schéma devant être adoptée avant le 23 août 2023.

La question de l'artificialisation des sols ne se pose évidemment pas de la même manière selon que l'on se situe sur un grand pôle urbain ou sur un ensemble communal rural, ou rare voire inexistante activité économique et tertiaire. Si une métropole peut trouver des friches à réexploiter et convertir, les communes éloignées des zones attractives n'ont, quant à elles, que très peu de marge de manœuvre. Priver ces dernières de tout potentiel futur d'aménagement artisanal ou touristique, par exemple, revient à les condamner à l'asphyxie. On ne peut donc pas s'en tenir qu'à la seule appréciation des efforts faits jusque-là en termes de non-artificialisation, ces efforts n'ayant été réellement choisis qu'en zone urbanisée.

Concernant les constructions logistiques, il s'agit d'un enjeu à la fois d'égalité des territoires, de développement économique et d'environnement. En effet, ces implantations impliquent une réflexion sur la confrontation aux autres usages de l'espace sur la mobilité des personnes et des marchandises, ou sur la valorisation des friches existantes. Face à l'explosion du commerce en ligne, qui échappe en l'espèce à la réglementation commerciale, il convient aussi de se questionner sur les derniers kilomètres, sur la valorisation des flux via l'ESS, et sur le transfert modal sur le ferroviaire, le maritime ou le fluvial. Au-delà, c'est enfin et surtout une question de modèle social et sociétal qui se pose, ici, pour ne pas favoriser les projets d'entrepôts des géants du e.commerce international.

Au regard des enjeux fondamentaux d'équilibre et d'égalité du développement territorial régional, le SRADDET ne doit pas apparaître comme un document arbitraire, coupé des réalités locales.

Les élus du groupe Ecologique, Communiste et Citoyen votera favorable cette délibération, vote favorable assorti par conséquent de la demande que les travaux liés à cette modification du SRADDET se déroule dans le cadre d'un dialogue pragmatique avec les représentants de l'échelon communal et les partenaires locaux, même si les délais sont restreints. Le groupe s'associe également à la demande de prolongation de délai puisque

celui-ci permettra d'avoir un dialogue constructif et un peu plus abouti avec l'échelon local.
Merci.

M. COSTE. - Monsieur le Président. Madame la Vice-Présidente, mes chers collègues. Je voudrais saluer le travail des Services et de la Vice-Présidente sur ce sujet, qui n'est pas un sujet facile, et c'est vrai que faire un bilan au bout de vingt mois, c'est toujours un peu compliqué, mais cela donne aussi le sens des choses. M'associer aussi à l'importance de pouvoir donner du temps. Six mois, je pense que l'on les aura dans le cadre des amendements sur la loi 3DS, mais cela veut dire qu'il faut quand même ne pas trop en perdre, et de mettre au travail assez rapidement.

D'où la volonté aussi de notre groupe de voter favorablement sur cette demande de révision.

D'abord, je voudrais aussi saluer la dynamique d'animation et d'accompagnement des territoires. Je pense, Président, et vous venez de le rappeler, c'est important que l'on monte tous en compétence en la matière pour pouvoir accompagner plus pragmatiquement les territoires qui sont quand même en souffrance parce que la règle change en permanence, en ce moment, et donc ce n'est pas facile de finir un document et d'avoir à le réviser dans la foulée ou d'être quasiment à l'arrêt d'un document et d'avoir à le remodifier, complet.

Je souhaite donc véritablement que l'on s'inscrive dans le pragmatisme, que la vision technocratique qui prime régulièrement en matière notamment d'urbanisme, soit bannie et que des consignes claires soient données, notamment pour permettre une région facilitatrice en matière d'aménagement du territoire et que le dialogue avec l'Etat ne soit pas, comme on l'a vu sur beaucoup de dossiers, un dialogue à sens unique, un dialogue descendant. On a là l'exercice à réaliser autour de la décentralisation, c'est-à-dire que ce gouvernement a eu la facilité de dire « nous faisons de l'artificialisation nette zéro à 2050, maintenant débrouillez-vous, les médiocres élus locaux, à vous mettre sur la figure et à territorialiser cette loi ». C'est un peu facile.

Dans le même temps, j'entends que l'on attend des décrets d'application. Je pense que là aussi, il faut que l'on soit très ferme, c'est-à-dire qu'il y en a peut-être assez que l'on nous explique ce qu'il faut que l'on fasse, mais peut-être que l'on peut aussi adopter notre propre méthode en matière de territorialisation, des consignes aujourd'hui qui sont actées par la loi. J'en veux pour preuve, au niveau de cette gestion économe de l'espace, il y a trois possibilités ou trois méthodes qui sont aujourd'hui sur la table :

- une méthode autour de l'observatoire régional naturel, agricole, forestier, urbain, qui amène à une grosse discrimination aussi entre les zones urbaines et rurales où la maille urbaine est à 1 000 m², et la maille rurale à 10 000.

- la deuxième méthode qui consiste un portail national de l'artificialisation des sols où là, on croise plein de données, où l'on a une zone urbaine qui a la maille 500 m², et la zone rurale à 1 000 m², pour établir l'artificialisation mètre. Cela veut dire que déjà, on peut plaider et dire que nous ne sommes pas dans une politique descendante qui est faite pour simplement métropoliser et agglomérer les gens, serait très contradictoire.

- mais il y a une troisième méthode, et là, Président, j'espère que vous serez fidèle aux engagements qui sont les vôtres et à ce côté girondin, c'est-à-dire une méthode propre, dans tous les sens du terme. Je pense que nous avons la capacité, l'intelligence, en Nouvelle-Aquitaine de faire en sorte que nous mettions notre propre modèle et notre propre méthode sur la répartition harmonieuse de l'aménagement de notre territoire.

Aujourd'hui, ce que l'on voit de manière naturelle, avec l'opulence de la façade atlantique, de la métropole qui est en train de s'emboliser, et on le voit chaque jour, la paupérisation de plus en plus caractérisée des territoires ruraux et particulièrement des villes moyennes, même si l'on a envie d'avoir un déplacement vers les villes moyennes. Mais si demain, l'artificialisation nette amène plus les zones logistiques à ce que l'on ne puisse plus créer dans des territoires ruraux, dans des villes moyennes, de l'emploi, on ne pourra pas y vivre correctement et donc on assistera à ce que les personnes les plus âgées et les plus fragiles habiteront sur tout un flanc de notre territoire.

Je sais que ce n'est pas la vision de l'aménagement du territoire que vous souhaitez, que vous avez défendu jusqu'à aujourd'hui. Je pense que l'on a un grand consensus à avoir sur le sujet qui peut permettre justement de faire en sorte que, parce que nous développons une méthode propre, parce que nous faisons peut-être un deal aussi avec les Ecologistes, mais quand je parle des Ecologistes, je parle de ceux qui sont à la tête d'Exécutif. Vous voulez faire de la décroissance, un modèle ? Vous voulez être économe en matière d'énergie, d'eau, Eh bien, faisons la démonstration que l'on est capable de reconstruire Bordeaux sur Bordeaux, la métropole sur la métropole, l'arc atlantique sur l'arc atlantique, et de faire en sorte que l'on laisse dans le cadre de l'artificialisation nette zéro, de la place pour le développement des villes moyennes et de leur périphérie urbaine. Cela s'accompagne d'un débat que nous avons eu hier, autour des mobilités qui sont aussi partie prenante de ce SRADDET, avec notamment la GPSO et le bouchon vers le Sud et le rayonnement européen de notre région. Nous sommes tout à fait favorables. Mais cela veut dire qu'il faut que l'on soit en capacité aussi, et vous l'avez

dit à l'instant sur les mobilités, de faire en sorte que dans les transports du quotidien, on ait aussi un plan ambitieux pour permettre des réseaux express qui ramènent de la métropole vers Périgueux, Brive, Ussel, vers le Nord du Limousin, la Creuse, vers aussi peut-être Niort et bien d'autres. C'est donc ce schéma-là d'aménagement du territoire que l'on souhaite.

Je voudrais vous dire, Monsieur le Président, pour conclure, que ce que nous souhaitons, c'est que l'on ne s'arrête pas aux méthodes qui soient imposées d'en haut, que l'on ait vraiment notre méthode propre, que la conférence des schémas de cohérence territoriale qui est la base aujourd'hui de la réflexion, soit peut-être élargie aux élus régionaux, que l'on puisse, parce qu'il nous faudra l'arrêter, regarder quelle place on laisse aux élus régionaux dans cette discussion pour pouvoir arriver à un vrai consensus d'aménagement du territoire en août 2023 ou en décembre 2023, selon le report du calendrier. Et que l'on laisse aussi une place à l'expression des minorités, et peut-être que l'on puisse travailler cela, main dans la main.

Même question sur le Comité Régional de l'Energie qui est cité dans cette délibération. La PPE est un sujet. Il faut la décliner. Le SRADDET la décline. J'attire votre attention, notamment pour la part limousine, que les objectifs fixés en matière de développement éolien sont inatteignables et que ce n'est pas possible que l'on installe vingt éoliennes dans nos départements par an pour pouvoir arriver à l'objectif. Et donc, le moratoire en matière d'éolien en attendant d'avoir une vraie stratégie sur notre mix énergétique est indispensable en la matière.

Merci Monsieur le Président de compter sur nos apports et d'adopter une stratégie à la Nouvelle-Aquitaine, une stratégie gagnante pour l'ensemble des territoires de notre région.

M. LE PRESIDENT. - Une stratégie girondine, cher Pascal.

M. BAUDE - Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Nous tenons tout d'abord à remercier les Services et Laurence ROUEDE pour la qualité de ce document qui est éclairant, et avant d'aborder le propos que j'avais prévu de faire, je voulais rebondir sur ce que vient d'évoquer Pascal COSTE. Je ne me prononcerai pas sur la métropole, mais en effet, sur l'artificialisation du littoral, je suis d'accord, cela fait des années, des décennies même, que nous assistons à des collectivités qui se sont étalées, qui se sont gavées, et le 50 % d'augmentation d'artificialisation que l'on leur applique, de la même façon que sur les territoires ruraux éloignés qui ont été extrêmement sobres, est complètement injuste. L'écologiste que je suis sur ce sujet-là est capable de discuter sur ces questions-là, bien évidemment.

En revanche, concernant ce schéma et globalement sur les politiques publiques de la Région, même si sur ce schéma il n'y a que vingt mois, je vous le dis tout de suite, nous regrettons que face à l'augmentation des 2,7° qui ont été annoncés pour la fin du siècle lors

de la COP26 avec toutes les alertes amplifiées, augmentées toujours plus, vous nous proposez des modifications que nous considérons en réalité comme cosmétiques, là où de notre point de vue, ce schéma, comme d'ailleurs beaucoup de politiques publiques, mériterait une véritable thérapie.

Pour commencer, je vous rassure Président, je ne vais pas refaire le débat sur la LGV, mais simplement parce qu'il y a des liens avec le SRADDET, bien évidemment, rappeler quelques éléments qui sont évoqués dans ce bilan et qui apportent un éclairage très différent en réalité, de celui qui a pu être évoqué par Guillaume RIOU et Renaud LAGRAVE sur le foncier. Comment considérer que les espaces naturels, agricoles et forestiers traversés par une LGV ne sont impactés que sur la simple emprise des voies ? Comme l'a fait remarquer ou proposer Renaud LAGRAVE, pardon Monsieur le Vice-Président, mais c'est vraiment le degré zéro de l'approche des impacts, que cela soit sur les espaces naturels qui sont traversés et leurs écosystèmes, les exploitations agricoles ou même sur la vie des riverains, et notamment de la LGV Paris-Bordeaux, qui vivent, pour certains, un enfer. Bien sûr que ce sont 5 000 ha ou peut-être, comme le précisait Guillaume RIOU, 4 800 ha qui vont être avec des impacts conséquents sur les territoires qui vont être traversés.

D'ailleurs, si l'on compare cela aux 15 500 ha maximum d'artificialisation qui est l'enveloppe imposée par le SRADDET, et on l'a vu à travers les interventions des orateurs précédents, que c'est un enjeu compliqué à mettre sur les territoires. Si l'on compare donc ces 4 800 ha à l'enveloppe réduite de moitié et qui font au global 15 500 ha sur l'ensemble de la région d'ici 2030, sur le sujet de l'artificialisation, c'est vraiment un exemple déplorable que la Région va donner.

Ensuite, sur le bilan carbone potentiel de la future GPSO évoquée, là encore, par Guillaume RIOU - excusez-moi, Monsieur le Vice-Président, mais vous avez donné des chiffres, mais la rigueur scientifique ou l'honnêteté intellectuelle aurait voulu que l'on compare ce bilan carbone de la LGV pour laquelle nous nous sommes positionnés à celui du projet de rénovation des voies que nous avons défendu pour faire une véritable analyse.

M. LE PRESIDENT. - Ne refaites pas le match, Vital BAUDE.

M. BAUDE. - Non, mais je ne refais pas le match, mais...

M. LE PRESIDENT. - Ne refaites pas le match, vous l'avez perdu.

M. BAUDE. - Vous allez comprendre, Président...

M. LE PRESIDENT. - Non. Je vois très bien.

M. BAUDE. - ... Et en réalité, je vous dis, ce bilan carbone LGV, c'est l'arbre qui cache la forêt.

M. LE PRESIDENT. - D'accord. Mais vous avez...

M. BAUDE. - Ok. Je n'en parle plus.

M. LE PRESIDENT. - ... Ce qu'a fait Guillaume RIOU, c'est qu'il a comparé le bilan carbone contre lequel, manifestement vous ne vous battez pas, des 10 000 camions, des dizaines de milliers de voitures. Voilà. Alors, ne refaites pas le match, parce que je vais le refaire aussi.

M. BAUDE. - Si vous me laissez... Alors, d'abord, je n'ai pas contesté ce bilan, je dis qu'il fallait le comparer avec la solution que nous vous avons proposée pour avoir une analyse comparable.

M. LE PRESIDENT. - Avec des milliers d'habitations détruites.

M. BAUDE. - Peut-être !

M. LE PRESIDENT. - Essayez d'analyser le dossier. Peut-être ? Donc, vous l'avouez !

M. BAUDE. - Mais...

M. LE PRESIDENT. - Vous l'avouez.

M. BAUDE. - Faisons le bilan carbone. C'est ce que je vous dis. Et très honnêtement, ce bilan LGV - disons la vérité - c'est l'arbre qui cache la forêt, parce que...

M. LE PRESIDENT. - Arrêtez.

M. BAUDE. - ... les réelles perspectives, mais j'y viens.

M. LE PRESIDENT. - Revenez au sujet.

M. BAUDE. - Très bien, je reviens au sujet. Les réelles perspectives de diminution de gaz à effet de serre, Président, mes chers collègues, elles ne sont pas sur la ou les LGV que, d'ailleurs, l'immense majorité des Néo-aquitains n'empruntent que quelques fois par an, voire jamais. En réalité, c'est sur les déplacements du quotidien que les gisements de baisse d'émission de gaz à effet de serre se trouvent.

M. LE PRESIDENT. - Essayez de vous dégager de votre texte. Ne revenez pas sur le dossier LGV.

M. BAUDE. - J'en viens aux déplacements domicile-travail. La réalité, Président, décrite dans ce rapport, c'est que la part des transports collectifs pour les déplacements domicile-travail en Nouvelle-Aquitaine ne sont que de 5,6 %. Je reviens sur le dossier, c'est votre bilan

qui l'évoque, et ce chiffre n'a augmenté que de 1 % en dix ans, y compris après l'inauguration de la LGV Paris-Bordeaux. Et donc, c'est ridicule. Ce n'est pas du tout à la hauteur des enjeux qui sont devant nous. Par comparaison, ce sont 16 % à l'échelle nationale, ou encore 9,2 % dans la région Bretagne. Tout le monde peut donc comprendre que nous sommes loin, très loin des enjeux face auxquels nous allons être confrontés.

Plus globalement, ce bilan nous apprend que les émissions moyennes de CO² par Néo-aquitain sont 23 % supérieures à la moyenne nationale. La trajectoire carbone régionale n'atteindra vraisemblablement que la moitié de l'objectif 2021 fixé par l'accord de Paris. Nous subissons déjà les phénomènes climatiques extrêmes. Tous les voyants sont au rouge, y compris dans ce bilan. Je vous le dis, Président, qu'attendez-vous pour intégrer dans la mise en œuvre de toutes les aides régionales, la prise en compte des émissions de gaz à effet de serre. Le calcul, même incomplet, que Guillaume RIOU a fait sur la LGV montre que c'est faisable, perfectible pour les raisons que j'ai évoquées, mais faisable.

Enfin, sur les évolutions législatives qui appellent des modifications du SRADDET, je ne m'attarderai que sur un point, pour dénoncer le cynisme, cette fois-ci du gouvernement qui nous demande à l'occasion, en plus de la loi climat et résilience, d'intégrer dans le SRADDET les plateformes logistiques pour les géants du e.commerce. Quel cynisme de nous demander d'associer en plus leur localisation, non pas sur à proximité d'axes du fret, mais sur les principaux axes routiers pour engendrer toujours plus de camions.

Monsieur le Président, mes chers collègues, dans le prolongement du moratoire que nous avons adopté lors du mandat précédent sur ces plateformes logistiques, j'espère que nous serons sur ce sujet comme sur les autres, associés aux réflexions liées à ce travail de modification pour trouver une parade à cette aberration ou à cette aberration de plus, j'ai envie de dire.

Pour conclure ce focus, vous aurez compris, mes chers collègues, que beaucoup plus que de simples accommodements législatifs ou règlementaires - c'est valable sur ce SRADDET comme sur l'ensemble des politiques régionales - nous souhaiterions que notre région change de trajectoire, plutôt que de rester au niveau des demandes d'un Etat condamné pour inaction climatique.

Nous nous abstiendrons, Président. Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci Vital BAUDE. Y a-t-il d'autres intervenants ? S'il n'y en a pas, Laurence, peut-être, pour conclure ?

Mme ROUEDE. - Président, chers collègues. Juste redire et dire à Madame DIAZ, que la proposition que nous faisons, c'est de respecter la loi. Nous n'en ferons pas d'autres. Et donc, effectivement, on se met en situation d'avoir des modifications.

Sur le volet Climat Air Energie, on l'a dit, le décret viendra en 2023. On attendra de voir ce que propose le décret à ce niveau-là.

Vous redire, et j'ai bien entendu l'ensemble des interventions, nous appelons à une méthode qui est celle d'un dialogue pragmatique. C'est la méthode que l'on avait menée pour l'élaboration du SRADDET et c'est ce que l'on va proposer pour cette modification, en espérant avoir le plus de temps possible pour le faire et pour mener ce dialogue.

Vous dire de façon générale et c'est une formule qui avait été dite au moment du vote, il vaut mieux un SRADDET que pas de SRADDET pour les territoires, et cela, je crois que c'est quelque chose sur lequel, en tout cas en Nouvelle-Aquitaine on a pu se mettre d'accord avec les collectivités intrarégionales parce que, d'abord, et la loi climat et résilience le dit aussi, si jamais nous n'engageons pas ces modifications dans le cadre du SRADDET, ce seront les territoires eux-mêmes à travers les SCOT ou leurs PLUI ou leurs PLU quand il n'y aura pas de SCOT, qui devront directement appliquer les territorialisations et les demandes d'évolutions législatives. Le SRADDET est là justement pour que l'on essaie de réfléchir à l'échelon régional avec une méthode pragmatique, une méthode qui travaille avec des outils d'incitation et pas un encadrement et un cadre rigide, donc finalement, il est quand même bon qu'il y ait un SRADDET pour accompagner les collectivités sur la mise en place et sur les évolutions que l'on peut partager dans le sens des trajectoires.

On avait inscrit, et en particulier sur le foncier, l'idée qu'il fallait respecter la trajectoire des différents territoires. On va garder, et je le dis au Président COSTE et à Pascale REQUENNA, on gardera cette même méthode. On avait d'ailleurs à l'époque et Xavier, Président, proposait un groupe des 50 % qui avait associé un certain nombre de territoires et en particulier le territoire de (coupure son) à l'époque qui a des perspectives et des caractéristiques particulières, et l'on n'oublie pas ce dispositif. Oui, évidemment au dialogue.

Et vous dire aussi par rapport à la méthode, on a commencé à travailler mais l'on ne donne pas les réponses à l'avance. A l'occasion de ce bilan et de l'engagement d'une modification, on ne vous propose pas les réponses. C'est donc plutôt de bon aloi et bon signe, c'est-à-dire que l'on va prendre les dix mois où les seize mois que nous aurons pour dialoguer avec les territoires, les SCOT, mais aussi les PLUI et d'autres représentants pour, justement, trouver cette méthode, en espérant et là aussi, c'est ce que l'on attend des degrés, c'est pour cela que l'on attend aussi les décrets d'application, non pas pour entrer dans le cadre rigide qui

nous sera imposé par l'Etat, mais au contraire en espérant avoir toute la souplesse d'avoir une méthode qui correspond à l'identité de la Nouvelle-Aquitaine et aux trajectoires que l'on a inscrites dans ce SRADDET sur le fond et sur la méthode.

Voilà, en gros. Je ne reviens pas sur les autres sujets qui ne seront pas directement de l'ordre du jour du SRADDET.

M. LE PRESIDENT. - Merci Laurence. Je mets aux voix ce rapport, à la fois le bilan et puis la méthode, l'engagement de la procédure.

Y a-t-il des oppositions ?

Le groupe Rassemblement National.

Des abstentions ?

EELV.

Ce rapport est donc adopté.

N° 29

Vote sur « Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires : bilan de mise en œuvre et engagement de la procédure de modification »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés ; Les Républicains (3)**

- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

ADOPTE A LA MAJORITE

Pour information :

Contre signalé auprès du Président des conseillers régionaux en visio : Les Républicains (Véronique LAPREE, Maider AROSTE-GUY et Hélène ESTRADÉ)

MOTIONS - VŒUX

M. LE PRESIDENT. - Je ne sais pas l'ordre dans lequel je présente les motions. On me les remet.

Il y a un vœu qui est présenté par Place Publique, PRG, Apparentés, PS, etc. Qui présente ce vœu ? Elise LAURENT-GUEGAN.

VŒU PRESENTE PAR LES GROUPE SOCIALISTES ET APPARENTES, et PRG-LE CENTRE GAUCHE

REDONNER DES CAPACITES D'AGIR A LA NOUVELLE-AQUITAINE ET AUX REGIONS FRANCAISES PAR UN NOUVEL ACTE DE DECENTRALISATION

Mme LAURENT-GUEGAN. - Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Le but du vœu déposé et travaillé par les groupes PRG et le Centre gauche que je représente aujourd'hui, le groupe Parti socialiste, Place publique et apparentés, est de replacer le débat régional sur une capacité financière et sur un nouvel acte de décentralisation rendu nécessaire à la lumière de la crise.

En effet, la Nouvelle-Aquitaine et des régions françaises sont étranglées, curiacées par l'Etat. On constate aujourd'hui que le système financier et fiscal des régions ne répond plus aux exigences des missions qui leur incombent. Une refonte de leurs ressources propres doit donc permettre d'assumer aux régions les leviers d'intervention adaptés à leurs responsabilités sur le territoire, et plus globalement, doit être la résultante d'un nouvel acte fort de décentralisation.

Ainsi, nous demandons au Premier Ministre de repenser, en dialogue avec Régions de France, le système financier des régions, en cohérence avec leurs compétences. Nous attirons l'attention du Gouvernement et des divers candidats à la présidentielle, sur la nécessité d'un nouvel acte de décentralisation afin que le rôle stratégique des régions soit affirmé et renforcé.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci chère collègue. Est-ce qu'il y a des remarques ?

M. ROBERT. - Pour notre intergroupe, nous n'allons pas voter pour ce vœu et je voudrais donner notre explication de vote. Effectivement, il y a un engagement qui est pris en 2017 par le Président, c'est de ne pas faire un acte majeur, une réforme majeure territoriale. C'est l'engagement qui est pris en 2017. Effectivement, il tient sa parole pour une bonne et simple raison, c'est que les collectivités locales sont essorées par deux lois, MAPTAM et NOTRe. Je n'aurais pas l'inélégance de revenir sur le fameux découpage des régions qui a été fait d'ailleurs par la Majorité socialiste, mais en effet, les collectivités sont rincées par deux réformes, et c'est le choix qui est fait, à l'époque, de ne pas perturber encore la répartition des compétences qui a besoin d'être, au contraire, stabilisée.

Par ailleurs, cela me permettra de répondre aussi à ce que j'ai attendu avant sur l'aménagement du territoire. L'étranglement, auquel fait référence ma collègue, était financier. En effet, quand les baisses de dotations ont été particulièrement violentes pour les collectivités, gouvernement de droite comme gouvernement de gauche, c'était -10 Mrds€ entre 2013 et 2017. Je rappelle que depuis que ce gouvernement est en place, les dotations pour les collectivités locales ne baissent plus. C'est peut-être la plus belle preuve de confiance, ne vous en déplaise.

Deuxième élément. On a bien compris que la campagne présidentielle était lancée et qu'il fallait forcément, notamment, soulever le soldat HIDALGO, mais qu'il y avait...

M. LE PRESIDENT. - Mon cher Fabien. Quel est le discours que vous tenez sinon d'enjoliver le bilan d'Emmanuel MACRON ?

M. ROBERT. - Président. Vous ne m'avez pas entendu une seule fois venir sur ce sujet depuis deux jours. Qui y vient et qui nous oblige à répondre ? Ce sont les propos que j'entends et la motion que vous soutenez, Président, puisque votre groupe y est associé ; donc, permettez-moi, oui, de répondre aux attaques qui sont faites contre la politique nationale.

Il y a beaucoup d'éléments discutables dans cette délibération, notamment la volonté d'une décentralisation pour les politiques éducatives. Je pense qu'il faut questionner. Le débat est légitime, mais cette question mériterait un long débat de fond. Territorialisation des programmes, par exemple. Ces choses-là peuvent être très largement discutées. En tout cas, nous n'y sommes pas extrêmement favorables.

Et puis surtout, vous oubliez tout de même qu'il y a eu un accord Etat/Région qui a été conclu le 28 septembre 2020, très axé vers la relance avec un effort significatif à parité, fait par l'Etat et les Régions. Vous oubliez également l'accord de partenariat qui a vocation à sécuriser les finances des régions avec notamment la neutralisation de la suppression de la

part régionale de la CVAE en 2021, et je pourrais évidemment allonger sur cette partie-là, mais je ne vais pas le faire pour ne pas être trop long.

Et puis concernant la santé, notamment, que vous évoquez, vous semblez passer sous silence le fait que la loi 3DS va dans ce domaine-là, et vous le savez bien, proposer des choses tout à fait intéressantes, comme l'implication des élus locaux dans les Conseils d'Administration des ARS qui seront créées, comme la possibilité pour les collectivités de soutenir les investissements dans la santé, mais également la possibilité de recruter du personnel pour les centres de santé qu'elle gère. Dans ce domaine-là aussi, les choses bougent, et il serait intéressant de regarder comment les collectivités, les pays qui ont traversé cette crise l'ont traversé quand la santé était totalement régionalisée et quand elle ne l'était pas. Et si l'on est juste dans l'analyse, on se rendra compte que la territorialisation dans ce domaine a eu parfois des effets positifs mais aussi beaucoup d'effets négatifs dans certains pays européens. Je pense donc qu'il faut être convaincu et être girondin, et nous le sommes profondément, mais aussi être juste quand on traverse cette crise, et le seul jugement qui va hisser la satisfaction ou l'insatisfaction de nos concitoyens quel que soit le contexte électoral.

C'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce vœu.

M. LE PRESIDENT. - Je suis assez d'accord sur la dernière phrase de votre propos, mais ne réécrivez pas trop l'histoire. Premièrement, la France est la seule démocratie et je ne sais pas pendant combien de temps, on pourra l'appeler ainsi, qui est totalement jacobine et centralisée. La seule. Il suffit de regarder d'ailleurs simplement, pas sur les compétences, mais sur le montant du budget des régions, par rapport à nos voisins espagnols, par rapport à nos voisins allemands, par rapport à l'Italie. Prenez toutes les démocraties, elles ont... L'histoire, cela est facile. L'histoire, rappelez-vous que le Général De GAULLE, après les événements de 68, il a dit qu'il faut régionaliser la France (discours de Lyon). Rappelez-vous le premier engagement de François MITTERRAND.

Parce que le modèle français, je l'ai dit et je le répète mille fois, c'est un modèle colonial. D'abord, ce n'est pas moi qui ai commencé à le dire. 1966, décoloniser la province, signé d'un certain SERVET alias Michel ROCARD. Nous sommes dans un Etat où l'on vient bien d'ailleurs, manifestation de toute la magistrature parce que l'on n'a pas plus de moyens par habitant qu'il y en avait en 1914. Vous me direz ce n'est pas la faute que de ce gouvernement. Il a fait des efforts.

Deuxièmement, les débats sur les problèmes de sécurité où l'on se fait ciottiser, tous, si j'ose dire. Pas vous ? Le problème de la sécurité, c'est un problème de moyens de la police et de la gendarmerie.

Ensuite, je ne peux pas laisser passer ce que vous dites, parce que les lois et notamment la loi NOTRe ont fait progresser la décentralisation. Mais aujourd'hui, ce gouvernement a recentralisé doublement. Premièrement, on nous a supprimé la compétence apprentissage, et dans le même temps, après sur la pression du MEDEF. Quand vous aurez de l'information sur, comment cela se passe au niveau de l'apprentissage, vous pourrez aussi débattre. Deuxièmement, aujourd'hui, le gouvernement va inaugurer des CFA que les Régions ont financés. Je peux vous l'assurer. Je l'ai dit d'ailleurs dans un discours à Edouard PHILIPPE parce que c'était un peu drôle, d'ailleurs il a souri.

Sur le passage CVAE, TVA, si cela n'avait pas été fait ainsi, le Conseil Constitutionnel aurait annulé. C'est inscrit tout simplement dans la Constitution.

Là où il faut poursuivre la réflexion, quand même, sur ce qu'est la réelle décentralisation, vous dites le gouvernement va permettre aux collectivités locales de financer les hôpitaux. Cela ne vous fait pas bondir ?

M. ROBERT. - Je n'ai pas dit que cela, quand même.

M. LE PRESIDENT. - Et on pourra participer aux Conseils d'Administration. Vous pensez ! Participer.

M. ROBERT. - Et l'on va influencer sur le sort des ARS où les élus locaux sont assez contents, d'ailleurs de cela.

M. LE PRESIDENT. - Je vous signale que l'on devrait, Présidents de Région, Directeurs de l'ARS, coprésider. Cela a été balancé. Dans tous les pays de l'Europe, avec une réelle efficacité, beaucoup plus de lits, parce qu'en fait, ce ne sont pas les ministres politiques qui dirigent, c'est Bercy qui dirige, qui ferme les lits, à donf, pour m'exprimer comme cela. Le Gouvernement nous offre donc la possibilité de financer ses compétences. Cela ne vous fait pas bondir ? Ce n'est pas un marché de dupes, cela ?

Qui souhaite intervenir sur cette motion ?

M. BACHÉ. - Juste trente secondes, chacun connaît notre point de vue concernant les moyens pour les collectivités. Deuxièmement, sur l'aspect décentralisation, cela ne peut marcher que s'il y a plus de démocratie, ce qui n'est pas le cas. Et en plus, on vous propose que cette motion soit envoyée à l'ensemble des candidats à la présidentielle et vous comprendrez au regard de ce que je viens de vous dire, notre ascension sur la proposition de cette motion.

M. FLORIAN. - Quelques instants, Monsieur le Président, pour vous redire notre position globale que nous ne participons pas au vote sur les motions. On verra comment les choses évoluent et les sujets présentés.

Sur cette motion, en particulier, je ne vais pas tomber dans le cynisme de participer à un débat en ayant expliqué que l'on ne participerait pas au vote, mais enfin quand même, sur le fond, je serais assez tenté de vous rejoindre, mais voilà, on ne participera pas au vote, quand même.

Sur la forme, j'attire votre attention sur les limites de la surenchère littéraire, parce qu'utiliser des néologismes comme « curiacées », pour moi cela ne crédibilise pas le texte.

M. LE PRESIDENT. - C'est de ma faute. Mais tu n'as pas besoin que je l'explique, quand même ?

M. FLORIAN. - Non. Mais en appeler aux Horaces et aux curiacés, c'est très sympathique, mais là, cela relève du néologisme et je trouve que cela fait trop sérieux. Il faut arrêter d'être trop sérieux. Et puis, pareil, considérer que l'on dispose que de ressources « orthogonales », enfin voilà, là aussi, en appeler à la géométrie spatiale...

M. LE PRESIDENT. - Compris, non plus, là.

M. FLORIAN. - ... Non, je trouve que cela ne fait pas sérieux, tout simplement. Mais pour le reste, on ne participera pas au vote.

Mme DIAZ. - Monsieur le Président. On a lu avec attention votre motion. Elle ne nous étonne pas trop parce que c'est ce que vous avez répété pendant toute la campagne. On note les dysfonctionnements, les échecs, les carences en matière de politique éducatives et de santé. Je crois que l'on s'est suffisamment exprimé dessus, hier.

Pour autant, deux points. Ce n'est pas parce que le Gouvernement n'est pas au niveau qu'il donne ses compétences. Nous avons une autre solution. Autre Gouvernement, et meilleure gestion de ces compétences. Avec la vision de l'Etat stratège que nous défendons, nous confirmons que nous donnerons une priorité en matière d'éducation et de santé, pour que ces services publics soient rendus convenablement à la population.

Un deuxième point que je voulais soulever. C'est votre appétit fiscal. Je me souviens que pendant la campagne, vous n'aviez pas exclu de vous approprier la possibilité offerte par le Gouvernement de taxer les poids lourds étrangers. Pardon, justement pas étrangers. Tous les poids lourds qui traversaient la région. Et là, ce que nous dit cette motion, c'est qu'en gros, vous voulez vous donner l'opportunité de lever un impôt.

Nous sommes très attachés au pouvoir d'achat des Néo-aquitains, c'est la raison pour laquelle, évidemment, nous ne pouvons pas voter cette motion. Et je vous le dis, Monsieur le Président, au Rassemblement National, nous ne voudrions jamais que la Nouvelle-Aquitaine devienne un Lander.

Nous voterons donc contre cette motion.

M. LE PRESIDENT. - Mais, je ne le souhaitais pas non plus. Je mets aux voix, cette motion. Qui est d'avis de l'adopter ?

Mme LARROUY. - Monsieur le Président, s'il vous plaît. Isabelle LARROUY voudrait intervenir.

M. LE PRESIDENT. - Alors, Isabelle.

Mme LARROUY. - Merci beaucoup, parce qu'en fait, je ne verrai pas voter comme mon groupe. Si vous permettez, j'ai très vite fait.

Cette motion fait entrer deux sujets différents. D'une part, l'accès à un budget propre à la collectivité territoriale auquel j'adhère, et d'autre part, un nouvel acte de décentralisation notamment concernant l'éducation. Il est dit que des pays démocratiques, tous les pays démocratiques, dans tous les pays démocratiques, l'éducation est régionalisée. Certes, des pays démocratiques ont régionalisé en partie leur éducation, d'autres aussi l'ont fait, qui n'étaient pas démocratiques. Mais dans aucun pays, les collectivités locales ou les écoles ne détiennent en toute autonomie l'ensemble des pouvoirs. Et même les Etats fédéraux les plus avancés sont revenus à des règles nationales sous forme de standard éducatif comme les USA ou l'Australie, d'échelles de salaires nationales comme en Allemagne, ou de reconnaissance mutuelle de diplôme comme au Canada.

Il n'existe pas aujourd'hui de pays dans lequel les collectivités locales ou les établissements décident seuls des contenus enseignés. On a même assisté à une recentralisation des programmes scolaires par l'imposition de standards nationaux comme en Australie ou aux Etats-Unis qui sont aussi des pays démocratiques.

Enfin, la gestion du personnel touche à un contre-pouvoir politique fort. Ce n'est pas pour rien que Monsieur BLANQUER a supprimé les Commissions paritaires. La gestion des personnels enseignants ou non enseignants est le dossier sensible de la décentralisation dans l'ensemble des pays concernés, y compris la France. La Région Nouvelle-Aquitaine a déjà mis en place des politiques éducatives de qualité, s'appuyant sur les lois de décentralisation, et sur une bonne connaissance du terrain, en termes de besoins d'investissement, de formation

et d'aide à l'accès au premier emploi, et d'aide de toutes sortes. C'est une région volontariste comme beaucoup d'autres régions de France.

Dans ce sens, l'éducation est déjà décentralisée. Alors quel est le sens de cette demande ? Il n'y a pas d'objectif clairement défini, de but poursuivi clairement précisé par cette demande d'un nouvel acte de décentralisation de l'Education nationale. Je crains un risque d'inégalité entre les régions, une nouvelle dislocation du système éducatif et un passage possible vers une privation croissante de ce service public essentiel. Certes, l'Education nationale a un besoin urgent d'être rendue plus attractive, et sans doute plus performante par le rétablissement d'une bonne formation des maîtres, l'ouverture massive de postes aux concours par le dégel de la valeur du point d'indice, par le travail de reconstruction d'une image positive, légitime des enseignants et non enseignants et des fonctionnaires en général. Vous le savez, je reste attachée à l'Education nationale par souci d'égalité d'accès à un enseignement de qualité sur l'ensemble du territoire français.

Cette proposition m'inquiète, c'est pourquoi, personnellement, je voterai contre cette motion. Merci de m'avoir écoutée.

M. LE PRESIDENT. - Merci chère Isabelle. Simplement, il ne s'agit pas pour nous, pour Jean-Louis NEMBRINI, compte tenu de son parcours, en plus, de dire que dans la décentralisation ou la régionalisation de l'Education nationale, il n'y aurait pas d'acte commun au niveau éducatif, des diplômes, des programmes, etc. Sauf que, ce que j'observe, c'est que la qualité de l'enseignement, la qualité des enseignants n'est pas en cause. C'est l'organisation générale qui ne fonctionne pas. Posons-nous, tous, la question : l'éducation n'est intéressante que par la réussite de nos enfants, ou petits-enfants. Prenez le rapport PISA, on est à la traîne, aujourd'hui. Et c'est cela qui est important. Pendant dix ou quinze années, on a refusé de voir ce rapport PISA en disant que c'était mal fait. Aujourd'hui, on le prend en compte. Il y a donc un réel problème. Parlons-en entre nous. Je reste dans cette idée qu'il faut régionaliser une partie, pas toute la partie.

Vous savez, on a eu le même débat sur les personnes dites TOS, techniciens et ouvriers de l'Éducation nationale. Parlez-en aujourd'hui à tous ces techniciens. Ils sont respectés. Ils ont été considérablement augmentés. Ils étaient, par l'Éducation nationale, mis au chômage en juin ou en juillet. Réembauchés en septembre. C'était une situation horrible. On a donc amélioré tout cela. Il en sera de même, ou il en serait de même pour les enseignants. Mais il faut que la Région, qui a la responsabilité de l'avenir des jeunes, ait plus de responsabilités dans le domaine éducatif, comme dans le domaine de la santé.

Qui est contre ?

Isabelle LARROUY aussi.

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Cette motion est donc adoptée.

Vote sur «Vœu : Redonner des capacités d'agir à la nouvelle Aquitaine et aux régions françaises par un nouvel acte de décentralisation » (ci-annexé)

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
- **CONTRE : La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Rassemblement National et Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen (1)**
- **ABSTENTION : Communiste, Ecologique, Citoyen**
- **NON PARTICIPATION : Les Républicains**

ADOPTE A LA MAJORITE

Pour information :

Contre signalé auprès du Président par une conseillère régionale en visio : Communiste, Ecologique, Citoyen (Isabelle LARROUY)

MOTION PRESENTEE PAR LES ELUS DU GROUPE CENTRE ET INDEPENDANTS

« 2022, ANNEE EUROPEENNE DE LA JEUNESSE EN NOUVELLE-AQUITAINE »

M. LE PRESIDENT. - On a ensuite une motion qui est présentée par le groupe Centre et Indépendants. Je ne sais pas qui... Laurence FARRENG. Il faut parler un peu fort.

Mme FARRENG. - Bonjour Monsieur le Président, bonjour à tous. Au nom, comme vous l'avez dit, du groupe Centre et Apparentés, je souhaiterais présenter une motion qui vise à faire de 2022, une année européenne de la jeunesse en région Nouvelle-Aquitaine. En effet, cette année européenne de la jeunesse est une décision qui a été prise la semaine dernière en négociation interinstitutionnelle et qui est votée aujourd'hui au Parlement Européen.

Quel est le cadre, et quels sont les moyens ? D'abord, c'est un budget spécifique qui a été voté. C'est aussi un fléchage qui va être fait dans tous les grands programmes de l'Union Européenne pour dégager cette priorité donnée aux jeunes, après ces mois et mois de pandémie qui demeurent, par rapport aux ruptures qu'ils ont connues dans leur formation, dans leur vie sociale, dans leur accès à l'emploi, et on l'a vu, eu égard aux problèmes psychologiques, au-delà des politiques publiques qui sont déjà menées à l'échelle de la Région, cette année donnera le cadre à de nouvelles initiatives pour impliquer les jeunes, les faire participer.

C'est en ce sens que je souhaitais porter cette motion, appeler mes collègues à la soutenir largement et surtout faire en sorte que la Région puisse relayer activement les initiatives qui seront proposées et portées par la Commission Européenne puisqu'il y aura un coordinateur national dans chacun des Etats membres, bien sûr valoriser des initiatives parce qu'il y aura la possibilité de labelliser des événements ou des initiatives notamment d'associations existantes, et surtout d'amplifier la dimension participative des jeunes dans un souci d'éveil croissant à la citoyenneté, à l'implication, on l'a vu encore lors de ces dernières élections régionales, le taux d'abstention était de manière inquiétante, très élevé. Or les jeunes avaient beaucoup plus participé aux dernières élections européennes notamment en raison du prisme des questions liées à la transition climatique, et donc notamment, peut-être, de - et ce que propose cette motion - réactiver l'idée d'un Conseil régional des jeunes pour donner toute leur place à la parole de ceux qui feront notre avenir.

J'espère que cette motion qui me semble être sur un sujet très consensuel pourra obtenir une majorité de toute l'Assemblée. Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT. - Je vous propose que les groupes puissent donner leur position.

Mme PINVILLE - Merci Monsieur le Président. C'est vrai que c'est une motion très intéressante qui nous est présentée là, et avant de laisser, peut-être la parole à Jean-Louis NEMBRINI pour développer tout ce qu'est la politique jeunesse de Nouvelle-Aquitaine, je veux redire notre sensibilité et notre volonté très forte politique de mettre en place des politiques jeunesse. C'est un axe qui est porté par notre Majorité, et que, quelque part, peut-être, j'ai un regret sur le fait que cette politique que nous menons, que nous portons par rapport aux jeunes, par rapport aux étudiants, elle soit là résumée, mes mots seront plus prudents, dans une motion. C'est pour cela, je vous dirais la position du groupe, tout à l'heure. Mais, j'ai ce regret-là. Cela ne peut pas se résumer à une motion. Je laisse la parole à Jean-Louis NEMBRINI.

M. NEMBRINI. - Cette motion, évidemment, rencontre notre politique et au combien ! Nous avons beaucoup d'actions en matière de mobilités. Je rappelle notamment la conférence régionale de la jeunesse qui existe depuis 2018 où nous donnons la parole aux jeunes, justement pour l'élaboration de cette politique.

D'ailleurs, je pense qu'après le vote aujourd'hui du Parlement Européen sur l'année européenne de la jeunesse, il faudra que nous reprenions ces politiques en redonnant la parole aux jeunes. Ce que nous proposons, c'est peut-être, dans quelques temps, rapidement, une délibération qui rassemblera tous ces objectifs, qui ira bien au-delà évidemment de ce que peut porter une motion. C'est l'évidence.

Oui, il faut que les jeunes aient la parole. Cette idée d'une Assemblée régionale des jeunes, je préfère cette expression, Assemblée régionale des jeunes, parce que justement cela ouvre la possibilité et d'en discuter ensemble, le contenu, quel sera son rôle ? Etc. Alors que Conseil régional, cela existe déjà dans certaines régions, dont certains ont fait marche arrière d'ailleurs, sur le dispositif. Comparons-nous et allons vers une véritable parole des jeunes.

Je ne vais pas développer dans le détail quelle est la position que je porte au nom du Président. Personnellement, je suis très attaché à tout ce qui relie les jeunes européens. J'ai été président du Conseil scientifique du manuel franco-allemand d'histoire, première mondiale où deux nations s'en renier leur propre histoire, ont comparé leur point de vue sur ce qui avait fait les drames du XXe siècle. Aujourd'hui, dans la position où je suis, tout ce qui permet de rapprocher la jeunesse, évidemment, nous le porterons avec la dernière énergie. Mais cela va

au-delà, chers collègues, de ce que peut porter une motion. Bien sûr, nous avons déjà des dispositifs. Nous évoquions avec le Président, le festival des lycéens qui rassemblent des lycéens de toute la région, et qui vont pouvoir comparer aussi leurs propositions, leurs approches, de façon à faire de cette année, véritablement, l'année de la jeunesse européenne.

Voilà, chers collègues, sans entrer dans le détail de nos politiques, ce que je voulais dire et vous montrer à quel point, le cœur et la raison sont alliés derrière cet objectif d'écouter davantage les jeunes. Et ce n'est pas le propos d'un Conseiller régional vieillissant, c'est que j'ai vraiment le sentiment que c'est par l'écoute de la jeunesse que l'on va rénover notre démocratie. Je fais écho, là, à tout ce que j'entends depuis hier sur, rénover la démocratie, etc. Nous nous regardons un peu trop souvent le nombril. Écoutons la jeunesse qui prend ses distances, et qui, en prenant ses distances, ne se désengage pas, elle crie au contraire son désir de participer, mais de participer avec des cadres qu'elle aura contribué à élaborer.

M. MELLIER. - Très rapidement, Monsieur le Président. Notre groupe est très gêné sur cette motion pour plusieurs raisons. Premièrement, pour rappeler quand même deux ou trois chiffres sur la réalité de la jeunesse dans notre pays.

Aujourd'hui, le taux de pauvreté des jeunes dans ce pays, c'est 12,5 %, plus 50 % en quinze ans. Le taux de chômage des jeunes, c'est 20 %. La manière dont est vécu Parcours Sup et la réalité de Parcours Sup pour de nombreux jeunes, c'est la perte de maîtrise sur le parcours étudiant. Je le dis tranquillement à nos amis de Centre et Indépendants, je veux bien que Fabien ROBERT nous parle de la campagne présidentielle, mais j'ai dû mal - c'est vous qui le faites là - à avaler le ripolinage que l'on nous propose avec cette motion, et nous ne sommes pas des perdreaux de l'année, j'ai bien lu la motion, j'ai lu ce qu'il y avait à l'intérieur, le soutien au gouvernement français et quand je vois la situation de la jeunesse française et comment elle sort du confinement parce qu'il n'y avait pas de politique pour accompagner la jeunesse de notre pays, autant dire que je suis très gêné par cette motion, même si - et je partage - je suis pour qu'il y ait une Assemblée qui permette que l'on construise une Assemblée avec les jeunes et que l'on construise des politiques. Mais quoi qu'il advienne, pour répondre aux enjeux de la jeunesse aujourd'hui, il faudra y mettre les moyens financiers.

Nous voterons donc contre cette motion.

M. ROBERT. - Très brièvement. Vous voyez que l'on est en réponse aux attaques du Gouvernement. Je ne pensais pas que cette délibération nous amène là-dessus, et je vais laisser mon camarade communiste à ses propos.

J'ai été très touché par ce qu'a dit Monsieur NEMBRINI. Effectivement, nous partageons l'ambition et après de tels propos, je ne vois pas comment cette motion ne serait pas adoptée

par le groupe majoritaire, et je suis rassuré sur le vote positif à venir de la majorité. Vous avez dit deux choses qui m'ont beaucoup touché, c'est qu'une motion ne suffisait pas et qu'il fallait une proposition, une délibération. C'est exactement ce que nous avons proposé dans la modification du règlement intérieur, et si nous avions eu un droit de proposition, nous aurions été beaucoup plus loin sur ce texte-là.

M. LE PRESIDENT. - Martine PINVILLE, pour la position du groupe majoritaire.

Mme PINVILLE. - Merci Monsieur le Président. Effectivement, et je veux saluer et remercier Jean-Louis NEMBRINI pour les propos et pour la vision qu'il peut nous apporter en concertation bien évidemment, et en accord avec la Majorité, sur des politiques jeunesse. Et pour redire qu'effectivement, une motion ne suffit pas dans ce qu'elle - si vous le permettez - enferme et dans ce qu'elle ne peut pas suffisamment dire et exprimer, et suffisamment être ambitieuse.

C'est pour cela, je proposerai au nom du groupe PS, Place Publique et Apparentés, une abstention.

Mme BOURDIN. - Merci pour une explication de vote. Aussi imparfaite que peut être cette motion, et certaines limites ont été effectivement soulignées, je considère qu'il s'agit d'une avancée pour l'expression de nos jeunes. C'était aussi le sens de l'amendement que nous proposons sur le règlement intérieur, donner ce droit d'interpellation citoyenne à notre jeunesse, particulièrement concernée par les politiques de la région.

Nous voterons donc pour cette motion.

M. LE PRESIDENT. - On peut mettre aux voix.

Qui est pour ?

Mme FARRENG. - Monsieur le Président. Juste avant le vote, si je peux dire un mot. Vous me permettez ?

M. LE PRESIDENT. - Oui.

Mme FARRENG. - Merci beaucoup. Je trouve assez paradoxal d'être d'accord et de s'abstenir. Ce n'est pas du tout une opposition avec les politiques régionales. Je regrette vraiment que le groupe majoritaire s'abstienne sur cette motion. Je pense que certains auront peut-être leur liberté et leur conscience de vote. Mais je pense que si elle aboutit déjà sur une délibération, ce sera un vrai progrès parce que, vous voyez, une motion peut aboutir à cela, et donc, je m'en félicite déjà. Mais j'espère que, quand même, beaucoup de collègues pourront la soutenir. Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT. - Je mets aux voix.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Je ne sais pas, Marie-Pia, cela donne quoi ?

La motion n'est pas votée.

Mme MOTOMAN. - Est-ce que l'on peut avoir un détail du vote parce que là, visuellement c'est difficile de se rendre compte.

M. LE PRESIDENT. - Oui. On va le faire. C'était assez compliqué, parce qu'entre les personnes qui sont... Il faut que l'on recalcule, les personnes qui sont chez elles. Donc, il faut, comme chaque groupe a prononcé, a eu un vote direct, on va analyser cela, précisément.

Le RN, contre.

LR ne prend pas part au vote.

Le Centre, en totalité, et EELV, pour.

Le PC, contre.

La majorité de la Majorité, si j'ose dire, s'abstient.

On va essayer d'avoir cela d'ici la fin de nos vœux.

Vote sur «Motion : 2022, année européenne de la jeunesse en Nouvelle-Aquitaine » (ci-annexée)

▪ **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

▪ **CONTRE : Communiste, Ecologique, Citoyen ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTE A LA MAJORITE

▪ **ABSTENTION : PS/Place Publique/Apparentés ; PRG Le Centre Gauche**

▪ **NON PARTICIPATION : Les Républicains**

MOTION PORTEE PAR LE GROUPE ECOLOGISTE, SOLIDAIRE ET CITOYEN
RETIRER LA HVE DES AMBITIONS NEOTERRA POUR UNE REELLE SORTIE DES
PESTICIDES EN 2030

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, on a une motion qui est présentée par le groupe EELV. Retirer des ambitions Néo Terra, la HVE. Qui souhaite présenter ? Vital BAUDE. Essayons d'accélérer parce que je vois les collègues.

M. BAUDE. - Je vais faire court. Je ne vais pas relire la motion. Simplement, Président, mes chers collègues, on a un vrai problème avec ce label HVE, haute valeur environnementale. A l'origine, tout le monde était d'accord pour représenter une opportunité, une passerelle, une transition vers la bio. Et de plus en plus, ce que l'on voit, c'est que cette idée de départ a été dévoyée. Des alertes se multiplient. Nicolas THIERRY, dans son propos liminaire, a évoqué la Cour des Comptes, l'Office français de la biodiversité, l'autorité environnementale. Localement, on a tous suivi l'épisode de l'Association Alerte aux toxiques, incarnée par Valérie MURAT. La réalité est que dans la plupart des cas, ce label maintient les exploitations agricoles sous perfusion, dans la plupart des cas sous perfusion des pesticides de synthèse, y compris les CMR, cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques.

C'est vrai qu'il y a des diminutions avec ce que l'on appelle l'agriculture de précision, on diminue, on cible davantage les périodes pour être les plus efficaces possibles, mais la réalité est que l'on ne sort pas des pesticides et l'on ne dirige pas les agriculteurs vers le label bio.

Vous avez d'ailleurs évoqué, Président, en début de plénière, hier, la nécessité de convaincre de travailler avec le monde agricole et d'établir une relation de confiance. Nous sommes vraiment d'accord avec cela, mais en réalité, pour qu'il y ait de la confiance, il faut dire la vérité. Et la vérité est que, si nous voulons sortir des pesticides à horizon 2030, il faut sortir de la HVE. Et l'autre vérité qu'il faut avoir à l'esprit, c'est que ce label organise en plus la confusion dans l'esprit des consommateurs. Nous pensons au contraire et la France et notre Région a subi, a vécu un certain nombre de scandales alimentaire dans les années précédentes, les décennies précédentes, et donc le monde agricole, au contraire, a besoin de clarté, de transparence pour répondre à ses attentes sociétales qui sont de plus en plus grandes.

Voilà, pourquoi cette motion vous propose que la Région soit cohérente en sortant le HVE de Néo Terra, en privilégiant le bio dans ses politiques publiques, et en étant transparente dans la trajectoire de sortie des pesticides. Merci.

M. LE PRESIDENT. - Juste, je laisserai à Jean-Pierre le choix de répondre. Bien sûr, HVE n'est pas l'agroécologie. Ce que je demande en tant que Président du Comité de bassin de l'agence de l'eau, le Parlement de l'eau de la Grande Région, c'est que l'on arrive à avoir pour nous agriculteurs, une définition de ce qu'est l'agroécologie. Si HVE3 qui est, d'après ce que l'on m'a expliqué, le seul HVE existant aujourd'hui fait un pas dans la bonne direction, pourquoi pas ? Jean-Pierre.

M. RAYNAUD. - Je crois que tu as résumé le sujet. HVE, certes, ce n'est pas la bio, puisqu'il y a des engagements très forts en termes de réduction des pesticides, des IFT plutôt. Je rappelle quand même, qu'il y a deux voies d'accès pour obtenir HVE, la voie A et la voie B. Je ne rentre pas parce qu'après on va me dire que je vais trop dans le technique, mais il y a une voie qui permet d'accéder sans trop subir de contrainte. Je rappelle que la Région ne finance pas cette voie-là, et ne la met pas en priorité pour pouvoir obtenir... Elle ne contribue pas à obtenir des facilités pour bénéficier des crédits régionaux.

Sur l'autre voie d'accès, il y a, certes, des engagements forts en termes de maintien de la biodiversité, de la diminution des IFT, au niveau des intrants chimiques également une gestion très fine. Ce n'est pas la bio. Je ne veux pas que l'on doute de l'engagement de la Région sur le développement de l'agriculture biologique. On l'a montré en se substituant à l'Etat sur le maintien, en agriculture biologique. On a investi de manière très importante.

Je rappelle à titre simplement d'exemple, qu'une conversion en agriculture biologique en termes de crédit public, ce sont 21 000 €. Une conversion ou une certification HVE, ce sont 500 €, en termes de crédit public.

On a donc fait le projet que l'on a présenté hier en termes de dotation globale d'installation. Il y a donc une modulation bio. On va encourager les jeunes à entrer en agriculture biologique au moment de l'installation, soit en reprenant une exploitation bio, soit en convertissant leur exploitation. C'est un engagement fort.

Je rappelle quand même que si l'on veut atteindre les 18 % de surfaces bios en 2027, je crois qu'il nous reste beaucoup de chemin à construire, parce que l'on est aujourd'hui à 8,5 % des surfaces qui sont en bio, et 11 % des exploitations. On a investi quand même de manière très importante pour obtenir, c'était quand même des chiffres intéressants, mais il nous reste encore beaucoup de chemin.

Je ne souhaite pas que l'on retire HVE de nos priorités, sachant qu'aujourd'hui, on fait bien la différence entre les deux. Dans le cadre de la PAC, j'aurais bien vu, effectivement, que l'on mette dans le cadre des éco-schémas, un différentiel entre la bio et HVE, parce que je

considère que, malgré tout, ce n'est pas le même niveau, mais je pense que ce ne serait pas un progrès de retirer HVE de Néo Terra.

M. FREYCHET. - Monsieur le Président, chers collègues. Le label...

M. LE PRESIDENT. - Essayons de faire des interventions courtes, parce que là, je vous sens partir pour dix minutes.

M. FREYCHET. - Je ferai deux minutes, comme j'ai le droit. Le label agriculture biologique a été créé en 1985. En plus de 35 ans, le consommateur a eu le temps de s'accaparer ce label, de le comprendre et de faire la part des choses avec les autres labels, y compris celui de la Haute Valeur Environnementale. La production bio correspond à la demande d'un marché, mais tous les Français ne veulent pas forcément consommer bien. Augmenter la production bio massivement conduirait selon les lois de l'offre et la demande à diminuer le prix de vente des produits bio. Ainsi, l'agriculture française, déjà en grande difficulté, devrait supporter des contraintes supplémentaires lourdes, sans forcément bénéficier d'une hausse des prix. Cela ne sera pas viable pour nos agriculteurs.

Que la HVE soit perfectible, nous sommes d'accord, particulièrement sur la fameuse méthode B qui n'est pas une évaluation agronomique, mais seulement comptable. Pour ne pas tuer l'agriculture française, cette dernière ne doit pas évoluer vers une moindre utilisation des produits phytosanitaires par choc, dans la brutalité d'un passage forcé en bio. Elle doit évoluer graduellement, et l'obtention du label HVE est une opportunité de développer une production plus vertueuse.

Vous évoquez dans la motion, les produits CMR qui sont des produits qui font l'objet de nouvelles restrictions, tous les ans, et que les agriculteurs abandonnent massivement. Il faut cesser de diaboliser nos agriculteurs qui sont des plus vertueux au monde, qui font des efforts extraordinaires dans le domaine environnemental malgré les difficultés économiques gravissimes et l'ostracisme des écologistes ou de groupuscules malhonnêtes comme « Alerte aux toxiques » que vous citez dans votre motion.

Le groupe Rassemblement National soutient le label HVE qui permet à l'agriculture conventionnelle de progresser. Nous soutenons également les aides spécifiques pour encourager ce label. Ainsi nous voterons contre cette motion.

M. LE PRESIDENT. - Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui s'abstient ?

M. DEVEZE. - On ne participe pas au vote.

M. LE PRESIDENT. - LR ne participe pas au vote.

Qui est contre ?

Cette motion n'est pas adoptée.

Je voudrais juste revenir là-dessus, parce que la réflexion que l'on a aujourd'hui dans la Maison, c'est de passer à l'agroécologie. On a bien conscience, Jean-Pierre RAYNAUD comme moi, que HVE n'est pas suffisant. Mais...

M. BAUDE. - Président.

M. LE PRESIDENT. - Non. Vital !

M. BAUDE. - Non. Mais, il y a un autre indicateur que l'agroécologie et c'est vous-mêmes qui l'avez défini comme objectif, c'est la sortie des pesticides.

M. LE PRESIDENT. - Oui, mais on a dit, parce que c'est compliqué. 2030 et personne n'avait proposé cette date. Je rappelle que ce n'est pas EELV qui m'a proposé cette date, c'est votre serviteur qui l'a proposée.

M. BAUDE. - Mais, on propose de la tenir.

M. LE PRESIDENT. - Mais, on la tiendra. Je vous informerai, ou Lydia HERAUD, de toutes les avancées de VitiRev. Je trouve que le vignoble accélère. Il y a beaucoup plus, d'ailleurs, de vignobles bios, voire même en biodynamie, ce qui est au-delà du système bio, que l'on ne l'imagine, avec toute la qualité qui est possible.

Cela dit, je voudrais que l'on réfléchisse aux critères de l'agroécologie. Je n'arrive pas à avoir des critères simples sur l'agroécologie, je n'y arrive pas, d'une manière très pratique et pragmatique. On en a d'autant plus besoin que si l'on n'est pas capable de définir l'agroécologie auprès de nos agriculteurs, on ne pourra pas leur reprocher après, de ne pas avoir viré l'offre pour l'offre, dans cette affaire. Et l'on ne pourra pas former nos ingénieurs qui viennent conseiller les agriculteurs sur d'autres pratiques agricoles.

Deuxièmement, je rappelle qu'aujourd'hui l'agriculture biologique utilise - on a l'ancien président de l'agriculture bio, ici, sur la tribune - un certain nombre de produits. Je pense notamment au soufre, aux sulfates de cuivre, à la bouillie bordelaise. Vous savez, et c'est la Directrice des Laboratoires agro de l'INRA de Villenave d'Ornon, qu'il y a parfois une tonne de cuivre à l'hectare dans les vignes. Vous entendez bien, une tonne de cuivre à l'hectare. Et que, donc, le travail que nous avons engagé dans le cadre de Néo Terra et dans le cadre de

la politique agricole, c'est de trouver aussi toutes les alternatives pour ne pas laisser les agriculteurs dans une impasse. Et donc, cela, je peux vous dire que l'on y pense jour et nuit.

Vote sur «Motion portée par le groupe le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen :
« Retirer la HVE des ambitions NéoTerra pour une réelle sortie des pesticides en
2030 » (ci-annexée)

▪ **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

▪ **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ;
PRG Le Centre Gauche; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Ras-
semblement National et Apparentés**

MOTION REJETEE

▪ **NON PARTICIPATION : Centre et Indépendants ; Les Républicains**

VŒU PROPOSE PAR LE GROUPE RASSEMBLEMENT NATIONAL
« POUR QUE LA NOUVELLE-AQUITAINE SOIT ENCORE UNE TERRE
D'AGRICULTEURS EN 2030 »

M. LE PRÉSIDENT. - Ensuite, on a : pour la Nouvelle-Aquitaine soit encore une terre d'agriculteurs en 2030. Qui présente ?

M. FREYCHET - Je vais présenter cette motion. Monsieur le Président, chers collègues. J'ai actualisé cette motion avec les chiffres du recensement agricole parus vendredi dernier et d'ailleurs, je tiens à saluer le travail remarquable des agents du Ministère de l'Agriculture, qui ont permis d'avoir ces chiffres et ces données qui vont être utiles pendant dix ans pour l'agriculture.

La Région Nouvelle-Aquitaine est, en effet, toujours la première région agricole de France, mais fait face à un déclin très alarmant. Depuis 2010, 19 000 exploitations agricoles ont disparu, soit un rythme de 5 par jour. En 1970, la région Nouvelle-Aquitaine comptait 250 000 exploitations agricoles. 50 ans plus tard, elles ne sont plus que 64 000. La baisse du nombre d'exploitations est plus marquée dans les spécialisations d'élevage. En 10 ans, la moitié des élevages bovins et le tiers de ceux de volailles et d'ovins ont disparu.

15 500 ETP ont été perdus en 10 ans. Même la part des femmes dans l'agriculture recule de 1,5 point malgré des politiques en faveur de la féminisation des emplois agricoles. La part des plus de 60 ans augmente de 5,5 points montrant l'échec des politiques de transmission et d'installation.

Et comme si cela ne suffisait pas, sous couvert d'une transition vers un système alimentaire durable au sein de l'Union Européenne, la stratégie de la ferme à la fourchette organise une dégringolade des volumes de nourriture, mettant l'Europe dans une situation de dépendance alimentaire et détruisant ses points forts à l'export. Une diminution de notre production n'implique donc pas de diminution de la consommation sur le marché européen, ce qui sera consommé ici, sera donc produit ailleurs et de manière, parfois, discutable au regard de nos normes environnementales et sociales. Une fois de plus, nous exporterons notre pollution au-delà de nos frontières.

Un dernier motif d'inquiétude, ce sont les conséquences de ces stratégies en dehors de l'Union Européenne qui sont désastreuses pour les pays, notamment l'Afrique et le Moyen-Orient dont les populations dépendent des importations des céréales produites en Union

Européennes. Des famines sont donc à craindre dans ces pays avec cette politique de la ferme à la fourchette.

Et pour ces raisons, le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine doit demander à la Commission Européenne un moratoire immédiat sur l'application de la stratégie de la ferme à la fourchette.

M. LE PRESIDENT. - Des observations ? Je ne sais pas. Jean-Pierre RAYNAUD, tu veux dire un mot ?

M. RAYNAUD. - Je dirais, pour répondre le plus simplement possible, demander un moratoire à la Communauté Européenne, ce n'est pas dans nos compétences, donc je ne vois pas pourquoi on voterait cette motion.

Je dirais également que l'on peut partager l'inquiétude que l'on peut avoir sur la diminution, effectivement, des actifs agricoles, malheureusement, depuis très longtemps. Et notamment, on peut avoir des inquiétudes particulières sur l'élevage dans notre région qui, effectivement, est en souffrance.

On ne peut pas reprocher non plus à l'évolution des politiques européennes ces chiffres-là, puisque ce n'est pas encore en œuvre. J'ai encore du mal à mesurer sur ces études dont vous faisiez référence dans votre première motion, qu'elles aient tout mesuré et qu'elles aient aussi mesuré le fait de ne rien changer. Je crois que l'on est, tous, ici, on s'est bien inscrit sur une feuille de route sur la transition avec Néo Terra comme objectif, donc cela rentre bien dans le cadre de la ferme à la fourchette. On va peut-être même un peu au-delà.

Je propose donc que l'on ne vote pas cette motion.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Qui vote pour ?

Qui est contre ?

Cette motion est donc rejetée.

Vote sur le vœu proposé par le groupe rassemblement national « Pour que la Nouvelle-Aquitaine soit encore une terre d'agriculteurs en 2030 » (ci-annexé)

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

VŒU REJETE

▪ **NON PARTICIPATION : Les Républicains**

La deuxième motion du RN a été - je vous en remercie - retirée. Merci Edwige.

Juste un mot, parce que je ne sais plus qui est intervenu auprès de moi ou dans cette Assemblée, Philippe LAFRIQUE m'a laissé - il a dû partir - un mot réjouissant « pour les amoureux de pelote basque. Elle figure bien dans le tableau récapitulatif du sport de haut niveau qui a été publié dans le JO du 12 décembre. Merci », me dit Philippe, « à tous les élus qui ont bougé sur ce beau combat sportif. »

La motion sur l'année de l'Europe est adoptée.

Je vous souhaite de très bonnes fêtes de Noël. Prenez soin de vous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h25.



AMENDEMENT REJETE

Séance plénière des 13 et 14 décembre 2021

Proposition d'amendement à la délibération n°10

"Fonctionnement des lycées – établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat – Protocole d'accord entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Comité régional de l'enseignement catholique de Nouvelle-Aquitaine "

présentée par le groupe écologiste, solidaire et citoyen

Il est proposé de supprimer les titres 3 et 4 du protocole d'accord présenté en annexe de la délibération n°10.

Exposé des motifs :

Le présent amendement vise à mieux encadrer le financement de l'enseignement privé catholique par notre collectivité à son minimum légal.

En effet, les Régions françaises sont tenues de verser deux contributions aux lycées privés sous contrat d'association à l'enseignement public, couvrant les dépenses de rémunération des personnels non enseignant et les dépenses de fonctionnement liées à l'externat de ces établissements.

Or, ce protocole d'accord entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Comité régional de l'Enseignement Catholique de Nouvelle-Aquitaine prévoit non seulement d'organiser le versement de ces contributions mais aussi d'engager notre collectivité bien au-delà de ses obligations légales en ouvrant de multiples dispositifs d'intervention facultatifs aux établissements privés catholiques sous contrat.

Aussi, dans l'objectif d'accorder notre priorité aux lycées publics, seuls établissements accueillant les élèves sans distinction de croyance, de ressources ou de niveau scolaire et afin de veiller à ne pas accroître davantage les inégalités scolaires, il est proposé de supprimer les titres 3 et 4 du protocole annexé à cette délibération.

AMENDEMENT REJETE



Séance plénière des 13 et 14 décembre 2021

**Amendement au règlement intérieur
délibération n°22 "Approbation du règlement intérieur"**

porté par le groupe écologiste, solidaire et citoyen et le groupe Centre et Indépendants

ARTICLE 18 : Délibérations

- Remplacer de « toute interpellation signée par au moins 50 000 habitants inscrits sur les listes électorales de la région... » par « **toute Interpellation portée par au moins 50 000 habitants de plus de 16 ans, pouvant présenter un justificatif de domiciliation dans la région** »

Motif

On peut prendre comme modèle l'interpellation citoyenne européenne, qui ne demande pas aux citoyennes et citoyens d'être inscrit·e·s sur les listes électorales. Il ne s'agit que d'un droit pour les citoyennes et citoyens de demander qu'un sujet soit débattu par notre assemblée. Si nous voulons que ce droit soit utilisé et que les habitant·e·s de la Région s'intéressent et s'impliquent dans les questions de politique régionale, il faut en faciliter l'accès au maximum.

Séance plénière des 13 et 14 décembre 2021
Amendements au règlement intérieur
délibération n°22 "Approbation du règlement intérieur"
portés par le groupe écologiste, solidaire et citoyen

ARTICLE 18 : Délibérations

- Supprimer « qu'aucun département ne soit représenté par plus de 40 % des signataires »

Motif

D'autre part, l'ancrage territorial de certaines questions régionales est inévitable et il ne semble pas pertinent de limiter l'implication des citoyennes et citoyens sur les sujets qui concernent leur territoire.

ARTICLE 20 : Vœux

alinéa 2

- Supprimer : « Le nombre de propositions de vœux est limité à deux par groupe d'élus » et rétablir « **Tout conseiller régional peut présenter des propositions de vœux** ».

Motif

Il est très rare qu'un groupe politique présente plus de deux motions ou vœux par séance. Nous pourrions tabler sur une relation de confiance envers les groupes politiques sur ce point et ne pas limiter ce droit d'expression.

ARTICLE 24 : Question préalable, rappel au règlement et explication de vote

- Supprimer « Toutefois, s'agissant des vœux, le temps de parole est fixé à deux minutes »

Motif

Cette limitation du temps de parole des groupes politiques sur des sujets proposés au débat par les groupes politiques ne semble pas de nature à raccourcir significativement la durée des plénières.

ARTICLE 29 : Scrutin secret

- Remplacer « à la demande d'un tiers des conseillers » par « **à la demande d'un sixième des conseillers** »

Motif

Il s'agit d'aligner les conditions de demande d'un scrutin secret sur celles de demande d'un scrutin public.

ARTICLE 51 : Convocation

alinéa 1

- Remplacer « le tiers de ses membres » par « un sixième de ses membres »

Motif

Faire mieux vivre la démocratie

ARTICLE 61 : Commission d'appel d'offres

- Ajouter « les conflits d'intérêts devront être signalés au déontologue »

Motif

Il est essentiel que la commission d'appel d'offres soit totalement irréprochable en matière de déontologie.

ARTICLE 63 : Assemblée consultative

- Remplacer « peut demander » par « invite »

Motif

Il serait bien de renforcer les liens de notre assemblée avec le CESER, qui effectue un travail essentiel sur les questions régionales. Une invitation annuelle de la présidente du CESER pourrait nous permettre de mieux connaître les activités de cette instance et de les valoriser.

ARTICLE 65 Avis facultatif (CESER)

alinéa 2

- Ajouter le terme « évaluation » : « Il peut, en outre, émettre des avis, **proposer des évaluations** sur toute question entrant dans les compétences de la région ».

Motif

Conformément à article CGCT 4134-1 où le CESER a pour mission de contribuer à des évaluations et au suivi des politiques publiques régionales.

ARTICLE 78 Charte de l'élu local et charte de déontologie

alinéa 1

- Ajouter un 8^{ème} tiret « **Dans le cadre de la lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles, les témoins et les victimes devront signaler toute forme de violence observée au sein de l'institution.** »

Motif

La libération de la parole doit s'accompagner d'une meilleure écoute. Les questions de discriminations et de violences sexistes et sexuelles doivent être mieux prises en compte dans le fonctionnement de notre institution.

Amendement présenté par les élus des groupes :

Centre et Indépendants
La République en Marche
UDI et Territoires
Écologiste, Solidaire et Citoyen

AMENDEMENT REJETE



LA RÉPUBLIQUE
En Marche!



CONSEIL RÉGIONAL DU 13 DÉCEMBRE 2021

Amendement à la délibération n° 22 :

Règlement intérieur du Conseil régional

Il est proposé de modifier l'article 2 du règlement intérieur en ajoutant un second alinéa rédigé de la manière suivante :

Le Président du conseil régional établit aussi l'ordre du jour en retenant à chaque séance une proposition de délibération présentée par un groupe minoritaire de l'Assemblée régionale. Une proposition est attribuée à chacun de ces groupes minoritaires par année civile et le calendrier est établi en conférence des présidents. Les groupes déposent leur proposition de délibération, accompagnée s'il y a lieu d'une évaluation de l'incidence budgétaire auprès du service des Assemblées au moins 14 jours avant la tenue de la séance plénière. L'inscription à l'ordre du jour de la séance plénière reste soumise à l'appréciation du Président du Conseil régional. En cas de désaccord sur l'inscription à l'ordre du jour de la proposition d'un groupe minoritaire, les motifs de ce refus sont explicités en conférence des présidents.

Les propositions ne peuvent avoir de portée budgétaire immédiate et sont obligatoirement gagées. Le gage ne peut avoir pour effet de financer une dépense de fonctionnement par un alourdissement de la dette. Les propositions ne sauraient être dénuées d'effet juridique. Si elle est votée par l'assemblée et le cas échéant, l'évaluation des besoins et leur traduction budgétaire incombent à l'exécutif dans un délai maximum de 6 mois. Leur mise en œuvre relève dès lors d'une modification réglementaire, budgétaire si des moyens sont à redéployer si possible avant la fin de l'exercice en cours ou à travers une inscription dans le budget de l'exercice suivant.

Exposé des motifs :

Le règlement intérieur est un outil d'organisation et de régulation des débats, mais aussi de vitalité démocratique. En particulier, il réaffirme les droits de l'opposition et garantit la pluralité de l'expression.

Conformément à cette ambition, il est proposé d'introduire au sein du règlement intérieur un droit de proposition des groupes politiques. Il s'agirait de permettre à chaque groupe minoritaire de l'assemblée de présenter une délibération par année civile, à tour de rôle, selon un calendrier déterminé en conférence des présidents.

Ce droit est commun et s'exerce à tous les échelons de notre vie publique. Il existe à l'Assemblée nationale sous forme de « niche parlementaire », il s'est longtemps pratiqué au Conseil régional d'Île-de-France et, au niveau local, bien que les situations soient très diverses, la jurisprudence administrative l'a sacralisé en reconnaissant aux conseillers municipaux la possibilité de proposer au conseil municipal l'examen de toute affaire entrant dans ses compétences.

Il n'entre pas non plus en conflit avec le pouvoir qui revient au président du Conseil régional de fixer l'ordre du jour des séances puisque cette possibilité demeurerait strictement encadrée par le règlement intérieur selon les termes précités et soumise au pouvoir d'appréciation du Président.

VOEU ADOPTE



ASSEMBLEE PLENIERE DES 13 & 14 DECEMBRE 2021

**VOEU PRESENTE PAR LES GROUPE SOCIALISTES ET APPARENTES, et PRG-
LE CENTRE GAUCHE**

**REDONNER DES CAPACITES D'AGIR A LA NOUVELLE-AQUITAINE ET AUX
REGIONS FRANCAISES PAR UN NOUVEL ACTE DE DECENTRALISATION**

EXPOSE DES MOTIFS :

Les Régions constituent des partenaires de premier rang de l'Etat et de l'Union européenne, par les différentes politiques publiques menées sur chacun de leurs territoires mais ô combien structurantes pour l'ensemble du pays et au-delà des frontières nationales.

Leur rôle stratégique, au travers de l'exercice des compétences dont elles ont la charge, mais aussi dans leur capacité à déployer une action publique cohérente, efficace et de proximité, s'est fortement illustré dès le début de la crise sanitaire.

Pour autant, le système financier et fiscal des Régions ne répond plus aux exigences des missions qui leur incombent. Une refonte de leurs ressources propres doit permettre d'assurer aux Régions les leviers d'intervention adaptées à leurs responsabilités sur le territoire et, plus globalement, doit être la résultante d'un nouvel acte fort de décentralisation.

La crise sanitaire a démontré la nécessité de confier aux régions davantage de responsabilité dans le domaine de la santé, notamment en santé publique, afin que les régions puissent intervenir en matière de prévention, de santé au travail et de santé-environnement, dans le pilotage du Plan Régional de Santé-Environnement (pilotage unique de la Région) avec une conception globalisée qui assure le croisement des connaissances et des réflexions en matière de santé humaine, animale et les critères environnementaux.

Cet acte fort de la décentralisation pourrait également porter sur les politiques éducatives. Comme dans tous les pays démocratiques, l'éducation est

régionalisée, et doit pouvoir mieux s'articuler avec les actions conduites en matière de formation.

CONSIDERANT QUE :

- Les Régions sont *curiacées* par l'État au travers de nombreux projets nouveaux et contrats nécessitant un très haut niveau d'intervention financier de leur part, réduisant d'autant la part de l'Etat, et sans que jamais la question de la compensation financière de tous ces transferts ne fasse l'objet d'un examen dédié, et amenant les régions à être les supplétifs de l'Etat (ex : les infrastructures ferroviaires).
- Les Régions sont soumises à une règle d'or qui leur permet d'avoir recours à l'emprunt au profit des seules dépenses d'investissement ; leur capacité à s'endetter nécessite dans le même temps une parfaite maîtrise des dépenses de fonctionnement, gage de leur responsabilité financière publique, alors que l'Etat peut s'endetter sans aucune limite, et, à ce stade, au-delà des contraintes européennes.
- Les Régions disposent de ressources orthogonales à leurs compétences : leur responsabilité première en faveur des mobilités bas carbone et de la transition écologique ne peut être adossée à une fiscalité sur le carburant qui par nature doit décroître grâce aux politiques menées.
- L'intervention massive et croissante des Régions, souhaitée par l'Etat, n'est possible que par un recours à l'emprunt, du fait de l'érosion des marges de manœuvre fiscales, et face aux chocs exogènes, cette action territoriale stratégique pourrait bientôt s'épuiser.
- L'objectif serait d'apporter aux régions la visibilité à moyen et long termes de leurs ressources permettant de programmer les investissements (lycées, ferroviaire, recherche, développement économique...) et d'initier des projets structurants sur les territoires (Instituts de Recherche, infrastructure

ferroviaire), compte tenu des procédures demandant au minimum 5 ans entre la décision et la construction.

Les conseillers régionaux de Nouvelle-Aquitaine, réunis en Séance plénière les 13 et 14 décembre 2021 :

- Demandent **au Premier ministre** de repenser, en dialogue avec Régions de France, le système financier des Régions en cohérence avec leurs compétences, pour permettre aux Régions de disposer d'un retour fiscal de leurs interventions, et donc assurer dans le temps la soutenabilité de leur action et le niveau d'intervention désormais exigé par l'Etat.
- Demandent un nouvel acte de décentralisation afin que le rôle stratégique des Régions soit affirmé et renforcé, et que les relations avec l'Etat soient clarifiées, au bénéfice d'une action publique territoriale cohérente, efficace, et au service de l'intérêt général.



MOTION ADOPTÉE

CONSEIL RÉGIONAL DU 13 DÉCEMBRE 2021

« 2022, année européenne de la jeunesse en Nouvelle-Aquitaine »

Le Parlement européen va voter cette semaine l'accord interinstitutionnel portant sur l'année européenne de la Jeunesse 2022. Les jeunes ont été particulièrement impactés par les effets de la pandémie qui a lourdement perturbé leurs études, leur accès à la formation, leur accès à l'emploi, et ont bouleversé leur vie sociale. Cette crise a exacerbé leurs inquiétudes quant à leurs perspectives d'avenir dans un monde chamboulé par les transitions et les conséquences de la crise sanitaire. L'Europe s'efforce d'agir pour renouveler leurs perspectives dans de nombreux domaines : l'éducation, la formation, l'apprentissage, l'emploi, la mobilité ainsi que la participation civique et politique. Ces thématiques ont d'ailleurs été reprises dans le rapport sur la Stratégie européenne pour la jeunesse présentée par la Commission et publiée au mois d'octobre 2021.

Les jeunes doivent être au cœur des politiques publiques actuelles, qu'il s'agisse de formation aux métiers de demain, de transition écologique, de transition numérique et de participation citoyenne. L'Union Européenne est un cadre privilégié pour porter ces ambitions tant sur la défense de valeurs communes en matière de solidarités, de liberté et de possibilités. La Région Nouvelle - Aquitaine peut aussi jouer son rôle et participer activement à l'année européenne de la jeunesse en favorisant un cadre de plus grande proximité entre tous les jeunes de la Région, qu'ils viennent de milieu rural ou urbain, du littoral ou de l'intérieur de la Région. Cette diversité doit pouvoir s'exprimer pleinement pour porter un projet commun à l'échelle régionale et leur permettre de devenir des citoyens européens actifs.

Le désintérêt des jeunes lors des élections a été perçu comme le signe d'un malaise profond et d'une alerte portée aux pouvoirs publics. Près de 90 % des jeunes de 18 à 24 ans ne sont pas allés voter aux élections régionales de 2021. En revanche, Les moins de 25 ans (+14 points) ainsi que les 25-39 ans (+12 points) ont été plus nombreux à voter lors des élections européennes de 2019 notamment. Une belle preuve d'intérêt pour l'Europe qu'ils estiment plus à même de répondre à leurs préoccupations. La Région a donc tout intérêt à saisir la double occasion de cette Année européenne de la jeunesse et de la Présidence française de l'Union Européenne pour engager des actions fortes de participation citoyenne, pour faire mieux connaître ses actions et politiques publiques et favoriser l'implication des jeunes.

Le Conseil régional, réuni en séance plénière ce lundi 13 décembre 2021, décide par conséquent :

- **De participer activement aux initiatives menées par la Commission et le gouvernement français pour cette Année européenne de la Jeunesse, en particulier sur des actions favorisant l'expression des jeunes néo-aquitains ;**
- **Et notamment de participer au dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse (EU Youth Dialogue) à travers un Conseil régional des jeunes dont les modalités d'organisation seraient présentées début 2022 après la réunion d'un groupe de travail entre les groupes politiques.**

MOTION REJETEE

Séance plénière des 13 et 14 décembre 2021

Retirer la HVE des ambitions NéoTerra pour une réelle sortie des pesticides en 2030

motion portée par le groupe écologiste, solidaire et citoyen

Mis en place en 2008, suite au Grenelle de l'environnement, le label « Haute Valeur Environnementale » visait à accompagner les exploitations dans leur transition vers l'agriculture biologique. Aujourd'hui détournée de son objectif initial, la certification HVE est présentée comme une fin en soi et fortement encouragée.

Les exploitations HVE bénéficient d'un crédit d'impôt de 2500 euros, les produits issus de ces exploitations sont traités sur un pied d'égalité avec les produits issus de l'agriculture biologique pour l'approvisionnement de la restauration collective (loi Egalim) et, bientôt, la HVE bénéficiera d'aides supplémentaires de la PAC via le « Plan stratégique national » du gouvernement français. En parallèle, les agriculteurs bio pourraient perdre jusqu'à 66% d'aides de la PAC, comme l'ont dénoncé la Fédération nationale de l'agriculture biologique avec une trentaine d'associations.

La Cour des comptes, l'Office Français de la Biodiversité, l'Autorité environnementale ou encore, localement, l'association « Alerte aux Toxiques ! » incarnée par Valérie Murat, s'accordent aussi pour alerter sur la supercherie environnementale et sanitaire que constitue la HVE. En effet, cette certification n'interdit pas l'usage des pesticides, y compris ceux à base des molécules CMR (Cancérogène Mutagène Reprotoxiques).

Le label HVE est un leurre car il permet aux exploitations d'obtenir une certification – et les avantages liés – tout en continuant d'utiliser les mêmes pesticides ; il n'est en aucun cas l'outil de transition agroécologique qu'est le label bio.

Alors que le label Agriculture Biologique (AB) est basé sur des critères contraignants, par exploitation et par produit, constituant ainsi un instrument central de la transition agro-écologique, la valorisation de la HVE, ressemble de plus en plus à un outil de greenwashing dont la promotion serait une erreur, voire une faute pour notre Région.

Alors que l'agroécologie nécessite une approche différente et sans pesticide de synthèse, laisser croire au monde agricole que ce label l'accompagne dans la bonne direction serait une erreur. De plus, la HVE, avec l'agriculture de précision et son lot de technologies coûteuses, va amplifier l'endettement et donc la détresse d'un certain nombre d'agriculteurs. Au contraire, les innovations d'avenir se situent dans l'amélioration des connaissances du vivant, des synergies avec la nature et la préservation de nos terroirs.

Alors que la Nouvelle-Aquitaine est riche de ses produits Bio et sa marque Bio Sud-ouest, promouvoir la HVE sème la confusion auprès des consommateurs qui ont une attente très forte en matière de qualité des aliments.

Pour accompagner efficacement la transition agroécologique et ne pas participer à des politiques trompeuses pour les agriculteurs et les consommateurs, la Région s'engage à :

- **cesser de considérer la HVE comme compatible avec les ambitions de la feuille de route NéoTerra ;**
- **réviser ces ambitions de NéoTerra en réécrivant les passages où la HVE est considérée à égalité avec la Bio qui reste la seule à offrir des garanties pour l'environnement et la santé des Néo-Aquitain·e·s ;**
- **distinguer les exploitations en Bio et en HVE dans les règlements d'intervention et les appels à projets pour accroître le soutien aux exploitations en bio ou passant à l'agriculture biologique par rapport à celle certifiées en HVE ;**
- **indiquer une trajectoire précise avec des objectifs intermédiaires chiffrés pour une réelle visibilité en matière de sortie des pesticides de synthèse à l'horizon 2030 ;**
- **rendre publique la consommation annuelle régionale des pesticides de synthèse pour constater l'efficacité de ses politiques publiques agricoles.**

Vœu proposé par le groupe Rassemblement National

Présenté par Albin Freychet, Conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine

Séance plénière des 13 et 14 décembre 2021 du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

« Pour que la Nouvelle-Aquitaine soit encore une terre d'agriculteurs en 2030 »

Sous couvert d'une transition vers un système alimentaire durable au sein de l'Union européenne, la stratégie "De la ferme à la fourchette" (F2F) organise une dégringolade des volumes de nourriture, mettant l'Europe dans une situation de dépendance alimentaire et détruisant ses points forts à l'export.

Ainsi, selon une étude d'impact menée par le bureau de recherche économique JRC, les baisses de productions engendrées par ce plan seront de 10 % sur le lait, 15 % sur les céréales, 13 % sur les fruits et légumes, 15 % sur la viande et 17,5 % sur le bœuf d'ici 2030. Un avertissement venant s'ajouter à ceux, similaires, du département américain de l'agriculture, de l'Université de Kiel et d'une étude de l'Université de Wageningen.

Or, nous faisons déjà face à un déclin très alarmant de l'agriculture dans notre région. Selon la MSA, depuis 2015, 10 000 exploitations agricoles ont disparu, soit un rythme de 5 par jour. En 1970, la région Nouvelle-Aquitaine comptait 250 000 exploitations agricoles. 50 ans plus tard, elles ne sont plus que 60 000.

La baisse du nombre d'exploitation est plus marquée dans les spécialisations d'élevage. En 5 ans, 15% des élevages herbivores ont disparu. 5 000 actifs agricoles non-salariés ont été perdus depuis 2015. La part des plus de 60 ans augmente de 2,5 points montrant l'échec des politiques de transmission et d'installation.

L'application de la stratégie européenne « De la ferme à la fourchette » ne ferait que conduire à une accélération de ce déclin et menacerait le caractère agricole de la Nouvelle-Aquitaine.

Surtout, elle impactera notre indépendance et notre souveraineté alimentaire. Une diminution de notre production n'impliquera pas de diminution de la consommation sur le marché européen. Ce qui sera consommé ici sera donc produit ailleurs, de manière parfois discutable au regard de nos normes environnementales et sociales.

Dernier motif d'inquiétude, les conséquences de cette stratégie en dehors de l'Union européenne vont s'avérer désastreuses puisque les producteurs céréaliers de l'UE exportent massivement du blé vers les pays d'Afrique et du Moyen Orient. Outre les réductions d'activités dans les grands ports céréaliers français induites par cette baisse de productivité qui mettra en péril l'emploi local, la diminution des exportations européennes risque de provoquer des famines conséquentes dans des régions où le blé ne pousse pas, et des déstabilisations politiques majeures qui peuvent constituer un danger dans certains pays sous la menace djihadiste.

Au vu de ces éléments, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en session plénière les 13 et 14 décembre 2021, demande à la commission européenne un moratoire immédiat sur l'application de la stratégie « De la ferme à la fourchette ».

Mandature 2021-2028

CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
ALONSO Émilie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ANFRAY Stéphanie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ARMAND Jean-Luc	(47)	PRG Le Centre Gauche
ARNAUD Nathalie	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
AROSTEGUY Maïder	(64)	Les Républicains
ASTIER Dominique	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BACHÉ Alain	(40)	Communiste, Ecologique, Citoyen
BALLET-BLU Françoise	(86)	La République en Marche
BARAT Geneviève	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BAUDE Vital	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BAZUS Julien	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BEDU Anne-Laure	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BERGÉ Mathieu	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BERGERET-TERCQ Jean-Marie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BERGERON Thibault	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BEYRIS Maryline	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BLANCHARD Gérard (10ème Vice-Président en charge de l'Enseignement supérieur et de la recherche)	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BLANCO Jean-François	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
BOEUF Gilles	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BONNEFONT Xavier	(16)	Centre et indépendants
BOUDIÉ Florent	(33)	La République en Marche
BOUDINEAU Isabelle	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOULMIER Muriel	(33)	Les Républicains
BOULTAM Yasmina	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOURDIN Katia	(17)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BOUSQUET-PITT Pascale	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOUTENÈGRE Patrice	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BROUILLE Andréa (Première Vice-Présidente en charge du Développement économique, de l'Innovation et de l'Accompagnement de la RSE des entreprises et de l'International)	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BUSSIÈRE Sophie	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen
CARUHEL Maud (13ème Vice-Présidente en charge de l'Economie sociale et Solidaire, de l'Insertion, de l'Economie circulaire, des Déchets et de l'Innovation sociale)	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CASSIN Armelle	(79)	Les Républicains
CASTAIGNEDE Fanny	(24)	Communiste, Ecologique, Citoyen
CATHUS Christophe	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CAVITTE Pascal	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHADOURNE Sandrine	(33)	Rassemblement National
CHAGNIAT Philippe Jean-Pierre	(33)	Rassemblement National
CHARPENEL Frédérique	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

Mandature 2021-2028

CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPE D'ELUS DECLARES
CHARRÉ Emmanuel	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHASSAGNE Christelle	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHEMINADE Marie-Line	(17)	UDI et Territoires
CHÉRET Pierre	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHEVALERIAS Thomas	(16)	Les Républicains
CLAVEAU Charline (15ème Vice-Présidente en charge de la Culture, du Patrimoine et des Langues Régionales)	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
COLLARD Nathalie	(17)	Rassemblement National
COLOMBIER Caroline	(16)	Rassemblement National
COLOMBIER Jacques	(24)	Rassemblement National
COMBRES Maryse	(47)	Ecologiste, solidaire et citoyen
COSTE Pascal	(19)	Les Républicains
COSTES Marie	(47)	Les Républicains
COUSIN Annick	(47)	Rassemblement National
COUTANT Françoise	(16)	Ecologiste, solidaire et citoyen
CUVELIER Marie-Laure	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DAMESTOY Didier	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen
DARBON Alain	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DARTIGOLLES Daniel	(17)	Centre et indépendants
DARRIEUSSECQ Geneviève	(40)	Centre et indépendants

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPE D'ELUS DECLARES
DELBOSQ Sébastien	(47)	Rassemblement National
DELIBIT Sandra	(19)	Les Républicains
DELRIEUX Benjamin	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DERVILLE Sandrine (7ème Vice-Présidente en charge des Finances, de l'administration, la modernisation, l'ouverture de l'action régionale)	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DESROSES Karine (3ème Vice-Présidente en charge de la Formation professionnelle, l'apprentissage et l'emploi)	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DEVEZE Christian	(64)	Centre et indépendants
DEWAELE Brigitte - Amandine	(19)	Ecologiste, solidaire et citoyen
DIALLO Karfa	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
DIAZ Edwige	(33)	Rassemblement National
DIONIS DU SÉJOUR Jean	(47)	Centre et indépendants
DUFAY Michel	(40)	Rassemblement National
DUFORESTEL Pascal	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DUPRAT Christophe	(33)	Les Républicains
DURRIEU Michel	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DUTOYA Émilie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ELOPHE Valéry	(19)	Rassemblement National
EMON Jackie	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ESPAGNAC Frédérique	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ESTRADE Hélène	(33)	Les Républicains

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPE D'ELUS DECLARES
ETCHECAHARRETA Bixente	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
EYCHENNE Delphine	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
FARRENG Laurence	(64)	Centre et indépendants
FLORIAN Nicolas	(33)	Les Républicains
FORGENEUF Marilyne	(24)	Ecologiste, solidaire et citoyen
FOULON Yves	(33)	Les Républicains
FRANCESCHINI Sylvie	(40)	Rassemblement National
FREYCHET Albin	(87)	Rassemblement National
GAGNEUR Edwige	(16)	Communiste, Ecologique, Citoyen
GAMACHE Nicolas	(79)	Ecologiste, solidaire et citoyen
GARRAUD Pauline	(33)	Rassemblement National
GRAVAL Christine	(86)	Ecologiste, solidaire et citoyen
GUERIN Guillaume	(87)	Les Républicains
GUERIT Richard	(17)	Rassemblement National
GUIBERT Olivier	(79)	Rassemblement National
GUILLEM Jérôme	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
GUILLEMOTEAU Patrick	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
HAMMERER Véronique	(33)	La République en Marche
HAZOUARD Mathieu	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
HÉRAUD Lydia	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
HERNANDEZ Sandrine	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JACQUINET Claire	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JEANSON Françoise (5ème Vice-Présidente en charge de la Santé et de la Silver économie)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JLALJI Brahim	(17)	Communiste, Ecologique, Citoyen
JOINT Frédérique	(64)	Rassemblement National
JOUBERT Florence	(24)	Rassemblement National
JOUVE Virginie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JUSTINIEN Rémi	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LA DUNE Catherine (11 ème Vice-Présidente en charge du Handicap, de l'Egalité et Lutte contre les discriminations)	(87)	Communiste, Ecologique, Citoyen
LABAILS Delphine	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LABICHE David	(17)	Les Républicains
LABROUSSE Mathieu	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LACARRERE Florent	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAFARGUE Marie-Laure	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAFFORE Sandrine	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAFRIQUE Philippe (14 ème Vice-Président en charge du Sport et de la vie associative)	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAGRAVE Renaud (8ème Vice-Président en charge des mobilités)	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAMARA Laurent	(33)	Rassemblement National

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPE D'ELUS DECLARES
LANGLADE Colette	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LANZI Nathalie	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAPOUGE Christelle	(33)	Centre et indépendants
LAPRÉE Véronique	(17)	Les Républicains
LARROUY Isabelle	(64)	Communiste, Ecologique, Citoyen
LATUS Marion	(86)	Rassemblement National
LAURENT-GUEGAN Élise	(17)	PRG Le Centre Gauche
LAUSSU Guillaume	(40)	UDI et Territoires
LE YONDRE Nathalie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LEBRAUD Virginie	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LEJEUNE Étienne	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MAGNE Marie-Angé	(87)	La République en Marche
MARCHIVE Bastien	(79)	Centre et indépendants
MARIE-REINE SCIARD Joëlle	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MARKOWSKY Pascal	(17)	Rassemblement National
MAURIN Baptiste	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MELLIER Frédéric	(33)	Communiste, Ecologique, Citoyen
MESNARD Françoise	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MICHON Marie-Hélène	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

Mandature 2021-2028

CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
MOLIERAC Guillaume	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MOTOMAN Laurence	(40)	Ecologiste, solidaire et citoyen
MOTSCH Nathalie	(64)	UDI et Territoires
NAUCHE Philippe (6ème Vice-Président en charge de l'Economie territoriale, du Tourisme et de l'Intelligence économique)	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
NÉDÉLEC Ronan	(86)	Les Républicains
NEMBRINI Jean-Louis (2ème Vice-Président en charge de l'Orientation, de l'Education et de la Jeunesse)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
OBRADOR Damien	(33)	Rassemblement National
OXIBAR Marc	(64)	Les Républicains
PAGÈS Jean-Louis	(87)	Ecologiste, solidaire et citoyen
PALUTEAU Bruno	(33)	Rassemblement National
PERREAU Thierry	(86)	Ecologiste, solidaire et citoyen
PEYRAT Jerome	(24)	La République en Marche
PINVILLE Martine	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
PLATON Nicolas	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
PLAZANET Mélanie	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
PLEZ Jean-Philippe	(17)	PRG Le Centre Gauche
PRIOLEAUD Jonathan	(24)	Les Républicains
RAYNAUD Jean-Pierre (12ème Vice-Président en charge de l'agriculture, la transition agroécologique, l'agroalimentaire, la forêt, la mer et la montagne)	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
RECHAGNEUX Julie	(33)	Rassemblement National

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
REQUENNA Pascale	(40)	Centre et indépendants
REYDY Anabelle	(19)	Communiste, Ecologique, Citoyen
RIOU Guillaume (4 ème Vice-Président en charge de la Transition écologique, énergétique et de NéoTerra)	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
RIVIÈRE Yann	(17)	Les Républicains
ROBERT Fabien	(33)	Centre et indépendants
ROUÈDE Laurence (9ème Vice-Présidente en charge du Développement, de l' équité des territoires et des contractualisations)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ROUSSET Alain (Président)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SABAROT Henri	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SAINTE-MARIE Andde	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SARGIACOMO Éric	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SEGUINAU Christine	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
SERRE Françoise	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SIMONNET Jacqueline	(24)	PRG Le Centre Gauche
SOLA Margarita	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SORE Serge	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SOULAT Eric	(86)	Rassemblement National
TARIOL Béatrice	(64)	Communiste, Ecologique, Citoyen
TARIS Isabelle	(33)	Communiste, Ecologique, Citoyen

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPE D'ELUS DECLARES
TAUZIN Arnaud	(40)	Les Républicains
THIERRY Nicolas	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
TIRANT Benoît	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
TRIFILETTI Stephane	(17)	Ecologiste, solidaire et citoyen
TRIOULET Thierry	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
TROUSSELLE Yves	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
UTHURRY Bernard	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
VALLOIS-ROUET Laurence	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
VERRIERE Francois	(64)	Rassemblement National
VINCENT François	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
WASZAK Reine-Marie	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
WEBER Sophie	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
WERBROUCK Séverine	(17)	Rassemblement National
WILSIUS Francis	(33)	PRG Le Centre Gauche